Le Monde

www.lemonde.fr

58e ANNÉE – Nº 17760 – 1,20 € – FRANCE MÉTROPOLITAINE — SAMEDI 2 MARS 2002 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

ANDRES LEIGHTON/AP

Sept Français sont détenus à Guantanamo

LES SERVICES de police détiennent l'identité de sept ressortissants français faits prisonniers en Afghanistan et transférés sur la base militaire américaine à Cuba. La plupart d'entre eux avaient été appréhendés lors du coup de filet réalisé en France peu avant la Coupe du monde de football en 1998 dans les milieux islamistes.

Lire notre enquête page 2

Lionel Jospin, sa part de vérité

Le candidat socialiste répond à nos questions sur son itinéraire, son bilan au gouvernement, son début de campagne

DANS UN ENTRETIEN accordé au *Monde* – dont il a relu et amendé la transcription –, Lionel Jospin expose ses principaux engagements et les *« grands idéaux »* qui inspirent sa candidature à la présidence de la République. Auteur d'un livre intitulé *Le Temps de répondre* (Stock), paru vendredi 1er mars, le premier ministre déclare « [se] *tenir plus près de la vérité que d'autres* » dans cette campagne, accusant Jacques Chirac d'avoir *« fait le contraire de ce qu'il avait promis aux Français ». « A partir de 1997,* assure-t-il, *c'est paradoxalement la réussite du gouvernement qui a aidé M. Chirac à redresser son image. »* M. Jospin affirme situer sa candidature *« au centre de la gauche plurielle »* et laisse entendre qu'il dissoudrait une Assemblée où il ne disposerait pas d'une majorité.

▸ Le premier ministre plaide pour le « pragmatisme » et défend un « exercice rénové » du pouvoir

▸ Son passé, son idéologie, son projet, Jacques Chirac et la cohabitation, etc.

▸ « Candidat socialiste, je me situe au centre de la majorité plurielle »

Lire pages 6 et 7

Jacques « le crooner » et Lionel « le monocorde », rois de la bossa-nova

LES PREMIERS accords ressemblent à une bossa-nova de Roberto Gil. Mais la voix, ô surprise, est celle de Lionel Jospin. *« Qu'ils sachent ma joie, qu'ils sachent ma fierté »*, assène en rythme le candidat-chanteur socialiste. *« Je dis ma gratitude »*, poursuit le premier ministre. *« Aux Françaises et aux Français »*, reprend à tue-tête un chœur féminin. Depuis le mercredi 27 février, environ 15 000 internautes ont écouté, sur bellecampagne.net, ce morceau d'une quarantaine de secondes qui deviendra certainement le tube de la campagne présidentielle. A moins qu'il ne soit détrôné par celui de Jacques Chirac qui, sur un autre air de musique brésilienne, mais sans les chœurs, répète en boucle à ses *« chers compatriotes »* qu'il sera *« le président de tous les Français, tous les Français... »*.

Que *« tous les Français »* qui n'ont pas accès à Internet se rassurent : les disques du président de la République (*Tous les Français*) et du premier ministre (*Aux Françaises et aux Français*) dont sont extraits les morceaux qui circulent sur le Réseau seront dans les bacs à partir du 18 mars : 2 singles de 3 minutes commercialisés à 50 000 exemplaires au prix de 6 euros par la société EMI. Coup de pub génial ou vaste gag ? *« C'est un truc pour se marrer »*, explique le producteur, Marc Di Domenico, patron de Lexxos, qui a signé la récente résurrection de Henry Salvador avec l'album *Chambre avec vue*.

A l'origine de la plaisanterie, Malto, musicien et ingénieur du son, décèle *« une musicalité dans les voix de Chirac et de Jospin »*. Il s'amuse à choisir des extraits des discours du président et du premier ministre après leur victoire respective de 1995 et de 1997, et commence à gratouiller un air de bossa sur sa guitare. Le candidat socialiste, avec sa *« voix monocorde »*, lui pose plus de problèmes que Jacques Chirac avec sa *« voix de crooner »*, mais ne l'empêche pas d'envoyer, en août 2001, un enregistrement à Lexxos. Bluffé autant qu'amusé, Marc Di Domenico fait appel à un orchestre d'une dizaine de musiciens professionnels pour jouer la musique de Malto et accompagner les voix des deux candidats. *« On a traité Chirac et Jospin comme s'ils étaient des grands chanteurs. »*

Comme tout artiste qui se respecte, ils auront donc également droit à leur clip – de 2 min. 30 chacun –, que la société Milk espère pouvoir diffuser sur les ondes hertziennes vers la mi-mars, si le CSA le permet. Et c'est Geneviève Gauckler, la réalisatrice des clips remarqués du dernier album de Brigitte Fontaine, qui s'est attelée à la tâche. Reste à savoir si les deux interprètes, dont les équipes de campagne disent ne pas avoir été informées, apprécieront la plaisanterie. *« Si ça permet un moment de détente, tant mieux,* juge Marie-France Lavarini, la chargée de presse du candidat Jospin, *on a besoin d'humour dans une campagne. »*

Stéphane Mandard

La diversité des pratiques sexuelles des Français

UNE PAROLE plus libre, des pratiques désinhibées : pour la première fois, une enquête qualitative dresse un tableau des comportements sexuels des Français. Dans un livre à paraître le 4 mars, la sociologue Janine Mossuz-Lavau, directrice de recherche au CNRS, expose les résultats de cette étude, qui intervient dix ans après la grande enquête quantitative sur « les comportements sexuels en France ». Menée à partir de 70 entretiens avec des hommes et des femmes de profils différents, ce livre souligne *« l'extraordinaire diversité des relations à la sexualité »*.

L'enquête fait apparaître plusieurs tendances lourdes. La découverte de la sexualité *« est précoce et on s'en souvient »*, souligne l'étude. Précoce elle aussi, la masturbation demeure une pratique courante tout le long de la vie, en particulier chez les hommes. Si l'enquête souligne que le cheminement sexuel continue de suivre un schéma classique (caresses, masturbation, fellation/cunnilingus, pénétration), les pratiques minoritaires sont de plus en plus courantes. Ainsi, 30 % des hommes et 24 % des femmes déclarent avoir pratiqué au moins une fois la sodomie au cours de leur vie.

EMMANUELLE BARBARAS/EDITING

L'étude montre que bon nombre de femmes dissocient aujourd'hui la sexualité des sentiments. *« Dans la partie jeune de la population, la femme ne se conforme plus comme avant au modèle qui voulait qu'elle aimât avec son cœur pour avoir le droit d'aimer avec son sexe*, note Mme Mossuz-Lavau. *Il semble qu'il y ait une émancipation, une rébellion contre la norme sociale qui s'exerçait dans notre société marquée par des siècles de catholicisme où les femmes devaient avoir de bonnes raisons pour avoir droit au plaisir. »*

Lire page 10

SUPPLÉMENT

Le Monde TÉLÉVISION

Sur France 3, ceux qui ont torturé en Algérie parlent

JUSTICE ET POLITIQUE

Le renoncement d'Eva Joly, le livre d'Eric Halphen p. 11

MALADIES DU TRAVAIL

Les victimes de l'amiante obtiennent gain de cause p. 19

UNION EUROPÉENNE

Le discours introductif de « VGE » devant la Convention p. 5

INONDATIONS

Les grandes marées inquiètent les riverains de la Somme p. 13

L'APRÈS-11 SEPTEMBRE

Le « cartoonist » Garry Trudeau, inventeur des Doonesburry, s'inquiète pour l'ironie p. 14

PATINAGE

La juge française des JO se défend. Un entretien exclusif p. 25

SCIENCES

Au-delà des lois du vivant

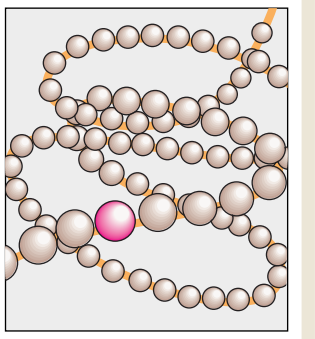

UNE FRONTIÈRE que l'on croyait infranchissable vient d'être dépassée. Pour la première fois, des scientifiques ont entrepris de créer de nouveaux organismes qui ne correspondent en rien aux règles du code génétique. En modifiant les structures de l'ADN et des molécules support de l'hérédité, une équipe japonaise est parvenue à transgresser les lois qui régissent l'évolution des organismes vivants depuis la nuit des temps. Ils disent qu'ils ont inventé une nouvelle Genèse. Jusqu'où iront-ils ? *Lire pages 26 et 27 et notre éditorial page 17*

International	2	Abonnements	18
Union européenne	5	Entreprises	19
France	6	Communication	21
Société	10	Marchés	22
Régions	13	Aujourd'hui	24
Horizons	14	Météorologie-Jeux	28
Kiosque	16	Culture	29
Carnet	18	Radio-Télévision	33

PARIS

Un nouveau Quartier latin

D. R.

JACK LANG, ministre de l'éducation, a dévoilé les projets architecturaux (ici celui de Chaix et Morel) qui, de Jussieu à Tolbiac, vont dessiner un nouveau quartier des universités sur la rive gauche de la Seine. *Lire page 30*

ANALYSE

Enron : la presse est-elle coupable ?

LE SCANDALE de la faillite d'Enron, ce courtier en énergie qui s'était en quelques années hissé à la septième place des entreprises américaines, rejaillit sur au moins trois professions : l'audit, les analystes financiers, mais aussi la presse. Durant plusieurs années, celle-ci n'a cessé d'encenser cette entreprise, qui avait si bien su marier ancienne et nouvelle économie.

Son PDG, Kenneth Lay, était comparé à ses homologues les plus en vue : Jack Welsh (General Electric) ou Lou Gerstner (IBM). Aux Etats-Unis comme en Europe, la presse ne tarissait pas d'éloges sur ce créateur d'un nouveau métier capable de transformer l'énergie, l'eau, voire les aléas climatiques en argent sonnant et trébuchant. *« Nous considérons le gaz et l'électricité comme des produits financiers »* : tel était le leitmotiv de ses dirigeants.

Comme nombre de ses confrères, *Le Monde* s'est à plusieurs reprises fait l'écho de ce succès. Aux Etats-Unis, seule une journaliste du magazine *Fortune* a osé – non sans difficultés tant les pressions étaient fortes – remettre en question le modèle Enron (*Le Monde* du 13 février).

Frédéric Lemaître

Lire la suite page 17

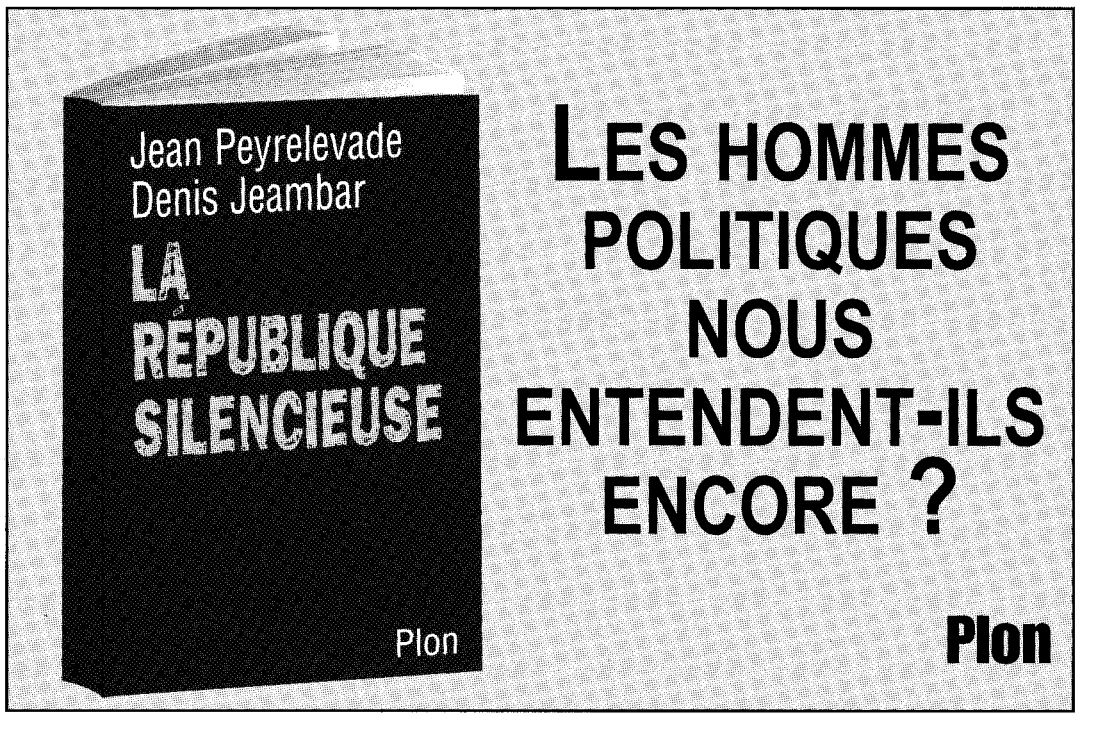

M 00147 - 302 - F: 1,20 €

Afrique CFA 1000 F CFA, Algérie 35 DA, Allemagne 1,50 €, Antilles-Guyane 1,50 €, Autriche 1,50 €, Belgique 1,20 €, Canada 2,50 $, Danemark 15 KRD, Espagne 1,50 €, Finlande 2,00 €, Grande-Bretagne 1 £, Grèce 1,50 €, Irlande 1,50 €, Italie 1,50 €,Luxembourg 1,20 €, Maroc 10 DH, Norvège 16 KRN, Pays-Bas 1,50 €, Portugal cont. 1,50 €, Réunion 1,50 €, Suède 16 KRS, Suisse 2,40 FS, Tunisie 1,5 DT, USA (NY) 2 $, USA (others) 2,50 $.

INTERNATIONAL

AL-QAIDA

Sept Français figurent parmi les quelque **300 PRISONNIERS ISLAMISTES** d'Afghanistan détenus par les autorités américaines dans la base de Guantanamo, à Cuba. Les services spécialisés français sont certains de l'identité de six d'entre eux, dont les noms leur avaient été fournis par la CIA. Ils ont identifié un **SEPTIÈME HOMME**, un Français originaire du Maroc, connu comme activiste islamiste. Le ministère des affaires étrangères ne détient la confirmation que pour l'identité de deux d'entre eux, et attend l'envoi d'une nouvelle **MISSION À GUANTANAMO**, prévue depuis plusieurs semaines. La plupart d'entre eux avaient été déjà appréhendés par la police française lors des interpellations que celle-ci avait opérées dans les milieux islamistes peu avant la Coupe du monde de football, en 1998, à Paris.

Sept Français identifiés parmi les prisonniers de Guantanamo

Les services de police ont établi l'identité de ces ressortissants. Leur appartenance à un réseau terroriste semble se confirmer par le fait que la plupart d'entre eux avaient déjà été appréhendés lors du coup de filet précédant la Coupe du monde de football, en 1998, à Paris

LEUR NOMBRE s'élève désormais à sept. Selon plusieurs sources concordantes, sept ressortissants français sont actuellement détenus à la base américaine de Guantanamo sur l'île de Cuba. Deux d'entre eux avaient déjà été formellement identifiés au début du mois de février. Les services spécialisés français ont acquis la conviction que quatre autres noms, fournis il y a déjà plusieurs semaines par la CIA, correspondent à des titulaires de passeport français. Interpellés en Afghanistan ou à la frontière pakistanaise en possession de papiers d'identité français, ils ont été transférés à Guantanamo. Un septième homme, également conduit jusqu'à Cuba, s'est rajouté à cette liste. Son nom ne figurait pas dans les informations transmises par les Américains. Selon plusieurs sources policières françaises, il s'agirait d'Imad Kanouni. Ce Français originaire du Maroc n'a jamais été interpellé en France. Il était cependant connu des services de renseignement comme un activiste islamiste.

MISSION À CUBA

A Paris, le ministère des affaires étrangères se refusait, jeudi 28 février, à confirmer les nouvelles identifications. Officiellement, deux prisonniers seulement ont été l'objet d'une reconnaissance formelle. Il s'agit de Mourad Benchellali, âgé de vingt ans, originaire de Vénissieux (Rhône) et de Brahim Yadel, trente ans, né dans le département de la Seine-Saint-Denis. Ces deux hommes avaient reçu à Guantanamo au début du mois de février la visite d'une mission interministérielle, composée de diplomates, de policiers de la direction de la surveillance du territoire (DST), et d'agents de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE).

Le Quai d'Orsay renvoie la confirmation de la nationalité des cinq autres personnes au déplacement d'une nouvelle mission à Cuba. Prévue depuis plusieurs semaines, celle-ci n'a toujours pas quitté Paris. Au ministère des affaires étrangères, on indiquait que *« le principe de cette mission n'était pas remis en cause »*, sans toutefois préciser une éventuelle date de départ. Plusieurs sources souhaitant garder l'anonymat s'étaient plaintes des réticences des Américains qui ne livraient à leurs collègues occidentaux que des bribes d'information. Outre la nationalité d'Imad Kanouni, cette mission interministérielle aura pour tâche de confirmer quatre autres identités données pour sûres par les services spécialisés : celles d'Hawari Mustafa Abd-el-Rhaman, né le 23 février 1980 à Paris, de Ridouane Khalid, né le 16 août 1967 à Villemomble (Seine-Saint-Denis), de Nizar Sassi, né le 1er août 1979 à Lyon (Rhône) et de Khaled Ben Mustafa, né le 9 janvier 1972 à Lyon.

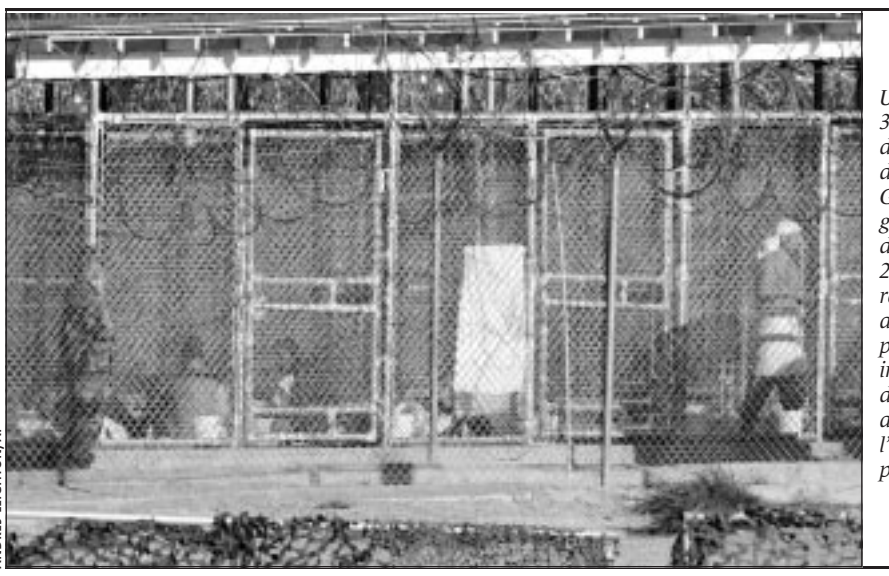

ANDRES LEIGHTON/AP

Un tiers environ des 300 islamistes d'Afghanistan détenus à Guantanamo font la grève de la faim depuis le mercredi 27 février, selon les responsables américains. Ils protestent contre un incident dans lequel des soldats ont arraché le turban à l'un des leurs pendant la prière.

Ces sept Français ont été interpellés par les forces afghanes, pakistanaises ou américaines, généralement dans les zones frontières entre l'Afghanistan et le Pakistan, puis conduites dans des centres de détention de la région pour les premiers interrogatoires menés exclusivement par des agents américains des services de renseignement militaires et de la CIA. Après ce tri initial qui permettait d'écarter les personnes jugées les moins intéressantes, ils ont ensuite été transférés par vols successifs jusqu'à Guantanamo.

A Lyon, le comité de soutien créé au début du mois de février pour Mourad Benchellali et Nizar Sassi s'est une nouvelle fois plaint du peu d'informations dont il disposait. *« On ne sait pas du tout, où ils en sont,* a indiqué Mehdi Skandrani, un animateur social proche de Nizar Sassi, et membre du comité. *Le ministère des affaires étrangères ne donne pas d'informations y compris aux familles de Mourad et Nizar qui sont représentées au sein du comité. Elles n'ont obtenu que très peu d'informations et surtout par la Croix-rouge »*. Le comité organise une réunion d'information et de protestation, lundi 4 mars à Venissieux.

Au sein des pays européens, la France se taille donc une part importante des prisonniers suspectés d'appartenir à Al-Qaïda l'organisation du millionnaire d'origine saoudienne Oussama Ben Laden. Un nombre supplémentaire de Français, ou présumés tels, évalué à une petite dizaine, auraient en effet été interpellés en Iran, près de la frontière pakistanaise par les forces de sécurité de Téhéran. Les autorités iraniennes avaient indiqué, le 14 février, avoir arrêté au total près de 150 personnes, en majorité originaires de pays arabes et africains. Elles soutenaient également avoir découvert parmi ces fugitifs des porteurs de passeports britanniques, hollandais, belges, espagnols et français. Certains d'entre eux résidaient dans le quartier de maisons occupées par les membres du réseau Ben Laden dans la ville afghane de Jalalabad, avant de participer aux combats contre les troupes de l'Alliance du nord, après les attentats commis le 11 septembre aux Etats-Unis.

DOCUMENTS D'IDENTITÉ

La défaite et l'effondrement du régime des Talibans avaient provoqué la fuite d'un groupe d'hommes, parfois accompagnés de leurs femmes et leurs enfants, vers l'Iran, via les zones tribales pakistanaises. Transmis par Téhéran aux autorités françaises, certains des noms figurant sur les documents d'identité de ces détenus correspondent bien à ceux de citoyens français. Selon nos informations, ils pourraient être bientôt remis à la France. D'autres ressortissants auraient enfin été localisés dans des centres de détention aux mains des forces pakistanaises, situés dans la province de la frontière du nord-ouest, en compagnie d'autres membres d'Al-Qaïda. Mais les services français, à la différence de leurs homologues américains, n'ont jamais pu accéder à ces prisons.

Pascal Ceaux (à Paris)
et Erich Inciyan (à Islamabad)

La plupart des noms étaient déjà apparus lors de l'enquête de 1998 sur les réseaux liés au Groupe islamiste armé algérien

L'IDENTIFICATION des Français détenus par les Américains renvoie une nouvelle fois quatre ans en arrière. La plupart des noms des prisonniers à la base de Guantanamo étaient déjà apparus lors du coup de filet qui avait précédé le début de la coupe du monde de football en France en 1998, tout comme celui d'Hervé Djamel Loiseau. Ce dernier retrouvé mort de froid, alors qu'il fuyait les bombardements massifs de Tora Bora, et enterré le 24 décembre 2001 par les habitants du village de Tandor, au nord-ouest du Pakistan, avait aussi été interpellé avant l'ouverture de la compétition sportive.

Nizar Sassi, Hawari Mustapha Abdel-Rahman, Ridouane Khalid, et Khaled Ben Mustafa avaient été l'objet de relevés d'empreintes digitales ou étaient apparus lors de la série d'interpellations de 1998. Seul Imad Kanouni et Mourad Benchellali semblent constituer un cas différent. Le second avait été présenté, après son identification, comme proche du réseau de Djamel Beghal, un autre Français interpellé l'été dernier à Dubaï et mis en examen à Paris pour *« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste »*. Il est soupçonné d'avoir été le principal animateur d'un groupe qui préparait un attentat à l'explosif.

Un autre prisonnier de Guantanamo, Brahim Yadel, avait dans la même opération été placé en garde à vue à Paris, avant d'être remis en liberté. Il était soupçonné d'appartenir au réseau d'Omar Saïki, dont les deux dirigeants avaient été arrêtés en Allemagne, après qu'une conversation téléphonique interceptée par des écoutes eut laissé craindre des attentats pendant la compétition sportive.

Un autre groupe suspecté des mêmes faits, le réseau Khinaï, avait été démantelé en Seine-Saint-Denis au même moment. A cette époque, les deux réseaux, qui avaient été identifiés avec l'aide des services spéciaux algériens, n'étaient pas suspectés de liens avec Al-Qaida, l'organisation d'Oussama Ben Laden. La police avait estimé qu'ils étaient proches du groupe islamique armé (GIA) algérien de l'« émir » Hassan Hattab. Au total, cinquante-trois personnes avaient été arrêtées, le 26 mai 1998.

P. Ce. et E. In.

Hubert Védrine et les Etats-Unis

Dans un entretien au quotidien *Libération* du 1er mars, le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, s'exprime sur les tensions franco-américaines de ces dernières semaines. Notant *« une tentation unilatéraliste ascendante »* de Washington, M. Védrine estime qu'*« il y a une réelle perplexité européenne face à une administration américaine qui, en un peu plus d'un an, s'est opposée au protocole de Kyoto* (traité limitant les émissions de gaz à effet de serre), *à la Cour pénale internationale, à plusieurs accords sur le désarmement et abuse des vetos au Conseil de sécurité dès qu'il est question du Proche-Orient »*.

Il ne s'agit pas là d'une *« polémique conjoncturelle »* mais d'un *« débat de fond »*. *« Ce débat est légitime et salubre. Je souhaite qu'il contribue à convaincre les Etats-Unis de faire un usage plus responsable de leur puissance.* (...) *La lutte contre le terrorisme ne peut pas tenir lieu de politique pour tous les problèmes du monde »*, ajoute-t-il.

Recherche ADN famille Ben Laden, désespérément, à des fins d'identification

NEW YORK
de notre correspondant

Pour être sûr de ne pas continuer à poursuivre un fantôme pendant des années, le gouvernement américain cherche à obtenir des échantillons d'ADN de membres de la famille Ben Laden. Cela permettra de le comparer à celui des corps retrouvés dans les grottes afghanes et des trois personnes tuées, le 4 février, à Zwar Kili dans l'est du pays, par un missile tiré par un drone (avion sans pilote). Il s'agissait, selon le Pentagone, de membres importants du réseau Al-Qaida. L'un d'entre eux, un *« grand vêtu d'une djellaba blanche »*, était *« traité avec déférence par les autres »*. Oussama Ben Laden ? Selon le témoignage d'Afghans recueillis sur place, il ne s'agissait pas de terroristes, mais d'habitants de la région cherchant à récupérer des pièces de métal. Une version contestée par les militaires américains. Les hommes *« étaient habillés comme des Arabes »* et selon les observations effectuées par le drone, *« faisaient tout sauf récupérer du métal »*.

TROUVER UN VOLONTAIRE

Des soldats américains se sont rendus sur place, ont prélevé des échantillons de tissus sur les cadavres et les ont expédiés aux Etats-Unis. Il reste à pouvoir les identifier. Apparemment, la famille Ben Laden ne semble pas particulièrement enthousiaste à l'idée de donner un peu de son sang au gouvernement américain, même si elle a officiellement renié Oussama depuis des années. Tim Metz, un porte-parole de la famille à New York, a déclaré ne pas être au courant de demandes officielles. Pour lui des échantillons peuvent être éventuellement obtenus en s'adressant aux hôpitaux. La famille Ben Laden est suffisamment nombreuse pour que les Etats-Unis finissent tout de même par trouver un volontaire. Oussama est le seul enfant de sa mère, d'origine syrienne, et de son père Mohamed Awad Ben Laden, aujourd'hui décédé. Mais il a cinquante-quatre demi-frères et demi-sœurs.

Les autorités américaines cherchent des certitudes, mais ne semblent pas croire à la mort du fondateur d'Al-Qaïda à Zawar Kili. *« Selon les informations en notre possession, il est toujours en vie, probablement en Afghanistan »*, expliquait il y a quelques jours le sénateur démocrate Bob Graham, le président de la commission du renseignement. Il s'agit aujourd'hui de l'hypothèse considérée comme la plus probable par les spécialistes. Ceux-ci accordent peu de crédit aux théories successives selon lesquelles il serait mort dans les bombardements de Tora Bora ou du fait de ses problèmes rénaux. Ils ne semblent pas croire non plus à sa fuite en Iran, au Yémen ou en Géorgie. En tout cas, jour après jour, l'échec de la traque alourdit le climat à Washington. Les démocrates en ont oublié l'union sacrée autour du président, chef des armées. *« La guerre contre le terrorisme est un succès, mais pour combien de temps ? Si nous n'attrapons pas le mollah Omar et Oussama Ben Laden, nous aurons échoué »*, a affirmé, jeudi 28 février, Tom Daschle, le numéro un de la majorité démocrate au Sénat.

Il y a cinq mois George Bush réclamait la capture d'Oussama Ben Laden *« mort ou vif »*. Mal à l'aise, l'administration minimise aujourd'hui l'enjeu. *« Nous ne devons pas penser que la guerre contre le terrorisme sera achevée le jour où nous l'aurons attrapé »*, souligne pour sa part le général Richard Myers, chef d'état-major interarmes.

Eric Leser

MÉDAILLE D'OR 2001
concours NF ameublement
DETAILLANT - GROSSISTE
VEND AUX PARTICULIERS
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

MATELAS ● SOMMIERS
Vente par téléphone possible
fixes ou relevables - toutes dimensions.
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX
Garantie 5 et 10 ans
Et une gamme spéciale de literie pour dos sensibles.
CANAPÉS ● SALONS ● CLIC-CLAC
Duvivier - Steiner - Coulon - Diva - Bournas
MOBECO
247, rue de Belleville - Paris 19ème
50, avenue d'Italie - Paris 13ème
01.42.08.71.00 - 7 j/7
5500 m2 d'exposition
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

Terrorisme : pas de divergences franco-américaines, affirme Jacques Chirac

Le chef de l'Etat a promis à Hamid Karzaï de prolonger la présence militaire française à Kaboul

LE CHEF du gouvernement intérimaire afghan Hamid Karzaï a pris la peine de prononcer quelques phrases en français devant la presse, jeudi 28 février, à l'issue de son déjeuner à l'Elysée avec le président Jacques Chirac, et il n'a pas mesuré ses remerciements pour *« le soutien sur tous les plans »* que la France apporte aujourd'hui à son pays.

Hamid Karzaï avait visité dans la matinée en compagnie de Jacques Chirac l'exposition *Afghanistan une histoire millénaire* au Musée Guimet, où ont été restaurées plusieurs pièces du Trésor de Begram qui seront restituées à Kaboul le moment venu. La culture a été présentée par les deux dirigeants comme un terrain majeur de la coopération, lors de la conférence de presse. M. Chirac a cité notamment la recherche archéologique, la réouverture prochaine des deux lycées français de Kaboul, le *« projet »* de centre culturel français, mais aussi d'autres domaines vers lesquels l'aide française sera prioritairement dirigée : la santé, l'aide à l'agriculture, la contribution à la formation des cadres de l'administration, ainsi que de la police et de l'armée. *« La France est prête à assurer la formation d'un ou deux bataillons »*, a-t-il précisé.

En ce qui l'éventuelle prolongation du mandat de la force internationale (ISAF) et son déploiement hors de Kaboul, M. Chirac a indiqué que la France avait accepté de maintenir en Afghanistan ses 520 soldats participant à l'ISAF et qu'elle était prête à renforcer ces effectifs. A propos du déploiement hors de Kaboul, Jacques Chirac a déclaré n'être *« pas convaincu que ce soit la bonne solution »* en raison du risque d'*« ingérence dans les affaires afghanes »* ; *« mais nous n'avons pas l'intention de bloquer »* une éventuelle décision dans ce sens, a-t-il ajouté, en notant que cette question faisait toujours l'objet de discussions à l'ONU et à Kaboul.

Réitérant cette demande, Hamid Karzaï a fait valoir qu'elle émane *« de la population afghane »*, qui y voit *« une garantie que la communauté internationale respecte les engagements qu'elle a pris »* en faveur d'un Afghanistan pacifique et indépendant.

SUR LA MÊME LIGNE

M. Chirac a saisi d'autre part l'occasion de cette conférence de presse pour récuser l'idée d'un différend franco-américain à propos de la lutte contre le terrorisme engagée en Afghanistan. *« Je ne sais pas où vous voyez des divergences de vue,* a-t-il dit ; *nous sommes exactement sur la même ligne, nous avons les mêmes préoccupations et nous avons participé à la demande des Etats-Unis, en acceptant toutes leurs demandes, aux actions pour lutter contre le terrorisme et qui ont été menées à l'intérieur ou autour de l'Afghanistan »*. Il a noté qu'il n'y avait dans le ciel de l'Afghanistan *« que des avions américains et français »* et que l'engagement militaire de la France contre Al-Qaïda était *« à égalité avec celui de la Grande-Bretagne »*.

M. Karzaï a été reçu dans l'après-midi par Lionel Jospin, puis par les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale. Sa journée de vendredi devait être consacrée à l'examen des différents aspects de la reconstruction au ministère français des affaires étrangères.

Claire Tréan

L'armée israélienne pénètre dans deux camps de réfugiés en Cisjordanie

Au moins douze Palestiniens et un soldat de Tsahal ont été tués dans les combats. Washington se dit inquiet pour les civils

JÉRUSALEM
de notre correspondant

L'armée israélienne a assuré, jeudi 28 février, avoir pris le contrôle du camp de réfugiés de Balata, situé en zone autonome palestinienne, à l'est de la ville de Naplouse, en Cisjordanie. Selon des sources palestiniennes, les troupes israéliennes massées sur le pourtour du camp ne contrôleraient en fait que les entrées principales et certaines zones. Joint par téléphone, vendredi matin 1er mars, Houssam Khader, figure de la première Intifada et député du Conseil législatif palestinien, nous a confirmé que *« l'armée israélienne a pénétré à l'intérieur du camp et fouille de nombreuses maisons. Il n'y a pratiquement pas de tirs ce matin »*. Le député, dont la maison est située à l'intérieur du camp, estime que les troupes israéliennes qui l'avaient investi dès les premières heures du jour jeudi ont commencé à progresser à l'intérieur en milieu d'après-midi. *« Ils sont venus chez moi, mais je n'étais pas là. Ils ont rassemblé ma famille dans une pièce, puis ils ont fouillé en renversant tout sur leur passage »*, a assuré Houssam Khader.

D'UNE MAISON À L'AUTRE

Intervenant après une série d'opérations palestiniennes perpétrées contre des cibles militaires et contre des colons dans les territoires occupés, l'attaque israélienne portée contre Balata est sans précédent. Jeudi, les premiers combats ont fait cinq morts côté palestinien et un côté israélien. Pour cette opération d'envergure, Tsahal a mobilisé d'importants moyens militaires. Plusieurs dizaines de blindés ont été engagés dans l'offensive, soutenus par des hélicoptères de combat, dont le rôle s'est avéré particulièrement important, compte tenu de la nature du terrain. Balata, où vivent environ 20 000 personnes, est en effet strié de ruelles tortueuses et étroites qui rendent délicate la progression de forces armées. Selon des sources palestiniennes, les soldats détruiraient d'ailleurs les cloisons des habitations pour passer d'une maison à l'autre, sans s'exposer à des tirs.

OPÉRATIONS SANS PRÉCÉDENT

Incursions israéliennes dans les camps de réfugiés palestiniens

Une attaque similaire a été portée contre le camp de réfugiés Nour Al-Chams (Lumière du soleil) de Jénine, où les combats continuaient de faire rage vendredi matin, selon des sources palestiniennes. Au moins sept Palestiniens ont été tués. L'armée considère ces deux camps de réfugiés comme des bastions des groupes militaires du Fatah et du Mouvement de la résistance islamique, Hamas.

« CONTRE-PRODUCTIF »

Ces opérations ont suscité un commentaire des Etats-Unis, *« préoccupés par la situation actuelle sur le terrain, en particulier dans le camp de Balata »*. Le département d'Etat, par la voix de son porte-parole, Richard Boucher, a jugé *« extrêmement important que tous les efforts possibles soient déployés pour éviter de porter atteinte aux civils »*. Cette réserve des Etats-Unis, qui ne critiquent plus depuis plusieurs mois les incursions israéliennes en zone autonome palestinienne, n'a cependant guère de sens, dans une zone aussi densément peuplée que Balata, surtout compte tenu de la nature des moyens militaires engagés côté israélien.

Vendredi matin, Houssam Khader jugeait que l'opération israélienne était vouée à l'échec. *« Je ne pense pas que les troupes israéliennes vont rester longtemps à Balata. Elles repartiront d'un moment à l'autre. Je ne crois pas non plus que cette opération a permis comme elles l'affirment de détruire les cellules de combattants qui se trouvent dans le camp. Ces derniers ne les ont pas attendu pour leur échapper. »* Houssam Khader était en revanche certain que cette opération serait rapidement suivie de représailles. *« Vu comment les Israéliens se sont comportés à Balata, il y aura encore plus de volontaires pour prendre les armes contre les forces d'occupation. Cette opération ne fait qu'augmenter le nombre de combattants palestiniens. Pour Israël, c'est tout simplement contre-productif »*, a-t-il assuré.

Gilles Paris

Kofi Annan demande un retrait « immédiat »

Le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a demandé, jeudi 28 février, que les forces israéliennes se retirent *« immédiatement »* des camps de réfugiés palestiniens du nord de la Cisjordanie où elles sont entrées. *« J'implore les deux parties d'éviter toute nouvelle action qui puisse mettre en danger encore plus de civils »*, a déclaré M. Annan. Israéliens et Palestiniens *« doivent se souvenir que la loi internationale leur enjoint d'éviter et d'empêcher les attaques contre les civils et de respecter l'immunité dont bénéficient les installations humanitaires, notamment celles de l'ONU ». « Ce qui me désespère particulièrement,* a-t-il encore dit, *c'est que, cette fois, il est fait état d'un grand nombre de Palestiniens tués ou blessés en raison des incursions de l'armée israélienne dans les camps de réfugiés. »*

De son côté, le commissaire général de l'UNRWA, organisme de l'ONU pour l'aide aux réfugiés palestiniens, a vivement protesté contre les opérations de l'armée israélienne à Balata, Jénine et Naplouse. – *(AFP.)*

Au Venezuela, la société publique de pétrole se rebiffe contre M. Chavez

Les cadres protestent contre les nominations imposées par le chef de l'Etat

CARACAS
de notre envoyé spécial

Hugo Chavez serait-il en train de tuer, ou au moins de rendre malade, la poule aux œufs d'or ? Pour son bonheur, ou son malheur, le Venezuela, depuis des décennies, dépend du pétrole. Les temps où le pays s'appuyait sur son secteur agricole appartiennent à un lointain passé et la vie politique du quatrième exportateur mondial de brut a désormais une forte odeur de pétrole. Quand Hugo Chavez est arrivé au pouvoir, en 1998, les cours étaient descendus à un niveau catastrophique (moins de 8 dollars le baril), puis ils ont ensuite très rapidement remonté (jusqu'à 26 dollars en 2000), dans une certaine mesure grâce à la décision prise par le président d'accepter les restrictions de production décidées par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP).

Mais, en dépit de deux années de revenus pétroliers exceptionnels, en 2000 et en 2001 (où le cours moyen était encore de 20 dollars le baril), le budget de l'Etat a connu des déficits relativement importants. En raison de dépenses excessives et d'une mauvaise gestion, affirme l'opposition, mais surtout, corrige un observateur étranger, en raison de problèmes structurels d'un pays habitué depuis belle lurette à vivre au-dessus de ses moyens.

La forte baisse des cours mondiaux, au lendemain du 11 septembre, et la décision de Caracas d'accepter une réduction de sa production de 3 millions à 2,5 millions de barils par jour, expliquent dans une large mesure les difficultés de ces derniers mois et la décision récente de laisser flotter le bolivar, qui a perdu en quelques semaines 30 % de sa valeur, tandis que les réserves monétaires du pays diminuaient de près d'un tiers. L'agence Moody vient d'ailleurs de rétrograder la cote des bons du trésor vénézuéliens, ce qui n'empêche apparemment pas Wall Street de garder sa confiance à un pays qui a offert l'an dernier des rendements très supérieurs à la moyenne. De leur côté, les grands investisseurs pétroliers n'ont pas eu à se plaindre jusqu'à présent de la politique de l'Etat qui, explique un représentant de TotalFinaElf, premier investisseur du pays, a tenu depuis trois ans scrupuleusement ses engagements.

La situation délicate où se trouve le pays n'a pas dissuadé Hugo Chavez de considérer la société publique Petroleos de Venezuela (PDVSA) comme l'instrument essentiel de sa politique économique et sociale. Bien au contraire : au début de février, il a limogé le président de la société, le général Guaicapuro Lameda, qui essayait de défendre une approche plus libérale, et il l'a remplacé par un professeur d'économie considéré comme dirigiste, Gaston Parra. PDVSA, a déclaré au *Monde* le président vénézuélien, *« ne peut être un Etat dans l'Etat et doit être subordonné à un plan stratégique de développement national »*. Il n'est donc pas question de diminuer les ponctions imposées par l'Etat, mais au contraire d'imposer à la société pétrolière nationale *« une réduction drastique de ses coûts »*.

Le prix de l'essence à la pompe, fixé à un niveau très bas, est presque tabou

Mais la société sera, par exemple, toujours obligée de vendre très largement à perte sur le marché intérieur. Le prix de l'essence à la pompe est ridiculement bas (environ 10 centimes d'euro le litre), mais ce sujet est presque tabou au Venezuela : c'est une hausse du prix de l'essence qui, il y a treize ans, a provoqué des émeutes réprimées dans le sang et personne, depuis, n'a osé s'attaquer au problème, devenu encore plus aigu depuis la perte de valeur du bolivar. Une autre contrainte imposée à PDVSA est plus récente : la société a reçu l'ordre de continuer à produire plus qu'elle ne vend, ce qui alimente le budget de l'Etat, qui prélève ses royalties dès l'extraction, mais la contraint à stocker à grand prix, d'autant que tous les réservoirs sont pleins.

Pour bien montrer qu'il entend reprendre complètement en main PDVSA, Hugo Chavez ne s'est pas contenté de limoger le général Lameda – qui, depuis, se répand chaque jour en critiques de la politique économique du gouvernement. Il a aussi imposé le remplacement de cinq (sur sept) des administrateurs de la société par des fidèles. Ces nominations, qui ont bousculé le système de méritocratie en vigueur à PDVSA, a provoqué une véritable crise parmi les cadres supérieurs et moyens de la société, qui protestent par voie de placards publicitaires dans la presse. Ils pourraient d'ailleurs fort bien s'en dispenser : les journaux, après le succès mitigé de la manifestation de l'opposition, mercredi 27 février, décrivent désormais la situation au sein de la société publique pétrolière comme la plus grave menace qui pèse sur le régime.

Jan Krauze

Traduit en justice, Azmi Bishara, député arabe israélien, dénonce un « procès politique »

Il est accusé d'avoir prononcé des discours incitant à l'insurrection

JÉRUSALEM
de notre correspondant

La première manche s'est déroulée le 27 février, à Nazareth. Traîné en justice par le procureur de l'Etat, Eliyakim Rubinstein, qui avait obtenu, le 7 novembre 2001, la levée de son immunité parlementaire, le député Azmi Bishara et ses défenseurs ont tenté de faire litière des accusations qui lui sont portées. Le député arabe israélien est jugé pour avoir organisé sans autorisation des voyages en Syrie, un pays avec lequel Israël est officiellement en guerre, et surtout pour des discours prononcés en 2001 à Kardaha, en Syrie, et à Oum Al-Fahm, en Israël. Le parlementaire avait alors célébré la résistance palestinienne à l'occupation israélienne, dans des termes qui avaient soulevé l'indignation de la droite israélienne.

M. Bishara, une figure de la vie politique israélienne, candidat éphémère au poste de premier ministre en 1999, a préparé soigneusement sa défense dans ce qu'il tient pour *« un procès politique »*. *« Les Arabes israéliens sont à un tournant. On veut les intimider. Un pas de plus et ce sera l'apartheid »*, assure-t-il, en laissant entendre que ce pas pourrait être franchi dans le cas d'une condamnation, même symbolique.

Le député risque théoriquement entre un et trois ans de prison pour les faits qui lui sont reprochés. Même si cet habile rhéteur, philosophe de formation, est réputé pour un individualisme parfois peu compatible avec ses ambitions politiques, au travers de son cas, c'est celui de la population arabe israélienne qui se retrouve sur la sellette.

Tenue pendant de longues années à la lisière de la société israélienne et considérée comme une clientèle captive du Parti travailliste, la communauté arabe a progressivement gagné son indépendance politique. Mais ce sont surtout les événements d'octobre 2000 qui ont frappé les esprits, au début de la seconde Intifada, lorsque des manifestations de solidarité avec les Palestiniens ont été brutalement réprimées par les forces de l'ordre israéliennes. Treize personnes ont été tuées en quelques jours, entre Nazareth et Oum Al-Fahm. Une commission d'enquête a été mise en place, non sans réticences, par les autorités israéliennes, mais la cassure entre la majorité juive du pays et sa minorité arabe, dénoncée à droite comme une « cinquième colonne » potentielle, ne s'est pas résorbée.

AP

« Les Arabes israéliens sont à un tournant. On veut les intimider. Un pas de plus et ce sera l'apartheid »
AZMI BISHARA

Le lendemain de la première audience du procès de M. Bishara, la presse israélienne révélait d'ailleurs que quatorze personnalités avaient reçu une lettre émanant du président de la commission d'enquête, les avertissant qu'elles seront, le moment venu, mises en cause par ses travaux. Parmi ces quatorze noms figurent ceux du premier ministre de l'époque, le travailliste Ehoud Barak, du ministre de l'intérieur d'alors, également travailliste, Shlomo Ben Ami, de nombreux responsables des services de sécurité israéliens (dont celui d'une unité de snipers qui bénéficie de l'anonymat), mais aussi de responsables politiques et religieux arabes israéliens. L'inévitable Azmi Bishara, mais aussi le cheikh Raed Salah, maire de Oum Al-Fahm pendant les événements et responsables du Mouvement islamique, sont ainsi pointés du doigt, accusés d'avoir prononcé des discours considérés comme des appels à l'insurrection. Le député a promptement réagi à la publication de son nom, en déplorant que la commission mette sur le même plan les responsables et les victimes.

M. Bishara compte profiter de sa mise en accusation pour instruire le procès des limites de la démocratie israélienne. Il sait qu'en plaidant à la fois pour son *« identité de Palestinien d'Israël »* et pour *« l'égalité des droits »*, son discours fait mouche. Les représentants institutionnels de la communauté arabe israélienne, peu empressés à défendre le parlementaire, sont parvenus à ramener rapidement le calme après octobre 2000, parmi une population qui n'a jamais souhaité remettre en cause son appartenance à Israël, en dépit de la solidarité qu'elle exprime à l'égard des Palestiniens. Mais les discriminations économiques et sociales avérées dont elle est victime depuis les débuts de l'Etat d'Israël la renvoient souvent à une citoyenneté de seconde zone.

Contrairement aux druzes ou aux bédouins, les jeunes Arabes israéliens sont d'ailleurs les seuls à être exemptés d'office de service militaire. Ils ne revendiqueraient sans doute pas de porter l'uniforme aujourd'hui, mais qui connaît l'importance de Tsahal dans la société israélienne, mesure d'autant mieux combien cette situation marginale peut renforcer les frustrations et les ressentiments.

G. P.

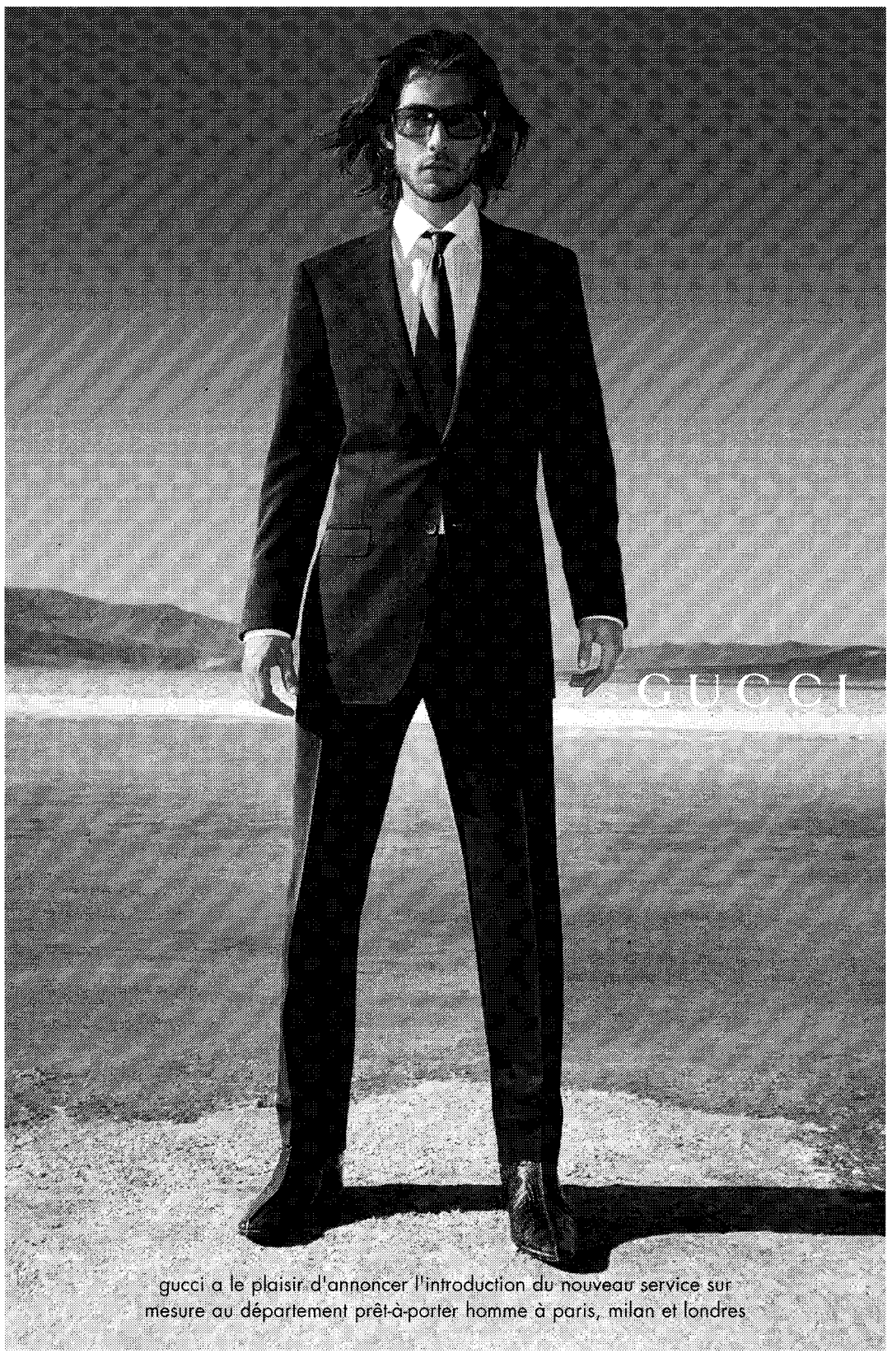

L'ancien chef serbe Radovan Karadzic échappe à une opération de l'OTAN en Bosnie

La SFOR assurent que « l'étau se resserre » autour du dirigeant inculpé de génocide et crimes de guerre par le TPIY. De nouvelles recherches étaient lancées vendredi 1er mars

RADOVAN KARADZIC, l'ancien chef des Serbes de Bosnie, inculpé en 1994 par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) de génocide et de crimes de guerre pour son rôle dans le conflit bosniaque, court toujours. Une spectaculaire opération militaire déclenchée jeudi 28 février dans le sud-est de la Bosnie par des soldats de la SFOR (Force de stabilisation de l'OTAN) lancés à ses trousses s'est en effet soldée par un échec. Vendredi matin, de nouvelles recherches étaient lancées.

L'OTAN avait mobilisé jeudi des moyens impressionnants pour tenter d'arrêter ce psychiatre accusé – au même titre que son ancien chef de guerre, autre fugitif célèbre, Ratko Mladic – d'avoir organisé le massacre de quelque 7 000 musulmans à Srebrenica (juillet 1995) ainsi que le siège de Sarajevo. Pendant quelques heures une zone de 40 km de rayon, proche de la ville de Foca (50 km de Sarajevo), a été isolée du reste du monde. Avec l'appui d'hélicoptères et de véhicules blindés, la SFOR, qui est, dans cette région, placée sous commandement français, a coupé l'eau, l'électricité et le téléphone et interdit tout déplacement de la population locale. Les militaires, dont la nationalité n'a pas été précisée mais qui selon des villageois s'exprimaient en anglais, portaient des cagoules et des tenues de camouflage.

CACHES D'ARMES

Selon Mladen Ivanic, premier ministre de la Republika Srpska (RS), l'entité serbe de Bosnie où se trouve la zone concernée, des explosifs ont été utilisés au cours de l'opération, mais il n'y a pas eu de blessés. Faute de Karadzic, les soldats de la SFOR se sont consolés en faisant main basse sur trois caches d'armes.

La SFOR a admis que Radovan Karadzic « *n'avait pas été trouvé* » dans la zone visée. L'opération avait été organisée « *à la suite de renseignements selon lesquels il se cachait dans un faubourg proche de la localité de Celebici* », a précisé la SFOR dans un communiqué diffusé à Sarajevo. « *L'ampleur de l'opération laissait supposer que l'on disposait de bonnes informations. Est-ce que Karadzic était parti au moment où la SFOR est arrivée, a-t-il été prévenu par quelqu'un, n'a-t-il jamais été là ? Je ne sais pas* », a déclaré, à Bruxelles, Yves Brodeur, un porte-parole de l'OTAN.

Depuis plusieurs années, les états-majors des armées occidentales déployées en Bosnie planchent sur des scénarios d'arrestation de Radovan Karadzic. Jamais, toutefois, la SFOR n'avait reconnu publiquement être passée à l'acte. En revanche, les procureurs successifs au TPIY ont souvent reproché à l'OTAN son manque d'empressement à arrêter les personnes inculpées par le tribunal de la Haye.

La démonstration de force de jeudi signerait-elle un changement de stratégie ? C'est le message que l'OTAN tentait de faire passer, jeudi, en déclarant : « *L'étau se resserre. On peut s'attendre à d'autres opérations à l'avenir* ». Un message repris par les Etats-Unis et par le président français Jacques Chirac, qui, après l'échec de la tentative d'arrestation, s'est risqué à prédire que « *ça réussira la prochaine fois* ».

Christophe Châtelot (avec AFP, Reuters)

M. Rugova devrait être président du Kosovo

Les leaders politiques albanais du Kosovo se sont finalement mis d'accord, jeudi 28 février, pour élire, lundi, Ibrahim Rugova président de cette région de Serbie administrée par l'ONU, mettant ainsi fin à plus de deux mois d'impasse politique qui a retardé la mise en œuvre de l'autonomie de la province. Selon cet accord, conclu sous l'égide du nouveau chef de la Mission de l'ONU au Kosovo (MINUK), l'Allemand Michael Steiner, le poste du premier ministre devrait être attribué à Bajram Rexhepi, membre du Parti démocratique du Kosovo (PDK, nationaliste radical) de Hashim Thaçi.

La LDK de M. Rugova devrait occuper quatre des neuf ministères. Le PDK et l'Alliance pour le futur du Kosovo (AAK, nationaliste radical) de Ramush Haradinaj en obtiendraient deux et la coalition serbe Povratak (Retour), un. A New York, le Conseil de sécurité de l'ONU s'est dit *« heureux de l'accord »* de jeudi. – *(AFP.)*

Slobodan Milosevic marque un point en contestant l'authenticité d'un document de l'accusation

LE PROCÈS DE SLOBODAN MILOSEVIC

LA HAYE (TPIY)
de notre envoyé spécial

Dans le procès de Slobodan Milosevic devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), Halit Barani est le premier témoin qui prend apparemment plaisir à son duel avec l'ex-président yougoslave. Président du Conseil de défense des droits de l'homme et des libertés, une organisation proche de la Ligue démocratique d'Ibrahim Rugova, M. Barani s'affiche, mercredi 27 et jeudi 28 février, aussi pugnace que l'accusé. C'est toutefois Slobodan Milosevic qui marqua jeudi le dernier point, accusant le témoin d'avoir produit « *un faux document* » sans que ce dernier n'oppose une explication convaincante.

Halit Barani est un homme informé. Il a parcouru durant des années les villes et les villages de la région de Kosovska Mitrovica, dans le nord du Kosovo, afin de recueillir des informations sur les violations du droit humanitaire international à l'encontre de la population kosovare albanaise. Il a enquêté, filmé, photographié. Il a collaboré avec les enquêteurs internationaux de l'OSCE et du TPIY. Et il se souvient du moindre détail qu'il a, au fil des années, relaté dans les rapports de son association. Halit Barani paraît être, pour le procureur, un témoin en or.

Il dresse ainsi un tableau exhaustif des crimes de guerre perpétrés dans sa région. « *Il y a eu 650 tués et 80 000 expulsés de Mitrovica entre mars et juin 1999* », indique-t-il. Il a documenté presque chaque assassinat, interrogé des témoins, des parents, recherché les cadavres. Car Halit Barani, refusant de fuir, s'est caché à Mitrovica durant la guerre et n'a cessé de parcourir la ville et ses environs, jouant au chat et à la souris avec les forces de sécurité serbes.

Slobodan Milosevic, très informé lui aussi, par téléphone, par ses conseillers belgradois, a tenté de démontrer que « *des Serbes et des Albanais fidèles à la Yougoslavie ont été exécutés par l'UCK* ». Il évoque « *un policier albanais abattu par l'UCK* ». « *Non, ce n'est pas vrai,* rétorque M. Barani. *Je le connaissais très bien. Il a été tué au cours d'une bagarre dans une cafétéria, et le coupable du crime est en prison en Serbie !* » L'accusé évoque « *le père de ce policier, un garde-forestier, lui aussi abattu par l'UCK* ». « *Non, ce n'est pas vrai,* répond le témoin. *Il s'appelle Mehmed et il est vivant !* »

Halit Barani déclenche même l'hilarité générale dans le prétoire lorsque M. Milosevic parle de « *l'assassinat du directeur albanais du théâtre* ». Préparant son effet durant quelques secondes, le militant kosovar réplique : « *Je suis certain que le directeur du théâtre n'est pas mort. Pour une raison simple : le directeur du théâtre, c'est moi !* »

Milosevic se lance dans une explication sur la grammaire et l'orthographe serbes

Slobodan Milosevic l'accuse de proférer « *des contre-vérités* » et d'être « *l'un des fondateurs de l'UCK* ». Le témoin contre-attaque : « *Je suis désolé. Les informations dont vous disposez sont erronées. Ce sont des mensonges purs et simples.* () *Pour tout ce que j'avance, je dispose de preuves, de témoins oculaires !* » Halit Barani évoque longuement des familles assassinées, des hameaux rasés, des maisons incendiées, des disparus.

L'ex-président yougoslave renverse cependant la situation peu avant la fin de l'audience. La veille, M. Barani avait transmis au procureur un document intitulé « *Liste de Shiptar* [en langue serbe, un mot péjoratif pour Albanais] *à Kosovska Mitrovica qui doivent être sommairement liquidés* » et signé par « *le colonel M. Markovic, commandant de l'Unité spéciale* ». Y figurent soixante-six noms de personnalités politiques et intellectuelles de la ville, dont le témoin lui-même, qui affirme que trois hommes sont effectivement morts.

« *Ce document est un faux !* », accuse Slobodan Milosevic, qui se lance dans une explication sur la grammaire et l'orthographe serbes, voulant démontrer que le texte n'a pu être rédigé que par un Albanais maîtrisant mal la langue serbe. « *Pas un seul enfant ne ferait de telles erreurs !* », insiste l'accusé. « *Je connais mal l'alphabet cyrillique. Ce papier m'a été remis par M. Kelmendi, qui vit à Mitrovica et qui l'a trouvé dans une station de police après la guerre. Et trois des personnes citées sont mortes !* », se défend le témoin. Les trois juges du TPIY sont à l'évidence impressionnés par la démonstration de M. Milosevic, et le procureur est dépité. On reparlera, au cours de ce procès, de la liste controversée de Kosovska Mitrovica.

Rémy Ourdan

Des candidats à l'exil occupent l'ambassade mexicaine à Cuba

Les autorités castristes dénoncent une « grossière provocation » organisée depuis Miami

SAINT-DOMINGUE
de notre correspondant

Vingt et un jeunes Cubains voulant quitter l'île étaient toujours retranchés, jeudi 28 février, dans l'ambassade du Mexique à La Havane, dont ils avaient forcé l'entrée, la veille, à l'aide d'un autobus volé. Mercredi en fin de matinée, la rumeur a commencé à circuler, dans la capitale cubaine, que le Mexique était disposé à ouvrir ses portes à tous les Cubains qui le souhaiteraient. Plusieurs centaines de personnes avaient convergé vers l'ambassade. Peu avant dix heures du soir, un petit groupe de jeunes s'était emparé d'un autobus qui avait enfoncé les grilles de l'ambassade. Alors que la police dispersait violemment la foule et les journalistes à coups de matraque et à l'aide de bergers allemands, plusieurs des jeunes ayant pénétré dans les locaux se sont réfugiés sur le toit d'où ils ont scandé des slogans hostiles à Fidel Castro. Le dirigeant cubain a inspecté, tard dans la soirée, les abords de l'ambassade, où il a été acclamé par ses partisans membres des « brigades de réponse rapide », des groupes de choc utilisés contre les dissidents.

Le gouvernement cubain a accusé Radio Marti, une station financée par les Etats-Unis basée à Miami, d'avoir provoqué l'irruption « *d'éléments antisociaux et du lumpen* » dans l'ambassade du Mexique.

Dans une note officielle publiée jeudi matin, les autorités affirment que des propos tenus le 26 février à Miami par le ministre mexicain des affaires étrangères, Jorge Castañeda, ont été « *cyniquement manipulés par la mal nommée Radio Marti* ». Selon le quotidien de Miami *Nuevo Herald*, M. Castañeda avait affirmé, lors de l'inauguration du centre culturel mexicain, mardi 26 février, que « *les portes de l'ambassade du Mexique à La Havane étaient ouvertes à tous les Cubains, tout comme le Mexique* ».

Selon la note officielle cubaine, ces propos diffusés à huit reprises, mercredi, par Radio Marti, représentaient un appel à l'occupation de l'ambassade du Mexique et une « *grossière provocation ouvertement organisée depuis une station de radio officielle du gouvernement des Etats-Unis.* » Jeudi, le porte-parole du département d'Etat américain, Richard Boucher, a estimé que « *les Cubains ne chercheraient pas à pénétrer dans les ambassades étrangères s'ils avaient la possibilité de choisir leur propre gouvernement* » et que « *la vraie solution serait un changement à Cuba* ».

De son côté, M. Castañeda a affirmé, sur une radio mexicaine, que les personnes retranchées dans l'ambassade ne sont pas des demandeurs d'asile. « *Ils n'ont manifesté aucune motivation politique* », a déclaré le ministre, ajoutant que son gouvernement allait leur demander « *de quitter l'ambassade rapidement* ». Selon M. Castañeda, cet incident est le résultat « *d'une petite provocation d'éléments radicaux de l'exil cubain de Miami* ». Le gouvernement mexicain a demandé aux autorités cubaines « *un grand déploiement de forces pour éviter que cela ne se reproduise* » et il ne se laissera pas entraîner « *dans une croisade anticastriste* », a ajouté M. Castañeda. Le président mexicain Vicente Fox s'était rendu à La Havane le 4 février. Il y avait notamment rencontré sept des principaux représentants de la dissidence.

AP

Cet incident est le résultat « d'une petite provocation d'éléments radicaux de l'exil cubain de Miami »
JORGE CASTANEDA

Tout en rejetant l'utilisation de la force pour entrer dans les missions diplomatiques, le défenseur des droits de l'homme Elizardo Sanchez a appelé les autorités à rechercher « *une solution négociée* », soulignant que cet incident « *exprimait le désespoir de la majorité des Cubains* ». Depuis Miami, plusieurs organisations de l'exil, dont la Fondation nationale cubano-américaine, ont demandé au gouvernement mexicain de ne pas livrer les occupants de l'ambassade aux autorités castristes et de garantir leur sortie de l'île.

En 1980, l'occupation de l'ambassade du Pérou par plusieurs centaines de Cubains avait provoqué l'exode de 125 000 personnes qui avaient gagné la Floride à partir du port de Mariel. En 1994, au plus dur de la « période spéciale » provoquée par l'effondrement du bloc socialiste, plusieurs ambassades, dont celle de Belgique, avaient été occupées. A nouveau Fidel Castro avait ouvert les portes, permettant l'exil de plus de 35 000 *balseros*.

Jean-Michel Caroit

Violences religieuses en Inde : près de 200 morts

AHMEDABAD. Des renforts militaires ont été envoyés, vendredi 1er mars, à Ahmedabad, dans l'ouest de l'Inde, où l'incendie criminel d'un train transportant des hindous a provoqué une irruption de violences inter-religieuses qui ont fait près de 200 morts en deux jours. L'armée s'est déployée dans tout l'Etat du Gujarat pour mettre fin aux affrontements consécutifs à l'incendie du train qui, mercredi, avait fait une soixantaine de morts, des femmes et des enfants pour la plupart. Des groupes d'hindous avaient alors lancé des opérations de représailles, tuant des dizaines de musulmans et détruisant leurs biens.

La sécurité a également été renforcée à Bombay, capitale commerciale de l'Inde, qui compte 13 millions d'habitants. Un parti extrémiste hindou y a appelé à la grève générale, en signe de protestation. Des manifestants ont lancé des pierres sur des autobus et bloqué des trains de banlieue. De nombreux magasins et restaurants sont restés fermés et les rues étaient inhabituellement vides. — *(Reuters.)*

La loi martiale a été décrétée à Antananarivo

PEDRO UGARTE/AFP

ANTANANARIVO. Au lendemain de violences dans la capitale malgache, qui ont fait deux morts et 24 blessés, le président sortant, Didier Ratsiraka *(photo)*, a décrété, jeudi 28 février, la loi martiale à Antananarivo. Il a transféré tous ses pouvoirs à un gouverneur militaire de la ville, le général Léon-Claude Ravelaorison. Celui-ci a déclaré qu'il voulait « *d'abord privilégier la négociation* », le recours à la force ne constituant que « *le dernier recours, ce qu'il faut éviter à tout prix* ». Le chef de l'Etat avait expliqué que « *la porte* [restait] *ouverte pour le dialogue* », tout en soulignant que « *tout attroupement sur la voie publique* » était désormais proscrit, quitte à ouvrir le feu sur la foule.

Vendredi matin, la loi martiale n'était pas imposée dans la capitale malgache, où des milliers de partisans de l'opposant Marc Ravalomanana, qui s'est auto-proclamé président de la République il y a une semaine, manifestaient, comme tous les jours depuis deux mois, au centre-ville. – *(AFP, AP, Reuters.)*

DÉPÊCHES

■ **ETATS-UNIS : la plainte déposée** en 1996 contre la compagnie pétrolière Shell par le fils du militant écologiste nigérian Ken Saro-Wiva, pendu en 1995 au Nigéria, a été déclarée recevable par un juge new-yorkais, ont annoncé, jeudi 28 février, les avocats du plaignant. En application de la compétence universelle que la justice américaine se reconnaît au titre du *Alien Tort Claims Act*, des poursuites seront engagées pour « *collusion* » avec les autorités militaires nigérianes de l'époque. – *(AFP.)*

■ **Le produit intérieur brut (PIB) américain** a progressé de 1,4 % au 4e trimestre 2001, en rythme annuel, a annoncé, jeudi 28 février, le département du Commerce, qui a révisé en nette hausse sa précédente estimation, établie à + 0,2 %. Il s'agit de la meilleure performance depuis les trois derniers mois de 2000. – *(AFP.)*

■ **ETATS-UNIS/IRAK : le département d'Etat** a fait état, jeudi 28 février, de « *difficultés pratiques* » pour la tenue, à Washington, d'une réunion d'officiers irakiens dissidents, tout en réaffirmant qu'il était favorable à cette conférence que l'opposition irakienne se propose d'organiser. Le département d'Etat a par ailleurs confirmé que les Etats-Unis étaient prêts à aider à la mise en place d'une radio d'opposition, émettant vers l'Irak à partir de l'Iran ou du Kurdistan irakien. – *(AFP.)*

■ **ARGENTINE : les députés argentins ont approuvé**, dans la nuit du 28 février au 1er mars, le projet de budget pour 2002, qui prévoit un déficit global de 3,5 milliards de pesos (1,7 million de dollars). Le vote est intervenu au lendemain d'un accord entre le gouvernement du président Eduardo Duhalde et les gouverneurs de province concernant la redistribution des impôts. Cet accord et l'approbation du budget font partie des conditions posées par le FMI pour l'octroi de son aide à l'Argentine. Le texte doit encore être examiné par le Sénat, mercredi 6 mars. – *(AFP.)*

■ **BELGIQUE : un membre belge d'Al-Qaida**, arrêté récemment en Iran, a été extradé, jeudi 28 février, vers Bruxelles. Mohamed Sliti, d'origine tunisienne, responsable d'une école coranique en Afghanistan et formateur de jeunes recrues pour le groupe de Ben Laden, aurait notamment participé à la préparation de l'attentat contre le commandant Massoud. En Afghanistan, il aurait été en contact avec plusieurs autres terroristes présumés, dont Djamel Beghal et Nizar Trabelsi. Marié à une Belge, Sliti a été appréhendé en Iran avec ses cinq enfants, dont une adolescente de 14 ans, mariée de force et enceinte. – *(Corresp.)*

■ **SOUDAN : le bombardement aérien** de l'armée soudanaise qui avait fait, le 20 février, 17 morts dans le sud du pays et provoqué la rupture de la médiation américaine pour mettre fin à la guerre civile au Soudan, était une « *erreur* », a expliqué, jeudi 28 février l'ambassade soudanaise à Londres, exprimant de « *profonds regrets* ». 17 civils avaient trouvé la mort, et de nombreux autres avaient été blessés, quand un hélicoptère avait ouvert le feu sur un point de distribution du Programme alimentaire mondial (PAM) à Bieh. – *(AFP.)*

Italie : adoption houleuse de la loi sur les conflits d'intérêts

ROME. Deux cents élus de l'opposition ont quitté, jeudi 28 février, la Chambre des députés italienne pour protester contre le passage en force du projet de loi sur les conflits d'intérêts considéré comme taillé sur mesure pour le président du conseil, Silvio Berlusconi. Adopté, le texte doit encore être soumis au Sénat. Les députés avaient failli en venir aux mains, la veille, lorsque la majorité de droite avait rejeté tous les amendements que l'opposition avait préparés pour éviter une « *concentration du pouvoir contraire à la démocratie* ». Le projet de loi est censé prévenir des conflits d'intérêts, comme ceux auxquels se trouve exposé Silvio Berlusconi, à la fois chef du gouvernement et empereur des médias. Le texte adopté contient notamment une disposition stipulant qu'un conflit d'intérêts n'apparaît pas du seul fait qu'un homme politique soit un dirigeant d'entreprise. La gauche a baptisé cette disposition « *article sauvons Berlusconi* », estimant que l'autorité de surveillance, créée par la loi pour traquer tout favoritisme, n'avait pas de véritables pouvoirs. – *(Reuters.)*

Première fronde et premiers débats sur l'avenir de l'Europe

La Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing et chargée d'ouvrir la voie à une Constitution européenne a débuté ses travaux. Ses membres ont rejeté un projet de règlement intérieur et multiplié les interventions

BRUXELLES
de notre bureau européen

Ce fut une journée exceptionnelle, à laquelle chacun voulait apporter sa contribution. Avec la sensation de participer à un événement historique, d'être là pour agir. Mais aussi le sentiment de devoir être vigilant sur le fonctionnement des futurs travaux afin que chacun puisse apporter sa pierre à la future Constitution de l'Europe.

Le début de la séance inaugurale fut réglé comme du papier à musique, avec les interventions successives des détenteurs du pouvoir européen : le président en exercice du Conseil, l'Espagnol José Maria Aznar, celui du Parlement européen, l'Irlandais Pat Cox, et celui de la Commission, l'Italien Romano Prodi. Puis M. Aznar a appelé Valéry Giscard d'Estaing à assumer ses fonctions de président de la Convention. Après son discours inaugural et une pause de trois quarts d'heure, les Conventionnels se sont retrouvés entre eux, libres.

Le président avait organisé les débats, avec une quinzaine d'orateurs préchoisis : le premier fut un Hongrois, pour montrer que les pays de l'Est faisaient partie de la famille et le dernier Michel Barnier, représentant de la Commission, membre du présidium.

Mais cette belle ordonnance a vite été dépassée. Irrésistiblement, la Convention a pris en main son destin, comme si elle allait se muer en constituante. *« Dans l'Histoire, toutes les conventions ont dépassé leur mandat »*, prédisait l'ancien président du Conseil constitutionnel français Robert Badinter dans les couloirs.

« L'Histoire des conventions commence en général par la tête d'un roi qui roule dans la poussière, Monsieur le président. Nous ne voulons pas faire rouler les têtes mais il faut que cette Convention ait le courage de se poser la question des légitimités », s'est exclamé dans l'hémicycle l'Autrichien Voggenhuber, député Vert européen.

THIERRY ROGE / REUTERS

Valéry Giscard d'Estaing, et ses deux vice-présidents, l'Italien Giuliano Amato et le Belge Jean-Luc Dehaene, lors de la séance inaugurale de la Convention sur l'avenir de l'Europe, jeudi 28 février, au Parlement européen à Bruxelles.

CHACUN TÂTONNE

« J'espère qu'au cours des travaux, vous ne serez plus un président qu'on nous a octroyé, mais un président choisi par la Convention », a-t-il ajouté. *« La Convention devrait être nommée Convention constitutionnelle ! »*, a réclamé la Belge Anne Van Lancker, députée européenne, tranchant avec la prudence du vice-président Giuliano Amato, qui a rappellé qu'il *« ne s'agit pas d'explorer des terres vierges »*.

Soucieux d'affirmer leur liberté, les conventionnels avaient refusé avant la séance le règlement intérieur concocté par les services du présidium, qui donnait à celui-ci un rôle prédominant. M. Giscard d'Estaing a dû prendre acte de cette fronde et donner une semaine pour présenter des amendements, tout en affirmant lors d'une conférence de presse : *« Il n'y a pas de lutte de pouvoir. »*

L'enjeu est décisif, puisque, dans cette assemblée d'un type nouveau, personne ne sait comment vont se créer les clivages, se former les alliances. Par nationalités ? Par couleurs politiques ? Par institutions ? Chacun tâtonne et tisse des liens encore incertains. Le Français William Abitbol, ancien partisan de Charles Pasqua passé dans le camp Chévènement, prévoit un affrontement entre souverainistes et fédéralistes. Il a rejoint un groupe de onze eurosceptiques, bien isolés dans cette assemblée foncièrement europhile.

Les représentants des gouvernements français et allemand, Pierre Moscovici et Peter Glotz, ont décidé de se consulter, mais... ils ne se verront pas avant le mois de juin, échéances électorales obligent. Quant à la socialiste Pervenche Pérès, elle court de réunion en réunion, chez les Français, les socialistes, les députés européens, espérant fédérer tous ces groupes hétérogènes, car, selon elle, sans consensus, les propositions de la Convention seront mises en pièces par les gouvernements.

« LOIN DE LA PARITÉ »

Mécontents de ne pas avoir de représentant au présidium, les pays candidats ont formulé des revendications. Dans la matinée, les Polonais avaient réclamé que *« le principe d'égalité »* soit respecté : *« La Convention concerne l'avenir de vingt-cinq pays européens et non pas de quinze. Nous voulons être représentés au sein du présidium »*, a insisté l'ancien premier ministre Josez Oleksy. La demande est relayée en séance par le ministre tchéque des affaires étrangères, Jan Kavan, qui demande en plus, sous les applaudissements, la traduction des documents les plus importants dans les langues des pays candidats.

En dépit de la volonté collective de bâtir l'Europe de demain, les préoccupations personnelles des conventionnels ne tardent pas à faire surface : *« La refondation de l'Europe ne doit pas être une condition préalable à l'élargissement »*, s'inquiète le ministre hongrois des affaires étrangères, Janos Martonyi. Une député belge proteste de ce qu'on est *« loin de la parité »* dans cette assemblée d'hommes. L'Irlandais Ray Mc Sharry croit bon de rappeler longuement les positions de son gouvernement. *« Il ne faut pas être naïf : dans une telle aventure, il y a des intérêts nationaux à défendre »*, avait souligné plus tôt Pierre Moscovici.

Quelle est au fond la mission de la Convention ? *« Quel que soit le mot utilisé, c'est une Constitution européenne qui va voir le jour »*, a tranché le député social-démocrate finlandais Kimmo Kiljunen. Mais les conventionnels ne savent pas exactement par où commencer. *« Nous avons reçu soixante questions de Laeken. Honnêtement, quand on pose tant de questions, c'est qu'on ne sait pas ce qu'on veut ! »*, affirme la chrétienne-démocrate néerlandaise Hanja Maij-Weggen.

Il est 18 h 40... Depuis dix minutes déjà, les interprètes auraient dû cesser leur travail. Giscard s'apprête à clore la séance, quand un conventionnel prend la parole : *« Le calendrier est nettement insuffisant. Il faut doubler le temps des sessions, afin que tous puissent s'exprimer. »* Ainsi s'annonce ce début *« un peu chaotique »* de la Convention prédit par le vice-président Jean-Luc Dehaene.

Arnaud Leparmentier et Laurent Zecchini

Berlin se rallie au projet de satellites Galileo

BRUXELLES
de notre bureau européen

Le revirement de l'Allemagne devrait sauver le projet Galileo. Le conseil des ministres du 27 février a finalement donné le feu vert au projet européen de radionavigation par satellite, la vision du chancelier Gerhard Schröder et du ministère des affaires étrangères ayant prévalu contre l'avis du ministère des finances. Le rappel à l'ordre de Bruxelles sur la dérive du déficit budgétaire de l'Allemagne n'a pas eu pour effet de renforcer la position du ministère des finances. Le coût total de Galileo devrait s'établir à 3,4 milliards d'euros et être financé en partie par des opérateurs privés.

Le camp des opposants au projet est gravement affaibli par le choix de Berlin. Parmi les pays hostiles à Galileo figurent le Royaume-Uni, les Pays-Bas, l'Autriche, la Suède et le Danemark. *« Il suffit qu'un des trois bascule pour faire sauter la minorité de blocage »*, souligne un haut fonctionnaire de la Commission européenne.

NOMBREUSES APPLICATIONS

On estime à Berlin qu'une décision favorable définitive pourrait être prise dès la réunion des ministres européens des transports qui aura lieu fin mars. A la Commission, on indique, que les chefs d'Etat et de gouvernement pourraient décider de lancer le projet dès le sommet de Barcelone, les 15 et 16 mars.

« Loyola de Palacio, commissaire chargée des transports, se félicite que les Allemands aient décidé de faire le pari de la technologie européenne », précise Gilles Gantelet, porte-parole de Mme de Palacio. Pour voir le jour, en principe en 2008, le projet exigera le lancement d'une trentaine de satellites. Il doit permettre à un nombre quasi illimité d'utilisateurs de se localiser précisément et instantanément. De nombreuses applications sont prévues, allant de la sécurité ferroviaire et maritime, à l'orientation des automobiles et des navires.

Les Etats-Unis, qui voient d'un mauvais œil le développement d'un projet concurrent du système GPS, ont multiplié les pressions sur les Européens pour les convaincre de renoncer. Ils ont notamment fait valoir que leur système était gratuit et ont souligné que Galileo risquait de chevaucher les fréquences de la version militaire du GPS. Jacques Chirac s'était insurgé en décembre 2001 contre un risque de *« vassalisation »* de l'Europe. Les Allemands ont rejoint cette position. *« Si on avait agi ainsi par le passé, on n'aurait pas eu d'Ariane ou d'Airbus »*, déclare un haut diplomate allemand, *« si nous ne lançons pas Galileo, les Etats-Unis se retrouveront dans un monopole que nous ne pourrons pas briser, car leur avance technologique sera trop forte »*.

Ar. Le. et L. Z.

VERBATIM

« Oui, nous pouvons rêver et faire rêver d'Europe »

VOICI les principaux extraits du discours prononcé, jeudi 28 février, par Valéry Giscard d'Estaing devant la Convention sur l'avenir de l'Europe. Le texte intégral ainsi que la liste des membres de la Convention figurent sur le site Web lemonde.fr.

« Vous êtes les conventionnels de l'Europe. *(...)* Si nous échouons, nous ajouterons à la confusion présente du projet européen, dont nous savons qu'il ne sera pas en état de fournir, après l'élargissement en cours, un système de gestion de notre continent efficace et lisible par l'opinion. Ce qui a été construit depuis cinquante ans trouverait sa limite et serait menacé de dislocation.

Si nous réussissons, c'est-à-dire si nous nous accordons à proposer un concept d'Union européenne adapté à la fois à la dimension continentale et aux exigences du XXIe siècle, un concept porteur d'unité pour notre continent et de respect pour sa diversité, vous pourrez vous séparer et revenir chez vous, que vous soyez italo-européen, anglo-européen, polono-européen – ou tous les autres – en ayant le sentiment d'avoir contribué, modestement mais efficacement, à avoir écrit un chapitre nouveau de l'histoire de l'Europe.

(...) En changeant de monnaie, avec une remarquable capacité d'adaptation et une forme de joie populaire, 302 millions d'Européens viennent de jeter par-dessus le moulin le reproche d'« euro-sclérose », et de montrer qu'ils sont capables d'approuver ce qu'on leur propose lorsqu'ils le jugent simple et utile. *(...)* Mais en même temps, force est de constater que ces démarches atteignent leurs limites. Le processus d'union de l'Europe donne des signes d'essoufflement.

(...) La première phase de nos travaux sera donc une phase d'écoute, ouverte et attentive. Nous devrons nous interroger entre nous, les conventionnels, et interroger tous nos interlocuteurs, pour trouver la réponse à la question : « Qu'est-ce que les Européens attendent de l'Europe, au début du XXIe siècle ? » *(...)* Après cette phase d'écoute, nous aurons à conduire deux démarches en parallèle. D'abord chercher les réponses aux questions posées dans la déclaration de Laeken, qu'on peut regrouper en six grands chapitres : les interrogations fondamentales sur le rôle de l'Europe ; la répartition des compétences dans l'Union européenne ; la simplification des instruments de l'Union ; le fonctionnement des institutions et leur légitimité démocratique ; la voix unique de l'Europe dans les affaires internationales ; enfin, la démarche vers une Constitution pour les citoyens européens.

En parallèle, nous devrons considérer avec soin les différentes formules qui ont été avancées pour l'avenir de l'Europe *(...)*, en particulier *(...)* le projet d'une organisation fédérale de l'Europe, selon le modèle qui a été avancé en particulier par les hauts dirigeants allemands ; *(...)* les solutions présentées sous l'appellation de fédération d'Etats-nations, comportant, ou non, la création d'une deuxième chambre.

(...) Notre recommandation aurait un poids et une autorité déterminants si nous parvenions à réaliser un large consensus sur un projet que nous présenterions en commun. A considérer que notre consensus porte sur ce thème, nous ouvririons alors la voie vers une Constitution pour l'Europe. Afin d'éviter toute querelle sémantique, convenons de l'appeler aujourd'hui : un « traité constitutif pour l'Europe ».

(...) Notre Convention constitue la première occasion, depuis la conférence de Messine en 1955, où des responsables européens se donnent les moyens et les délais d'une réflexion approfondie sur l'avenir de l'Union de l'Europe. *(...)* De ce fait, les travaux de notre Convention présentent le caractère d'une re-fondation intellectuelle de l'avenir de l'Union européenne.

(...) On nous reproche souvent de ne pas faire rêver de l'Europe, de nous contenter de bâtir une structure compliquée, opaque, réservée aux seuls initiés de l'économie, et de la finance. Et bien, rêvons d'Europe !

Imaginons un continent pacifié, libéré de ses cloisons et de ses entraves, et où l'histoire et la géographie seront enfin réconciliées, permettant ainsi à tous les Etats d'Europe de bâtir ensemble leur avenir, après avoir suivi des chemins séparés à l'Ouest et à l'Est. Un espace de liberté et d'opportunité, où chacun pourra se déplacer selon sa préférence pour étudier, travailler, entreprendre, et compléter sa culture. Un espace bien identifié par la manière dont il réussira la synthèse entre le dynamisme de la création, le besoin de solidarité, et la protection des plus faibles et des plus démunis.

Mais aussi, un espace où subsistent et se développent de fortes identités culturelles, à la fois conscientes de leurs origines, et curieuses des échanges entre elles, qui peuvent les stimuler. Imaginons aussi la voix de l'Europe dans le monde. Son unité garantira son influence, et son autorité.

(...) Oui, nous pouvons rêver et faire rêver d'Europe. Si nous échouions, chaque pays retournerait à une logique de libre-échange. Aucun de nous, même les plus grands, n'aurait un poids suffisant vis-à-vis des géants du monde. Nous resterions alors chacun face à nous-mêmes, dans une interrogation morose sur les causes de notre déclin, et de notre situation de dominés. »

Les Etats-Unis regardent avec ironie cette tentative de refondation

Les diplomates et universitaires qui suivent l'évolution du Vieux Continent partagent un même scepticisme

WASHINGTON
de notre correspondant

La Convention sur l'avenir de l'Europe laisse les Américains indifférents. Et ce ne sont pas les références répétées de Valéry Giscard d'Estaing à la Convention de Philadelphie, où a été rédigée la Constitution des Etats-Unis, en 1787, qui y changeront quelque chose. Elles auraient plutôt l'effet inverse, en soulignant les différences entre les deux événements.

La réunion de Philadelphie avait duré quatre mois, de mai à septembre, avec un ordre du jour qui était bien la mise au point d'une Constitution, plus ou moins inspirée de celle qui avait été adoptée, dix ans plus tôt, après la proclamation de l'indépendance de 1776. Le processus de Bruxelles s'annonce beaucoup plus long, et son objet est nettement moins défini. *« La Convention de Philadelphie est une référence politique prestigieuse, de bon augure pour l'Europe mais, constitutionnellement ou juridiquement, la comparaison ne tient pas »*, estime Jacqueline Grapin, présidente de l'Institut européen de Washington. Cet institut avait organisé un programme d'études, lors de la précédente conférence intergouvernementale (CIG), qui avait débouché sur le traité de Nice ; il n'a encore rien prévu pour la Convention qui s'est ouverte à Bruxelles jeudi 28 février. Comme elle doit s'achever fin 2003, et qu'il semble peu probable qu'elle prenne vraiment tournure avant les élections françaises et allemandes de 2002, rien ne presse.

Les rares Américains, diplomates ou universitaires, qui suivent la vie politique européenne sont partagés entre deux sentiments. Le premier est l'irritation ou l'inquiétude devant une Europe qui s'occupe avant tout d'elle-même au moment où les Etats-Unis affrontent le terrorisme *« présent dans soixante pays »*, selon l'estimation constamment rappelée par les dirigeants de Washington. Les déclarations entendues lors du Conseil européen de Laeken, en décembre 2001, sur la capacité de l'Europe à devenir l'autre superpuissance mondiale, suscitent invariablement, de ce côté-ci de l'Atlantique, des questions ironiques : *« Ah bon ! Les Européens ont décidé de se doter d'une armée commune ? d'augmenter leurs dépenses militaires ? de définir des positions uniques ? »*

« PERVERSITÉ »

L'autre réaction provoquée par les projets institutionnels européens est le scepticisme. Un article de l'hebdomadaire *Newsweek*, publié dans son édition européenne datée du 4 mars, et non dans son édition américaine, rappelle qu'à Philadelphie, en 1787, il s'agissait certes de définir les relations entre les Etats et le futur gouvernement fédéral, mais que les droits de l'homme étaient alors en jeu. On n'imagine pas, observe *Newsweek*, une Constitution européenne dont le préambule commencerait, comme celui de la Loi fondamentale américaine, par ces mots : *« Nous, le peuple »*.

Lors d'un débat organisé, récemment, à San Francisco, par le German Marshall Fund, une fondation qui se consacre aux relations transatlantiques, Gary Schmitt, spécialiste des questions de défense, dénonçait la *« perversité »* d'une Union qui permet à l'Europe d'être un acteur économique majeur sans avoir à en assumer la responsabilité politique, celle-ci se diluant au niveau des Etats membres. Cependant, l'idée d'une Constitution qui donnerait force aux droits du citoyen face au jeu des marchés et des contrats est critiquée par les défenseurs de la libre entreprise. Michael Greve, qui dirige le projet sur le fédéralisme à l'Institut américain de l'entreprise, ne conteste pas la réalité du déficit démocratique des institutions actuelles, mais il dénonce ceux qui veulent y remédier en créant une organisation politique uniforme et centralisée. *« Le système non démocratique qui existe aujourd'hui est peut-être ce que l'Europe peut espérer de plus démocratique »*, estime M. Greve.

L'enjeu de la Convention de Bruxelles n'est peut-être pas si inférieur à celui de Philadelphie il y a deux siècles si, comme le pense M. Greve, les « conventionnels » européens ont le choix entre l'invention d'un nouveau fédéralisme, permettant la compétition entre les différents pouvoirs et donnant donc, selon lui, davantage de liberté à l'individu, ou bien la fabrication d'un gouvernement classique de plus.

Patrick Jarreau

ÉCHOS

■ **SUDÈTES : la visite que devait effectuer le chancelier allemand** Gerhard Schröder à Prague à la mi-mars a été reportée, jeudi 28 février, par les gouvernements tchèque et allemand. En pleine campagne électorale dans chacun des deux pays, cette visite risquait de souffrir de la controverse renaissante sur l'ancienne minorité allemande des Sudètes. Aucune nouvelle date n'a été convenue, mais l'on évoque à Berlin l'après-juin, après les élections législatives en République tchèque.

■ **DÉCRETS BENES : la commission des affaires étrangères du Parlement** européen a lancé une étude juridique sur la compatibilité avec la législation européenne des décrets Benes de 1945, à l'origine de l'expulsion de trois millions d'Allemands des Sudètes, de Bohême et de Moravie et d'environ cent mille Hongrois du sud de la Slovaquie. La Commission européenne avait estimé que les décrets Benes constituaient un *« problème bilatéral »*, entre Prague, Bratislava et ses voisins, qui n'a rien à voir avec les négociations d'adhésion à l'UE.

Alors que paraissait, vendredi 1er mars, *Le Temps de répondre*, le **LIVRE D'ENTRETIENS** de Lionel Jospin avec Alain Duhamel, le premier ministre-candidat a accordé un long entretien au *Monde* – qu'il a pu relire et amender –, dans lequel il évoque ses engagements, les *« idéaux »* qui inspirent la gauche et sa conception d'un **« EXERCICE RÉNOVÉ »** du pouvoir. *« A partir de 1997, c'est paradoxalement la réussite du gouvernement qui a aidé* **JACQUES CHIRAC** *à redresser son image »*, assure-t-il. Interrogé sur l'attitude qu'il adopterait, s'il était élu, face à une **MAJORITÉ HOSTILE**, M. Jospin évoque en ces termes une possible **DISSOLUTION** : *« Un nouveau recours aux Français est toujours possible... »* Le chef du gouvernement revendique son **ANCRAGE À GAUCHE** et affirme se situer *« au centre de la majorité plurielle »*.

Lionel Jospin : « Je pense me tenir plus près de la vérité que d'autres »

Dans un entretien au « Monde », le premier ministre-candidat plaide pour une gauche « pragmatique » et un « exercice rénové » du pouvoir. Critiquant M. Chirac, il estime : « Un président gaulliste n'aurait jamais accepté de présider cinq ans dans une telle situation »

PATRICK ARTINIAN/CONTACT PRESS IMAGES POUR « LE MONDE »

LA PHOTOGRAPHIE DE **PATRICK ARTINIAN**

Lionel Jospin, dimanche 24 février, à La Mutualité à Paris, lors de la Convention du Parti socialiste. Lors de cette réunion, le premier ministre a obtenu un sacre démocratique, puisque 99,07 % des militants ont voté en faveur de son investiture à l'élection présidentielle.

Vous avez déclaré votre candidature dans une lettre adressée aux Français. Vous en avez expliqué les raisons à la télévision. Aujourd'hui, vous publiez un livre d'entretiens qui n'est pas un livre-programme. Quel est le statut de cet ouvrage dans votre campagne présidentielle ?

J'avais envie d'être au clair avec moi-même avant que la campagne ne s'ouvre. A la fois pour mener une sorte de réflexion à voix haute et pour rendre compte. La formule d'un entretien en toute liberté avec un journaliste reconnu et indépendant d'esprit était la plus aisée. D'ailleurs, n'était-elle pas aussi une préparation au dialogue que je vais maintenant avoir avec l'ensemble des Français ?

François Hollande a dit récemment : « Il faut donner un successeur à François Mitterrand. » Est-ce à dire que vous vous inscrivez dans une tradition, une lignée mitterrandiste ?

Si cette phrase de François Hollande signifie qu'il souhaite qu'il y ait à nouveau un président socialiste après les deux septennats de François Mitterrand, mon espoir est de ne pas le contrarier. Si cela veut dire reprendre le fil d'une histoire liée à François Mitterrand lui-même, mon livre montre bien que j'appartiens à cette histoire ; j'ai été son successeur à la tête du Parti socialiste, j'ai été à mon tour candidat à l'élection présidentielle en 1995. Cela ne signifie pas pour autant que ma vision de la politique et ma conception de la présidence soient en tous points identiques à celles de François Mitterrand.

> « Le pragmatisme, c'est la transcription dans les actes d'une pensée ou de projets qui s'inspirent d'idées générales et parfois même d'utopies. C'est le passage au réel. C'est gouverner »

Cela ne veut pas dire non plus que le temps du « devoir d'inventaire » est à présent révolu ?

Les inventaires ont lieu en permanence. Quand j'ai utilisé cette expression, j'ai dit qu'il s'agissait d'une façon collective d'inventorier, de revisiter notre action passée. On l'a réduite à une formule sommaire, d'une personne portant un jugement sur une autre. Or je n'ai jamais dit : "Moi, Lionel Jospin, je fais l'inventaire de François Mitterrand ". Je souhaitais que, tous ensemble, les socialistes fassent l'inventaire de ce que nous avions fait, tous ensemble. Je l'ai dit : il y a les choses dont nous sommes fiers ; celles que nous avons dû faire et que j'assume, comme le tournant de la rigueur en 1983 ; et puis celles dont je pense qu'il aurait mieux valu les faire autrement ou qu'il vaudrait mieux ne pas les recommencer. Pour ma part, ayant agi pendant cinq ans, je sais que, naturellement, l'action menée est objet d'inventaire. C'est la loi de la démocratie.

Dans *Le Temps de répondre*, vous faites à plusieurs reprises l'éloge du pragmatisme. Est-ce une manière de renoncer aux idéaux en politique ?

Le pragmatisme que j'évoque n'est pas, dans mon esprit, une philosophie en soi, une approche du monde, mais une façon d'être qui s'applique à l'exercice des responsabilités. Pour moi, le pragmatisme, c'est la transcription dans les actes d'une pensée ou de projets qui s'inspirent d'idées générales et parfois même d'utopies. C'est le passage au réel. C'est gouverner.

J'ai été frappé, au cours de mes deux expériences de gouvernement – comme ministre puis comme premier ministre – par le fait que les difficultés surviennent d'une façon qui est rarement conforme à ce qui avait pu être anticipé. Lorsqu'on exerce le pouvoir, on est donc conduit à s'adapter et parfois à changer d'approche pour atteindre son but.

Avec des références à des idées, qui restent des fondements ?

Il faut reconnaître que le paysage politique et idéologique français a évolué extraordinairement en vingt ans. D'abord, le marxisme a cessé d'être une référence centrale dans la vie intellectuelle. D'autre part, la réalité historique majeure qu'étaient la création de l'URSS et la césure du monde qui en est résultée se sont littéralement dissoutes. On a vu, pendant des années, le régime soviétique se nécroser, et nous étions nombreux à penser qu'il ne durerait pas. Mais je n'imaginais pas que ce serait aussi rapide, et, surtout, je pensais que quelque chose en subsisterait et que se produirait une forme de compromis économique, social et politique. Or, de cela, il ne reste rien. Comment s'étonner, dès lors, des modifications profondes de la façon dont nous formons notre pensée, ici et aujourd'hui, d'autant plus que, pour sa part, la gauche française a gouverné au total pendant quinze ans et a été façonnée par son expérience du pouvoir ? Ce qui n'a pas changé, ce qui nous inspire toujours, c'est le désir du progrès, la volonté de transformation sociale, la réduction des inégalités, l'épanouissement culturel, la formation pour tous. Notre vision de la société continue d'être guidée par de grands idéaux, mais les instruments pour agir et les références idéologiques ont beaucoup changé.

Outre ces références passées, y en a-t-il de nouvelles qui se soient imposées ? Des nouveaux modèles économiques, politiques ?

L'école de la régulation, bien sûr, nous aide à penser les problèmes économiques d'aujourd'hui. Quant aux "modèles", je suis frappé par leur diversité – et leur relativité. C'est pourquoi j'ai du mal à entrer dans les logiques comparatives avec Tony Blair ou Gerhard Schröder. Tony Blair est plus typique, en ce qu'il est marqué par la très ancienne tradition libérale britannique. Gerhard Schröder éprouve moins le besoin de théoriser ou d'incarner un modèle. Avoir travaillé, en France, à une approche équilibrée mais nettement orientée à gauche des questions économiques et sociales est pour moi un sujet de fierté. Ce qui m'importe, c'est qu'une large partie de la gauche européenne et internationale s'intéresse à ce que fait la gauche plurielle en France et estime qu'il s'agit d'une expérience originale et féconde.

Dans votre livre, vous n'abordez que brièvement votre passé de militant trotskiste ? Est-ce parce que vous avez encore du mal à aborder publiquement cette période ou parce qu'au fond vous n'y accordez qu'une place mineure dans votre parcours politique ?

Je crois que cet engagement a été, comme c'est souvent le cas dans la vie, l'effet de rencontres personnelles marquées par une réelle séduction intellectuelle. La gauche souffrait alors d'une vraie crise. Les conditions de l'indépendance algérienne avaient douché mes rêves. Mais si j'en parle peu à présent, c'est parce que, quelle que soit l'importance que cela a pu avoir dans ma vie, cela n'en a plus maintenant. Je suis entré au Parti socialiste en 1971, j'y ai pris des responsabilités dès 1973. Nous sommes en 2002. Depuis trente ans, je suis un responsable socialiste. Chacun choisit son rapport au passé ; pour ma part, j'ai donné à cette période dans mon livre la place qu'elle devait avoir.

Mais pourquoi ne pas l'avoir dit d'emblée ?

J'ai pensé que cela viendrait perturber ce que j'étais en train de faire. En 1995, lorsque *Le Monde* m'a posé la question, j'ai hésité. Plus tard, quand j'ai vu la part que cela a prise, j'ai pensé que j'avais eu raison d'estimer que cela aurait rendu plus difficile la construction politique que je m'attachais à élaborer.

Avez-vous été simultanément un militant de l'OCI et un membre, puis un dirigeant, du PS ?

Quand j'ai pris des responsabilités au PS, je n'ai eu qu'un militantisme : socialiste.

Une campagne présidentielle est un moment de vérité. Que répondrez-vous à ceux qui vous accuseront – certains ont commencé – d'avoir menti ?

J'ai tenu à exposer en toute clarté, dans ce livre, mes idées, mes convictions, mes projets, en m'adressant aux Français. Dans cette campagne, je pense me tenir plus près de la vérité que d'autres.

Vous avez dit à la télévision : « Le projet que je propose au pays n'est pas un projet socialiste. » Un sondage récent témoigne de la difficulté des Français à distinguer les deux principaux candidats à la présidentielle. Comment définissez-vous une candidature de gauche, sinon socialiste ?

Je suis un candidat socialiste. C'est *Le Monde* qui a tiré cette phrase vers le centrisme, mais cela n'en était pas le sens. Je n'ai pas évoqué le centrisme et je ne crois pas avoir la réputation d'être, parmi les hommes de gauche, de ceux qui se sont interrogés sur une alliance politique avec les centristes. Pour ma part, si je me suis situé au centre, c'est au centre de la majorité plurielle et c'est dans ce sens que vous auriez dû chercher à interpréter ma phrase. Pour illustrer mon propos : je ne pense pas que Robert Hue soumette aux Français un projet communiste, au sens où il leur proposerait le communisme ; eh bien moi, je ne leur propose pas le socialisme, mais un projet inspiré par la volonté d'une plus grande justice sociale, d'une Europe renforcée et d'une meilleure organisation du monde, d'un exercice rénové des responsabilités publiques et de la fonction présidentielle.

> « Normalement, les cohabitations ne sont pas faites pour durer cinq ans »

Le message s'adresse-t-il aussi à Jean-Pierre Chevènement ?

Je ne désespère pas de Jean-Pierre Chevènement. Je n'oublie pas qu'il a fait partie de la majorité plurielle et que nous avons très souvent cheminé côte à côte.

Mais il en est sorti.

Ce qui importe, c'est la majorité que permettra de construire l'élection présidentielle.

Comment ?

Gagner la présidentielle, c'est constituer une majorité. En s'appuyant sur le peuple.

L'expérience de la dissolution manquée de Jacques Chirac montre cependant que, deux ans après l'élection, le président peut perdre sa majorité.

Bien sûr ! Mais, normalement, vous avez plus de chances de constituer une majorité dans le mois qui suit la présidentielle que de la perdre deux ans après. Sauf, bien sûr, si pendant ces deux ans, vous avez fait le contraire de ce que vous aviez promis aux Français. A partir de 1997, c'est paradoxalement la réussite du gouvernement qui a aidé Jacques Chirac à redresser son image. Dans notre action, nous avons redonné de la stabilité à la vie politique française, par le respect des engagements pris et la mise en œuvre de projets positifs. Nous avons pris en charge les problèmes du pays, et le climat de confiance restauré a profité à tous.

N'est-ce pas le propre de la cohabitation ?

D'une certaine manière ; mais, normalement, les cohabitations ne sont pas faites pour durer cinq ans. Nous n'avons en réalité qu'un seul véritable exemple de cohabitation : 1986-1988. Une tension entre deux hommes, deux politiques, deux façons d'exercer le pouvoir qui s'affrontent. La cohabitation de 1993-1995 n'en était pas vraiment une ; c'était la fin d'un second septennat. François Mitterrand ne se représentait pas et la gauche ne pouvait éviter la défaite. En 1988, on sait comment l'opposition s'est dénouée : au profit de François Mitterrand, qui a recréé immédiatement une majorité parlementaire. Mais après 1997 il s'est produit autre chose. Un président gaulliste n'aurait jamais accepté de présider cinq ans, placé dans une telle situation.

Si vous étiez élu président et que vous n'obteniez pas de majorité au Parlement, resteriez-vous en fonction ?

Je n'ai pas à me projeter dans ce cas de figure. Les Français décideront. Ce que je dois faire, c'est créer, par ma conviction, par mes propositions, par l'action de ceux qui m'entourent et de tous ceux qui me soutiendront dans cette campagne, une situation différente.

Mais la cohabitation est-elle compatible avec la vision que vous avez des institutions ?

Le principe est que le vote des Français doit être respecté.

Mais lorsque les votes successifs sont contradictoires ?

Un nouveau recours aux Français est toujours possible, selon nos institutions...

Plaçons-nous dans l'éventualité contraire, celle d'une défaite à l'élection présidentielle ; vous avez souvent dit : « Il y a une vie en dehors de la politique »...

Je le confirme...

Pourriez-vous envisager de continuer en politique ? De redevenir député ?

Un article de *Paris-Match* de cette semaine est intitulé : « L'Elysée ou l'île de Ré. » C'est une jolie formule. Mais je n'ai pas à occuper les Français de mon sort personnel. Je mène une campagne pour la gagner. Je pense profondément qu'il n'est pas souhaitable pour notre pays que le mandat de Jacques Chirac soit prolongé pour cinq années. Je veux gagner pour des idées, pour un projet, pour mon pays.

Après cinq ans d'expérience à la tête du gouvernement, avez-vous encore l'envie de mener des réformes et, dans ce cas, sur quelles forces sociales pensez-vous vous appuyer pour les engager ?

Il n'est pas aisé de faire des réformes en France. Il y a un esprit égalitaire – qui est une vertu, à mon sens –, un goût affirmé de la revendication et, dans la société d'aujourd'hui, des penchants à l'individualisme et à un certain corporatisme. Malgré cela, je pense qu'on peut réussir des réformes et, d'ailleurs, nous l'avons fait. A condition de prendre le temps du dialogue.

Je suis de tradition républicaine : je crois à la supériorité de la Constitution sur la loi, et de la loi sur le contrat. Mais, contrairement à ce que certains pensent, je n'ai pas la religion de la loi contre le contrat.

Vous avez néanmoins donné ce sentiment à propos des 35 heures...

Deux données de contexte ont joué. Pour rompre avec les pratiques de nos prédécesseurs et montrer que ce gouvernement tenait ses engagements, nous avions besoin de les inscrire rapidement dans des textes qui leur donnaient force de loi. L'autre raison, c'est que nous n'avons pas eu en face de nous un patronat disposé à négocier, notamment pour les 35 heures. Si nous n'avions pas fait preuve d'un volontarisme législatif, cette réforme se serait enlisée. Or elle a été, à mon sens, extrêmement utile, non seulement pour l'emploi mais pour la vie quotidienne de nos concitoyens. J'espère bien que nous aurons, dans la campagne, un débat sur ce sujet ; ce sera un bon point de clivage. Si nous étaient confiées à nouveau les responsabilités, nous devrions disposer plus largement du temps nécessaire à la conviction. Alors, puisque plusieurs acteurs sociaux se disent désireux d'être plus étroitement associés aux décisions, nous leur en donnerons l'occasion.

« Mon projet n'est pas socialiste », disait-il

« Lionel Jospin place sa candidature au centre », indiquait, en première page, le titre du *Monde* du 23 février, au lendemain de la première interview télévisée du premier ministre candidat. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, recueilli mercredi 27 février, M. Jospin a contesté l'interprétation de son propos qui avait suscité ce titre. *« Je suis socialiste d'inspiration, mais le projet que je propose au pays n'est pas un projet socialiste »*, avait-il déclaré sur France 2, répondant à une question sur Tony Blair et Gerhard Schröder.

Il avait précisé que son projet était *« une synthèse de ce qui est nécessaire aujourd'hui, c'est-à-dire la modernité »*, ajoutant : *En même temps, cette modernité doit être partagée, c'est-à-dire que chacun doit pouvoir y trouver sa place. C'est pourquoi, dans nos visions des choses et dans les propositions que j'ai commencé à faire hier mais que nous allons décliner, il y a cette volonté d'unir la préoccupation économique et la préoccupation sociale. »*

1997 : l'adoption contestée des 35 heures

Le 10 octobre 1997, à Matignon, Lionel Jospin reçoit les grands patrons et les syndicats pour discuter, notamment, de la réduction du temps de travail, un thème fédérateur pour la gauche plurielle qui vient de remporter les élections législatives. Jean Gandois, qui est alors président du CNPF, espère encore que la réforme sera mise en œuvre par la concertation sociale, et non par une loi.

Quelques jours plus tôt, le 22 septembre, le « patron des patrons » prévient le premier ministre qu'il démissionnera si le gouvernement ne choisit pas la méthode de la négocation avec les partenaires sociaux. C'est ce qu'il fera, quelques jours après l'annonce d'une loi sur les 35 heures prévoyant la date butoir du 1er janvier 2000. Dans la foulée, en ces premières heures de cohabitation, le président de la République, Jacques Chirac avertit que la réduction du temps de travail ne peut se faire que dans le *« dialogue social et la concertation »*. Depuis, la droite n'a cessé de dénoncer la méthode du premier ministre.

REUTERS/CHARLES PLATIAU

Le 27 février 2002, Lionel Jospin, entouré ici de Laurent Fabius, Jean Glavany et François Hollande, se rend pour la première fois à son QG de campagne dans le 3e arrondissement de Paris. A cette occasion, il prévient que, dorénavant, son agenda sera prioritairement consacré à son activité de candidat.

De ce point de vue, les retraites constitueront un dossier-clé. Les diagnostics sont faits, l'heure est venue de la prise de responsabilité. Je suis prêt à examiner ce que les partenaires sociaux sont disposés à proposer, ensemble et avec l'Etat. Ce sera l'une de nos priorités.

Redoutez-vous néanmoins une campagne de la droite contre votre méthode sur les 35 heures ?

Je mènerai ce débat. La droite a combattu les 35 heures. Aujourd'hui, elle n'ose pas dire qu'elle les remettrait en cause. Mais je ne crois pas un mot de la thèse de l'"assouplissement " des 35 heures qu'évoque Jacques Chirac. Parce qu'il n'y aura pas d'interlocuteurs syndicaux pour revenir sur les repos compensateurs, les plafonds d'heures supplémentaires... Donc, la seule voie qui subsiste pour l'opposition – et c'est à mon sens son projet –, c'est la remise en cause des 35 heures.

En 1997, vous étiez présenté comme le tenant d'une certaine orthodoxie socialiste en matière économique. Vous étiez notamment hostile à l'ouverture du capital des entreprises publiques. Dans votre livre, vous adoptez une position inverse à propos d'EDF. Est-ce là encore la marque d'un "pragmatisme" ?

C'est certainement, en effet, l'un des points sur lesquels j'ai le plus évolué. Je me suis rendu compte que les nécessités de la compétition industrielle, l'intérêt des salariés et de l'économie française impliquaient des stratégies d'alliance pouvant justifier, dans certains cas, des ouvertures du capital. D'ailleurs, ce que nous avons fait dans le secteur industriel n'a pas soulevé de contestation à l'intérieur des entreprises concernées, ni à France Télécom, ni à l'Aerospatiale, ni à Air France.

Quelle est aujourd'hui votre position sur la taxe Tobin ?

Je continue d'être favorable à une régulation des flux financiers internationaux, lorsqu'ils sont spéculatifs. Encore faut-il trouver les instruments adéquats. Mais nous devons faire partager cette conviction, d'abord par les Européens, puis dans les enceintes du FMI.

> « L'idée que le chef de l'Etat doive rendre compte de ses actes antérieurs ou extérieurs à sa fonction me paraît profondément juste »

Vous évoquez plusieurs fois la nécessité de préparer l'opinion aux réformes. N'y a-t-il pas de moments où les politiques doivent aller de l'avant, quitte à imposer des réformes contre ce qui paraît être un sentiment dominant ? François Mitterrand, en 1981, n'a-t-il pas imposé l'abrogation de la peine de mort, à un moment où les Français n'y étaient pas majoritairement favorables ?

Rares sont dans une démocratie les sujets qui appellent une telle contradiction. J'en vois un peut-être : le vote des étrangers aux élections locales. Je le préconise. Je souhaite que les étrangers vivant en France depuis dix ans dans des conditions régulières puissent être des "citoyens de la cité", des acteurs de la vie municipale.

Certaines réformes institutionnelles pourraient-elles aussi s'y prêter, comme la réforme du Sénat ?

Si j'ai parlé d'"anomalie" en évoquant le Sénat, ce n'était pas à propos de son existence, qui fait partie de notre histoire, mais de son mode d'élection et de son fonctionnement, qui en font une assemblée d'élus totalement exemptée d'alternance. Or l'alternance est une loi essentielle de la démocratie. Je ne souhaite pas la suppression du Sénat. Mais je pense que sa place, son mode d'élection et, peut-être, son rôle pourraient être modifiés. Puisqu'il revendique d'être l'assemblée des collectivités locales, peut-être faut-il aller dans le sens de cette logique et lui donner des pouvoirs différents de ceux de l'Assemblée nationale.

Vote des étrangers : une idée ancienne

En se prononçant pour le droit de vote des étrangers aux élections municipales, Lionel Jospin reprend à son compte une revendication défendue par le PS depuis vingt ans sans jamais parvenir à l'imposer. En 1981, François Mitterrand l'avait inscrite dans ses 110 propositions. En 1988, il expliquait, dans sa *Lettre à tous les Français : « Même si je sais que vous êtes, dans votre grande majorité, hostiles à une mesure de ce genre, je déplore personnellement que l'état de nos mœurs ne nous le permette pas. »* Le 14 janvier 2000, M. Jospin estimait que le sujet n'était *« pas mûr »*, indiquant : *« Je ne prendrai cette réforme à mon compte que quand elle pourra être faite. »* Le 2 mai, l'Assemblée nationale votait une proposition de loi constitutionnelle des Verts instaurant le droit de vote des étrangers aux élections locales. Elle n'a pas pas été inscrite à l'ordre du jour du Sénat par le gouvernement.

Plusieurs personnalités du PS – son porte-parole, Vincent Peillon, votre ancien ministre Dominique Strauss-Kahn, le député Arnaud Montebourg – se prononcent ouvertement en faveur d'une "VIe République" dont ils ont chacun une idée différente. Peut-on " présider autrement ", comme vous le voulez, dans le même cadre constitutionnel ?

Les changements de République, en France, ont toujours été liés à des bouleversements. Aujourd'hui, les Français sont attachés aux institutions, même s'il peuvent souhaiter les voir évoluer, comme ils l'ont fait pour l'adoption du quinquennat. Je n'imagine pas, en particulier, que l'on puisse priver nos concitoyens, comme certains le suggèrent, du droit d'élire directement leur président. Elire un homme ou une femme en votant dans une seule circonscription qui s'appelle la France, c'est un choix très fort et c'est donc un pouvoir. L'idée qu'on pourrait en priver les Français susciterait leur hostilité. Je n'y suis, pour ma part, pas favorable. Cela ne veut pas dire que l'institution présidentielle est au-delà de toute réforme. J'entends en particulier modifier le statut juridictionnel du président de la République. L'idée que le chef de l'Etat doive rendre compte de ses actes antérieurs ou extérieurs à sa fonction me paraît profondément juste. L'"impunité zéro" , c'est cela aussi ! Mais cette proposition ne concerne pas Jacques Chirac, puisque, assurément, s'il était réélu, il ne la mettrait pas en œuvre. C'est donc à moi, si je suis élu, et à ceux qui me succéderont, que s'appliquerait ce principe.

Vous écrivez dans votre livre que vous n'aimez pas parler des "affaires" et que pour vous, "la vie politique se joue ailleurs". La question de l'intégrité des responsables publics n'a-t-elle pas sa place dans le débat politique ?

Si bien sûr. Ce que je tiens à dire, c'est que je ne suis jamais intervenu, ni personne de mon gouvernement, dans le travail de la justice. Ce travail, les juges le font – et j'observe à ce propos que le RPR est redevenu hostile à l'indépendance du parquet. Dès lors que la justice, et la presse par ailleurs, remplissent leur rôle, les Français sont en mesure de se faire leur opinion, sans que les politiques s'en mêlent.

Dans "L'invention du possible", vous prôniez la suppression du premier ministre. Vous n'y êtes plus favorable aujourd'hui. "Présider autrement ", est-ce définir une autre relation entre le président et le premier ministre ?

Vous reconnaîtrez avec moi, en souriant, qu'il ne serait pas élégant de proposer la suppression de la fonction de premier ministre, au moment où je vais la quitter et après l'avoir exercée cinq ans... Plus sérieusement, l'introduction d'un régime présidentiel romprait avec une tradition de parlementarisme à laquelle les Français sont, je crois, attachés. A ce stade, ce que je me propose de faire, c'est de donner sa pleine portée au quinquennat : le président, qui a défini dans la campagne de grandes orientations, doit en garantir la mise en œuvre et aider, appuyer le gouvernement dans sa tâche. Pendant les cinq ans qui viennent de s'écouler, nous avons vécu une situation inverse. Soyons juste : le président n'a pas toujours fait obstacle à notre action, mais jamais il n'a été en appui du gouvernement. Ce n'est pas comme cela que nos institutions doivent fonctionner. Il faut un premier ministre responsable, mais qui soit épaulé par le président de la République.

Nous avons évoqué tout à l'heure vos relations avec Jean-Pierre Chevènement. Alors que cette campagne semble vous éloigner, un rapprochement entre vous est-il encore possible entre les deux tours de l'élection ?

Jean-Pierre Chevènement a appartenu à mon gouvernement pendant trois ans et demi. Nous avons été ensemble au Parti socialiste pendant près de 25 ans. J'ai pour lui de l'amitié, même si je suis un peu surpris de la façon dont il s'exprime dans cette campagne. Mais je fais la part des choses et celle des mots ; je sais qu'il y a chez lui autant d'humour que d'emphase. Pour le moment, nous faisons campagne pour le premier tour. Nous verrons bien quand viendra le temps du second tour qui est celui du rassemblement...

Cela peut-il inclure un candidat se réclamant du souverainisme ?

Je ne suis comptable que de mes propres engagements et vous savez que je ne suis pas souverainiste.

A-t-il été un bon ministre de l'intérieur ?

La droite a dit que non, jusqu'à la fin. Moi, je trouve que oui. Son successeur, Daniel Vaillant, est lui aussi un excellent ministre de l'intérieur.

Mais les résultats dans la lutte contre la délinquance sont médiocres.

Nous sommes face à des problèmes de grande ampleur et qui viennent de loin. Pour faire reculer la délinquance – c'est possible et indispensable – il faut certes de bons ministres, mais évidemment, cela ne suffit pas. Il faut une mobilisation d'ensemble de la société. Pour combattre la délinquance, il y a une action claire et nette à mener contre la violence, qui est l'affaire de l'Etat. Et puis il y a un engagement nécessaire de la part de tous. Ne pas imposer des règles et des sanctions, notamment à l'égard des jeunes qui peuvent se laisser entraîner à la violence, c'est, d'une certaine façon, les condamner à la fatalité de la violence et au fond faire preuve à leur égard d'indifférence. Nous devrons encore intensifier notre action, car la lutte contre l'insécurité est un objectif primordial. Il y a des actes indispensables de sanction. Il y a la nécessité de politiques de prévention. Je l'ai dit souvent : l'insécurité est la première des injustices. Et nous devons tous œuvrer pour une France plus juste, plus harmonieuse, où la jeunesse puisse prendre toute sa place.

> « Nous devrons encore intensifier notre action, car la lutte contre l'insécurité est un objectif primordial »

Propos recueillis par Ariane Chemin, Hervé Gattegno et Anne-Line Roccati

M. Chevénement se veut toujours un concurrent

Qualifié de *« bon »* ministre de l'intérieur par Lionel Jospin, Jean-Pierre Chevènement, refuse de se prononcer sur un éventuel rapprochement avec son concurrent entre les deux tours de l'élection présidentielle. *« Nous verrons bien où nous en serons au soir du premier tour »*, avait-il lâché, mardi 26 février, sur France-Inter, avant de préciser, comme à l'accoutumé, qu'il comptait bien, de toutes façons, *« figurer au deuxième tour »*.

Jeudi soir, sur LCI, prié de commenter un sondage Sofres le désignant comme le « premier ministrable » préféré des français en cas de victoire de M. Jospin, M. Chevènement a déclaré : *« Je ne suis pas candidat au poste de premier ministre, je suis candidat à la présidence de la République. »* Un sondage Sofres publié dans le *Figaro Magazine* du 9 février, avait indiqué que 24 % des français souhaitaient que M. Jospin désigne son ancien ministre de l'intérieur comme premier ministre devant Martine Aubry (19 %), Dominique Strauss-Kahn (13 %) et Laurent Fabius (11 %).

Mme Notat demande à Lionel Jospin de « préciser ses intentions » en matière de dialogue social

La secrétaire générale de la CFDT s'invite dans la campagne présidentielle par une « adresse » aux candidats. Pour elle, l'Etat cantonne les syndicats « dans un rôle de lobby »

A SON TOUR, la CFDT s'invite dans le débat électoral. Vendredi 1er mars, sa secrétaire générale, Nicole Notat, doit rendre publique le contenu de cette *« adresse »* aux candidats aux élections présidentielle et législatives. Cette initiative intervient six semaines après que le Medef a adopté neuf *« résolutions »* lors d'un congrès exceptionnel à Lyon visant à peser sur le débat. Mme Notat a expliqué au *Monde* cette démarche. Sur la forme, elle ne voit effectivement *« pas de grande différence »* avec l'initiative patronale. *« Le sens de notre expression, c'est de se situer comme un acteur social qui fait des choix, pose des actes et qui, en conséquence, n'est pas indifférent au contexte politique dans lequel s'inscrit et s'inscrira son action »*, explique-t-elle. Il s'agit, ajoute Mme Notat, *« d'enrichir le débat public en mettant sur la table des questions qui ne viendraient pas forcément spontanément »*, tout en se refusant, déclare-t-elle, *« à s'engager sur un choix partisan au nom de nos adhérents »*.

REA

Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT (ici au cours de sa conférence de presse de rentrée, le 4 septembre 2001), intervient dans le débat électoral en s'adressant aux candidats à la présidentielle et aux législatives.

Pour la numéro un de la CFDT, en effet, *« la culture politique française donne à l'Etat des prérogatives totales sur le champ social. C'est une conception à bout de souffle. Elle conduit à l'inefficacité de l'Etat et à une certaine limite dans l'efficacité des partenaires sociaux : elle les cantonne dans un rôle de lobby plus que d'acteurs responsables. Dans un pays où les corporatismes et les surenchères ont la vie dure, c'est mettre à mal l'intérêt général. »*

Premier destinataire : Lionel Jospin. *« Les tensions, les désaccords qu'on a eus avec son gouvernement sont réels. La CFDT n'est pas amnésique. On a besoin que le candidat Jospin précise ses intentions. Chirac aussi, mais il a un temps d'avance sur ces questions. Il a fait, lors des vœux aux forces vives de la nation, des propositions en matière de dialogue social qui ont le mérite d'exister »*, indique Mme Notat. Selon elle, la question fondamentale est la suivante : *« Le social est-il du ressort quasi exclusif de la loi ou doit-il aussi relever de la responsabilité des corps intermédiaires ? »*. Mme Notat a sa réponse : *« Je ne pense pas qu'un gouvernement puisse faire l'impasse sur sa relation avec les forces économiques et sociales. Je souhaite que les candidats et les partis politiques s'expriment sur la place, le rôle et les règles du jeu de la négociation collective. Se considèrent-ils comme seuls représentants de l'intérêt général ? Nous considèrent-ils comme des représentants d'intérêts particuliers ? Pour moi, le syndicalisme confédéré est constructeur d'intérêts collectifs qui participent de l'intérêt général. Il est de la responsabilité du législateur de dire dans quel cadre nous serons producteurs de droit et de normes dans l'exercice de la négociation collective. »*

Commentant les programmes de Lionel Jospin et de Jacques Chirac qui appellent tous deux à réformer le système des retraites, Mme Notat ne voit pas d'énorme différence entre les *« fonds d'épargne salariaux »* version Jospin et les *« fonds de pension à la française »* version Chirac. *« Pour moi*, indique-t-elle, *c'est seulement l'étiquette qui change. J'ai l'impression, sur cette affaire, que l'on attise des clivages artificiels. »* Pour la secrétaire générale de la CFDT, l'enjeu, c'est *« la relation entre le niveau garanti par la répartition et celui qui relève de la capitalisation »*. Elle estime que *« la répartition doit rester le socle du système. C'est pour cela qu'il faut le réformer. Le statu quo constitue la plus grande menace »*. Elle demande *« donc »* aux candidats de *« préciser »* leurs projets en la matière. Au sujet de la conférence sociale que Lionel Jospin, sitôt élu, compte réunir pour aborder avec les partenaires sociaux la question des retraites, Mme Notat juge que *« c'est un peu court. »* Et d'indiquer : *« Le diagnostic, on le connaît. Les paramètres de décision, aussi. On a besoin que le jeu soit éclairé. Pas encore une fois d'être concerté pour analyser les données du problème. Nous avons tous déjà exprimé nos positions, qui n'ont pas de raison de changer. Le régime de base c'est du ressort de la puissance publique. Il n'y a plus d'échappatoire possible. »*

Mme Notat considère, dans la même logique, qu'il est *« inimaginable que les candidats n'éclairent pas le jeu sur l'Europe. Afficher un objectif de plein emploi en France sans dire que c'est d'abord au niveau européen qu'il faut impulser une politique macroéconomique ayant cette perspective, ce n'est pas sérieux. Cela passe par une Europe politique inspirée par une démarche fédéraliste. »* Néanmoins, la secrétaire générale de la CFDT observe la bonne tenue dans les sondages d'un Jean-Pierre Chevènement : *« En France, il y a un courant nostalgique du rôle de la nation, de son rayonnement dans le monde. M. Chevènement est talentueux de ce point de vue pour rassembler tous ceux qui rêvent à un âge d'or qui n'a peut-être, d'ailleurs, jamais existé. »* S'agissant enfin de la sécurité, Mme Notat estime *« qu'il faut garder la bonne mesure. Ce serait fausse route que de rentrer dans une phobie sécuritaire. »*

Interrogée sur son avenir, après son départ de la CFDT en mai, Mme Notat répète qu'elle n'envisage pas de *« responsabilité politique »*.

Virginie Malingre et Caroline Monnont

« Une femme précise, aux idées claires »

Dans son livre *Le Temps de répondre,* Lionel Jospin juge que Nicole Notat est *« une femme précise, aux idées claires et tout à fait sûre d'elle-même »* qui s'est montrée, *« loyale »*. Mais son *« partenariat privilégié avec le Medef, qui lui, nous était hostile, n'a pas toujours facilité les choses »*, ajoute le premier ministre, qui a eu des relations difficiles avec la secrétaire générale de la CFDT. A propos du reproche qu'elle lui fait d'avoir négligé le dialogue social, M. Jospin répond : *« L'arrivée d'une nouvelle direction à la tête du patronat, le choix par la CFDT d'un dialogue particulier – que je ne discute pas mais qui n'a pas été sans conséquences – avec le Medef et la complexité des relations entre les différents syndicats français, tout cela n'a pas aidé à renouer les fils d'un dialogue social devenu, disons, aléatoire. »*

Jean-Luc Bennahmias (Verts) contre Elisabeth Guigou en Seine-Saint-Denis

Une primaire pourrait les départager

APRÈS de longs mois de discussions avec le PS, l'ancien secrétaire national des Verts, Jean-Luc Bennahmias, a annoncé, jeudi 28 février, qu'il se présentait aux élections législatives en Seine-Saint-Denis contre la ministre de l'emploi, Elisabeth Guigou. *« J'en ai ras-le-bol*, confie le directeur de campagne de Noël Mamère, *François Hollande a essayé de me reproposer la quasi-totalité des 42 circonscriptions réservées aux Verts, qui sont déjà attribuées à des candidats. »* M. Bennahmias cite notamment celle du centre de Paris, dévolue à Martine Billard après de multiples péripéties.

Selon lui, le premier secrétaire du PS, avec qui il discute directement depuis dix jours, a également voulu lui proposer la circonscription de Franconville, normalement réservée à Elisabeth Boyer, secrétaire générale du Parti radical de gauche, aux termes de l'accord PRG-PS. *« C'est bien de vouloir donner la même circonscription à deux partenaires de la gauche plurielle, mais cela ne peut pas fonctionner »*, a commenté M. Bennahmias. Il fait également état d'une proposition socialiste qui n'a tenu que deux jours, de se présenter dans le « fief » de Georges Sarre, le président du Mouvement des citoyens, dans le 11e arrondissement de Paris.

En désespoir de cause, l'ancien secrétaire national des Verts a donc décidé de se présenter, comme il en avait toujours eu l'intention, *« là où les militants* [l']*avaient investi »*, à savoir dans la circonscription de Bondy. *« C'est ton droit, mais n'en rajoute pas »*, lui aurait demandé M. Hollande. *« Ce n'est pas du tout mon intention, mais on entre dans un combat »*, commente M. Bennahmias. Malgré les efforts de Dominique Voynet, secrétaire nationale des Verts, auprès de son homologue du PS et ceux du ministre Claude Bartolone, élu de Seine-Saint-Denis et peu favorable à la candidature de Mme Guigou dans ce département, Verts et PS ne sont pas parvenus à dénouer cette crise, certes individuelle, mais emblématique. *« Ce n'est en rien une rupture nationale »*, tempère M. Bennahmias, en concluant toutefois : *« Maintenant, que le meilleur gagne. »*

Béatrice Gurrey

Olivier Besancenot en « visite » à la Fnac pour faire entendre son credo « 100 % à gauche »

POSTÉ, dans le plus parfait anonymat, devant la Fnac des Champs-Elysées, jeudi 28 février, Olivier Besancenot, candidat (LCR) à la présidentielle attend sagement l'arrivée d'une cinquantaine de grévistes de l'entreprise avant d'arpenter, un peu plus tard, les allées du magasin en compagnie du cortège des manifestants qui réclament un alignement de leur statut avec celui de leurs collègues des autres enseignes de Paris. *« Les salariés d'ici gagnent 1 500 francs de moins par mois que ceux de la Fnac Ternes »*, s'insurge le candidat de la Ligue communiste révolutionnaire, qui ne peut réfréner un bâillement. *« Les journées sont longues »*, s'excuse le postier de Neuilly-sur-Seine qui vient d'obtenir une mise à disposition pour se consacrer à sa première campagne présidentielle.

Avec 580 promesses de parrainage et le prochain déblocage d'un prêt de 4 millions de francs destiné à financer, notamment, ses déplacements, M. Besancenot peut désormais multiplier les réunions publiques. *« Une par jour »*, pour présenter ses propositions parmi lesquelles l'interdiction des licenciements et le transfert des *« boulots précaires et autres stages bidons »* en contrats à durée indéterminée. *« La question de fond consiste à savoir où prendre le pognon pour financer les mesures sociales qui s'imposent »*, clame-t-il, faussement candide. Crédité au mieux d'un modeste 1 % d'intentions de votes dans les sondages, le représentant de la LCR ne perd pas pour autant le sourire. *« Je rencontre des gens enthousiastes. Les jeunes sont sensibles à la radicalité, ils n'ont pas le nez dans le guidon. »*

LE CONSEIL D'ARLETTE LAGUILLER

Au hasard de ses interventions, M. Besancenot a rencontré *« deux ou trois fois »* Arlette Laguiller, la candidate de Lutte ouvrière. *« Il n'y a pas d'hostilité entre nous, elle m'a même donné un conseil pour éviter les extinctions de voix »*, s'amuse le jeune homme. Pas de contact, en revanche, avec Daniel Gluckstein, le candidat du Parti des travailleurs : *« Je ne l'ai jamais croisé. Jospin doit mieux le connaître que moi. »*

Reste au candidat à faire entendre son credo *« pour une politique 100 % à gauche »* puisque Lionel Jospin *« n'arrive pas à en proposer une qui soit à 50 % »*. Fort de ce constat qu'Olivier Besancenot rappelle qu'il ne donnera pas de consigne de vote pour le second tour.

Elie Barth

Les sept exigences de la CFDT pour peser sur le débat de la présidentielle

DANS l'*« adresse »* adoptée le 28 février par son bureau national et qu'elle entend adresser à l'ensemble des candidats, la CFDT indique, en préalable, vouloir *« s'opposer au scepticisme et à la démobilisation politiques »*. Elle appelle donc ses adhérents à *« participer massivement aux différents scrutins »*, avant d'exposer ses exigences sur un certain nombre de thèmes.

▶ **Partage des responsabilités entre Etat et partenaires sociaux :** la centrale de Mme Notat attend sur ce point, placé en tête de ses priorités, *« des engagements précis »*. Elle réclame notamment une redéfinition des règles de représentativité syndicale, des conditions de validité des accords et des procédures de concertation entre puissance publique et partenaires sociaux.

▶ **Plein-emploi :** la CFDT souhaite des *« engagements nouveaux pour prolonger et amplifier les résultats acquis »*. Elle demande, entre autres, la *« généralisation effective »* de la réduction du temps de travail à tous les salariés et la *« pérennisation »* des mesures d'exonération et d'aides financières aux entreprises.

▶ **Retraites :** la centrale demande une réforme des retraites qui *« garantisse »* le taux de remplacement, permette l'accès à la retraite à taux plein *« dès quarante ans de cotisations »* et exige le maintien et l'alimentation du fonds de réserve des retraites.

▶ **Santé :** la CFDT *« attend »* une définition du rôle et des missions de l'assurance-maladie, un renforcement de la délégation de gestion des caisses, une affectation *« claire »* et *« garantie »* des financements, l'établissement d'un *« paritarisme renouvelé »*.

▶ **Modernisation de l'Etat :** soulignant qu'elle reste attachée au rôle et aux missions de l'Etat, la CFDT considère que sa modernisation doit être *« un des grands chantiers des cinq prochaines années »*. Elle demande un redéploiement des effectifs à l'occasion des recrutements qui devront compenser les départs massifs à la retraite de fonctionnaires dans les prochaines années. Elle souhaite que se développent une *« culture et des pratiques d'évaluation des politiques publiques »*.

▶ **Fiscalité :** la centrale juge *« contestable, voire dangereuse »* l'idée que la baisse des impôts s'impose comme une *« contrainte nécessaire à la maîtrise de la dépense publique »*. Elle juge *« plus judicieux »* de faire évoluer la structure de la fiscalité vers des impôts dont les assiettes soient *« plus larges »*, dont les modes de calcul soient *« plus simples »*, tout en étant attachée au maintien de la progressivité.

▶ **Europe :** pour la CFDT, l'Europe doit s'affirmer comme *« un acteur majeur de la régulation et de la gouvernance mondiale »*. Elle sera *« attentive »* à ce que l'Union européenne se donne des institutions *« efficaces et démocratiques »*, dotées d'un *« véritable pouvoir d'impulsion et de décision politiques »*.

V. Ma. et C. M.

M. Saint-Josse en terrain conquis chez les chasseurs de la Somme

A Amiens, le candidat de CPNT a rappelé qu'il visait avant tout les législatives

AMIENS
de notre envoyée spéciale

En une heure et demie de discours, jeudi 28 février à Amiens, Jean Saint-Josse a réussi l'exploit ne pas dire un mot des inondations qui dévastent la région, sans que ses auditeurs paraissent lui en vouloir le moins du monde.

En revanche, le président de CPNT a dénoncé à l'envi *« ces fauxculs de politiques »* qui votent le non-cumul des mandats, *« sauf pour eux-mêmes »*, *« ceux qui n'ont rien fait pendant vingt ans »* et exhorte ses électeurs potentiels à s'abstenir au second tour *« si les deux restants disent n'importe quoi »*.

Défenseur patenté du maintien du service public à la campagne, il rappelle aussi, une nouvelle fois, que l'objectif à atteindre est de réussir les législatives. *« Un président élu sans majorité ne sert à rien d'autre qu'à donner des médailles et inaugurer des chrysanthèmes »*, assure-t-il.

A l'applaudimètre, le succès est immédiat. Les 2 500 chasseurs, et quelques-unes de leurs épouses, venus soutenir le candidat à la présidentielle de Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) dans la Somme, où ce parti, créé en 1989, a réalisé 27 % des suffrages aux élections européennes de 1999, le lui manifestent bruyamment. La grande halle du Palais des expositions est pleine. La veille, à Douai, près de 3 000 personnes se sont déplacées pour le président de CPNT. Mais le public accorde aussi une véritable ovation à Nicolas Lottin, qui sera candidat en juin aux élections législatives contre Vincent Peillon, le porte-parole du PS.

Plusieurs dizaines de sympathisants tiennent un panneau de bois rond, sur lequel est peint un canard. Les appeaux sifflent. Les banderoles sont peu nombreuses mais explicites : *« La nature est notre culture. »* Le candidat de CPNT a désormais un discours bien rodé, qu'il émaille d'anecdotes, commençant invariablement par : *« Je vais vous raconter une petite histoire »*, avec son accent méridional prononcé. L'homme est à l'aise, parle sans notes et fait souvent réagir la salle. En tête du hit-parade, les histoires européennes. *« Savez-vous que l'on a passé des heures à Bruxelles, à voter sur la hauteur de la cage des cochons ? Et qu'il faut leur faire prendre l'air toutes les deux heures quand on les mène, en camion, à l'abattoir ? En leur mettant une laisse sur les aires d'autoroute, peut-être »*, demande le député européen, dans les rires. L'histoire des portes des refuges de montagne plaît beaucoup aussi. *« Une nouvelle directive ordonne que ces portes s'ouvrent en poussant vers l'extérieur. Je voudrais bien voir à l'œuvre ces technocrates quand il a neigé pendant quatre jours ! »*

B. G.

ÉCHOS DE CAMPAGNE

▶ **QG.** Dans l'avion qui le ramène de Nice, où il a tenu, mardi soir, une réunion publique, le président de Démocratie libérale, Alain Madelin, égrène à sa façon les adresses de quelques sièges de campagne parisiens : *« Chevènement est au Paradis, Madelin à New York, Bayrou à l'Université. Mamère est à Belleville, Jospin au travail, et Chirac est au tapis ! »*

ILS ONT DIT

■ **Michèle Alliot-Marie** (présidente du RPR) : *« Plutôt que de prendre son temps à écrire un livre pour dire qu'il déteste le président de la République, ce dont chacun s'est rendu compte depuis longtemps, ou qu'il s'engage à faire ce qu'il n'a pas fait depuis cinq ans* (...), *M. Jospin aurait mieux fait de se consacrer à sa mission de premier ministre pour empêcher la montée de l'insécurité ou pour garantir les retraites. »* (Communiqué, vendredi 1er mars.)

■ **Antoine Rufenacht** (directeur de campagne de Jacques Chirac) : *« Le caractère teigneux de Lionel Jospin transpirait à travers toute sa campagne.* (...) *Est-ce que les Français veulent avoir demain un président intolérant et teigneux ? »* (Europe 1, vendredi 1er mars.)

■ **Jean-François Copé** (chargé du programme RPR) : *« C'est un truc formidable de s'étonner que soit irréalisable en France l'engagement par Jacques Chirac de faire une réforme majeure de la fiscalité à l'image de ce qui se fait dans tous les grands pays d'Europe.* (...) *Il semble que M. Jospin soit étonné que M. Chirac le propose au seul motif qu'il a été lui-même incapable de la faire pendant cinq ans. »* (BFM, vendredi 1er mars.)

■ **Hervé Morin** (délégué général de l'UDF) : *« Un candidat à la présidentielle n'est pas Jésus Christ multipliant les pains.* (...) *Une élection présidentielle n'est pas un catalogue de La Redoute. »* (Point de presse, jeudi 28 février).

■ **Noël Mamère** (candidat des Verts) : Ceux qui proposent une baisse d'impôt d'un tiers, *« ce sont soit des irresponsables, soit des imposteurs ou alors des fantoches, mais ce ne sont pas des gens sérieux. »* (Conférence à Sciences-Po Paris, jeudi 28 février.)

■ **Christiane Taubira** (candidate du PRG) : *« L'annonce de Jacques Chirac d'une baisse d'un tiers de l'impôt sur le revenu oblige à s'interroger sur le sérieux de son programme et de sa candidature. »* (Communiqué, jeudi 28 février.)

Cinq économistes s'interrogent sur le financement du programme du candidat Chirac

Les promesses fiscales du chef de l'Etat à Saint-Cyr-sur-Loire suscitent des questions sur l'engagement européen de la France et la possibilité de stabiliser les dépenses publiques

CINQ économistes consultés par *Le Monde* jugent les propositions économiques et sociales du candidat Chirac.

▶ **CHRISTIAN DE BOISSIEU,** professeur à l'université Paris-I.

« Le programme est ambitieux, aussi bien par les montants impliqués que par sa durée. Combiner une politique économique de moyen terme – cinq ans – avec la législature me semble judicieux.

Il propose une véritable réforme fiscale qui n'oublie pas les charges sociales. Leur baisse permet, surtout quand elle va de pair avec de nouveaux efforts en matière de formation professionnelle, de s'attaquer au chômage structurel.

La grande interrogation, c'est le bouclage financier. Les hypothèses me semblent volontaristes. Qui peut dire quelle sera la croissance de la France d'ici à trois ans ? A moins de redéployer les dépenses publiques – mettre des ministères à la diète, remplacer ou non les 800 000 fonctionnaires qui partent à la retraite dans dix ans, etc. –, je crains de voir filer le déficit budgétaire. La France risque de ne pas respecter le pacte de stabilité européen, suivant la dérive allemande. La BCE en tirerait sûrement argument pour ne plus baisser ses taux d'intérêt. »

▶ **PHILIPPE CHALMIN**, professeur à l'université Paris-IX-Dauphine.

« Je me méfie de toutes les propositions qui relèvent du *"ici, on rase gratis"*. Baisser massivement les impôts grâce aux marges de manœuvre dégagées par une croissance de 3 % sur les cinq années à venir, c'est aussi responsable que le rapport Teulade qui réglait l'avenir des retraites grâce à une croissance de 3 % sur dix ans, ou que la mise en place des 35 heures par la gauche qui voulait faire croire que la mesure créerait 1 million d'emplois !

» Comment justifier ce programme fiscal ? Par un raisonnement cynique. Jacques Chirac, en réduisant drastiquement les recettes budgétaires, créera une contrainte financière telle que la réforme de l'Etat deviendra incontournable. »

▶ **MICHEL DIDIER,** professeur au CNAM.

« La cohérence du programme est explicitée dans son objectif : les allégements fiscaux vont permettre de miser sur une croissance forte. Quant à la baisse des charges sociales, elle crée des emplois à long terme dès que le cycle économique est favorable. Jacques Chirac reprend là des mesures que Lionel Jospin a développées.

» Concernant les 35 heures, personne ne peut imaginer aujourd'hui que la loi reste inchangée. Il faut l'assouplir afin qu'elle s'applique de manière diversifiée. Diversité encore grâce à la mise en place de fonds de pension à la française, qui ne remplaceront pas la retraite par répartition, mais permettront davantage de liberté individuelle.

» Reste la question du financement. Une baisse des impôts nécessite une politique de dépenses publiques très rigoureuse. C'est possible, mais dans les délais évoqués, je ne sais pas... »

▶ **MICHEL HUSSON,** économiste, Fondation Copernic.

« C'est un programme qui dit tout et son contraire : baisse des impôts mais maintien des dépenses publiques ; diminution des charges sociales sans s'interroger sur le financement de la Sécurité sociale...

» Les propositions concernant la retraite sont un véritable salmigondis : de nombreuses études montrent que le mixage répartition-capitalisation ne fonctionne pas. C'est mettre en concurrence deux systèmes dont on sait qui sortira vainqueur. La répartition se fonde sur les cotisations sociales, donc sur des salaires fiscalement chargés alors que la capitalisation est une épargne à cotisation zéro. L'arbitrage se fera en faveur de cette dernière, source d'inégalités. »

▶ **CHRISTIAN SAINT-ETIENNE,** professeur des universités.

« Les mesures proposées sont loin du Chirac de 1995 et de la fracture sociale, mais proches de celui, plus libéral, de 1986-1988. A ceci près qu'il désire davantage s'appuyer sur les partenaires sociaux et se montrer plus solidaire.

» En économie, Chirac et Jospin se différencient clairement. Le premier prend le parti de l'économie de l'offre, afin de booster la croissance, tandis que le second privilégie la demande.

» Cela dit, viser la stabilité en volume des dépenses publiques sur cinq ans, c'est réussir à contrôler les comptes de la Sécurité sociale, donc de la retraite. Comment ? Une solution : l'allongement de la durée de cotisation, mesure impopulaire. Et il faut aussi une croissance forte. Un pari. »

Propos recueillis par Marie-Béatrice Baudet

Première visite au Tapis rouge

Jacques Chirac devait visiter, vendredi en fin de matinée, son QG de campagne. Il y dispose d'un bureau, au troisième étage. Une pièce sans fenêtre, avec bureau, canapé de cuir et table de réunion. Aux étages inférieurs se trouvent les dizaines de personnes qui organisent désormais sa campagne électorale et ses déplacements. M. Chirac devrait ainsi se rendre à Mantes-la-Jolie, chez Piere Bédier, lundi, afin de revenir une nouvelle fois sur les problèmes de sécurité dont il entend faire l'un des thèmes principaux de sa campagne. Le 12 mars, il donnera son premier meeting de campagne à Marseille.

M. Bayrou « navré » des promesses du président

PRÉSIDENT de l'UDF et candidat à l'élection présidentielle, François Bayrou a qualifié de *« promesses mirobolantes »* les propositions de Jacques Chirac en matière économique et sociale. *« Je suis navré parce que je me dis : ça repart pour un tour »*, a-t-il affirmé jeudi 28 février sur France 2. *« Ma différence principale avec Jacques Chirac* (...) *c'est que je crois que les convictions sont plus importantes que le pouvoir. Je pense que lui pense que le pouvoir vient avant les convictions »*, a indiqué le député européen. *« Les promesses mirobolantes qui expliquent qu'on peut tout promettre à tout le monde sans faire de priorités et de hiérarchie, cela ne se tiendra pas »*, a-t-il ajouté, en évoquant le risque de *« se trouver ensuite confronté aux désillusions épouvantables »*.

Dans un communiqué publié vendredi, la présidente du RPR, Michèle Alliot-Marie, a affirmé que *« ce qu'il y a de "mirobolant" chez* [les] *adversaires* [de M. Chirac]*, c'est le vide sidéral de leur programme »*.

DÉPÊCHES

■ **UDF : le président délégué de l'UDF, Hervé de Charette,** ne sera pas candidat à l'élection présidentielle. *« Le trop-plein et le désordre qui s'installent dans l'opposition, le spectacle affligeant du petit jeu des croche-pieds et des coups bas auxquels nous assistons m'en ont dissuadé définitivement »*, a-t-il indiqué à l'AFP, jeudi 28 février.

■ **CHARLES PASQUA : le Parlement européen a voté,** jeudi, contre les demandes de levée d'immunité des deux députés européens français, RPF, Charles Pasqua, candidat à l'élection présidentielle, et Jean-Charles Marchiani. Le rapporteur, Neil MacCormick, a relevé que *« la demande de levée d'immunité présente une imprécision inacceptable »* et pouvait donc laisser soupçonner que des motivations d'ordre politique étaient à l'origine de la démarche. Les demandes avaient été formulées dans le cadre d'enquêtes sur un trafic d'armes vers l'Angola et sur le financement de la campagne des élections européennes de 1999.

■ **CES : Jacques Dermagne, issu du groupe** des employeurs du secteur privé, a été réélu à la présidence du conseil économique et social (CES) avec 89,84 % des voix, a indiqué le CES dans un communiqué daté du 26 février. La CGT a décidé de voter blanc lors de ce scrutin.

174 millions d'euros pour la condition des militaires

LE MINISTRE de la défense, Alain Richard, a annoncé, jeudi 28 février, à Istres (Bouches-du-Rhône), les différentes mesures de son plan de *« développement »* de la condition militaire. Elaboré après plusieurs séances des différents conseils de la fonction militaire, ce plan prévoit de consacrer, en 2002 et 2003, quelque 433 millions d'euros au financement d'une série de mesures catégorielles. Dès 2002, ces décisions, appliquées en février ou en avril selon les cas, engagent une dépense globale de 174 millions d'euros et, en année pleine, comme en 2003, de 259 millions d'euros.

Les mesures catégorielles, appliquées à partir du 1er avril 2002, sont évaluées à 101 millions d'euros, gagés, au départ, par des avances de trésorerie. Elles seront soumises à la nouvelle Assemblée nationale dans le cadre du « collectif » budgétaire qui lui sera présenté à l'été.

Beaucoup de militaires redoutent que ces dépenses ne soient prélevées sur les crédits d'équipement

Pour l'essentiel, ces mesures concernent une augmentation du montant de l'indemnité pour charges militaires (ICM), censée compenser les sujétions imposées par la mobilité professionnelle. Elles intègrent aussi le versement de primes opérationnelles : hausse de la *« prime de service en campagne »* dans l'armée de terre ; revalorisation de la *« prime pour alerte »* dans l'armée de l'air ; création d'une prime spéciale d'*« absence du port-base »* pour les marins embarqués et longtemps éloignés de leur famille ; prime de *« qualification »* et de *« fidélisation »* pour certains spécialistes (médecins, ingénieurs et cadres brevetés).

Sur l'organisation du temps de travail, ou *« temps d'activités et d'obligations professionnelles des militaires »* (TAOPM), équivalent de l'application des 35 heures dans la fonction publique, M. Richard a dû revoir ses propositions à la demande des conseils de la fonction militaire. Ces jours de permissions non prises pour motif de service seront indemnisés à raison de 85 euros par jour, mais avec un maximum de huit jours par an appliqué à tous les personnels. Le reste, soit sept jours, la durée du TAOPM ayant été fixée à quinze, est considéré comme un temps libre complémentaire – il s'ajoute aux quarante-cinq jours de permissions légales par an – attribué par le commandement local. Le défraiement de huit jours par an sera versé à l'intéressé à chaque trimestre, dès le 1er février 2002.

Le mode de financement pour 2002 paraît avoir été réglé, celui de l'année prochaine ne le sera pas avant l'adoption du budget 2003 par le Parlement. Le plan de M. Richard se monte à un coût global de 259 millions d'euros, une somme qui viendra grever les crédits de fonctionnement alloués aux armées et déjà en forte hausse. Nombre de militaires redoutent que ces dépenses nouvelles ne soient, tout ou partie, prélevées sur les crédits consacrés à l'équipement.

D'autant que, pour la seule gendarmerie, relevant aussi du ministère de la défense, il a fallu prévoir, pour calmer la grogne de fin 2001, quelque 87 millions d'euros de crédits supplémentaires dès 2002. Ce qui ne manquera pas d'alourdir encore l'addition. A ce jour, le mécontentement des gendarmes est loin d'avoir été apaisé. Des retards administratifs sont intervenus dans la rédaction des feuilles de solde. En outre, les gendarmes se plaignent du fait que l'indemnité de sujétion spéciale de police (ISSP), qui leur avait été annoncée par M. Richard, n'est pas comparable à celle qui est versée aux policiers.

Jacques Isnard

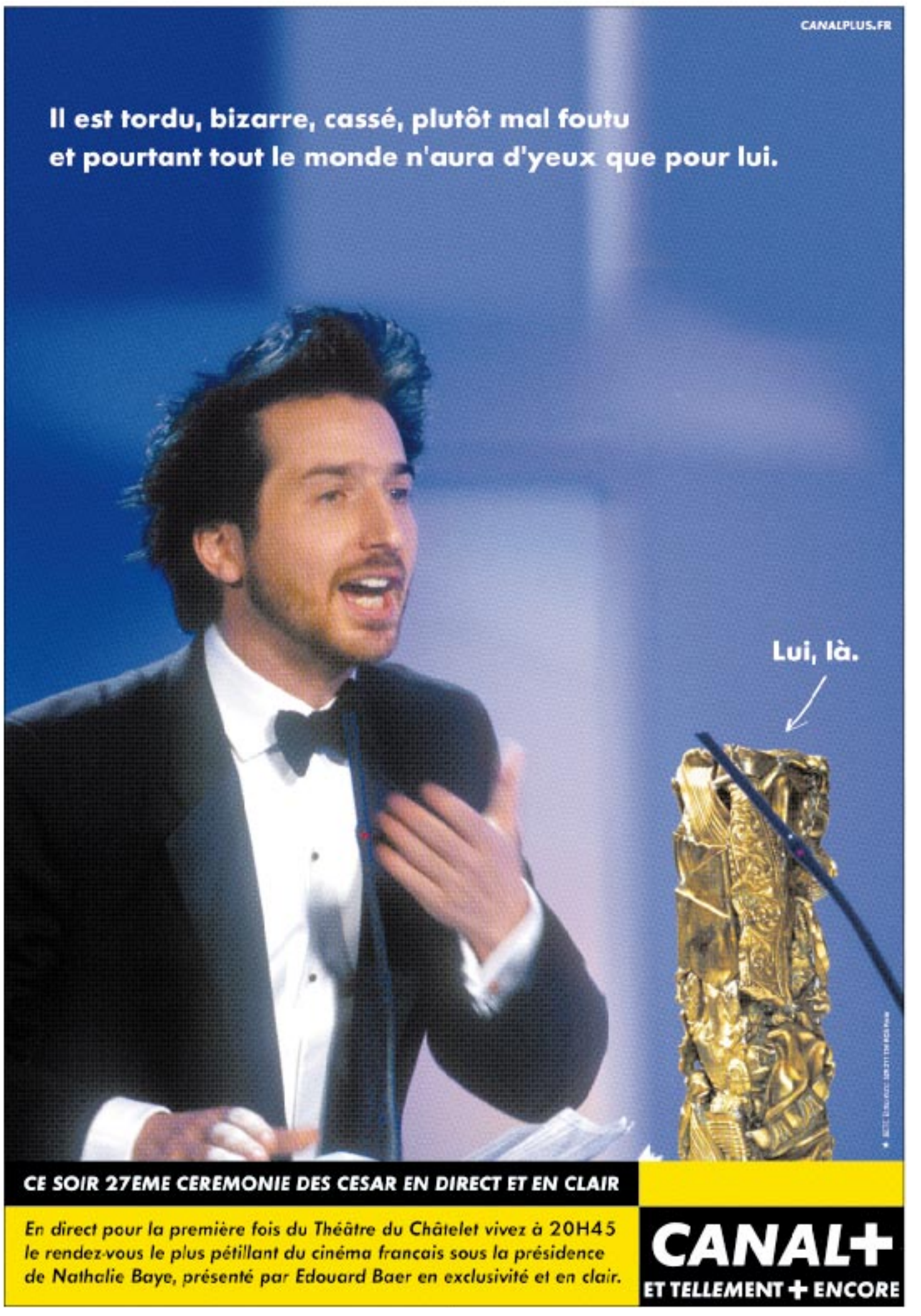

Plus désinhibés, dans la parole comme dans la pratique : ainsi apparaissent les Français, dans le livre de Janine Mossuz-Lavau sur ***La Vie sexuelle en France***, qui paraît le 4 mars. A partir de **70 ENTRETIENS** avec des hommes et des femmes de profils différents, cette sociologue a dressé un tableau de ***« l'extraordinaire diversité des relations à la sexualité »***. Parmi les fortes tendances soulignées par l'étude figurent la **DÉCOUVERTE PRÉCOCE** et intense de la sexualité dès le plus jeune âge, la banalisation de la masturbation, la prédominance d'un schéma classique (caresses, masturbation, fellation / cunnilingus, pénétration) lors de l'acte sexuel et une pratique plus fréquente de la sodomie. Autre évolution : un nombre croissant de femmes reconnaissent désormais, à l'image des hommes, **DISSOCIER SENTIMENT** amoureux et plaisir sexuel.

Voyage dans la diversité des pratiques sexuelles des Français

Auteur de la première enquête qualitative sur la sexualité en France, la sociologue Janine Mossuz-Lavau dresse un état des lieux des parcours amoureux et des comportements. Les confidences recueillies témoignent d'une « approche plus désinhibée », dans la parole comme dans les actes

DERRIÈRE les moyennes, la singularité des parcours amoureux et sexuels. Voilà ce que tente de nous dévoiler Janine Mossuz-Lavau, politologue et sociologue, directrice de recherche au CNRS, dans son livre *La Vie sexuelle en France*, qui paraît le 4 mars. Dix ans après la grande enquête quantitative de l'Inserm sur *« Les comportements sexuels en France »*, il s'agit de la première enquête qualitative sur ces mêmes pratiques.

Entre octobre 2000 et septembre 2001, avec des financements du ministère de l'emploi et de la solidarité, Janine Mossuz-Lavau a mené, dans toute la France, 70 entretiens de deux ou trois heures avec des femmes et hommes de tous âges et tous milieux. *« Chaque entretien m'a appris quelque chose*, dit-elle aujourd'hui. *Même les gens qui ont eu quatre partenaires dans leur vie m'ont raconté des histoires inouïes. »* Ce *« voyage »* lui a enseigné *« l'extraordinaire diversité des relations à la sexualité d'individus qui vivent au même moment dans un même pays ». « Dans ce domaine,* ajoute-t-elle, *la notion de normalité n'existe pas. Les moyennes ne correspondent pas à la réalité. Les gens normaux sont tous exceptionnels. »*

Sans dissimulation ni forfanterie, estime la sociologue, les interviewés se sont, parfois pour la première fois, confiés sur leur découverte de la sexualité, leur parcours amoureux, leurs pratiques actuelles... *« Est-ce le fait qu'on évoque davantage la sexualité dans les médias, les livres, les films ? J'ai été moi-même surprise de la facilité avec laquelle mes interlocuteurs se sont confiés. On parle beaucoup plus facilement de sexualité qu'il y a dix ou vingt ans »*, constate Mme Mossuz-Lavau. Il y aurait donc une *« approche plus désinhibée »* de la sexualité, dans la parole comme dans la pratique.

▶ **La découverte de la sexualité**. *« L'éveil au sexe est précoce et on s'en souvient »*, résume l'auteur. Malgré sa connaissance des travaux psychanalytiques sur la sexualité infantile, elle a été étonnée par la précocité (dès la maternelle), la diversité et l'intensité de la relation à la sexualité. *« Chez les moins de quarante ans, il y a des souvenirs très très vivaces d'activités sexuelles précoces assez soutenues. »* Les plus âgés, dans un climat de forte répression de la sexualité, sont venus plus tard à la masturbation, aux jeux de touche-pipi et autres très diverses approches de la sexualité. Cité dans le livre, Damien, 33 ans, dessinateur, se souvient qu'à 10 ans il essayait de mettre son sexe *« un peu partout » : « Je l'ai mis dans un aspirateur. Je me masturbais avec un bâton de crème Nivéa, je me frottais le gland avec, c'était doux, c'était lubrifié. »* Ces émois précoces ne sont pas l'apanage des garçons. Karima, 39 ans, directrice artistique, jouait au docteur avec son frère : *« On s'enfermait dans la piaule, on se mettait tout nus et puis on se frottait. »*

▶ **La masturbation.** Dès l'adolescence, les filles en sont beaucoup moins adeptes que les garçons. Et ce décalage perdure tout au long de la vie. Samia, 42 ans, professeur, explique : *« J'ai besoin de la main de l'autre. C'est la main de l'autre qui me fait vibrer. »* Pour nombre de femmes, la sexualité n'a de sens que dans la relation, note Janine Mossuz-Lavau : *« Beaucoup de femmes m'ont dit que le plaisir en solo ne les intéressait pas tellement. Et ne leur faisait pas beaucoup plus d'effet que de se passer un lait sur le corps. »* Celles qui pratiquent ne le font que de manière occasionnelle, contrairement aux hommes, pour qui c'est, selon Mme Mossuz-Lavau, *« une pratique complètement intégrée à leur vie quotidienne, qu'ils aient ou non des partenaires ; une pratique banalisée, décomplexée, dénuée de toute culpabilité »*. Un jeune homme explique qu'il se masturbe comme il fait du sport, pour entretenir ses muscles, sa durée d'érection, et parce que cela *« fait partie des plaisirs de la vie quotidienne »*. Pour Paul, 34 ans, juriste, marié, il n'y a *« pas trop de boulot à faire : c'est plus rapide, ça ne tient qu'à moi. Pas de comptes à rendre... »*.

▶ **Les flirts.** Les plus de 40 ans se souviennent de flirts dans un premier temps limités à des baisers et à des caresses sur la poitrine. Pour les plus jeunes, les *« jeux de corps »* (relations directement sexuelles exclues) semblent plus précoces, plus fréquents et plus diversifiés. La période des flirts est assez longue, et caractérisée par une multiplicité des partenaires. On « sort avec » lorsqu'on est au collège et durant les premières années du lycée, avant les premières relations sexuelles, autour de 17-19 ans.

ISABELLE MUNOZ / VU

« Dans ce domaine, explique la sociologue Janine Mossuz-Lavau, la notion de normalité n'existe pas. Les moyennes ne correspondent pas à la réalité. Les gens normaux sont tous exceptionnels. »

▶ **Les relations sexuelles.** *« Il est assez rare que les filles disent avoir eu du plaisir la première fois. Il y a encore une appréhension, parfois même de la peur »*, souligne Janine Mossuz-Lavau. Le déroulé de l'acte sexuel lui est apparu assez invariable, quelles que soient les sexualités (hétérosexuelles ou homosexuelles) et les générations. *« Le cheminement caresses, masturbation, fellation/cunnilingus, pénétration, semble constituer une sorte de parcours classique »*, dit-elle. Les femmes se plaignent fréquemment de l'insuffisance de préliminaires. *« Les hommes font parfois preuve d'une certaine avarice »*, a constaté la sociologue. La fellation est monnaie courante dans la partie jeune et *« jeune-mûre »* de la population, tandis que les femmes d'un certain âge se montrent souvent assez réticentes. *« Faire des pipes, j'ai horreur de ça »*, admet Marcelle, 68 ans, pharmacienne. Les relations à plusieurs et la fréquentation des clubs échangistes semblent progresser, tout en demeurant très marginales.

▶ **Les sentiments.** Bon nombre de femmes ont expliqué ne pas avoir besoin d'être amoureuses pour avoir du plaisir, et revendiquent ce droit de se comporter comme nombre d'hommes. *« Dans la partie jeune de la population, la femme ne se conforme plus comme avant au modèle qui voulait qu'elle aimât avec son cœur pour avoir le droit d'aimer avec son sexe*, souligne Mme Mossuz-Lavau. *Il semble qu'il y ait une émancipation, une rébellion contre la norme sociale qui s'exerçait dans notre société marquée par des siècles de catholicisme, où les femmes devaient avoir de bonnes raisons pour avoir droit au plaisir. »* Certaines jeunes femmes disent ainsi avoir eu leur première relation sexuelle sans être amoureuses, simplement pour se débarrasser de leur virginité. A l'instar de Carole, étudiante : *« Je devais avoir 19 ans. Je me disais :* "Zut, je vais vraiment être attardée"*, parce que 19 ans, ça m'apparaissait déjà tellement, tellement vieux ! Donc le premier copain que j'ai eu, c'était aussi pour être dans la norme. Pour ne pas être la dernière à savoir ce que tout le monde savait déjà. »*

▶ **La sodomie**, Dans tous les milieux sociaux, surtout chez les moins de 40 ans, la pénétration anale est *« plus fréquente que ce à quoi je m'attendais, et que ce qui apparaissait dans l'enquête de 1992 »*, note Janine Mossuz-Lavau. La plupart des hommes interrogés par la sociologue l'avaient pratiquée avec leur compagne, *« ou tentent régulièrement de la demander même s'ils se heurtent assez souvent à des refus »* : *« La sodomie correspond à une sensation physique différente, et à une espèce de transgression d'un interdit. On a le sentiment en écoutant certains hommes que ce que trouvaient leurs grands-pères et peut-être leurs pères dans une pénétration vaginale, eux-mêmes ne le trouvent plus compte tenu de la banalisation de l'acte. La sodomie conserve ces connotations archaïques d'interdit, de domination, de possession dont la recherche ne trouve pas d'exutoire ailleurs. »* Guy, ouvrier de 57 ans, explique dans le livre : *« C'est comme posséder quelque chose qui est totalement différent, un peu tabou. C'est une autre possession, et puis qui est en dehors de la normalité et qui fait que même avec votre femme, c'est plus votre maîtresse. »* Les femmes sont souvent réticentes à cause de la douleur physique, les hommes n'utilisant pas systématiquement de gel. Chez les femmes de plus de 40 ans, la sodomie est encore souvent de l'ordre de l'impensable.

▶ **La prévention des MST.** Lors de leur entrée dans la sexualité, les plus jeunes ont, dans leur grande majorité, utilisé un préservatif. *« La peur du sida existe tout particulièrement chez les jeunes qui sont arrivés à l'âge de la sexualité dans un contexte très marqué par l'épidémie »*, selon la sociologue. Ce qui ne signifie pas qu'ils se protègent dans la durée. *« Quand la confiance s'installe, quand on se sent amoureux, on arrête le préservatif sans forcément faire le test de dépistage. Ce ne sont donc pas les relations d'un soir les plus dangereuses... »* Les garçons font de la résistance, pratiquent le chantage à la confiance. Pour Rose, 48 ans, secrétaire au chômage, *« un homme, en principe, a quelque part ancré dans sa tête : la contrainte c'est pas fait pour l'homme, c'est fait pour la femme ». « En fait,* pose Janine Mossuz-Lavau, *le "relapse" ne concerne pas plus les homosexuels que les hétérosexuels. »*

▶ **La contraception.** Pour un grand nombre de jeunes femmes interrogées, la pilule n'est plus vécue comme une liberté mais comme une contrainte. La pilule est chimique, incompatible avec la cigarette, génératrice de prise de poids... Le préservatif est utilisé, ponctuellement. *« Le retrait et la méthode Ogino reviennent à la mode, même chez les filles de niveau bac + 5*, remarque Mme Mossuz-Lavau. *Les étudiants comptent les jours en reprenant leurs cours de première et en tablant sur une ovulation le quatorzième jour ! »* Elle se dit frappée des risques pris par les femmes de 35-40 ans seules après avoir vécu en couple, qui arrêtent la pilule au moment de la séparation sans avoir conscience des difficultés qu'elles auront à imposer le préservatif aux partenaires de leur âge. Pour les grossesses comme les MST, *« dans des couches socialement favorisées, supposées être informées, les comportements à risques ne sont pas l'exception »*.

> « Même les gens qui ont eu quatre partenaires dans leur vie m'ont raconté des histoires inouïes »
>
> **JANINE MOSSUZ-LAVAU**

Pascale Krémer

★ ***La Vie sexuelle en France***, **de Janine Mossuz-Lavau, Editions de la Martinière, 466 pages, 20 €.**

Deux rapports par semaine en moyenne

Les derniers chiffres disponibles sur la sexualité des Français proviennent de l'enquête quantitative de l'Inserm, menée en 1992 auprès de 20 000 personnes.

● **Orientation sexuelle.** 4,1 % des hommes et 2,6 % des femmes ont déclaré avoir eu au moins un partenaire de même sexe au cours de leur vie.

● **Age au premier rapport sexuel.** Depuis le début des années 1970, l'âge des femmes au premier rapport est à peu près stabilisé à 18 ans en moyenne ; celui des hommes à 17 ans.

● **Nombre de partenaires.** Une femme hétérosexuelle, au cours de sa vie, a en moyenne 3,4 partenaires ; un homme 11,3 partenaires. Les homosexuels ont en moyenne 13,7 partenaires de même sexe, les lesbiennes, 2,9 partenaires. Globalement, les hommes ont plutôt tendance à surestimer le nombre de leurs partenaires, à l'inverse des femmes.

● **Fréquence.** Les hommes ont déclaré en moyenne avoir eu 8 rapports au cours des quatre semaines précédant l'enquête ; les femmes, 7 rapports. La fréquence mensuelle est maximale entre 25 et 45 ans, puis décline rapidement ensuite.

● **Plaisir.** 88,8 % des hommes et 74,6 % des femmes ont déclaré avoir atteint l'orgasme lors de leur dernier rapport sexuel.

● **Masturbation.** 84 % des hommes et 42 % des femmes ont pratiqué au moins une fois la masturbation.

● **Pratiques bucco-génitales.** 79 % des hommes ont pratiqué le cunnilingus. 66 % des femmes ont pratiqué la fellation. Dans l'enquête du docteur Pierre Simon (1972), seuls 60 % des hommes et 55 % des femmes disaient avoir eu des pratiques bucco-génitales au cours de leur vie.

● **Sodomie.** 30 % des hommes et 24 % des femmes hétérosexuels ont déclaré avoir au moins une fois dans leur vie pratiqué une pénétration anale.

● **Amour.** Les hommes ont dit avoir été amoureux 4,5 fois au cours de leur vie, quand les femmes ont dit n'avoir été amoureuses qu'à trois reprises.

« Un système de normes très contraignantes » bride les femmes musulmanes

DANS SON LIVRE, Janine Mossuz-Lavau fait état d'une seconde enquête menée, pour la direction générale de la santé, en 1999 et 2000, auprès de 70 femmes musulmanes rencontrées dans des plannings familiaux. Ces femmes, surtout lorsqu'elles vivent une situation de précarité sociale, *« ont été socialisées dans un système de normes très contraignantes pour ce qui concerne la relation à la sexualité »*, pose d'emblée la sociologue : car l'honneur de la famille repose sur la sexualité de la femme. Elle doit être vierge au mariage, n'avoir qu'un seul homme dans sa vie : son mari, un musulman. Cette règle *« un seul homme, mon mari »* est intégrée, et même souvent revendiquée, par les jeunes filles elles-mêmes, explique Mme Mossuz-Lavau. *« C'est l'honneur de la famille. Ce n'est pas autrement. Il faut pas chercher à comprendre. Pour nous, c'est tellement logique qu'on ne se pose même pas la question »*, lui a raconté une jeune musulmane en classe de terminale technique.

FORTE CULPABILITÉ

Cet interdit posé sur la sexualité prénuptiale *« a pour conséquence de supprimer toute parole sur la sexualité à destination des enfants ou des adolescents »*. Du coup, les jeunes filles sont *« très mal préparées à la nuit de noce, qui souvent se passe mal »*. Autre spécificité, la fréquence des relations sexuelles. Nombre de femmes font état de demandes quasi quotidiennes de leur mari, auxquelles elles ne sauraient se dérober. *« Les relations, c'est tout le temps, c'est lui qui a envie. T'as le droit de rien dire, des fois même quand on a les règles. Il va se servir comme il veut »*, témoigne Soumia dans le livre.

Le fait de poursuivre des études et de détenir un poste à responsabilités conduit à prendre des libertés avec ces normes, même si croyances et pratiques religieuses continuent d'être respectées. *« On sait que le libéralisme culturel est d'autant plus élevé que l'on a un niveau d'études élevé*, rappelle Janine Mossuz-Lavau. *Chez les femmes musulmanes vivant en France, la règle est d'autant plus valable que le fait de poursuivre des études supérieures les immerge dans une autre culture, d'autres valeurs. »* Les femmes interrogées qui ont fait des études supérieures n'ont pas attendu le mariage, mais seulement une longue période de fréquentation, pour faire l'amour. Ce qui ne les a pas empêchées de ressentir une forte culpabilité. Une psychologue de 33 ans se souvient ainsi : *« J'ai pas dormi. Je pensais à mes parents, C'était vraiment affreux dans ma tête ce qui se passait. Je me disais : "Mais qu'est-ce que j'ai fait ?" »*

P. Kr.

Homos et hétéros, finalement très proches

HÉTÉROSEXUELS et homosexuels ne sont ***« pas comme lapins et carpes »*** : aux yeux de Janine Mossuz-Lavau, leurs vies sexuelles comportent bien des similitudes. Comme les hétérosexuels, les homosexuels ont déclaré avoir été amoureux entre une et quatre fois. Comme les hétérosexuels, ils ont eu plus de rapports sexuels que d'amours. Le schéma classique (caresses, masturbation, fellation / cunnilingus, pénétration) demeure le déroulé de référence de l'acte sexuel. Seule différence : la durée des relations de couple. ***« Ce que les homosexuels qualifient de relation qui dure peut souvent être qualifié de l'extérieur comme une relation plutôt brève »***, s'amuse Janine Mossuz-Lavau.

Les homosexuels ont eu, en moyenne, un peu plus de partenaires – même si, dans l'échantillon, c'est un hétérosexuel, moniteur de voile au Club Méditerranée durant huit années qui détient le record de partenaires : environ 3 000, selon lui... La différence est surtout importante chez les jeunes. Les homosexuels de moins de 30 ans ont souvent eu une cinquantaine de partenaires, quand les hétérosexuels de même âge en ont eu moins d'une vingtaine. Stéphane, 21 ans, étudiant homosexuel, évoque ***« une espèce d'insatisfaction et d'instabilité »*** : ***« L'hétérosexualité devrait fonctionner de la même façon à mon avis si elle était libérée. Je voudrais que mon homosexualité le soit le plus possible. Elle doit fonctionner sur le désir et la réalisation du désir. » « Les homosexuels ont des lieux destinés à la rencontre et à la consommation immédiate***, analyse Janine Mossuz-Lavau. ***Surtout, ils n'ont pas le droit de s'inscrire dans une structure familiale. Un accès au mariage et à l'homoparentalité réduirait vraisemblablement ces différences. »***

Les lesbiennes ont moins de partenaires que les gays. Elles pratiquent des monogamies successives et ne déclarent pas plus de partenaires que les hétérosexuelles. Laurence, 38 ans, éducatrice spécialisée, témoigne avec émotion de sa ***« relation sexuelle avec Claire »*** : ***« Ça ne s'arrête pas à l'orgasme. C'est tout ce qu'il y a autour de l'envie de toucher l'autre, de la serrer très fort. Il y a des relations sexuelles qui sont tellement fortes que ça me fait pleurer par exemple. Avec un homme, je n'avais jamais ressenti ça. »***

Il semble plus facile pour les homosexuels de s'affirmer que pour les lesbiennes, notamment devant leurs parents. L'homosexualité masculine a été davantage médiatisée récemment, observe la sociologue. ***« Les femmes se devant d'assurer le maintien de la lignée, l'homosexualité d'une fille est moins bien reçue par les parents. »*** L'enquête montre que pour tenter de se conformer au modèle hétérosexuel dominant, la plupart des homosexuel(le)s ont souvent eu une première relation sexuelle avec un partenaire du sexe opposé.

P. Kr.

« Le Figaro » publie des extraits du livre d'Eric Halphen, qui doit paraître le 6 mars

Cette inititiative provoque la colère de l'éditeur, qui avait mis au point un plan médiatique

PROGRAMMÉ pour paraître en librairie mercredi 6 mars, le livre du juge d'instruction Eric Halphen, *Sept ans de solitude*, est déjà au cœur d'une vive polémique, déclenchée par la publication, dans les colonnes du *Figaro*, vendredi 1er mars, des « bonnes feuilles » de l'ouvrage. Dans un communiqué diffusé vendredi matin, deux responsables des éditions Denoël, Olivier Rubinstein et Guy Birenbaum, respectivement directeur général et directeur de la collection Impacts, ont dénoncé l'initiative du quotidien. Selon M. Birenbaum, interrogé par *Le Monde*, *Le Figaro*, *« non content de violer un embargo,* [se serait] *procuré de manière délictueuse »* l'ouvrage du magistrat, qui avait annoncé son départ de la magistrature au mois de janvier. Sollicitée par *Le Monde*, la direction de la rédaction du *Figaro* n'a pas souhaité réagir à ces accusations.

Les éditions Denoël, qui espèrent faire de *Sept ans de solitude* un succès de librairie, avaient négocié avec *Libération* l'exclusivité de la publication des meilleurs extraits du livre, mardi 5 mars, veille de sa sortie. Le soir même, Eric Halphen devait être interrogé sur le plateau de David Pujadas, dans le cadre du journal de 20 heures de France 2, tandis que *Le Canard enchaîné* devait publier, dans son édition du 6 mars, la première critique de l'autobiographie du magistrat, rendu célèbre par l'enquête sur les HLM de Paris et ses multiples avatars – des tentatives de déstabilisation dont il a été victime à la convocation puis la mise en cause du président de la République, Jacques Chirac. Des interventions étaient également programmées sur France-Inter et dans l'émission « Pièces à conviction » sur France 3. Ce plan médiatique, qui avait commencé par l'entretien accordé par M. Halphen au *Parisien* le 14 janvier, dans lequel il annonçait son désir de se mettre en disponibilité, se trouve aujourd'hui mis à mal par l'initiative du *Figaro*. La direction des éditions Denoël semble convaincue que la divulgation du contenu de l'ouvrage – accompagnée d'un commentaire négatif – dans les colonnes de ce quotidien, réputé proche de l'opposition, ne relève pas du simple hasard.

« Je ne suis pas en mesure d'affirmer que la violation de l'embargo et la critique acerbe du livre qui l'accompagne sont motivés par des considérations politiques, mais je suis en droit de m'interroger », affirme M. Birenbaum, qui ajoute : *« A qui profite le crime ? »*. L'éditeur se dit persuadé que l'ouvrage a été *« dérobé à l'imprimerie vendredi 22 février, jour de sa mise sous presse, ou, plus probablement, dans l'un des nombreux dépôts où il est stocké depuis le week-end dernier, en attendant d'être distribué aux libraires »*. Guy Birenbaum assure que *« toutes les précautions avaient été prises »* afin d'éviter que le contenu de l'ouvrage ne fût divulgué trop tôt dans la presse. *« A titre exceptionnel, les épreuves du livre n'avaient d'ailleurs pas été fabriquées chez un imprimeur, mais en interne, chez Denoël »*, affirme l'éditeur.

CRAINTES À L'ELYSÉE

Attendue avec inquiétude par l'Elysée, la publication du livre d'Eric Halphen, qui évoque longuement l'enquête sur les HLM de Paris, ne paraît pas devoir provoquer la tempête redoutée par les proches du chef de l'Etat. A en croire les extraits publiés par *Le Figaro*, l'ouvrage ne contient guère de révélations. Certains passages pourraient toutefois susciter quelques réactions. Le magistrat écrit ainsi : *« Avant les élections municipales de 2001* [...], *un avocat de Tiberi est venu dans mon bureau pour m'annoncer que son client était prêt à me donner des "docs"*[...], *les relevés de comptes bancaires à l'étranger de Jacques Chirac et des chiraquiens. Il en avait marre. »* M. Halphen relate également la teneur d'une discussion informelle qu'il aurait eue, hors procès-verbal, avec un chef d'entreprise. Ce dernier lui aurait confié : *« Je sais bien que vous n'êtes pas dupe, monsieur le juge. Cet argent dont on parle, une partie est allée au RPR, une autre à la Ville de Paris, mais ça je ne le dirai jamais officiellement »*. A propos de la chambre d'accusation – rebaptisée depuis chambre de l'instruction –, qui a annulé des pans entiers de son enquête au motif que l'instruction était entachée de nombreuses irrégularités, le juge met en cause l'impartialité de sa présidente : *« Les bruits courent* [qu'elle] *est connue de longue date pour ses attaches avec le RPR »*.

Fabrice Lhomme

Les éditions Denoël dénoncent un « vol »

Dans un communiqué diffusé vendredi 1er mars, les éditions Denoël affirment qu'*« une fois de plus, des méthodes de barbouzes ont été utilisées à l'encontre d'Eric Halphen. Aujourd'hui, c'est un journal,* Le Figaro*, qui révèle, sans autre forme de commentaire sur ses sources, qu'il a "pris connaissance" de son livre. Sans expliquer aucunement à ses lecteurs par quels moyens détournés, illégaux et contraires à toute déontologie, ce livre sous embargo jusqu'à la semaine prochaine est arrivé jusqu'à eux, des journalistes du quotidien en font un commentaire orienté et une avant-critique que nous n'entendons pas discuter. Nous relevons juste avec un réel amusement que* Le Figaro *consacre sa Une et une pleine page d'extraits – très largement tronqués au demeurant – à un livre qualifié de "bombe qui fait long feu" ou de "vrai-faux pamphlet". N'est-il pas alors paradoxal que le quotidien se soit donné tant de mal pour voler ce livre, car il s'agit bien d'un vol ? »*, conclut le communiqué.

Le juge grenoblois Francis Carle muté d'office par le CSM

Il était poursuivi pour avoir pris des photos d'adolescentes dévêtues dans le tribunal

LE JUGE est *« effondré »*, mais se rassure en se disant que ça aurait pu être pire. Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) a sanctionné, jeudi 28 février, par un *« déplacement d'office »*, Francis Carle, le magistrat de Grenoble poursuivi pour avoir pris des photos d'adolescentes assez peu vêtues. Il n'y a guère que la réprimande comme sanction plus douce, et son avocat, Me Florent Girault, estime que le CSM *« a fait la part des choses »* ; il entend cependant faire un recours devant le Conseil d'Etat.

Le CSM avait été saisi par la garde des sceaux, Marylise Lebranchu, le 9 novembre 2001, sur deux points : Francis Carle était accusé d'avoir manqué à ses devoirs *« en usant de sa fonction de magistrat à des fins privées, soit pour contacter ses futurs modèles, soit pour utiliser la salle d'audience du tribunal dans un but autre que professionnel »*. En somme, d'avoir pris des photos de jeunes filles ou jeunes femmes à demi-nues, voire davantage, dont plus d'un millier ont été retrouvées chez lui (*Le Monde* du 6 novembre 2001). Le juge soutient ne s'être jamais servi de sa fonction pour recruter des modèles parmi les jeunes stagiaires du tribunal, et il a indiqué au CSM que les filles prises en photo au tribunal n'étaient ni stagiaires ni mineures, et que l'instruction pour *« détournements de mineurs »*, où il a été entendu sans être mis en examen, l'établirait.

DES « MALADRESSES »

Il conteste qu'il soit établi, comme l'a écrit le CSM, qu'il ait *« de manière habituelle, les samedis et dimanches »*, pris des photos *« dans la salle d'audience du tribunal de grande instance de Grenoble »*. Me Girault assure que ces séances n'ont eu lieu qu'à *« quatre ou cinq reprises »* et que ces *« maladresses »* ne valaient qu'une réprimande, comme pour le juge Renard, qui a profité, à Nice, de sa fonction pour consulter des fichiers au profit de la franc-maçonnerie. Pour Me Hervé Gerbi, l'avocat de trois familles de jeunes filles mineures, la sanction du CSM est *« un désaveu »* pour le juge Carle et *« le minimum qu'on pouvait attendre »*.

F. J.

Eva Joly quitte la magistrature pour conseiller le gouvernement norvégien

L'UNE des plus célèbres juges d'instruction de France, Eva Joly, a annoncé, vendredi 28 février, qu'elle souhaitait quitter la magistrature afin d'occuper un poste de conseillère auprès du gouvernement norvégien, pays dont elle est originaire. Mme Joly, qui avait accédé à la notoriété après avoir fait interpeller Bernard Tapie, en 1994, puis grâce aux développements de l'affaire Elf, incarnait aux yeux de l'opinion publique la lutte contre la corruption, au même titre qu'Eric Halphen, qui a lui aussi fait part, en janvier, de son souhait d'abandonner ses fonctions. Les deux demandes de disponibilité seront d'ailleurs examinées par le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) le 20 mars. Toutefois, si le juge de Créteil avait justifié son départ en expliquant qu'on lui avait *« mis des bâtons dans les roues tout le temps »* (*Le Monde* du 15 janvier), Mme Joly a assuré, au cours d'une conférence de presse organisée à Oslo vendredi, qu'elle ne *« démissionn* [ait] *pas par mécontentement ou en raison de pressions »*. *« Je suis simplement arrivée au bout de la route avec l'enquête sur Elf »*, a-t-elle précisé, ajoutant qu'elle souhaitait *« obtenir de meilleures possibilités d'action dans le domaine de la corruption et du blanchiment d'argent »*.

AFP

« Je suis simplement arrivée au bout de la route avec l'enquête sur Elf »

EVA JOLY

La magistrate a expliqué que sa mission, à Oslo, consisterait à former *un « commando international »* chargé de réprimer les délits financiers sous la tutelle des ministères de la justice et des affaires étrangères, en collaboration avec l'Union européenne, l'ONU et l'OCDE. *« Nous devons faire en sorte que les conventions internationales soient signées pas uniquement en cas de corruption des fonctionnaires, mais aussi des politiques »*, a déclaré Mme Joly. *« Les gouvernements européens ne consacrent en moyenne qu'un pourcentage très faible – 1,5 % de leur budget – à ce combat contre la corruption et le blanchiment, que je considère comme le plus dangereux pour la démocratie »*, a-t-elle ajouté.

SOLIDES INIMITIÉS

Née en Norvège en décembre 1943, Gro Eva Farseth était arrivée en France dans les années 1960 comme jeune fille au pair, avant de s'y installer. Naturalisée française, elle fut fonctionnaire au Trésor public, puis conseillère juridique d'un hôpital psychiatrique, avant d'entrer, sur concours, dans la magistrature. Elle fut nommée, en 1981, substitut au parquet d'Orléans (Loiret), puis, en 1983, à Evry (Essonne). En 1989, elle fut détachée au comité interministériel pour les restructurations industrielles (CIRI), créé par Pierre Bérégovoy, où elle put parfaire sa connaissance des mécanismes financiers, avant d'être nommée, en 1993, juge d'instruction à la galerie financière du tribunal de grande instance de Paris.

Rapidement, la magistrate se voit confier des dossiers importants, concernant notamment la Compagnie générale des matières nucléaires (Cogema), les Ciments français, le Crédit lyonnais, le financement du Parti républicain et bien sûr l'affaire Elf, qu'elle instruira avec Laurence Vichnievsky. Cette dernière a elle aussi quitté le pôle financier, puis a été nommée en décembre 2001 au tribunal de grande instance de Chartres.

A la fois souriante et autoritaire, Mme Joly n'était guère appréciée des avocats qui ont eu affaire à elle. Ils lui reprochaient ses méthodes musclées et le recours à la « détention-pression ». Ses nombreuses sorties médiatiques (livres, entretiens à la presse) lui ont également valu de solides inimitiés dans la magistrature, au sein même du pôle financier parisien, dont elle avait pourtant été à l'origine. Ces derniers mois, ses désaccords répétés avec Renaud Van Ruymbeke, appelé à ses côtés pour achever le dossier Elf, étaient devenus notoires, suscitant l'agacement du parquet et les commentaires ironiques des avocats du dossier.

F. Lh.

Crédit Lyonnais. Une solidité renforcée.

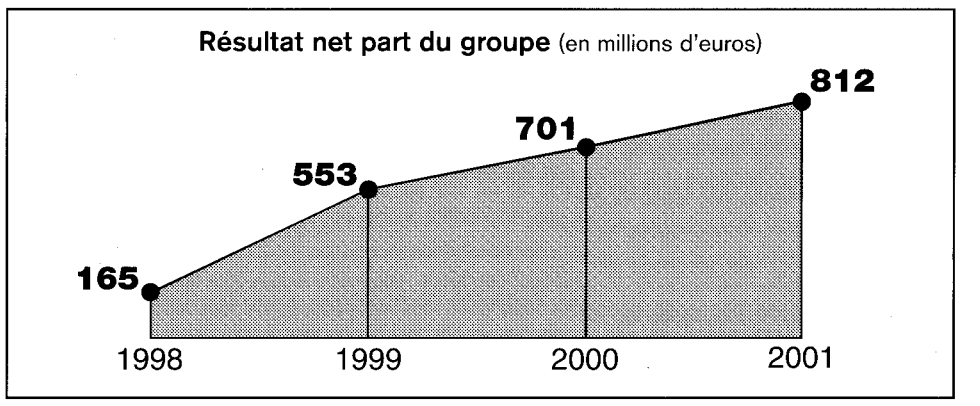

Nouvelle progression du résultat

Pour 2001, le Crédit Lyonnais enregistre une progression de son résultat net de 15,8 % malgré un environnement économique et financier sensiblement dégradé par rapport à l'année 2000.
Le rendement des fonds propres du groupe, qui progressent de 12,4 %, s'élève à 10,6 %, niveau légèrement supérieur à celui de l'exercice 2000.

Bonnes performances de la banque de réseau et de la gestion d'actifs

La banque de réseau dégage un résultat de 503 millions d'euros, en croissance de 8,5 % et sa rentabilité atteint 20,3 % en 2001.
Cette nouvelle progression des résultats confirme la dynamique favorable dans laquelle s'inscrit cette activité qui est alimentée par trois facteurs : de bonnes performances commerciales, des frais de gestion maîtrisés et un coût du risque modéré.
La gestion d'actifs maintient, dans une conjoncture défavorable, un résultat élevé (212 millions d'euros) grâce à un bon niveau d'activité. Le maintien d'une collecte élevée (9,6 milliards d'euros) a compensé la baisse des valorisations.

Des résultats contrastés pour la banque d'investissement et de financement

La banque d'investissement a enregistré de bons résultats (142 millions d'euros) et maintient une rentabilité élevée (18,8 %).
La banque de financement a dégagé des résultats satisfaisants en Europe et en Asie. Son résultat global est négatif (-14 millions d'euros) du fait de l'impact du coût du risque aux Etats-Unis.
La stratégie de redressement de cette activité sera poursuivie en 2002 selon trois axes : développement des activités à valeur ajoutée, amélioration du profil de risque et abaissement du point mort.

Assemblée générale

L'Assemblée générale mixte se tiendra le 24 avril 2002, à 10 heures, au Palais des Congrès à Paris.

Dividende

Le dividende proposé par le Conseil d'Administration à la prochaine Assemblée générale s'élève à 0,75 euro (1,125 euro, avoir fiscal de 50 % inclus) par action, soit une hausse de 15,4 % par rapport au dividende de 2000.

CL CREDIT LYONNAIS

www.creditlyonnais.com

Dans une ordonnance, le juge Thiel fait le récit de la préparation de l'assassinat du préfet Erignac

Neuf personnes seront jugées pour les attentats de Vichy, Strasbourg et Pietrosella en 1997

C'EST une sorte de somme judiciaire sur l'affaire Erignac : Gilbert Thiel, premier juge d'instruction chargé de dossiers terroristes à Paris, est allé, lundi 25 février, bien au-delà d'une simple ordonnance de renvoi aux assises des neuf nationalistes corses accusés d'avoir préparé l'assassinat du préfet Claude Erignac, le 6 février 1998. Le juge a profité de la clôture des dossiers sur les attentats de Vichy, Strasbourg et de l'attaque de la gendarmerie de Pietrosella (Corse-du-Sud), en 1997, pour redessiner, au terme d'une copieuse ordonnance de 117 pages, le moment le plus lourd de l'histoire du nationalisme corse. Le plus opaque aussi : les juges ne sont pas allés beaucoup plus loin que ce qu'ils avaient découvert au lendemain de l'arrestation du commando Erignac, en mai 1999.

BORIS HORVAT / AFP

Dans la nuit du 5 au 6 septembre 1997, une forte charge explosive avait détruit 80 % de la gendarmerie de Pietrosella, au sud d'Ajaccio. Au cours de cette opération, revendiquée par le groupe Sampieru, les clandestins avaient volé le pistolet qui fut utilisé, le 6 février 1998, pour tuer le préfet Erignac.

L'affaire commence bruyamment dans la soirée du 4 septembre 1997 avec un attentat à Strasbourg contre l'École nationale d'administration (ENA). Puis le 6 septembre, à une heure du matin, deux gendarmes de la brigade de Pietrosella voient cinq hommes armés et cagoulés faire sauter la brigade. La tête des gendarmes est recouverte de deux sacs de toile dégageant *« une forte odeur de salaison »*, et ils sont abandonnés dans le maquis, délestés d'une de leur arme de service, un pistolet de 9 mm qui servira, cinq mois plus tard, à tuer le préfet Erignac. Le juge Thiel évoque *« l'organisation quasi militaire »* de l'attentat, *« les moyens mis en œuvre »*, *« la rapidité de son exécution »*.

« LE GROUPE DES ANONYMES »

C'est moins net à Vichy, où un groupe *« commémore à sa façon l'armistice de 1918 »*, note le juge, en commettant le 11 novembre 1997 un attentat et deux tentatives contre des bâtiments symboliques du régime du maréchal Pétain. Les trois actions sont revendiquées à Paris, Strasbourg et en Corse, dans une certaine confusion, par un groupe qui ne dit pas son nom et restera *« le groupe des anonymes »*. Un autre groupe inconnu, Sampieru, toujours pas identifié, en profite pour revendiquer ces attentats en désignant de façon transparente son chef présumé, Marcel Lorenzoni, qui crie à la manipulation. « Sampieru » se manifeste à nouveau le 21 janvier 1998, en *« condamnant par avance »* toute action, notamment contre *« certains fonctionnaires représentants éminents de l'Etat colonial »*. Seize jours plus tard, le préfet Erignac est assassiné et la position de Marcel Lorenzoni devient inconfortable.

Le 6 février, à 21 H 05, à Ajaccio, un homme tire trois balles dans la nuque de Claude Erignac, qui arrive en retard à un concert ; la première le tue net, il est achevé à terre. *« L'assassinat d'un homme seul et désarmé qui, après sa journée de travail, avait fait le choix d'aller se distraire en se cultivant »*, note Gilbert Thiel. Selon l'ordonnance, le crime est revendiqué par le fameux groupe anonyme, par lettre, auprès de huit anciens nationalistes rangés des attentats, qui se seraient passés de cette faveur. Par ailleurs, Charles Pieri, chef de file d'A Cuncolta, dénonce *« une dérive brigadiste »* et reconnaît implicitement, note le juge, avoir des lumières sur ses auteurs. Pas la justice, qui dans le doute, met Marcel Lorenzoni en examen le 13 février 1998 pour *« association de malfaiteurs »* et Mathieu Filidori le 20 mai 1999 pour *« complicité d'assassinat »*. Les policiers ont d'ailleurs construit avec peine une tortueuse *« piste agricole »* : le préfet Erignac aurait été tué parce qu'il s'était opposé à l'effacement des dettes agricoles, comme le gouvernement le faisait tous les ans.

Le juge Thiel glisse charitablement sur l'impressionnant rapport, à la veille de l'arrestation du commando Erignac, du commissaire Roger Marion sur la piste agricole. Le magistrat a ainsi délivré, lundi 25 février, un non-lieu à Mathieu Filidori, déjà remis en liberté en juin 1999 par la cour d'appel, vu l'absence de charges. Il est tout aussi allusif sur *« la collecte au début du mois de juillet 1998 d'un renseignement »* sur l'implication de Jean Castela, professeur à l'université de Corte. Le magistrat ne dit mot des informations du préfet Bernard Bonnet sur le commando, qui ont pourtant permis à l'enquête de sortir de l'ornière agricole.

Au total, à Ajaccio, un groupe de nationalistes composé d'Alain Ferrandi, Pierre Alessandri, Joseph Versini, Marcel Istria, Didier Maranelli et Martin Ottaviani, est renvoyé aux assises pour l'attaque de Pietrosella, et Alain Ferrandi, leur chef supposé, également pour complicité sur les attentats de Vichy et Strasbourg. Pour la justice, dans une autre procédure, ce sont eux qui ont assassiné le préfet Erignac, avec Yvan Colonna, aujourd'hui encore en fuite.

A Bastia, un *« groupe du Nord »*, aux contours infiniment plus flous, composé de Jean Castela, Vincent Andriuzzi, est, lui aussi, renvoyé aux assises pour les attentats sur le continent et complicité pour Pietrosella, Jean-Philippe Antolini l'est seulement pour Strasbourg. Le juge Thiel sait bien qu'il n'a pas fait le tour du groupe du Nord, mais l'instruction n'avançait plus, et le groupe des anonymes s'est depuis longtemps refermé comme une huître.

Franck Johannès

Le droit de travailler étendu pour les étudiants étrangers

Deux circulaires internes viennent d'entrouvrir pour eux la porte de l'emploi

C'EST par le biais de deux circulaires internes, non publiées au *Journal officiel,* que le gouvernement vient d'entrouvrir la porte à l'immigration de travail. Datés du 15 et du 16 janvier, ces textes explicitent pour la première fois aux préfets les procédures de traitement des demandes d'autorisation de travail formulées par des étrangers séjournant en France. Et demandent aux services de l'Etat d'accueillir avec bienveillance celles émanant d'étudiants étrangers ayant effectué leurs études en France.

Jusqu'alors seuls les *« cadres de haut niveau »* pouvant produire un certificat d'embauche par une entreprise française leur garantissant un salaire équivalent à au moins 24 000 francs (3658,77 €) pouvaient facilement bénéficier d'une autorisation de travail. Les autres se voyaient refuser cette autorisation par les directions départementales du travail et de l'emploi (DDTE), qui leur opposaient la situation de l'emploi : si, pour la même catégorie professionnelle, un chômeur français ou résident étranger était inscrit à l'ANPE locale, priorité était donnée à ce dernier. Deux exceptions avaient récemment ébréché ce dogme pour répondre à des pénuries ponctuelles : après la tempête de décembre 1999, le gouvernement avait fait appel à des bûcherons des pays de l'Est ; en 2000, une circulaire avait assoupli les règles pour les informaticiens étrangers.

Les étudiants étrangers, sortant d'une formation dans un établissement supérieur français, avaient toutes les peines du monde pour obtenir le sésame. Autorisés à travailler à mi-temps depuis une circulaire de 1982, ils devaient repartir dans leur pays une fois leur cursus terminé. La loi Chevènement sur l'immigration avait fixé pour eux à quinze ans le délai de séjour sur le sol français ouvrant la possibilité d'une régularisation, contre dix ans pour les autres étrangers.

Les circulaires, signées par le ministère de l'emploi et de la solidarité et par celui de l'intérieur, rompent avec cette logique de fermeture. La première, détaillant l'ensemble des démarches à accomplir pour un étranger désirant entrer en France afin d'y travailler, invite les services de l'Etat à apprécier ces demandes au regard de *« l'intérêt technologique et commercial »* du candidat. *« Pour demeurer compétitives, dans le contexte de mondialisation de l'économie et de concurrence exacerbée, les entreprises françaises doivent pouvoir recruter des étrangers présentant pour elles »* un tel intérêt, insiste la circulaire.

DEUX MOIS MAXIMUM

La deuxième, exclusivement réservée aux autorisations de travail des étudiants étrangers, est encore plus explicite : tout doit être fait pour leur faciliter l'accès à un emploi pendant leurs études (seul un mi-temps demeure autorisé). Constatant que les délais de délivrance des autorisations de travail se sont *« souvent allongés du fait de l'augmentation importante du nombre de demandes déposées »*, le texte assouplit les procédures actuellement en vigueur. Dès réception de la demande, les DDTE doivent délivrer une attestation permettant à l'étudiant de travailler en attendant l'instruction de son dossier, qui doit se limiter dorénavant à deux mois. En cas de renouvellement d'une autorisation, les services sont invités à ce que la décision *« intervienne rapidement pour éviter* [que l'étudiant] *ne soit obligé d'interrompre son travail »*.

Quant aux étudiants qui souhaitent rester travailler à la fin de leurs études, c'est à un véritable plaidoyer en faveur de leur embauche que se livre le texte. Les préfets et les administrations sont même invités à *« examiner avec bienveillance les demandes de changement de statut formulées par des étudiants étrangers »* en possession d'une promesse d'embauche ou d'un contrat de travail.

Sylvia Zappi

A Toulouse, deux plaintes pour discrimination au logement ont été déposées

TOULOUSE
correspondance

Le 21 mars – journée internationale contre le racisme –, le tribunal de grande instance de Toulouse examinera une plainte déposée pour *« discrimination dans l'offre ou la fourniture d'un bien ou d'un service en raison de l'origine, de l'ethnie ou de la nationalité »*. Un expert-comptable de nationalité sénégalaise, Mamadou Cissé, poursuit l'agence qui lui a refusé, en juillet 2000, la location d'un appartement. M. Cissé était depuis cinq ans locataire dans un immeuble de Toulouse géré par l'agence Lamy et avait régulièrement payé son loyer. Cet appartement devant être vendu, il s'était porté candidat pour un autre logement dans le même immeuble. Or, le 21 juillet 2000, l'agence lui écrit pour lui demander qu'une personne se porte caution pour lui parce qu'il est de nationalité étrangère. Selon lui, l'agence aurait exigé que le garant soit *« de nationalité française »*. Le directeur de l'agence immobilière affirme, en revanche, que la garantie devait provenir *« d'une personne résidant sur le territoire national »*. M. Cissé avait averti la commission départementale d'accès à la citoyenneté (Codac), qui a interpellé l'agence immobilière. Le 12 septembre, l'agence a confirmé à la Codac sa demande de caution. M. Cissé a alors porté plainte, appuyé par SOS-Racisme, pour dénoncer une discrimination raciale fondée sur la nationalité.

CONSONANCE DU NOM

Une seconde affaire de plainte pour discrimination au logement à Toulouse fait l'objet d'une enquête de police. Un couple de jeunes universitaires – Gilles Bastin, moniteur de sociologie, et Malika Hammou, enseignante à l'université du Mirail – s'est vu refuser en septembre 2001 la location d'un appartement alors qu'ils avaient déjà signé ensemble la promesse. L'agence CIT avait rappelé le couple quelques jours après pour l'informer que le propriétaire désirait engager des travaux. Selon le couple, l'agence aurait changé d'avis en raison de la consonance étrangère du nom de la jeune femme. L'agence affirme, elle, que le propriétaire n'accepte pas les colocations. Lors d'une conversation téléphonique enregistrée en septembre 2001 par SOS-Racisme, une responsable de l'agence, Mme Maurel, explique *« qu'elle n'est pas raciste »*. *« Je suis obligée de respecter les données du propriétaire sinon je perds des clients »*. *« Sur ce dossier-là, je ne peux pas louer à des gens de couleur »*, précise-t-elle. *« Louer à des étrangers, ce n'est pas un problème pour nous*, nous a indiqué Mme Maurel. *Ce n'est pas moi qui choisis les locataires. Pour chaque appartement, je transmets cinq dossiers au propriétaire, qui choisit lui-même. »*

Le président de la Fédération nationale des agences immobilières (Fnaim) de Haute-Garonne, Yves Delrieu, affirme que, depuis dix ans, il n'a jamais été confronté à un problème de ce type. Il rappelle que, si les agences ne sont que des intermédiaires, *« elles ne peuvent souscrire à des pratiques qui sont sanctionnées par le code pénal »*. De son côté, la Codac estime que 20 % des affaires qui lui sont signalées concernent des discriminations au logement. – (*Intérim)*

Cassettes pédophiles : des peines de prison ferme

LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE NICE a prononcé des peines de deux à trois ans de prison ferme, jeudi 28 février, contre les six principaux revendeurs et receleurs de cassettes vidéo à caractère pédophile, commercialisées par minitel au sein d'un réseau national. Une dizaine de prévenus seulement sur les 80 personnes ayant comparu étaient présents dans la salle d'audience lors de l'annonce de la décision. Parmi eux, Claude Hanser, un chômeur vivant d'une indemnité d'invalidité, et Claude Simon, coordinateur de travaux, respectivement condamnés à 3 et 2 ans de prison ferme, ainsi qu'à une amende de 8 000 euros et 5 000 euros. Des mandats d'arrêt ont été délivrés à l'encontre de quatre autres principaux condamnés. Une vingtaine d'autres peines de prison fermes ont été prononcées avec, pour la plupart, de fortes amendes et des obligations de soins.

Le ministère public avait réclamé une peine de cinq ans de prison, assortie d'un an de sursis, pour les principaux responsables. Ceux-ci dupliquaient, échangeaient ou achetaient des cassettes montrant de jeunes garçons et filles.

DÉPÊCHES

■ **SANTÉ : l'Union nationale des omnipraticiens français (UNOF) a appelé jeudi 28 février** à la poursuite de la fermeture des cabinets des médecins généralistes libéraux le week-end pour une durée *« indéfinie »*. Le 10 mars aura lieu une manifestation nationale des professionnels de la santé.

■ **DROGUE : près de 400 kilos de cocaïne ont été saisis dans une forêt proche d'une plage des Sables-d'Olonne,** en Vendée. Mercredi 27 février, un promeneur ayant aperçu quatre hommes débarquant des sacs malgré le mauvais temps avait alerté la gendarmerie. La cocaïne saisie représente une valeur marchande de 73 millions d'euros.

■ **DÉLINQUANCE : quinze jeunes dont cinq mineurs ont été interpellés et placés en garde à vue,** jeudi 28 février, à la suite d'incidents avec les pompiers et les forces de l'ordre dans une cité d'Annonay (Ardèche). Ces échauffourées font suite à plusieurs interpellations dans le cadre de deux affaires de voitures volées et de vols à main armé.

■ **SECOURS : une information judiciaire contre X... pour homicide involontaire** a été ouverte par le procureur de la République de Bourges, Philippe Ker, suite au décès dans la nuit du 17 au 18 février d'un habitant de Sancerre, malgré les appels de son fils de dix ans aux services de secours (*Le Monde* des 24 et 25 février).

■ **DOUBLE PEINE : le tribunal administratif de Lyon a confirmé, jeudi 28 février, l'arrêté d'expulsion vers l'Algérie de Jamel Abidi, 42 ans,** père d'enfants français, qui fait l'objet d'une condamnation pénale comportant une peine complémentaire d'interdiction du territoire. Les avocats de M. Abidi ont formulé une demande d'asile politique, qui doit être examinée en urgence par l'Office français de protection des apatrides (Ofpra).

■ **JUSTICE : le tribunal correctionnel de Digne a condamné, jeudi 28 février, par défaut un faux prêtre de 56 ans à huit ans de prison** pour des actes de pédophilie commis en récidive sur des enfants de 5 à 14 ans au printemps 2000. Daniel Janvier, dit *« père Dany »*, se trouve sous le coup d'un mandat d'arrêt depuis deux ans.

Un brevet américain sur le dépistage du cancer du sein est contesté

Les instituts Curie et Gustave-Roussy dénoncent les dangers d'un monopole de Myriad Genetics

L'ASSISTANCE publique-hôpitaux de Paris, associée aux Instituts Curie et Gustave-Roussy, a engagé, le 22 février, une action d'opposition devant l'Office européen des brevets (OEB) contre le brevet protégeant plusieurs méthodes de détection des prédispositions aux cancers du sein et de l'ovaire délivré par l'OEB à la société américaine Myriad Genetics. Les auteurs de cette initiative, qui dénoncent les prétentions monopolistiques de la société américaine, sont soutenus par le gouvernement français ainsi que par la fédération nationale des centres de lutte contre le cancer et la fédération hospitalière de France.

Le brevet, qui avait été délivré à la firme de Salt Lake City par l'OEB le 23 mai 2001, concerne un gène dénommé BRCA1 dont certaines anomalies de structure ou certaines mutations augmentent le risque de survenue de lésion cancéreuse du sein ou de l'ovaire. La procédure française se fonde notamment sur un *« défaut d'activité inventive »* ainsi que sur un *« défaut d'application industrielle »*. *« Les spécialistes avaient toutes les connaissances nécessaires pour isoler le gène BRCA1,* précise-t-on à l'Institut Curie. *Une fois la séquence connue, le fait de rechercher des mutations de ce gène chez des femmes à risque ne présente aucune activité intellectuelle.»*

Pour les auteurs de la procédure, les tests commercialisés par Myriad Genetics ne permettent pas d'identifier toutes les mutations pouvant exister sur le gène BRCA1 – 10 à 20 % d'entre elles leur échapperaient. Ils dénoncent en outre le coût des tests américains (2 400 dollars l'unité), soit trois fois le prix des tests de conception française déjà utilisés par seize équipes, et mis au point grâce aux travaux conduits par Gilbert Lenoir (Centre international de recherche sur le cancer de Lyon) et Dominique Stoppa-Lyonnet (Institut Curie, Paris). Chaque année, 1 500 personnes ont, en France, recours à cette technique et les spécialistes estiment à 3 000 le nombre de tests qui devraient pratiqués annuellement. En cas de résultats positifs, une surveillance étroite est mise en œuvre.

« UNE ALTERNATIVE CONCRÈTE »

Une première opposition avait été déposée en octobre 2001 par les mêmes instituts français contre un premier brevet de la société américaine (*Le Monde* du 8 septembre 2001). A cette époque, la France s'apprêtait à adopter rapidement, par voie législative, un dispositif qui aurait permis de s'opposer à la stratégie de Myriad Genetics. Dans la pratique, il s'agissait de modifier quelques articles du code de la propriété industrielle et de renforcer le champ d'application des licences dites *« obligatoires »* ou *« d'office »* afin de contourner les règles des brevets lorsqu'il s'agissait d'un problème de santé publique.

Initialement prévu dans le projet de loi destinée à transposer la directive européenne du 6 juillet 1998, ce texte a été finalement intégré dans le projet de loi de modernisation du système de santé avant d'en être retiré in extremis. *« Il est fort regrettable que nous ne disposions pas, aujourd'hui, de cet outil législatif qui, face aux prétentions de Myriad Genetics, nous permettrait de disposer d'une alternative concrète* affirme Roger Gérard Schwartzenberg, ministre de la recherche. *En toute hypothèse, nous ne pouvons désormais qu'attendre le vote par le parlement d'un projet de loi de transposition de la directive européenne de 1998. »*

Jean-Yves Nau

Grandes marées, pluies, nappes phréatiques surchargées, les riverains de la Somme craignent le pire

Depuis les inondations de 2001, près de 9 millions d'euros ont été dépensés par l'Etat et le conseil général pour aménager le lit du fleuve. Ces travaux pourraient réduire les débordements attendus

AMIENS
de notre correspondant régional

Deux mois d'angoisse. C'est, au mieux, ce qui attend les riverains de la Somme qui, depuis plusieurs semaines, regardent, impuissants, le niveau du fleuve monter régulièrement et craignent la réédition des inondations de 2001. Devant les élus concernés, réunis mercredi 27 février, pour faire un point de la situation, le préfet de région, Dabiel Cadoux, s'est dit *« préoccupé »*, le patron de la direction régionale de l'environnement (Diren), Laurent Roy, ajoutant pour sa part : *« Le pire n'est pas sûr, mais il faut s'y préparer. »*

Les mesures et les prévisions publiées par la Diren ne sont, effectivement guère rassurantes. Les mois de juillet et d'août 2001 ayant été très arrosés, les nappes phréatiques n'ont pas baissé autant qu'on aurait pu l'espérer. Si la pluviométrie de cet hiver fut à peu près « normale », celle de février, en revanche, a atteint 128 mm – plus de deux fois et demie la moyenne, plus très loin du record de 160 mm qui, en mars 2001, avait précédé la catastrophe. Presque partout – à l'exception du nord du département – les nappes sont plus hautes que l'an dernier à la même époque : de 50 cm à Mareuil-Caubert, mais de 4 m à Hangest, sur le plateau du Santerre, qui surplombe le fleuve en amont d'Amiens. *« On se dirige tout droit vers des records absolus pour le printemps »*, prévient Laurent Roy.

> La conviction est encore très répandue que les crues de l'an dernier avaient une « cause extérieure »

A partir de ces données, le modèle de prévision mis au point par le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM) propose trois hypothèses. Si le temps revient au sec, le débit du fleuve devrait *« baisser tranquillement »*. En cas de pluviométrie moyenne, il restera très important, à l'image de ce qu'il est actuellement : *« On n'observera sans doute pas de grande catastrophe, mais il y aura des débordements »*, prévient le patron de la Diren. En revanche, si les précipitations se maintiennent au niveau du mois de février, il faut, selon Laurent Roy, s'attendre à *« une crue comparable à celle de l'an dernier »*. En tout état de cause, le niveau de la nappe ne baissera pas de manière significative avant le printemps, quand, vers la mi-mai, la végétation commencera à y pomper l'eau nécessaire à sa croissance.

En attendant, cette eau continue de monter. Tous les affluents ont vu leur débit multiplié par 1,5 depuis le début de février. La Somme charriait 95 m³/seconde ces jours derniers à Abbeville et, en raison de prévisions météo plutôt pessimistes, les experts attendent un débit de l'ordre de 100 m³/seconde au début de la semaine prochaine. Jeudi après-midi, pourtant, la situation semblait se stabiliser. Mais les habitants d'Abbeville et les riverains de la partie aval, craignaient l'effet des grandes marées du week-end.

Durant ces périodes, l'écluse qui contrôle l'embouchure, à Saint-Valery-sur-Somme, doit en effet être fermée pour éviter que la mer ne remonte le cours du fleuve. Mais cela bloque aussi l'écoulement de la Somme, entraînant localement une hausse de son niveau. Dans la nuit de mercredi à jeudi, quand il fallut fermer les portes pendant deux heures et demie pour une marée de coefficient 106, l'eau est montée de 50 cm à Abbeville, 20 km en amont, n'entraînant heureusement que des débordements très limités. Mais la fermeture sera plus longue lors de la marée de coefficient 115 attendue pour la nuit de vendredi à samedi.

En 2001, plusieurs centaines de maisons étaient déjà inondées avec un débit du fleuve équivalent, et alors que la nappe était moins haute. Il en serait de même aujourd'hui si les travaux entrepris depuis n'avaient amélioré considérablement l'écoulement des eaux. Près de 9 millions d'euros ont déjà été dépensés à cet effet par l'Etat et le conseil général qui a inscrit 12,2 millions d'euros supplémentaires pour la poursuite du programme à son budget 2002. Déboisement, curage et recalibrage des canaux d'évacuation, confortement et relevage des berges, rehaussement de ponts ont permis, jusqu'à présent, de contenir tant bien que mal dans leurs lits la Somme et ses affluents.

S'il reconnaît volontiers l'efficacité de ces mesures, Joël Hart, le maire (RPR) d'Abbeville, souligne qu'elles provoquent, en contrepartie, un gonflement du flot qui, en bout de course, traverse sa ville. *« L'eau est au ras des berges ; nous avons atteint la tolérance zéro*, s'inquiète-t-il. *L'an dernier, la Somme n'avait jamais débordé dans Abbeville* intra muros. *Cette fois, le centre est menacé. »* Des pompes ont été mises en action mercredi dans les sous-sols de l'hôpital de la ville sous lequel passe la Plume, un petit bras de la Somme.

Tous les maires et les représentants d'associations concernés par les inondations soulignent aujourd'hui *« la dépression psychologique »* qui saisit nombre de riverains devant cette nouvelle menace. Une remarque assez paradoxale dans la mesure où, il y a trois semaines, la plupart d'entre eux semblaient tout à fait confiants, malgré les communiqués d'alerte publiés par la préfecture et la Diren. *« On m'a accusé de casser la confiance, de semer l'alarme »*, se souvient le préfet de la Somme, Daniel Cadoux. Cet optimisme est peut-être la conséquence de l'efficacité évidente des travaux réalisés ; mais aussi certainement de la conviction, encore très répandue dans la région, que les crues de l'an dernier avaient une *« cause extérieure »* et que, par conséquent, elles ne se reproduiraient pas, en dépit des déclarations contraires des autorités.

Comme Daniel Cadoux, le président (UDF) du conseil général, Alain Gest, s'élève vigoureusement contre ceux qui continuent de propager cette rumeur selon laquelle *« on »* aurait déversé dans la Somme de l'eau provenant du bassin de l'Oise *« pour protéger Paris »*. *« A cause d'eux*, tonne-t-il, *certains sinistrés ont pris la décision de reconstruire et de réintégrer leur maison qui se trouvait sous 1,50 m d'eau il y a onze mois et se trouve à nouveau menacée aujourd'hui. »*

C'est peut-être aussi pour des raisons similaires que certains propriétaires ont refusé l'accès de leur terrain aux employés chargés de la réfection des berges, et que les trois quarts des maires et responsables d'associations de propriétaires ont, jusqu'à présent, négligé de répondre à l'appel lancé par le préfet, en août 2001, pour la création d'un syndicat mixte destiné à gérer le bassin de la Somme...

Jean-Paul Dufour

LE DÉBIT EST PLUS FORT QU'EN 2001 À LA MÊME ÉPOQUE

Niveaux de débit de la Somme à Abbeville, en m³/s

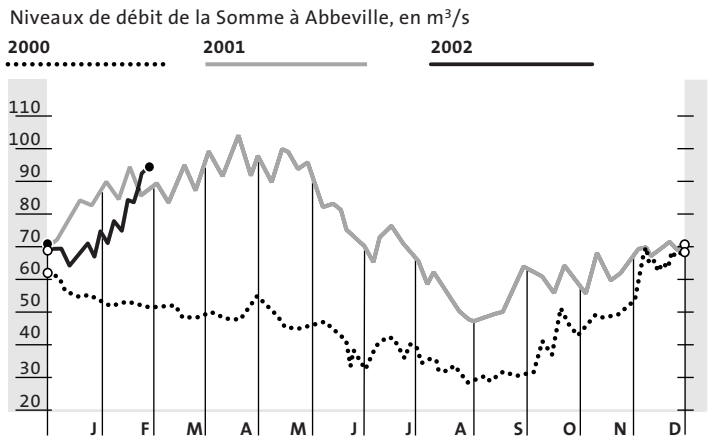

Source : Direction générale de l'environnement

TROIS HYPOTHÈSES POUR L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION

Modèle de prévisions des hautes eaux de la Somme à Abbeville, en m³/s

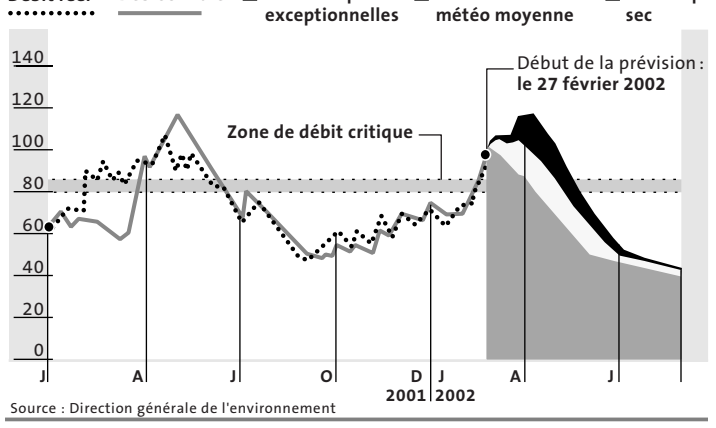

Source : Direction générale de l'environnement

FORTE PLUIE EN FÉVRIER

Cumul pluviométrique mensuel à Abbeville

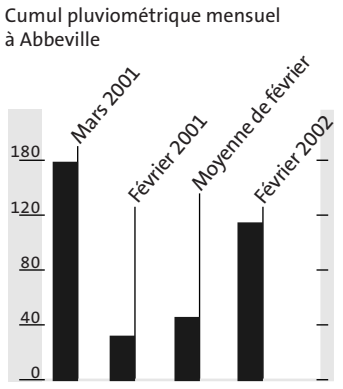

Source : Direction générale de l'environnement

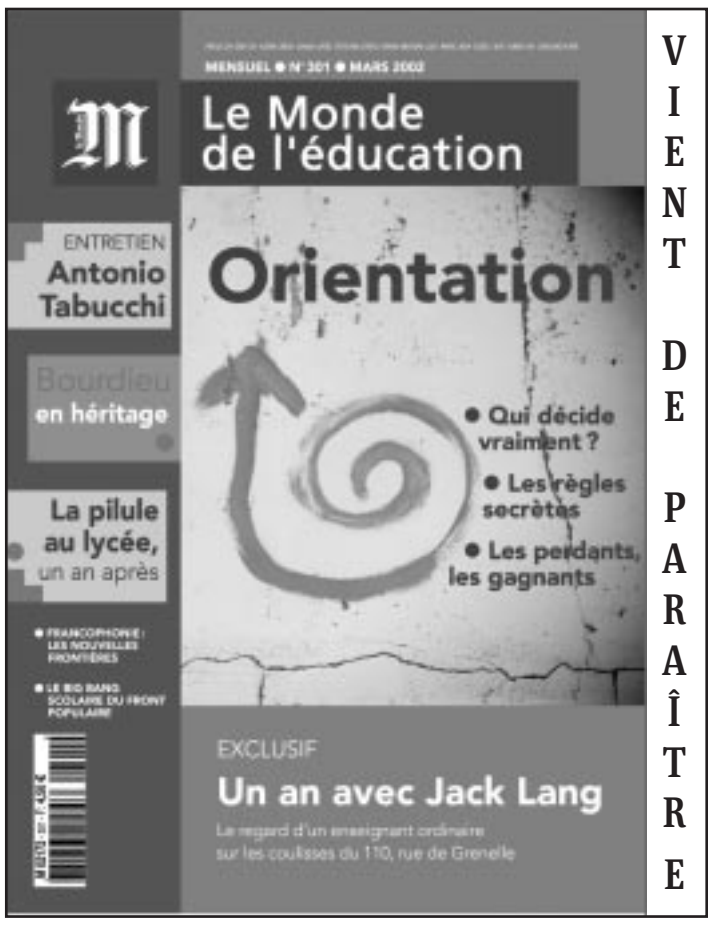

VIENT DE PARAÎTRE

Situation stable dans la Meuse et en Seine-Maritime

LA MONTÉE des eaux le long du cours de la haute Meuse, due à la conjonction de précipitations et de la fonte des neiges dans les Vosges, n'a fait que des dégâts très limités à Sedan comme à Charleville-Mézières. Elle n'a dépassé en moyenne que d'un peu moins d'un mètre les cotes de débordement au plus fort du *« pic »* de crue, qui se déplace, vendredi 1er mars vers l'aval et la frontière belge.

A Rouen, les restrictions de la circulation, prises mercredi 27 février, en raison des crues de la Seine sont maintenues jusqu'à dimanche, a indiqué la préfecture de la Seine-Maritime. Des hauteurs d'eau de 9,70 m ont été relevées alors que la cote d'alerte est de 9,20 m. Quelques caves et jardins ont été simplement inondés. La préfecture renouvelle toutefois ses mises en garde sur de possibles débordements du fleuve en raison de la persistance d'un fort débit, de coefficients de marée importants et de vents orientés ouest.

En Ile-de-France, après quelques jours de hausse régulière du niveau de la Seine, la menace immédiate semblait également s'éloigner, mais la direction régionale de l'environnement (Diren) redoute les pluies prévues la semaine prochaine. A Paris, les voies sur berge étaient toujours fermées à la circulation. *« Il n'y a rien de dramatique pour le moment. La Seine atteint aujourd'hui 3,67 m et, après une légère hausse, le niveau a tendance à se stabiliser »*, assurait, jeudi, un prévisionniste du Centre d'annonce des crues de Paris. En 2001, la Seine avait atteint son maximum annuel au mois de mars avec 5,21 m mesurés à hauteur du pont d'Austerlitz. En janvier 1910, le fleuve était monté jusqu'à 8,62 m.

Transposée au XXIe siècle, une crue de cette ampleur aurait des conséquences démultipliées : *« Cela coûterait plusieurs milliards d'euros mais ce qui préoccupe les assureurs, c'est la partie gestion de crise : la coordination des sinistres, les besoins des assurés, notamment en expertises et en réparations »*, explique Jean-Marc Lamère, délégué général de la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA).

Les maires de banlieue défendent la « bouffée d'oxygène » de la politique de la ville

Ils réagissent au rapport de la Cour des comptes

LYON
de notre correspondante

Trois jours après la publication du rapport de la Cour des comptes, lundi 25 février, sur la politique de la ville évaluée entre 1994 et 1997 (*Le Monde* du 26 février), les maires s'inquiètent. Réunis jeudi 28 février à Lyon pour un colloque sur les finances locales organisé par l'association Ville et banlieue, ils ont exprimé leur souci de *« l'interprétation très négative des conclusions des rapporteurs »* qu'ont faite, selon eux, certains médias et certains responsables politiques allant jusqu'à demander la suppression du ministère. S'ils partagent les critiques sur l'extrême complexité de cette politique impliquant de multiples domaines (éducation, sécurité, habitat, urbanisme, culture...), sur l'absence d'objectifs précis, sur l'insuffisance de rationalisation des moyens, c'est pour demander une intensification de la politique de la ville.

« On est passé d'une politique réactive, fondée sur la démagogie, une sorte d'aspirine tout juste capable de faire retomber la fièvre, a estimé Maurice Charrier, maire (divers gauche) de Vaulx-en-Velin, l'un des sept sites étudiés par la Cour des comptes, *à un antibiotique, c'est-à-dire une politique globale de renouvellement urbain prenant en compte l'ensemble des maux dont souffrent les communes défavorisées, intervenant dans toutes les fonctions urbaines et interpellant les agglomérations dans leurs devoirs de solidarité. »*

Il a rappelé que la politique de la ville avait donné une *« bouffée d'oxygène »* à sa commune de l'agglomération lyonnaise, symbole du mal des banlieues dans les années 1990, lorsque le quartier du Mas du Taureau s'enflamma sous la colère des jeunes. *« Les résultats sont là, et tous les Vaudais désormais veulent qu'on leur donne ce qu'on a donné aux quartiers en grande difficulté »*, a-t-il plaidé, avant d'exprimer ses doutes sur la capacité de sa commune à répondre à ces demandes, compte tenu du poids financier de la restructuration urbaine.

Car, pour les maires de banlieue, l'urgence réside dans la réforme du financement de cette politique de la ville. Ces communes souvent pauvres ont du mal à supporter le coût de la rénovation urbaine. Financés grâce aux investissements des partenaires (Etat, conseil régional, agglomération, conseil général), les nouveaux équipements entraînent des surcoûts importants d'entretien. *« La richesse de notre commune n'est pas proportionnelle à la générosité de ses partenaires »*, a constaté Maurice Charrier. *« Il faut que la politique de la ville s'engage sur le financement des équipements sur plusieurs années »*, a renchéri le maire de Sarcelles (Val-d'Oise), François Pupponi (PS). Jacky Darne, député et maire socialiste de Rillieux-la-Pape, une autre commune de l'agglomération lyonnaise, a expliqué que le système de péréquation destiné à combler le fossé entre communes riches et communes pauvres est *« inefficace »*.

Le ministre de la ville, Claude Bartolone, venu conclure les débats, a soutenu qu'il fallait, lors de la prochaine mandature, faire passer de 5 % à 30 % la part des outils de péréquation dans la dotation globale de fonctionnement.

D. R.

> ***« La richesse de notre commune n'est pas proportionnelle à la générosité de ses partenaires »***
> **MAURICE CHARRIER**

Déçu par les réactions suscitées par le rapport de la Cour des comptes, susceptible selon lui de *« jeter le discrédit sur les efforts immenses entrepris »*, le ministre a estimé que la suppression du ministère, même en cas de changement de majorité, était *« inimaginable »*. *« Ce qui me fait le plus mal, c'est de voir que tout le travail des élus est réduit à néant »*, a-t-il expliqué, faisant écho aux propos tenus la veille par M. Charrier qui s'indignait de la persistance *« du regard biaisé des gens sur les quartiers, lieux de souffrance et non de barbarie, point d'appui et non point mort pour le développement des agglomérations »*. M. Bartolone a réitéré son souhait que le prochain gouvernement instaure même un ministère des territoires qui permette *« de prendre du champ pour apporter les bonnes réponses et franchir l'opposition de l'urbain et du rural »*.

Sophie Landrin

L'Union européenne aide les viticulteurs français

LE CONSEIL des ministres de l'Union européenne a approuvé, jeudi 28 février, le régime d'aides nationales de la France dans le secteur viticole pour des opérations de distillation de crise. La décision a été adoptée sans débat lors de la réunion des ministres européens de la justice et de l'intérieur. Le Danemark avait déposé une réserve d'examen parlementaire, mais la commission parlementaire compétente avait finalement donné son feu vert.

L'UE avait déjà accepté le 8 février l'ouverture d'un contingent de distillation de crise de 4 millions d'hectolitres de vin, à partir du 1er mars, pour aider les viticulteurs français frappés par la surproduction, principalement ceux du Languedoc qui la réclamaient parfois violemment. Les subventions communautaires s'élèvent dans ce cadre à 22,97 euros par hectolitre distillé, une somme que la France veut porter à 32,93 euros par hectolitre, ce qui représente un total de 39,84 millions d'euros. Un contingent du même montant avait été accepté pour l'Italie. – *(AFP)*

DÉPÊCHES

■ **ÎLE-DE-FRANCE : le Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) a ouvert**, vendredi 1er mars, les inscriptions pour l'obtention de la carte Solidarité transport permettant aux démunis d'acheter des tickets demi-tarif pour voyager en Ile-de-France. Cette carte s'adresse aux 700 000 habitants de l'Ile-de-France bénéficiaires de la couverture maladie universelle (CMU), du RMI ou d'un autre régime de protection sociale basée sur la solidarité.

■ **NICE : selon le quotidien *Les Echos* du 1er mars,** le ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, est favorable à une contre-expertise sur le dossier de l'extension du port de Nice (*Le Monde* du 19 décembre 2001). Le bilan du débat public sur ce dossier qui suscite de vives polémiques sera rendu public le 11 mars. Ce projet vise à augmenter de 30 % la capacité d'accueil des paquebots de croisière, et son coût global est estimé à 137,2 millions d'euros.

■ **NANCY : des salariés de la société Onyx-Est (filiale de Vivendi)** bloquaient toujours le site de Laneuveville (Meurthe-et-Moselle), jeudi 28 février, ainsi que l'usine d'incinération de Ludres, empêchant le ramassage des ordures dans l'agglomération de Nancy. Des mouvements de grève touchent ou menacent également les sociétés Onyx-Est de Thaon-les-Vosges (Vosges), Yutz (Moselle), Reims (Marne), Troyes (Aube), Chaumont (Haute-Marne), Mâcon et Chalon-sur-Saône (Bourgogne).

■ **ORLÉANS : des promoteurs publics et associatifs ont lancé**, jeudi 28 février à Orléans, le deuxième volet du plan Loire Nature pour la restauration écologique du bassin du fleuve, avec un budget de 15,5 millions d'euros.

LES ANGOISSES DE DOONESBURY

Premier « cartoonist » à avoir reçu un prix Pulitzer, le satiriste Garry Trudeau et sa famille Doonesburry sont des rendez-vous obligés de la presse quotidienne américaine. Depuis les attentats du 11 septembre, il s'inquiète pour l'avenir de l'ironie

APRÈS le 11 septembre, les lecteurs de la fameuse bande dessinée *Doonesbury* n'ont pas été déçus par le retour du satiriste Garry Trudeau à l'actualité. Dès le 8 octobre, ils ont vu le héros, Michael, dit « Mike » Doonesbury, ancien gauchiste aujourd'hui cadre d'une société d'informatique de Seattle, embarquer dans un avion à destination de New York à côté d'un passager de type arabe. La conversation téléphonique de ce voisin, ponctuée de *« Allah soit loué ! »*, le rend visiblement très nerveux. Lorsqu'il explose finalement, notre héros au nez carré découvre que son voisin parle tout simplement à sa mère... Ce n'est qu'un début. Dans les semaines suivantes, son ethnicité va lui valoir d'autres ennuis. Début décembre, il sera entendu par le FBI...

Doonesbury, c'est une famille de personnages imaginaires récurrents, issus d'une communauté des années 1970, qui percutent l'actualité politique et sociale depuis trente ans. Son auteur, Garry Trudeau, est le premier *cartoonist* pur (non publié dans les pages d'opinion) à avoir reçu un prix Pulitzer, en 1975. Sa planche quotidienne de quatre dessins déroule un mini scénario du lundi au samedi. Le dimanche, la planche, en couleurs, est sans rapport avec le sujet de la semaine. Dès le début novembre, Roland Hedley Jr., le reporter de choc de ce *comic strip*, qui avait déjà couvert la guerre du Golfe, est entré en Afghanistan déguisé en femme sous une burqa, pour se retrouver grièvement blessé par un bombardement de nourriture. Il a été rejoint par un agent de la CIA – un peu perdu, car ses cartes datent de l'époque où les Américains aidaient les moudjahidins contre les Russes !...

La planche du dimanche 18 novembre a déclenché un tollé. *« Ce strip a provoqué des étincelles, mais surtout auprès de fanas, pas des journaux. L'épisode concerne le cynisme avec lequel l'administration Bush a redéfini tout son programme politique, et il y a eu la réponse prévisible sur le Web : attaquer Bush, c'est comme attaquer le pays, etc., etc., et des centaines d'e-mails de gens qui semblent ne pas comprendre ces libertés (comme la liberté de n'être pas d'accord) que nous défendons si ardemment »*, commente le satiriste, qui a accepté de répondre à une série de questions par e-mail, rompant avec une discrétion proverbiale – qui lui a valu d'être surnommé le *« JD Salinger de son métier »* par le *New Yorker*, en référence à l'écrivain reclus.

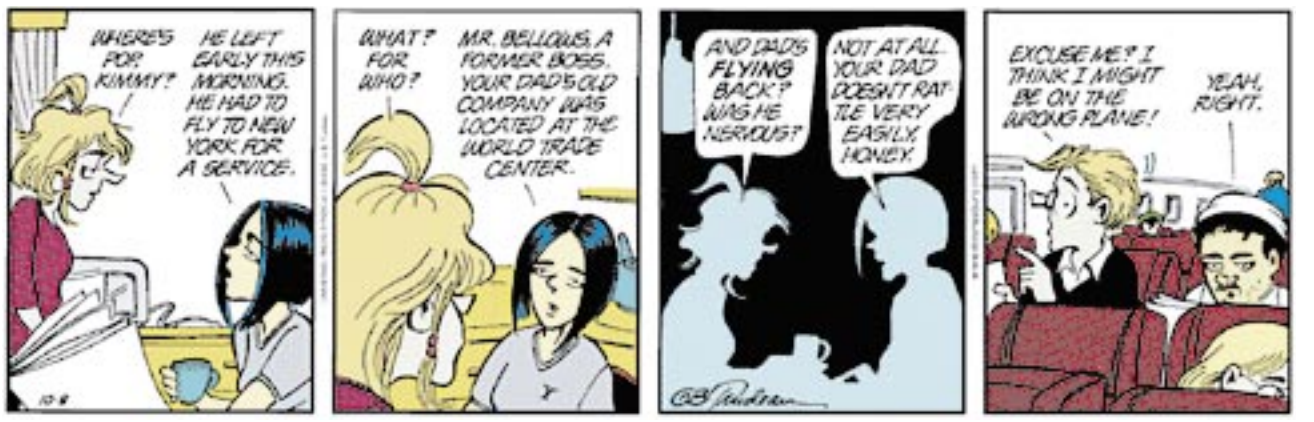

GARRY TRUDEAU

1– Où est Papa, Kimmy ? – Il est parti tôt ce matin. En avion à un service funèbre à New York. 2 – Quoi ? Pour qui ? – M. Bellows, un ancien patron. La société où ton père travaillait avant était dans le World Trade Center. 3 – Et Papa prend l'avion ? Il était nerveux ? – Pas du tout. Ton père ne s'inquiète pas facilement, chérie. 4 – Excusez-moi ? Je crois que je me suis trompé de vol ! – Ouais, bien sûr.

[Mike en vol pour New York] 1– O.K., je me ressaisis... – Tu vas bien ? Allah soit loué. 2. – Ton voisin est normal... – Je suis à bord. Je me suis servi de l'argent que tu as envoyé... 3. – Oh, mon Dieu. Oh, mon Dieu... – Non, aucun problème avec la voiture de location, ni le motel. 4. – Ecoutez ! J'essaie vraiment de ne pas établir de profil ! – Tu attends un peu, maman ?

Aucune planche, pourtant, n'a été censurée depuis le 11 septembre : *« Je ne pense pas que mon approche ait été particulièrement provocatrice*, analyse Gary Trudeau. *Après les attaques, les Américains étaient d'accord sur un point : tout a changé. Cela étant donné, je devais répondre à cette question : qu'est-ce qui a changé pour les personnages de ma bande dessinée ?* Doonesbury *les a toujours fait rebondir sur les événements réels, et même si ça produit des étincelles, voire parfois une commotion, tant que je fais l'effort sincère de révéler la vérité dans ces rencontres-là, la plupart des rédacteurs me fichent la paix. J'ose imaginer – dans mon manque de modestie – que, depuis toutes ces années, j'ai gagné leur confiance. »*

Dans un climat aussi peu ouvert à toute critique, même humoristique, il n'était pas facile de revenir à l'actualité. *« Du point de vue du contenu,* dit-il, *c'était simple, car a) la bande dessinée est un univers parallèle qui se prête au commentaire sur les questions d'intérêt public ; b) en trente et un ans, j'ai plutôt trouvé le ton. Et puis le défi ne venait pas de comment produire des bandes dessinées qui fonctionnaient ou étaient "convenables" – mais c'était d'ajuster mes propres émotions et de retrouver une concentration. Comme la plupart de mes compatriotes, pendant des semaines, j'ai été très déprimé et obsédé par cette histoire, ce qui a grandement compliqué le procédé de résolution d'un problème qui se trouve à la base de toute écriture créatrice. Avoir la mort dans l'âme, c'était un vrai handicap pour moi. »*

Né le 21 juillet 1948 à New York, Garry Trudeau, comme l'ancien premier ministre canadien Pierre Elliott Trudeau, est le descendant lointain d'un Trudeau français, charpentier à La Rochelle, qui a émigré à Montréal à la fin du XVIIe siècle. Etudiant à l'université Yale, Garry Trudeau dessine son premier *comic strip* en 1968 pour le journal du campus, *Bull Tales*, où déjà apparaît le personnage de Mike Doonesbury, collégien des années 1960.

Très vite, l'Universal Press Syndicate s'intéresse à son talent, et la bande dessinée, rebaptisée *Doonesbury*, débute en octobre 1970, dans trente quotidiens américains, dont le *Washington Post*. C'est un succès immédiat. *« C'est vrai qu'il y a longtemps, j'ai dit que j'étais Mike Doonesbury. Mais je ne me souviens plus pourquoi. J'imagine que je m'identifiais à sa neutralité, son centrisme, par contraste avec les personnages de la bande, qui sont plus extrêmes. Mais pour ce qui est de ses faiblesses, de son insécurité des débuts et de son manque de talent social, naturellement, je réfute toute similarité »*, dément non sans ironie le père de Mike, ajoutant : *« Bien évidemment, j'ai suivi ma propre génération, celle des baby-boomers, et le point de vue central a été façonné par l'expérience du Vietnam et de Watergate. En ce sens,* Doonesbury *est un peu le journal d'une génération... Mes personnages répondent individuellement, mais, pour beaucoup, le Vietnam forme un sous-texte à leurs observations et préoccupations quant à notre nouvelle guerre. Pour certains membres de ma génération, la leçon est : "Jamais plus". Pour d'autres, c'est : "Bon, OK, mais cette fois, faisons bien les choses". »*

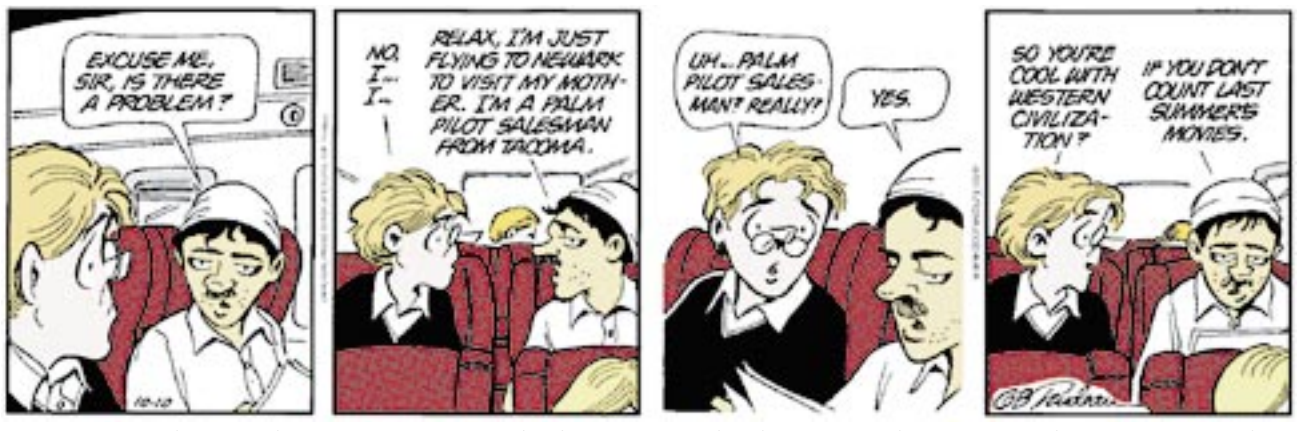

1. – Pardon, Monsieur, y-a-t-il un problème ? 2. – Non, je... je... – Du calme, je vais à Newark voir ma mère. Je suis vendeur de Palm Pilot à Tacoma. 3. – Euh... vendeur de Palm Pilot ? Vraiment ? – Oui. 4. – Alors vous aimez bien la civilisation occidentale ? – Si vous exceptez les films de l'été dernier.

> Gerald Ford affirmait que Washington « avait trois sources d'infos, les quotidiens, la télé et Doonesbury, et pas nécessairement dans cet ordre ! »

Les incursions politiques et les propos de ses personnages ont soulevé maintes controverses. Parfois, certains titres choisissent de suspendre temporairement la parution du strip. Un secrétaire à l'intérieur californien vilipendé pour la fermeture d'un « cannabis club » convoquera une conférence de presse invitant les grands quotidiens à boycotter la publication de *Doonesbury* (aucun n'obtempérera). Car Garry Trudeau a écorché plus d'une personnalité politique, à commencer par les présidents américains. Le premier sur lequel il s'est fait la plume est Richard Nixon. On voyait Pat Buchanan, lequel rédigeait alors les discours du président, rêvant des discours de démission dans un bar. Gerald Ford affirmait que Washington *« avait trois sources d'infos : les quotidiens, la télé et* Doonesbury, *et pas nécessairement dans cet ordre ! »*. Ronald Reagan aura beaucoup inspiré le satiriste, qui, dès octobre 1980, dans *L'Univers mystérieux du cerveau de Reagan,* fera visiter le crâne du candidat à la présidence américaine par Roland – le même « grand reporter » –, qui y retournera en 1987 dans *Return to Reagan's Brain* (toutes ces archives sont sur www.doonesbury.com).

TRUDEAU a imité à merveille la façon de parler syncopée du président George Bush (père), que la bande dessinée rendait *« balistique »*, de son propre aveu, tandis qu'il avait représenté la légèreté intellectuelle du vice-président Dan Quayle par une plume. Quand, en 1995, il accroche l'exploitation de son passé militaire par le candidat Bob Dole, deux sénateurs républicains, John McCain et Bob Kerrey, dénoncent *Doonesbury* devant le Sénat ! Pour trouver un symbole visuel caractérisant l'hésitant Bill Clinton, le caricaturiste organise un référendum dans sa bande dessinée. C'est la gaufre (*waffle*, en anglais, veut dire tergiverser) qui l'emportera.

Mais le président démocrate n'en voudra pas à l'humoriste et demandera que *Doonesbury* soit toujours inclus dans sa revue de presse matinale. *« A un dîner d'Etat pour le roi du Maroc*, se souvient Garry Trudeau, interrogé sur ses relations avec cette Maison Blanche qu'il esquinte et où il s'est rendu trois fois, sous Ford, Carter et Clinton, *Clinton m'a présenté à Sa Majesté comme "l'homme qui se moque de moi". Le roi l'a regardé comme s'il était fou : "Il se moque de vous et il est là, chez vous ? Il n'est pas en prison ?"... »*

Car Trudeau n'est pas toujours reçu avec la même dose d'humour. On dit qu'Al Gore fut mortifié, et obsédé pendant des jours et des jours, pour avoir été peint sous une lumière superficielle à un moment de sa campagne déterminant pour son image. *« Vous pensez que c'est moi ? »*, demanda-t-il, angoissé, à un aide, après avoir découvert la bande dessinée dans le *Washington Post*. Le pire restait à venir pour le candidat malheureux à la présidence, bientôt représenté par une bûche en bois dans *Doonesbury*.

Quand la bande dessinée parle des liens avec la Mafia de Frank Sinatra, à qui Reagan vient de remettre une médaille, le chanteur irascible déclare publiquement que Trudeau est *« aussi drôle qu'une tumeur »*. Aujourd'hui, le *cartoonist* commente la réaction de Sinatra : *« Il est très susceptible. Quand il a fait cette remarque en concert au Carnegie Hall, il a aussi commis l'erreur d'attaquer ma femme* [Jane Pauley, journaliste à NBC], *transgressant ainsi la première règle du code de la Mafia. Son public de fans l'a sifflé – probablement une première. »* Au sujet de ces controverses, Trudeau n'a pas de regrets, *« sauf pour les quelques fois où je me suis trompé. Il y a eu des protestations, souvent contre les journaux, pas contre moi, et pas récemment. Nous sommes beaucoup à faire de l'humour d'actualité et* Doonesbury *n'est plus considéré comme aussi choquant que ça l'était... »*

Ces temps derniers, Trudeau s'est moqué de Geraldo Rivera, ancien présentateur de talk-shows à scandales parti en reportage en Afghanistan pour Fox News, il a un peu écorné la CIA dépassée, s'en est pris au FBI et ses 1 100 arrestations (dont le voisin de Mike Doonesbury, à qui on ne peut même pas dire pourquoi il est arrêté car c'est une question de sécurité). De même que dans le passé il a brocardé l'âge de l'Internet, une économie de *money losers* dans laquelle certains de ses personnages se sont englués, et l'industrie du tabac avec son homme-sandwich en forme de cigarette, Mr Butts. Il s'est moqué méchamment et drôlement des *Ponts de Madison* (un film sentimental avec Meryl Streep et Clint Eastwood) et, en 2000, il a lancé Uncle Duke et son *« fascisme compassionnel »* en campagne présidentielle. C'était déjà lui qui avait réalisé avec Robert Altman *Tanner 88*, la vraie campagne filmée d'un faux candidat néolibéral à la présidence, pour la chaîne câblée HBO. Mais lui-même ne se fait pas rire quand il travaille : *« Presque jamais, sauf quand il m'est arrivé de revoir une bande ancienne que j'avais oubliée. La véritable création de l'humour est mortellement sérieuse, un processus rigoureux qui consiste à pousser, taquiner une idée jusqu'à ce qu'elle livre quelque surprise ou contradiction. Certains ont ça dans la peau (pensez à Robin Williams) ; je suis un bûcheur. »*

L'humoriste craint-il la « fin de l'ironie » annoncée par certains médias après le 11 septembre ? *« C'est vrai que le 11 septembre nous a fait comprendre la trivialité de certains soucis ou la vacuité du cynisme. Sauf que* Doonesbury *ne parle pas de cynisme, mais de scepticisme. Je suis un des derniers grands optimistes, surtout en ce qui concerne l'Amérique – en fait, je suis obsédé par ce qui pourrait être notre grandeur. C'est ça le message de toute satire : on peut faire mieux. »*

Claudine Mulard

Homoparentalité, droit et politique

par Daniel Borrillo et Thierry Pitois-Etienne

PAR une décision du 26 février prise à la courte majorité de 4 voix sur 7, la Cour européenne des droits de l'homme vient de confirmer la légitimité du refus d'agrément opposé à un individu voulant adopter du seul fait de son homosexualité.

Elle s'applique à un ressortissant français mais aussi à l'ensemble des homosexuels des 43 pays du Conseil de l'Europe qui souhaitent concrétiser un projet parental.

L'affaire concerne un professeur parisien qui, malgré ses qualités reconnues par les enquêteurs de l'Aide sociale à l'enfance, s'est vu refuser l'agrément préalable compte tenu de ses *« choix de vie »*, euphémisme pour désigner son homosexualité. Pourtant, la loi française permet l'adoption plénière à toute personne majeure de 28 ans ayant les qualités matérielles, psychologiques et éducatives nécessaires à l'accueil de l'enfant.

Alors même que le candidat présentait toutes les garanties exigées par la loi, le Conseil d'Etat, saisi de l'affaire, a introduit une condition non voulue par le législateur : l'hétérosexualité de l'adoptant. Estimant être victime d'une discrimination de la part de l'administration et de la justice françaises, le demandeur décide de faire appel devant la Cour européenne de Strasbourg. Celle-ci, par un raisonnement qui tient plus de la logique politique que juridique, relève l'absence de communauté de vues entre les Etats membres en matière d'adoption par un homosexuel qui laisse une *« large marge d'appréciation aux autorités de chaque Etat »*.

Ainsi, l'appréciation de la France ne serait pas discriminatoire dans la mesure où le droit à adopter se heurte à l'intérêt de l'enfant : *« La communauté scientifique – et plus particulièrement les spécialistes de l'enfance, les psychiatres et les psychologues – est divisée sur les conséquences éventuelles de l'accueil d'un enfant par un ou des parents homosexuels. »*

Déjà l'argument de l'intérêt de l'enfant orientait la jurisprudence française depuis 1994 vers un refus d'agrément pour tout célibataire qui, dans son projet d'adoption, s'opposait formellement à la présence d'un référant de l'autre sexe. Aujourd'hui, avec l'arrêt de la Cour européenne, ce n'est pas tant l'absence de référence féminine dans l'entourage du candidat adoptant que son homosexualité qui fait obstacle à l'adoption.

Cette décision nous semble critiquable à plusieurs égards. Tout d'abord, tous les Etats membres du Conseil de l'Europe qui reconnaissent un droit individuel à l'adoption ne l'interdisent pas expressément aux homosexuels. Il existe par ailleurs un consensus européen pour mettre fin à toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle (article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne).

Allant encore plus loin, le Parlement européen a, dès février 1994, invité la Commission à présenter un projet de recommandation sur *« l'égalité des droits des homosexuels et des lesbiennes, afin notamment de mettre un terme à toute restriction à leurs droits à être parent ou à adopter et élever des enfants »*.

Cette exigence est rappelée par une résolution de 1998 qui réitère l'exigence adressée aux Etats membres pour qu'ils *« garantissent à l'égard des couples de même sexe, l'égalité des droits par rapport aux couples et aux familles traditionnelles »*.

> La décision de la Cour européenne des droits de l'homme nous semble critiquable à plusieurs égards. Il existe un consensus européen pour mettre fin à toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle

Déjà, les Pays-Bas et la région de Navarre, le Québec et certains Etats américains, tels le New Jersey, le Vermont ou encore le Connecticut, admettent l'adoption par des couples de même sexe. Alors que, récemment, les gouvernements suédois et britannique viennent de présenter des projets de loi visant à permettre aux couples homosexuels d'adopter des enfants, la Cour européenne s'obstine donc à dénier à l'individu homosexuel ce même droit.

Deuxièmement, la Cour affirme que l'adoption est *« donner une famille à un enfant et non un enfant à une famille »*. Il est permis d'affirmer que cette étrange définition est contraire à l'esprit de la Convention européenne qui ne reconnaît de droits qu'aux seuls individus, la famille n'étant pas sujet de droit. Bien que la Convention européenne ne consacre pas un droit fondamental à l'adoption, du moment où un Etat le garantit, l'égalité devant la loi doit être assurée pour tous indépendamment, de la sexualité. Malheureusement cette absence de garantie est légitimée par la Cour européenne.

Troisièmement, contrairement à sa jurisprudence, la Cour se livre à une appréciation abstraite de l'intérêt de l'enfant sans tenir le moins du monde compte des qualités de l'adoptant. Dorénavant, on pourra légitimement considérer que l'homosexualité constitue un obstacle au droit d'adopter.

Ce traitement discriminatoire à l'égard des homosexuels trouve sa justification, d'après la Cour, dans des préjugés qui ne cessent pourtant de tomber. Une récente enquête de l'American Psychological Association révèle que les enfants de parents gays et lesbiens ne souffrent pas davantage que les enfants élevés par des couples hétérosexuels.

Déjà, en 1995, une étude britannique sur deux groupes de jeunes adultes dont l'un était élevé par des mères hétérosexuelles et l'autre par des mères lesbiennes, démontrait qu'il n'existe aucune différence de comportement entre les groupes. Cette étude signalant par ailleurs que 91 % des personnes issues des mères lesbiennes étaient hétérosexuelles.

Dans le même ordre d'idées, l'Académie américaine de pédiatrie (institution regroupant 55 000 pédiatres) vient d'annoncer qu'il n'existe aucune raison légitime pour empêcher un individu ou un couple homosexuel de devenir parent.

En France, la thèse de doctorat en médecine soutenue par Stéphane Nadaud sur les enfants élevés par des familles homoparentales arrive aux mêmes conclusions.

Quand bien même des études démontreraient le contraire, cela suffirait-il à écarter la reconnaissance d'un droit ? Imaginons que des recherches établissent qu'un enfant noir adopté par une personnne blanche rencontre des difficultés d'intégration, cela suffirait-il à justifier une discrimination fondée sur la race ?

DANIEL BORILLO EST MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN DROIT À L'UNIVERSITÉ PARIS-X - NANTERRE ET CHERCHEUR ASSOCIÉ AU CERSA-CNRS. **THIERRY PITOIS-ÉTIENNE** EST JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BEAUVAIS (OISE).

Quatrièmement, la justification d'un traitement d'exception réservé aux homosexuels en considération de l'état de l'opinion publique et du faible nombre d'enfants adoptables – autres arguments de la Cour – semble pour le moins légère. En effet, on ne connaît pas l'état de cette opinion au niveau européen et, à supposer qu'elle soit défavorable, la fonction de juger doit-elle entériner un préjugé ou au contraire affirmer la prééminence des droits fondamentaux, n'en déplaise à l'opinion publique (voir, par exemple, l'abolition de la peine de mort) ?

Par ailleurs, l'argument quantitatif est erroné puisque, s'il y a peu de pupilles de la Nation à adopter, tel n'est pas le cas pour les enfants étrangers. Et même dans le cas contraire, doit-on fonder l'accès à un droit sur son effectivité matérielle (la liberté d'expression n'est pas limitée par le nombre de journaux existants, par exemple) ?

Cette décision a néanmoins le mérite d'ouvrir à nouveau un débat qui, malgré le gouvernement, avait commencé en France avec le pacte civil de solidarité (pacs). L'opinion des trois juges européens minoritaires nous permet de le relancer sur la base de l'exigence d'un traitement égalitaire sans référence à l'orientation sexuelle.

Il ne s'agit pas de privilégier une forme familiale sur une autre. Après tout, qu'elles soient classiques, monoparentales, homoparentales, elles doivent toutes coexister sans hiérarchie du moment qu'elles garantissent concrètement la bonne socialisation de l'enfant.

Le cœur et la rigueur contre les amalgames

par Elisabeth Guigou

LE match France-Algérie. Des voitures qui flambent. Les chiffres de la délinquance et ceux du chômage des jeunes... Beaucoup d'images fortes en quelques mois.

Il faut être naïf ou hypocrite pour ne pas voir que bien des esprits les amalgament, plus ou moins consciemment. Face à ceux qui agitent le chiffon rouge de l'insécurité, qui se plaisent à laisser confondre musulman et islamiste, jeunesse et délinquance, il est plus que temps de réaffirmer nos convictions et de lancer un débat plus fertile.

L'enjeu est notre démocratie, notre identité, l'équilibre entre libertés individuelles et garanties collectives, au premier rang desquelles la sécurité. Mais c'est également celui de l'avenir de nos jeunes, c'est-à-dire le nôtre. Occulter ou dissocier ces questions, ce serait laisser le champ libre à ceux qui en profitent pour attiser les tensions, stigmatiser l'âge, la couleur de la peau ou la religion de « l'autre », pour en appeler au tout-sécuritaire. Ils jouent sur l'angoisse quand leur devoir de politiques est d'en appeler à la responsabilité.

Notre vision est profondément républicaine. Entre citoyenneté et civisme, la collectivité doit garantir un équilibre : c'est en permettant à chacun d'exercer ses droits que nous sommes en droit d'exiger de tous qu'ils respectent leurs devoirs.

Le défi essentiel pour la France n'est pas tant d'assimiler « ses » étrangers que de créer une dynamique sociale et culturelle où chacun trouve sa place. La France compte plusieurs millions de Français originaires d'Algérie, de Tunisie, du Maroc, des Comores, du Mali... La culture nationale s'en trouve élargie, moins exclusivement issue de notre vieille Europe.

C'est une chance pour notre pays et l'Union européenne que d'être toujours un grand carrefour de civilisations. C'est un atout extraordinaire dans ce contexte, qui en inquiète tant, de la mondialisation. Au-delà de notre devoir moral vis-à-vis des enfants de l'ancien monde colonial, nous devons assumer cette richesse nouvelle pour la culture française. Et non l'accepter à reculons.

Cela doit se faire, cela se fera, dans le respect de nos valeurs et de nos principes. Liberté, égalité, fraternité, comme au fronton de nos bâtiments publics. J'y ajouterai évidemment la laïcité, qui, dans cette période, prend un sens particulier. En France, la pratique religieuse relève de l'espace privé. Sachons l'accueillir tout en empêchant le repli identitaire, communautaire, religieux. Nous sommes un pays laïc où la tolérance religieuse est la règle.

ÉLISABETH GUIGOU EST MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ.

C'est une espérance dans de nombreux pays. Ici, c'est une réalité. Protégeons-là. Revendiquons-là.

On en revient au respect, celui qu'on doit à l'individu comme aux règles communes. Tous ceux qui vivent en France, enfants de Français comme d'immigrés, doivent respecter ces valeurs qui fondent notre démocratie et sont le pendant du droit à l'éducation, à la santé, au logement, à l'emploi. Le respect de l'autre est l'une de ces valeurs essentielles, qui vaut pour le policier, le jeune des cités, la vieille dame qui sort de la Caisse d'épargne ou la jeune fille libre d'aller et venir.

Je suis fière d'avoir, comme ministre de la justice, en mars 1998, rétabli le droit du sol, supprimé par la droite.

Je suis également fière, comme ministre de l'emploi et de la solidarité, d'avoir fait voter la loi du 16 novembre 2001 contre les discriminations, notamment quand n'est pas embauchée une personne dont le nom ou la couleur de la peau n'ont pas l'heur de plaire à l'employeur.

Citoyenneté et civisme sont sur toutes les lèvres. On ne peut les dissocier : c'est en rénovant l'exercice de la citoyenneté, en incitant les citoyens à prendre part au débat public et à la vie locale que l'on peut amener chacun à davantage de respect de ce qui appartient à tous. C'est aussi en appliquant rapidement sanction et réparation que l'on fera reculer les sentiments d'impunité et de fatalisme.

Le délinquant immédiatement puni, la victime immédiatement prise en charge, c'est une double chance d'éviter qu'à la récidive des uns ne corresponde le repli sur soi des autres, voire l'autodéfense, et que ne se désagrège ce qui fait la vie commune. Développons les dispositifs innovants : travaux d'intérêt général (TIG) pour sanctionner la petite délinquance, centres de placement immédiat pour extraire les jeunes délinquants de leurs quartiers, centres éducatifs renforcés pour rééduquer vigoureusement les récidivistes.

Il nous faut recruter plus massivement encore des éducateurs, construire ces centres. Et pour cela, il faut la coopération des maires. Combien de municipalités, soi-disant en pointe de la lutte contre l'insécurité, refusent de financer les TIG, d'ouvrir des centres ou des maisons de la justice et du droit ? Nous sommes collectivement responsables, chaque acteur de la vie sociale doit se sentir pleinement investi de la sécurité de tous. Rappelons enfin cette évidence : l'exercice de la responsabilité des parents est la clé de la prévention.

On voit ce que ce difficile combat recouvre de choix philosophiques, d'implications politiques, de dispositifs concrets. Je m'en trouve personnellement motivée : en cette période électorale, de tels enjeux obligent à la sincérité, à l'engagement, au courage ! Slogans de campagne et marketing politique ne suffiront pas à masquer l'incurie, l'impéritie, la démagogie : les uns et les autres seront jugés sur des réponses concrètes et leur capacité à assurer le lien entre les attentes des Français et la décision publique. Nous comptons bien défendre les nôtres.

Notre société est à la croisée des chemins. Qu'elle se laisse aller à ses peurs, et les Français seraient divisés, notre identité brouillée, notre démocratie affaiblie. Qu'elle prenne confiance en elle-même, et elle pourra affronter sans crainte les défis qui l'attendent : l'Europe, l'ouverture au monde, la lutte contre les inégalités.

Je crois, moi, à cette France-là, une France forte, qui n'a pas peur des autres, de l'Europe, du monde. Une France qui aime ses différences et les vit dans le respect des droits et des devoirs de tous.

Afghanistan : une paix difficile à gagner

par Alain Boinet

AUJOURD'HUI, l'Afghanistan est un pays sans Etat ni services publics dignes de ce nom. Sa reconstitution doit tenir compte de la vitalité d'une société civile devenue autonome par nécessité et qui s'est organisée au niveau local ou régional autour de chefs fédérateurs, plus ou moins représentatifs, s'appuyant sur des forces militaires.

Les récents et graves incidents survenus ne sont pas surprenants pour ceux qui vivent l'Afghanistan depuis plus de vingt ans. Ils sont monnaie courante au *« royaume de l'insolence »*. Mais tout se joue là, entre le chaos et la sécurité, pour le pouvoir central qui doit tout à la fois s'affirmer et s'ouvrir : intégrer les chefs et les forces qui, en échange, doivent accepter le processus de Bonn, ses échéances et son calendrier.

Sur son chemin parsemé de mines, nous devons soutenir Hamid Karzaï et les siens. En les recevant en France, nous pouvions d'ailleurs méditer les échéances ratées lors du retrait des troupes soviétiques de 1989, puis lors de la chute du gouvernement communiste de 1992. La communauté internationale était absente et a laissé l'Afghanistan seul face à ses divisions, face aux puissants appétits régionaux et à l'ingérence des combattants arabes les plus radicaux. On connaît la suite. Il est donc urgent de soutenir la reconstruction de l'Etat afghan et de lui donner les moyens de fonctionner, de se renforcer, de réussir.

De proche en proche, l'insécurité pourrait se généraliser. La nature a horreur du vide ; Hamid Karzaï a la lourde tâche de le combler. Il faut aussi qu'il ait et garde l'initiative. Il lui faut, enfin, rassembler en échangeant les divisions du passé contre la reconnaissance, c'est-à-dire la réconciliation et le partage des pouvoirs, contre la paix et la sécurité, l'aide humanitaire et la reconstruction, partout et pour tous.

> L'espérance de vie est de 42 ans, et le déficit en céréales est de plus de 2 millions de tonnes. L'urgence est là

Il s'agit donc, pour le pouvoir de Kaboul, d'une part, d'aller à la rencontre des Afghans, comme cela vient d'être fait à Herat, la grande ville de l'Ouest, et d'asseoir une reconnaissance internationale assortie des soutiens concrets indispensables. Il s'agit, d'autre part, d'élargir progressivement la sécurité en ralliant populations et combattants, en s'appuyant simultanément sur la Force internationale d'assistance à la sécurité et, éventuellement, sur les troupes américaines présentes sur place, tout en jetant dès maintenant les bases d'une police et d'une armée afghanes représentatives, entraînées et commandées au nom de l'unité de l'Afghanistan.

Dans ce domaine, la cohérence de la communauté internationale, et surtout des pays impliqués avec des troupes, est une condition essentielle. On ne comprendrait pas un découplage entre la FIAS et les troupes américaines qui pourrait être lourd de conséquences. L'exemple de la Bosnie, qui combinait la Forpronu à majorité franco-anglaise et le soutien américain aux armées croate et bosniaque, est là pour nous rappeler que ce risque n'est pas théorique. Sans parler de la Russie qui est de retour.

Les livraisons très régulières d'armes à diverses factions auxquelles nous assistons dans plusieurs régions nous font craindre le pire. Il faut que l'on arrête de jouer avec l'Afghanistan comme avec la chèvre du jeu afghan du *bouzkachi* célébré par Joseph Kessel dans *Les Cavaliers*. On pourrait même rêver d'un moratoire du fameux Grand Jeu, qui voit traditionnellement les pays voisins et les empires se disputer un hypothétique contrôle de ce territoire pourtant jamais conquis, jamais colonisé, mais trop souvent troublé.

Autre condition du succès, le début de reconstruction se fait attendre, plus de deux mois après la Conférence de Tokyo, durant laquelle les principaux participants ont promis 5 milliards d'euros pour les cinq prochaines années, dont pratiquement 2 milliards dès 2002. Pas une famille n'a été épargnée par toutes ces guerres. Alors, puisque la machine est lente à se mettre en marche, que l'on commence dès maintenant par de nombreux projets à impact rapide qui impliqueront populations, autorités et autres partenaires tels que les ONG.

Ceux qui parlent de reconstruction en oubliant l'aide humanitaire se trompent. Car les deux sont étroitement liées. La gravité de la situation humanitaire en Afghanistan est sous-évaluée. Malgré l'aide internationale, de nombreuses populations ne reçoivent rien ou trop peu.

En matière de sécurité alimentaire, nous constatons que la « perfusion » humanitaire, interrompue pour l'essentiel au quatrième trimestre 2001, a créé une situation de rupture grave pour les populations les plus fragilisées, les déplacés particulièrement, au nombre de un million. Les populations que nous secourons sont très endettées. Une partie de l'aide qu'elles reçoivent sert à rembourser leurs dettes et non à subvenir uniquement à leur subsistance des semaines et mois à venir.

ALAIN BOINET EST DIRECTEUR DE L'ORGANISATION HUMANITAIRE INTERNATIONALE SOLIDARITÉS, ACTIVE EN AFGHANISTAN DEPUIS PLUS DE VINGT ANS.

Une distribution massive de semences de blé au mois de mars est une priorité absolue, dans un pays où 85 % de la population est rurale, pour lutter contre la faim, la malnutrition et l'augmentation de la mortalité des groupes les plus vulnérables (enfants en bas âge, femmes enceintes et allaitantes, malades et personnes âgées).

En ce moment, un enfant afghan sur quatre meurt avant l'âge de 5 ans ; une femme sur douze décède durant l'accouchement ; il y a un médecin pour 50 000 habitants ; la malnutrition touche 35 % des enfants ; seulement 23 % de la population ont accès à l'eau potable et 12 % aux moyens d'hygiène ; l'espérance de vie est de 42 ans, et le déficit en céréales est de plus de 2 millions de tonnes. L'urgence est là.

C'est maintenant que tout doit être fait pour aider les Afghans à gagner la paix.

DANS LA PRESSE FRANÇAISE

■ LIBÉRATION
Gérard Dupuy
Lionel Jospin est sans doute l'homme politique le plus antilyrique que la Ve République ait vu escalader les sommets de l'Etat. Certes, les slogans qui prétendaient « *changer la vie* » se sont révélés aussi creux qu'ils étaient mensongers. Mais Jospin, dans *Le Temps de répondre*, fait preuve d'un si imperturbable esprit de sérieux qu'on finit par se demander s'il n'y a pas là une autre sorte de trompe-l'œil. Les choses sont dites avec tant de prudence qu'il sera difficile de les renvoyer en boomerang à leur auteur. Celui-ci entre, certes, « *dans une démarche de réformisme institutionnel* », mais sur la pointe des pieds. Tout en pointant la principale contradiction de la Constitution française – l'absurde dyarchie de l'exécutif –, il évoque quantité de réformes, sauf celle qui mettrait fin à cette boiterie-là.

■ RTL
Alain Duhamel
Avec la Convention pour l'avenir de l'Europe, la France va peut-être pouvoir enfin retrouver son rôle naturel au sein de l'Union. Historiquement, elle a toujours servi de boîte à idées pour l'Europe, d'initiatrice et d'accélérateur, en binôme avec l'Allemagne. Depuis cinq ans, depuis la cohabitation, ce rôle lui a échappé. Les idées neuves viennent désormais de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne – ô paradoxe –, de l'Espagne ou de l'Italie.

■ LE FIGARO
Pierre Rousselin
Pour nous Français, plus encore que pour la plupart de nos partenaires, la construction européenne ne sera une réussite que si elle nous aide à nous affirmer dans le monde. Avec une Amérique de plus en plus active et une Asie de plus en plus peuplée, cela va devenir de plus en plus urgent. *(...)* L'élargissement peut aussi être l'occasion d'un électrochoc. La Convention ne peut-elle pas se transformer en un formidable instrument d'intégration ? Si c'est le cas, encore faudra-t-il que nous sachions mieux défendre nos intérêts dans une Europe élargie.

■ LES ÉCHOS
Favilla
En lisant la « Lettre d'Amérique » signée il y a quelques jours par 50 des principaux intellectuels américains, on ne peut s'empêcher de s'interroger : serait-il possible qu'un document analogue soit rédigé par l'élite des intellectuels français ? La réponse ne peut-être, nous semble-t-il, qu'ambiguë. *(...)* Le paradoxe de cette « Lettre » est qu'elle témoigne d'un moralisme proprement américain alors que tout son argument se fonde sur l'universalité de certaines valeurs morales. *(...)* Le second paradoxe est que ces intellectuels qui dénoncent avec force l'utilisation de la religion comme alibi à de simples crimes sont tentés de faire de la religion l'un des fondements de ces valeurs universelles.

La « faute » de Pie XII face à la Shoah

Quelles que soient les raisons invoquées par le Vatican pour ne pas ouvrir ses archives sur ses relations avec Hitler, l'attitude du pape reste comme une tache dans l'histoire de l'Eglise. « Témoignage chrétien » accuse

MAGAZINE CATHOLIQUE qui a toujours su défendre ses convictions et son droit d'inventaire, *Témoignage chrétien* consacre son dernier numéro au film de Costa-Gavras, *Amen*, reproduisant en couverture l'affiche provocatrice qui l'a annoncé, barrée de ces mots, « *la faute* ». Ce dossier intitulé « L'Église catholique a-t-elle fauté ? » s'accompagne d'une série de témoignages disculpant ou incriminant Pie XII pour son attitude face aux crimes nazis et à la montée du fascisme. Ce n'est toutefois pas ce qui attire le plus l'attention ; d'autres médias – à commencer par *Le Monde* – l'ont également fait. Mais *TC*, qui est la conscience de la gauche chrétienne depuis des décennies et qui souvent a su prendre des positions courageuses sur des sujets religieux comme politiques, la guerre d'Algérie, par exemple, s'engage une fois de plus dans cette polémique qui avait débuté avec la sortie,

au cours des années 1960, de la pièce du dramaturge allemand Rolf Hochhuth, *Le Vicaire*.

Dans son éditorial intitulé « Shoah : la croix du silence », le directeur de la rédaction, Michel Cool, écrit : « *Le parfum de scandale soulevé par cette affiche a été en définitive un joli coup de pub pour son créateur, Oliviero Toscani, l'ancien publicitaire iconoclaste de Benetton. Un joli coup de pub aussi, méritoire celui-là, pour le film de Constantin Costa-Gavras. Avec* Amen*, ce dernier continue, caméra au poing, de rafraîchir les mémoires sur les barbaries de notre histoire contemporaine : la dictature des colonels grecs, la cruauté du système soviétique, la répression de Pinochet au Chili... Et maintenant la Shoah et l'incompréhensible silence qu'elle suscita au sommet de la hiérarchie catholique. Ce silence-là est une croix plus insupportable que le montage insidieux d'un professionnel de la provocation.* »

La « *faute* » de Pie XII, aveuglé par sa germanophilie et son anticommunisme, aurait été plus facilement pardonnée s'il « *avait assumé sa fonction de guide moral universel* » et non pas « *surévalué son rôle politique au détriment de sa responsabilité morale* », ajoute Michel Cool, qui rappelle la phrase, si différente, de Pie XI : « *Nous sommes spirituellement des sémites.* » « *La polémique dure depuis plus d'un demi-siècle*, écrit pour sa part Ivan du Roy. *Une seule chose pourra l'arrêter : l'ouverture des archives du Vatican aux historiens* », prévue, en ce qui concerne les relations entre le Saint-Siège et l'Allemagne, pour 2005.

« BRICOLAGES DIPLOMATIQUES »

« *Il est logique d'exiger davantage d'une autorité morale et spirituelle que de gouvernements confrontés à une guerre totale* », surtout si, à l'époque, des voix courageuses s'étaient élevées pour dénoncer la montée du nazisme, sans que Pie XII ne juge opportun d'utiliser le poids de son magistère pour les appuyer et exiger que l'on mette fin aux atrocités antisémites, et autres. « *Il n'a pas compris que, face à la peste brune, les bricolages diplomatiques ne servent à rien.* (...) *Que se serait-il passé si Pie XII avait prononcé les paroles tant attendues ? Si, à travers l'Europe, nombre de chrétiens convaincus avaient porté l'étoile jaune ou ouvert leurs portes aux persécutés ? Des dizaines de milliers d'hommes et de femmes auraient probablement été sauvés. Si seulement...* », conclut Ivan du Roy.

Témoignage chrétien publie par ailleurs un article qui montre que le comportement ambigu et secret de la hiérarchie vaticane a la vie dure : pendant vingt ans, Albert Lonchamp, un jésuite suisse collaborateur du magazine, a été contraint arbitrairement à se taire après avoir critiqué l'Opus Dei, cette « *Sainte Mafia* » dont le fondateur vient d'être canonisé à l'issue d'une procédure expéditive. Son silence forcé vient de prendre fin.

Patrice de Beer

★ www.tc-hebdo.com

La Convention vue par la presse d'Europe

Railleries mais surtout espoirs mêlés d'interrogations sur l'attitude de VGE et de la France

L'OUVERTURE, jeudi 28 février, des travaux de la Convention sur l'avenir de l'Europe fournit l'occasion au **Wall Street Journal Europe** de se distinguer en formulant les commentaires les plus sceptiques et railleurs : « *L'Union européenne a apparemment un appétit insatiable pour l'auto-examen. Quatorze mois après le traité de Nice* (...) *et avant même que ce texte entre en vigueur, l'UE lance un exercice pompeusement baptisé "Convention sur l'avenir de l'Europe pour réexaminer en grande partie les mêmes questions". Avec bienveillance, on dira que l'UE est enfin prête à s'attaquer aux défauts structurels d'un système originellement conçu pour six pays. Moins généreusement, si l'UE n'y est pas parvenue jusqu'à présent, elle peut bien essayer encore.* » « *D'une centaine d'Européens réunis dans une seule salle émaneront sans doute une centaine d'idées différentes sur ce que l'Europe est et doit être* », prévoit ce quotidien des affaires, qui conseille : « *Le document final doit être simple. Il s'aliénera la population s'il se résume à plus de jargon européen et de maquignonnage.* (...) *Trop d'introspection peut s'avérer malsain.* » Au bout du compte, « *le meilleur critère de succès de la Convention sera de voir si elle contribue à défendre davantage les libertés individuelles qu'un processus collectif.* » Le **Wall Street Journal Europe** concède cependant que la Convention « *obéit à une nouvelle approche* » publique, toutes les « *réformes précédentes ayant été concoctées à huis clos* ».

La **Frankfurter Allgemeine Zeitung**, le **Financial Times** de Londres, **ABC** de Madrid ou **Le Temps** de Genève, entre autres, se réjouissent unanimement de cette rupture avec les négociations secrètes du passé entre « *ministres ou bureaucrates* ». Le site de la Convention avec son forum élargira le débat aux internautes européens. « *Les gouvernements garderont toutefois le dernier mot*, souligne **El Pais**. *Ils devront adopter à l'unanimité en 2004 ces réformes qui, en dernière instance, seront ratifiées par les Parlements nationaux, sans que quiconque puisse ignorer ce que la Convention aura produit.* » Pour ce quotidien madrilène, les questions-clés sont les suivantes : « *Le président de la Commission européenne sera-t-il nommé par les gouvernements ou élu par le Parlement européen ? Cette institution gardera-t-elle le monopole des projets de loi ?* »

CRÉER UN « NOUVEL ARBITRE »

La Stampa de Turin préconise la création d'un « *nouvel arbitre, un Conseil constitutionnel par exemple* », pour trancher les querelles entre pays membres et institutions communautaires. Pour **The Independent** de Londres, « *le meilleur moyen de rapprocher l'Europe de ses citoyens est de renforcer le rôle du Parlement européen* ». Ce quotidien britannique craint par ailleurs que Valéry Giscard d'Estaing ne préside la Convention avec « *une approche typiquement française* », à savoir moins de « *liberté, égalité, fraternité* » et plus d'« *élitisme, dirigisme et technocratie* ». L'**International Herald Tribune** renchérit : « *Les amis autant que les ennemis* » de l'ex-président français « *se demandent si cet homme, perçu comme régalien et élitiste durant la plus grande partie de sa carrière, sera la personne idoine pour rapprocher l'Europe de ses citoyens, une bonne partie d'entre eux ayant moins que la moitié de son âge* ».

lemonde.fr pour *Le Monde*

« LOS ANGELES TIMES » (ÉTATS-UNIS)

Petits pas. Le cabinet israélien a décidé, à l'issue d'un débat approfondi, que M. Arafat pouvait quitter sa résidence surveillée pour se rendre aux toilettes, mais sous bonne escorte et accompagné par deux membres du cabinet. Yasser Arafat ne peut circuler que dans Ramallah. **Dessin de Danziger.**

(« Courrier international » pour « Le Monde »)

SUR LE NET

Les documents cités dans cette chronique sont accessibles directement à l'adresse www.lemonde.fr/surlenet

■ De grandes marées (coefficient 106 et 107) étaient attendues à l'embouchure de la Somme du 28 février au 2 mars.
www.shom.fr/ann_marees/cgi-bin/predit_ext/choixp?zone=11&port=SAINT-VALERY-EN-CAUX

■ Météo-France note qu'entre le 14 janvier et le 24 février les précipitations sur Abbeville (Somme) ont atteint deux fois le niveau normal à cette saison.
www.meteo.fr/meteonet/actu/evenements/somme/somme4.htm

■ La conjonction de ces phénomènes fait craindre des inondations dans les vallées de la Meuse, de la Seine et de la Somme.
www.environnement.gouv.fr/ile-de-france/phecrues/annonce/bulletins/bassin.htm

■ L'Assemblée nationale publie le rapport de la commission d'enquête mise en place après les inondations dans la Somme l'an passé.
www.assemblee-nationale.fr/rap-enq/r3386-01.asp

■ Le ministère de l'environnement publie un guide pratique des actions à accomplir avant, pendant et après une inondation.
www.environnement.gouv.fr/dossiers/risques/guide-inondation/

■ L'Office international de l'eau rend compte des procédures à mettre en œuvre et des programmes de recherche sur la prévention des inondations.
www.oieau.fr/inondations/index_f.htm

■ Le recueil national des communes à risque a constitué un dossier recensant les sites Web sur le sujet.
www.prim.net/actu/archives/inondations.html

vincent.truffy@lemonde.fr

Le Monde

Documentalistes et professeurs

• Pour mieux comprendre la presse

• Pour animer une séance

du 18 au 23 mars 2002

Le Monde vous propose sa

MALLETTE PÉDAGOGIQUE

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :
coursolle@lemonde.fr
Tél. : 01 42 17 34 82

AU COURRIER DES LECTEURS

GEORGES VEDEL ET « LE MONDE »
Je voudrais ajouter quelques mots au très beau portrait de Georges Vedel que Guy Carcassonne et Olivier Duhamel ont publié dans *Le Monde* du 26 février. Il s'agit du rôle qu'il a joué à partir de 1966 comme détenteur de parts « A » de la SARL, qui éditait alors *Le Monde*. Son talent juridique a notamment aidé à surmonter les difficiles problèmes de répartition des votes posés par les recapitalisations intervenues en 1985 et 1995.
Il a soutenu à fond en 1994 notre projet de création de l'Association Hubert-Beuve-Méry, qui détient 11,77 % du capital de l'actuelle SAS Le Monde.
Nous avons unanimement regretté sa démission de l'Association l'an passé, qu'il avait justifiée par son âge. Mais son dernier courrier a été pour nous un puissant encouragement à continuer d'assurer nos responsabilités au sein de l'entreprise.
Que Georges Vedel, qui avait bien d'autres tâches à remplir, se soit impliqué dans celle-là avec tant de détermination mérite, semble-t-il, d'être signalé.

Maïté Mathieu
Vice-présidente de l'Association Hubert-Beuve-Méry

DANS LA TRADITION DES CASUISTES
Après avoir couvert le doyen Vedel d'éloges, Guy Carcassonne et Olivier Duhamel semblent éprouver une certaine gêne et demandent pardon pour ce que leur panégyrique peut avoir de « *convenu* ». Qu'ils soient rassurés, ils ne pouvaient mieux ériger en « *rigueur démocratique* » ce que le doyen lui-même qualifiait de double langage, lequel consiste à instrumentaliser les droits de l'homme au seul profit du prince. Double langage de la Constitution que le Maroc doit au « *bourlingueur du droit et de la démocratie* ». Elle proclame en effet le Maroc « *monarchie constitutionnelle, démocratique et sociale* », alors qu'elle institue une monarchie absolue où le roi, dont la personne est « *inviolable et sacrée* », peut faire et défaire les gouvernements à sa guise et gouverner par décret ; de même garantit-elle les libertés d'opinion et d'expression mais, comme les journalistes et les militants des droits de l'homme en ont récemment fait la triste expérience, elle prévoit le crime de lèse-majesté pour faire taire toute critique de la manière dont le roi exerce ou n'exerce pas ses immenses pouvoirs. En bref, c'est cette petite merveille d'ingénierie vedélienne qui fait obstacle à la transition démocratique que tant de Marocains espéraient à la mort d'Hassan II.
C'est aussi grâce à la caution du doyen Vedel que la patrie des droits de l'homme s'honore de toute une jurisprudence constitutionnelle qui, par une casuistique au service de la raison d'Etat, a mis en place un régime exorbitant du droit commun à l'endroit des étrangers. Demandeur d'asile ou migrant économique ou même né en France, l'étranger (...) peut être expulsé sur simple allégation de menace à l'ordre public, il peut se voir infliger une double peine pour la même infraction, l'une de ces peines pouvant être le bannissement, il peut aussi être confiné sans motivation dans ces lieux de non-droit que sont les centres de rétention et autres zones d'attente qui ont valu à la France critiques et condamnations du Haut- Commissariat pour les réfugiés et de la Cour européenne des droits de l'homme.
En se définissant comme « *professeur des sciences inexactes ou de sciences expérimentales* », le doyen Vedel se situe dans la tradition des casuistes qui, selon Pierre Legendre, dans *L'Amour du censeur*, retravaillent, réforment, retranscrivent sans le démolir, « *le texte ancestral* ». Fondé sur le mythe historique du pontife unique, souverain et aimant, le texte ancestral est ainsi constamment remis en scène, de sorte que « *le Pouvoir (toujours sacro-saint) est censé perdre ses sujets tout en gardant son pontife* ».

R. Coulon Cantorbéry
(Grande-Bretagne)

UN AUTRE VISAGE
Plusieurs de mes collègues et amis m'ont fait part de leur réaction à propos de la publication de la photo du doyen Georges Vedel dans *Le Monde* du 26 février. Elle le fait apparaître comme ayant déjà une partie de lui-même dans un autre monde. Il ne s'agit absolument pas de l'image que nous gardons de lui, de sa stature, de sa force, de son regard, de sa capacité à convaincre et de sa bienveillance. Il incarnait la vie et non les inévitables transformations de l'âge.

Didier Maus
Président de l'Association française des constitutionnalistes

L'Amérique trop forte, l'Europe trop faible

UNE ÉVIDENCE s'impose chaque jour un peu plus : les conjurés du 11 septembre entendaient, sinon infliger à l'Amérique un coup mortel, du moins montrer sa vulnérabilité à tous ceux que fascinait sa puissance ; le résultat a été à l'exact encontre de leur rêve : elle n'a jamais été plus forte. Ses habitants ont conscience dans leur immense majorité d'être menacés par un ennemi commun, ils sont déterminés à lui faire face, et ils font confiance à leur président pour les conduire dans ce combat. Du coup il peut se permettre d'accroître massivement les dépenses militaires, désormais supérieures à celles de la totalité de leurs alliés, qui ne sont pas près de les rattraper. Il est vrai qu'une partie de ce pactole ira à la maintenance d'une administration pléthorique et de matériels dépassés. Mais des milliards de dollars vont financer des armes de haute technologie dont personne d'autre au monde ne dispose ni ne va disposer avant longtemps.

Tony Blair, qui s'attendait à voir la Grande-Bretagne jouer un rôle de pont entre les deux rives de l'Atlantique, en est aujourd'hui pour ses frais ; lorsqu'il a parlé de *« l'axe du Mal »*, George W Bush n'a tenu aucun compte de ses avis quant à la totale absence de liens entre l'Irak et le terrorisme islamique. L'Iran, également mis en cause par le successeur de Bill Clinton, a certes organisé un grand défilé antiaméricain ; mais il a fermé en douce les bureaux à Téhéran de son protégé afghan Hekmatyar. Apparemment tout à fait désabusé, un autre sujet de sa Gracieuse Majesté, le général Robertson, commandant en chef des forces de l'OTAN, a prédit quelques difficultés à cette dernière si les Américains continuent de se trouver *« sur le tranchant et les Européens sur le bord qui saigne »*, si les premiers nommés *« combattent depuis le ciel »* et les autres *« dans la boue »*. Un diplomate humoriste d'outre-Atlantique a résumé la situation en une image cinglante ; *the US fights, the UN feeds, the EU funds* – les Etats-Unis se battent, les Nations unies nourrissent et l'Union européenne finance...

« PARANOÏAQUE »

La vérité, de plus en plus criante, est que les Américains s'intéressent de moins en moins à cette Alliance atlantique dont ils ont été si longtemps le cerveau, le moteur et le bailleur de fonds. En fait, ils ont la tête ailleurs : un participant au Davos de New York disait avoir été frappé de ne pas y avoir entendu une seule fois des mots comme Russie, Chine ou Europe. Il n'avait pas été moins frappé par ce qu'il appelait un *« retour de l'Etat »*, également très sensible dans les débats de Porto Alegre. C'est qu'il faut avoir la foi libérale chevillée au corps pour croire encore que le libre jeu du marché suffit à venir à bout de ce que, dans ces deux *« forums »*, on a identifié comme un *« dysfonctionnement »* de la *« gouvernance mondiale »*. Un dysfonctionnnement que le naufrage de l'Argentine et le scandale de la firme Enron, pour ne citer que les exemples les plus récents, ont pleinement mis en lumière.

Le *Financial Times* en est bien conscient qui qualifie de *« paranoïaque »*, sous la signature de Martin Wolf, l'idée que les gouvernements *« se prosternent devant la puissance débridée »* des grands groupes. Ceux-ci sont-ils d'ailleurs si forts ? Le même auteur n'a pas de peine à montrer que, si l'on retient le critère de la valeur ajoutée, deux seulement des économies les plus riches à la surface du globe sont celles de groupes, et non d'Etats. C'est donc bien à ces derniers qu'il appartient d'assumer leurs responsabilités, et l'on aimerait que nos candidats à la présidence de la République sortent des platitudes dont ils ont le secret pour nous dire comment ils entendent s'y prendre. Et notamment, puisque la puissance des Etats-Unis est aujourd'hui sans rivale, ce qu'ils comptent faire pour empêcher qu'Upton Sinclair ait eu raison d'écrire dès 1917 : *« Le monde s'unifie c'est-à-dire qu'il s'américanise. »* Etant entendu que se retrancher derrière une *« exception culturelle »* qui, malgré le triomphe bienvenu de notre Amélie nationale, fait sourire à l'étranger, ne peut tout au mieux que retarder les échéances.

Outre en effet qu'un monde unifié sous la règle libérale ne peut manquer de susciter, comme son apôtre Francis Fukuyama n'hésite pas à le reconnaître, un profond, un dangereux ennui, c'est une vérité d'évidence qu'énonçait il y a un siècle l'humoriste britannique qui signait lord Acton : le pouvoir tend à corrompre et le pouvoir absolu corrompt absolument. Tant d'appétits, et notamment celui du *« complexe militaro-industriel »* jadis dénoncé par le général-président Eisenhower en personne, entourent la Maison Blanche et les diverses institutions fédérales qu'on ne peut tenir pour acquis que le désintéressement, la sagesse, en un mot la vertu chère à Montesquieu, guideront à jamais leurs pas.

Que l'Europe ait là un rôle considérable à jouer ne devrait faire de doute pour personne. Dès aujourd'hui on ne compte pas les sujets comme *« l'axe du Mal »* de George Bush Jr ou les rapports israélo-palestiniens sur lesquels la quasi-totalité des Quinze sont en désaccord avec la Maison blanche. De même peut-on espérer que la manière dont la Russie s'y prend avec les Tchétchènes, comme la Chine avec les musulmans du Sin Kiang ou les Tibétains, limite leur enthousiasme devant le resserrement des liens entre les trois principaux acteurs de feu la guerre froide.

Exprimées par tel ou tel membre de l'UE isolément, les réactions les plus vives risquent d'être de peu d'effet sur le grand leader américain. Mais la timidité diplomatique n'est plus de mise si l'Europe veut répondre aux aspirations de ses fondateurs. D'autant plus que les Etats-Unis seraient mal venus de se choquer que les Quinze s'emploient à leur faire corriger leur ligne, alors qu'ils n'ont cessé de répéter depuis Kissinger que l'Europe n'existerait à leurs yeux que lorsque quelqu'un serait capable, sur le Vieux Continent, de les prendre au téléphone.

André Fontaine

Au secours ! PAR PANCHO

Enron : la presse coupable ?

Suite de la première page

Cela n'empêchait d'ailleurs pas ce magazine de continuer à faire figurer cette société en haut de la liste des « Great Place to Work », ces entreprises où il fait bon travailler. Les salariés d'Enron qui, aujourd'hui, ont perdu leur emploi mais aussi leur épargne-retraite investie en actions de l'entreprise doivent s'en mordre les doigts.

Si elle est évidemment peu glorieuse, une telle myopie collective de la presse s'explique. Lorsqu'il y a consensus sur une entreprise entre les marchés financiers, ses concurrents et ses salariés – ceux-ci sont à l'origine du classement « Great Place to Work » publié par *Fortune* –, il faut de l'audace pour critiquer une stratégie unanimement approuvée et des comptes certifiés par les plus grands noms de l'audit.

Si un journal français peut mener une enquête originale sur, par exemple, la dette de France Télécom ou le passage à vide de Renault, il y faut de la pugnacité, car les entreprises veillent de plus en plus à leur stratégie de communication.

La plupart des articles consacrés aux entreprises étrangères proviennent en partie d'informations fournies par les sociétés elles-mêmes, leurs concurrents, les analystes financiers... mais aussi les médias locaux. D'où une certaine *« circulation circulaire de l'information »*, pour reprendre une critique de Pierre Bourdieu.

La « pensée unique » sur Enron n'explique pas tout. Cette entreprise a été l'une des principales bénéficiaires de l'engouement qu'a suscité, dans les médias et les milieux politiques, feu la nouvelle économie. S'il est difficile de reprocher à la presse de ne pas avoir révélé les manipulations financières des dirigeants d'Enron, les médias auraient gagné à moins s'enthousiasmer pour la nouvelle économie, une expression inventée de toutes pièces par l'hebdomadaire *Business Week,* en janvier 1996. Comme l'a observé l'économiste Jean Gadrey dans un ouvrage prémonitoire, *Nouvelle éco- nomie, nouveau mythe ?*, paru en août 2000, *« en France comme aux Etats-Unis, le discours sur la nouvelle économie n'est pas tenu principalement par des scientifiques, économistes, sociologues ou spécialistes de la gestion* (...). *Il est essentiellement produit et diffusé par une partie de la sphère politico-médiatique.* (...) *Il est même assez étonnant de constater que la fraction active de la presse économique américaine a plutôt tendance à s'en prendre aux économistes, accusés de ne pas être suffisamment attentifs à ce qui change vraiment. »*

COMPLEXITÉ ET OPACITÉ

Les malversations des dirigeants d'Enron auraient-elles été remarquées plus tôt si l'entreprise relevait de l'économie industrielle ? Il est impossible de l'affirmer, mais incontestablement Kenneth Lay et ses acolytes ont su exploiter la folie Internet pour berner leur monde et les médias, qui, subjugués, se sont laissé manipuler.

Enfin, un troisième effet a joué : jusqu'à l'affaire Enron, les comptes des entreprises américaines cotées à la Bourse étaient considérés comme crédibles. Autant la presse, surtout anglo-saxonne, fait parfois la fine bouche (avec raison) devant les comptes de conglomérats asiatiques opaques ou d'entreprises non cotées, autant les bilans financiers d'une société américaine listée à Wall Street paraissaient au-dessus de tout soupçon, au point de susciter une véritable religion du chiffre qui a le don d'agacer les non-financiers.

Ebranlant l'un des principaux piliers du capitalisme, la confiance, sans laquelle il n'y a pas de marché, l'affaire Enron déborde largement le cadre de la presse. Néanmoins, celle-ci doit en tirer certaines conséquences. D'abord, reconnaître que l'information économique, même quand elle est passée au crible des analystes et auditeurs, ne provient trop souvent que d'une seule source : les directions des entreprises. Ici et là, les représentants du personnel et les cabinets d'experts qui travaillent pour eux peuvent constituer une source d'information indépendante des directions. Encore n'est-il pas certain que ces experts, qui ne travaillent que sur les chiffres que veulent bien leur communiquer les directions, soient en mesure de lever un lièvre de la taille d'Enron ! Or ce n'est pas parce que les entreprises communiquent de plus en plus qu'elles informent de mieux en mieux. Au contraire. La complexité justifie trop souvent l'opacité.

La plupart des directions recourent désormais régulièrement à des techniques comptables légales (le hors-bilan, la présentation des comptes pro forma, la survaleur d'acquisition...) qui sont souvent autant d'artifices. Comprendre ces mécanismes financiers est rarement simple, les démonter relève de l'exploit et demande en tout cas des moyens humains hors de portée de la grande majorité des rédactions. Du coup, la presse se contente souvent de rendre compte de données financières qu'elle ne maîtrise que très partiellement.

L'affaire Enron devrait inciter la presse à ne pas se contenter de rapporter les propos et analyses de la bien nommée communauté financière, mais à oser remettre en question les consensus d'experts, qui bien souvent sont le fruit d'intérêts communs, comme l'ont montré les récents déboires d'analystes financiers qui avaient osé critiquer la stratégie d'entreprises clientes de leur employeur, des banques d'affaires.

L'entreprise n'est pas un lieu démocratique. A la différence de l'espace politique, elle ne génère pas spontanément le débat ou la contradiction. L'affaire Enron prouve que la presse qui, notamment en France, s'est beaucoup investie, depuis deux décennies, dans le journalisme d'investigation pour les affaires politiques et judiciaires doit développer les mêmes curiosités, le même recul à l'égard des entreprises. A l'heure où ce secteur connaît une forte concentration et où bon nombre de journaux appartiennent à des groupes de communication, le défi est intéressant, pour les rédactions comme pour les directions. Et le champ d'investigation parait réel : si l'on en croit un sondage publié par le quotidien *USA Today*, 50 % des Américains estiment que les pratiques mises en œuvre par les dirigeants d'Enron sont courantes, au moins dans certaines grandes entreprises.

Frédéric Lemaître

Le Monde
ÉDITORIAL

Alien in vitro ?

JAMAIS comme aujourd'hui l'homme n'était allé aussi loin dans cette quête de pouvoir sur le vivant que les mythes représentent sous la forme du démiurge. Les travaux menés depuis peu par une dizaines d'équipes américaines, japonaises et européennes – issues de la biologie moléculaire et de la chimie des protéines – consistant à diriger l'évolution en transgressant le code génétique universel marquent une césure fondamentale dans l'histoire des sciences. Il ne s'agit plus de jouer sur la gamme des possibles, en modifiant des fractions du patrimoine héréditaire des organismes, comme le font les spécialistes de la thérapie génique, les industriels des biotechnologies ou les fabricants d'OGM. Il ne s'agit pas de créer par clonage reproductif une forme de réplique d'un organisme existant.

Le projet aujourd'hui rapporté par la revue *Nature Biotechnology* est d'un autre ordre : il consiste, de la part de chercheurs japonais, à élargir l'alphabet du vivant en compliquant artificiellement une combinatoire, celle du code génétique, que l'on pouvait tenir pour définitive. Les chercheurs engagés dans cette vertigineuse aventure postulent, comme nombre de biologistes, que le code génétique que nous connaissons – qui sous-tend et explique toutes les formes de vie sur la Terre – est un système daté et, à ce titre, modifiable. La lecture de l'ADN, la synthèse des protéines, la transmission des patrimoines héréditaires et l'évolution telle que nous la percevons ne sont, selon eux, que les éléments d'une machinerie qui peut être dépassée, améliorée à des fins industrielles et médicales.

Discipline en gestation, l'« évolution dirigée » a déjà produit des éléments vivants qui n'auraient jamais pu voir le jour si l'on n'avait pas violé les règles fondamentales du code génétique. Les perspectives que dessinent ces nouveaux biologistes sont formidables et l'on comprend que, pour expliquer le sens et la portée de leur quête, ils ne trouvent guère d'autres références que celle de la Genèse. Nous voulons, expliquent-ils, poursuivre l'œuvre que le créateur – quel qu'il soit – n'a fait qu'ébaucher. Faut-il voir là une transgression inacceptable, et, à ce titre, condamnable ? N'y a-t-il ici, au contraire, que la poursuite logique d'une entreprise scientifique qui vise autant à comprendre qu'à domestiquer le vivant ?

Dans les années 1970, inquiets des possibles conséquences de leurs actions, les premiers praticiens des manipulations génétiques décidèrent d'observer un moratoire et de réfléchir aux dangers qui pourraient résulter de ces travaux. Encadrés et réglementés, ces derniers ne conduisirent pas à l'émergence tant redoutée de micro-organismes nouveaux et dévastateurs. Vingt-cinq ans plus tard, alors que les autorités sanitaires ne cessent de placer leur action sous le principe de précaution, il serait difficilement compréhensible qu'on laisse aux seuls biologistes engagés dans cette nouvelle voie le soin de décider s'il peuvent compliquer le vivant – un vivant qui est certes leur objet d'études mais dont ils ne peuvent estimer être les uniques propriétaires.

Le Monde

Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ; **Noël-Jean Bergeroux**.
Directeurs généraux adjoints : Edwy Plenel, René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau

Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Directeur artistique : François Lolichon
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer
Rédaction en chef centrale :
Alain Debove, Eric Fottorino, Alain Frachon, Laurent Greilsamer, Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef :
François Bonnet *(International)* ; Anne-Line Roccati *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ; Jean-Louis Andréani *(Régions)* ; Laurent Mauduit *(Entreprises)* ; Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Franck Nouchi *(Culture)* ; Josyane Savigneau *(Le Monde des Livres)* ; Serge Marti *(Le Monde Economie)*

Médiateur : **Robert Solé**

Directrice des projets éditoriaux : Dominique Roynette
Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directrice de la coordination des publications : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **Société Editrice du Monde (SAS)**
Durée de la société : quatre-vingt dix-neuf ans à compter du 15 décembre 2000. Capital social : 145 473 550 €. Actionnaires directs et indirects : Le Monde SA, Le Monde et Partenaires Associés, Société des Rédacteurs du *Monde*, Société des Cadres du *Monde*, Société des Employés du *Monde*, Fonds commun de placement des personnels du *Monde*, Association Hubert-Beuve-Méry, Société des Lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises, Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations, Société des Personnels du *Monde*.

www.lemonde.fr édité par Le Monde Interactif.
Président du conseil d'administration : Jean-Marie Colombani. Directeur général : Bruno Patino

RECTIFICATIFS

MICHEL BON. Contrairement à ce que nous avons écrit dans notre article titré « Les jeunes cadres privilégient le temps libre » (*Le Monde* du 28 février), Michel Bon n'est pas *« l'ancien patron de France Télécom »*, mais son patron actuel.

LIONEL JOSPIN. Une coquille a altéré une phrase de notre article sur le premier ministre intitulé « Pour lui, le trotskisme reste une "quête secrète" » (*Le Monde* du 1er mars). Dans son livre, *Le Temps de répondre* (Stock), Lionel Jospin a écrit : *« J'ai gardé de façon régulière des liens de discussion avec un ou deux* [et non *des*, comme nous l'avons écrit par erreur] *responsables trotskistes »*.

LIONEL JOSPIN. C'est mardi 5 mars, de 7 h 45 à 9 heures, et non lundi matin, comme nous l'avons écrit par erreur dans *Le Monde* du 1er mars, que Lionel Jospin sera l'invité de la rédaction de France-Inter.

PRÉCISION

DÉFI FRANÇAIS. Les photographies illustrant nos articles sur le Défi Areva, nouveau nom du défi français pour la Coupe de l'America (*Le Monde* du 31 janvier), provenaient du site Internet du défi et devaient être créditées Patrick Gripe/Editing.

Le Monde est édité par la Société Editrice du Monde (SAS). La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde
12, rue Maurice-Gunsbourg
94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : **Dominique Alduy**
Directeur général : **Stéphane Corre**
21 bis, rue Claude-Bernard - BP218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

CARNET

DISPARITION

■ **BARBARA VALENTIN,** actrice allemande, est morte vendredi 22 février, à Munich, à l'âge de 61 ans. Née à Vienne le 15 décembre 1940, fille du décorateur de cinéma Hans Ledersteger et de la comédienne Irmgard Alberti, Barbara Valentin avait commencé sa carrière en 1959 dans un film mi-érotique mi-d'horreur, *Un mort dans le filet,* de Fritz Böttger. Dans les années 1960, *« la Jayne Mansfield allemande »,* comme elle était surnommée dans la presse populaire, s'est surtout signalée par des rôles de « bombe sexuelle » qui mettaient en avant sa poitrine opulente souvent dénudée. Au début des années 1970, sa carrière connut un tournant en raison de ses liens d'amitié avec Rainer Werner Fassbinder (1945-1982), dont elle devient une des « muses » en jouant, la plupart du temps dans des rôles de second plan, dans nombre de ses films : *Nora, Martha, Effi Briest, Lili Marleen.* A partir de la fin des années 1980 et jusqu'à sa mort en 1991, des suites du sida, Barbara Valentin vivait avec Freddie Mercury, le chanteur du groupe Queen. Au total, elle a joué dans une quarantaine de films et quelque 350 téléfilms.

À LIRE EN LIGNE

Retrouvez sur le site Internet du Monde *(www.lemonde.fr/carnet) le détail des nominations, l'essentiel des lois, décrets et décorations parus au* Journal officiel*, ainsi que les adresses des sites publiant des documents significatifs.*

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 28 février est publiée :

● **Vie locale :** une loi relative à la démocratie de proximité.

NOMINATIONS

Le conseil des ministres de mercredi 27 février a approuvé une série de promotions et nominations dans les armées, dont notamment :

Le vice-amiral d'escadre **Alain Béreau** est élevé au rang et à l'appellation d'amiral et nommé inspecteur général des armées ; le vice-amiral **Philippe Sautter** est nommé directeur du personnel militaire de la marine.

DOCUMENTS OFFICIELS

La Commission des Communautés européennes publie son rapport annuel sur les activités de recherche et développement technologique de l'Union européenne.
http://www.europa.eu.int/eur-lex/fr/com/rpt/2001/com2001_0756fr02.pdf

La Commission des Communautés européennes publie une proposition de règlement du Parlement européen et du conseil relatif à l'action des Etats membres en matière d'exigences de service public et à l'attribution de contrats de service public dans le domaine des transports de voyageurs par chemin de fer, par route et par voie navigable.
http://www.europa.eu.int/eur-lex/fr/com/pdf/2002/com2002_0107fr01.pdf

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Virginie et **Antoine MAGNANT,**
ainsi que **Joséphine,**
ont la joie d'annoncer la naissance de

Henriette,

le 26 février 2002, à Paris.

Agnès CHAUVEAU, Thierry BAÏZE
et **Chloé,**
ont la joie de faire part de la naissance de

Jules,

le 19 février 2002.

58, boulevard Raspail,
75006 Paris.

Peter

est venu au monde le 9 janvier 2002.

Ses parents,

Martine NORMAND
et
Pierre BRIVA,

sont comblés,
ainsi que les grands-parents, arrière-grands-parents, tantes et oncles.

3, rue de l'Amiral,
95000 Cergy.

Anniversaires de naissance

– Ce 2 mars 2002,

René CRUSE

fête ses quatre-vingts ans, dont cinquante-sept de lecture quotidienne du *Monde.*

Mariages

Pascale, Marie-Paule, Gaud, Antoine,

témoignent du mariage de

Sylvie CESTRE
et
Stéphane LEROLLE,

le vendredi 1er mars 2002, à Suresnes.

Décès

– Jean et Danièle Bélorgey,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Marie-Louise BÉLORGEY,

survenu le 27 février 2002, à Paris, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 5 mars, à 10 h 30, en l'église de l'Immaculée-Conception, 34, rue du Rendez-Vous, à Paris-12e.

40, rue du Rendez-Vous,
75012 Paris.

– Maurice Benhamou,
son mari,
Stéphane Benhamou,
Pierre-Henri et Annick Benhamou,
Catherine et Alain Payen,
ses enfants,
Angèle, Guillaume, Julie, Clémence, Pierre, Thomas, Elise et Simon,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Marcelle BENHAMOU,
née **GHARBI,**

survenu à Paris, le 28 février 2002.

L'inhumation aura lieu le lundi 4 mars, à 11 heures, au cimetière du Montparnasse, à Paris-14e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Le président,
Et les membres du conseil d'administration de la Fondation pour la recherche médicale,
ont le regret de faire part du décès de

M. François BLOCH-LAINÉ,
ancien président de la Fondation de 1965 à 1978.
(Le Monde *du 27 février.)*

– Alain et Monique Burtin,
Claude et André Rosset,
Odile et Jean Béziaud,
Denis et Christine Burtin,
Monique Burtin,
Philippe et Agnès Burtin,
leurs enfants et petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Pierre BURTIN,
ingénieur des Arts et Manufactures,

survenu le 28 février 2002.

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 4 mars, à 10 h 30, en l'église Sainte-Jeanne-d'Arc, à Versailles.

2 *bis,* rue René-Aubert,
78000 Versailles.

- Ses amis
ont la tristesse de faire part du décès, le 27 février 2002, dans sa quatre-vingt-neuvième année, du peintre

Jean CHEVALIER.

Ami et confident d'Albert Gleizes, familier de Moly-Sabata et des Méjades, il a développé une œuvre libre et exigeante, présentée d'abord au Salon des réalités nouvelles, consacrée par une grande exposition à l'Atrium de Lyon, en 1987, par d'importantes donations, notamment au Musée des beaux-arts de Lyon et à l'université Lyon-II, et tout récemment par une exposition rétrospective de ses premières œuvres à la galerie Olivier Houg.

Réunion aux portes du nouveau cimetière de la Guillotière, à Lyon-8e, le samedi 2 mars, vers 11 h 30, pour lui rendre un dernier hommage avant la crémation.

Association :
Les amis de Jean Chevalier,
7, rue Franklin,
69002 Lyon.

– Jean-Claude Gabilan,
son époux,
Isabelle Gabilan, Cédric Garcia,
et leurs enfants Geoffrey et Chloé,
Jean-Noël Gabilan, Emmanuelle Escourrou,
et leur fils Sacha,
Muriel Gabilan,
ses enfants et petits-enfants,
Monique Lagarde
et ses enfants,
Et toute la famille,
ont la grande douleur de faire part du décès brutal de

Mme Denise Renée GABILAN,
née **LAGARDE,**

survenu le 27 février 2002, dans sa soixante-quatorzième année.

Les obsèques seront célébrées le lundi 4 mars, à 14 h 30, en l'église Sainte-Jeanne-de-Chantal, place de la Porte-de-Saint-Cloud, à Paris-16e.

Ni fleurs ni couronnes.

5, rue de Civry,
75016 Paris.

CARNET DU MONDE
Fax : **01-42-17-21-36**
Téléphone :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96
e-mail:carnet@mondepub.fr

– Mme Georges Guilleminet,
née Anne-Marie Gravier,
Isabelle et Jean-Michel Baranger,
Christophine, Anaïs, Chloé et Adélaïde,
Agnès et Jacques Pierson,
Marie, Jeanne, Cécile et Louis,
Laurence et François Massa,
Charlotte et Cyril,
Tous ses parents et amis,
ont la grande tristesse de faire part du rappel à Dieu de

M. Georges GUILLEMINET,

le 26 février 2002.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 4 mars, à 14 heures, en l'église de la Rédemption, place Puvis-de-Chavannes, à Lyon-6e.

Les dons seront reversés à Autisme Loiret.

– Le docteur Claude Igert
et ses enfants
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Béatrice IGERT,

survenu le 27 février 2002.

Bénédiction le 5 mars, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame, 82, rue Raymond-du-Temple, à Vincennes.

– Gabrielle Jobert,
son épouse,
Gilles et Véronique Jobert,
son fils et sa belle-fille,
Dimitri et Nicolas,
ses petits-fils,
Pierre et Germaine Guénin,
son beau-frère et sa sœur,
et leur famille,
René et Marie-Rose Jacquot,
son beau-frère et sa belle-sœur,
et leur famille,
Les familles parentes, alliées et amies,
ont le chagrin de faire part du rappel à Dieu de

Pierre JOBERT,

décédé le 21 février 2002.

Une messe sera dite à son intention le samedi 16 mars, à 11 heures, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 *bis,* avenue Raymond-Poincaré, Paris-16e.

– Marseille. Montpellier. Nîmes. Paris. Genève.

On nous fait part du rappel à Dieu, le 24 février 2002, dans sa quatre-vingt-dix-huitième année, de

Mme Hervé LEENHARDT,
née **Huguette GAY,**

de la part de
Ses belles-sœurs,
Ses neveux et nièces.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

« Au jour du bonheur, sois heureux,
et au jour du malheur, réfléchis. »
Ecclésiaste, 7, v. 14.

– Mme Monique Legatte,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul LEGATTE,
conseiller d'Etat,

chef de cabinet du président du conseil
Pierre Mendès France (1954-1956),
chargé de mission auprès du président de
la République François Mitterrand,
membre du Conseil constitutionnel
(1983-1986),
médiateur de la République
(1986-1992),
membre du Conseil économique
et social (1992-1994),
membre-doyen du Conseil supérieur
de la magistrature (1992-1994),

grand officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,

survenu le 26 février 2002, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Les obsèques ont lieu ce vendredi 1er mars, en l'église de Saint-Hilaire-la Palud (Deux-Sèvres).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Yves Guéna,
président du Conseil constitutionnel,
Les membres,
Et l'ensemble des collaborateurs du Conseil constitutionnel,
ont la tristesse d'annoncer le décès de

M. Paul LEGATTE,
ancien membre
du Conseil constitutionnel.

Ils expriment leur sympathie à ses proches.

– Aix-en-Provence.

Mme Denise Puts,
son épouse,
Mme Françoise Puts,
sa belle-fille,
Antoine, Martin, Renaud Puts,
ses petits-enfants,
Tous ses parents et amis,
En union avec Jean-René Puts (†),
son fils,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André PUTS,
directeur régional honoraire
de la jeunesse et des sports.

La crémation aura lieu à Manosque, le samedi 2 mars 2002, à 12 heures.

– Sa famille,
Et ses amis en France,
ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Jonas Malheiro SAVIMBI,
président de l'Unita,

mort en héros en Angola, dans sa soixante-huitième année, le 22 février 2002.

Une cérémonie religieuse en sa mémoire sera célébrée le vendredi 1er mars, à 17 heures, en l'église réformée de l'Annonciation, 19, rue de Cortambert, Paris-16e.

Un homme est mort mais son idéal est toujours vivant.
(Le Monde *des 25, 26 et 27 février.)*

Remerciements

Sylvie HOYAU

nous a quittés.

Ses parents, sa famille,
dans l'impossibilité de répondre individuellement à tous les témoignages de sympathie, remercient profondément tous ceux qui se sont manifestés.

Anniversaires de décès

– Le 1er mars 1971,

André MBOA ESSONO,
chevalier de la Légion d'honneur,

s'en allait vers Dieu.

« Fidélité pour toujours. »

Michel Mboa Mekongo.

Souvenir

– *In memoriam.*

Sylvie HERVÉ,

ta vie a été tourmentée.
Je regrette de t'avoir fait souffrir.

Simone.

Perrine

est morte il y a un an.

« Continuez à rire de ce qui nous
faisait rire ensemble.
Je ne suis pas loin,
juste de l'autre côté du chemin. »
Charles Péguy.

Cours

– **Cours de chinois oral.** Tous niveaux pour adultes. Les cours commenceront le 18 mars 2002. Association **Comme un Chinois à Paris.** Tél. : 01-45-85-52-64. 21, rue des Malmaisons, Paris-13e.

Communications diverses

Anciens élèves de Buffon.
Le banquet annuel, sous la présidence de Jacques Boyon, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes, ancien député, ancien secrétaire d'Etat à la défense, aura lieu au lycée, le mercredi 27 mars 2002, à 20 heures. Apéritif à 19 heures. Contacts après 19 heures :
01-46-55-24-71 / 01-42-79-96-99,
01-45-67-11-46 / 01-45-57-13-31.

Soutenances de thèse

– Mme **S. Teulon-Lardic** a soutenu avec succès, en Sorbonne, le 15 février 2002, une thèse de doctorat de musicologie intitulée : **« F. Poise (1828-1892), contribution à l'étude de l'opéra-comique »,** devant un jury composé de Mmes M.-C. Mussat (université de Rennes), présidente du jury, R. Legrand (Paris-Sorbonne), et de MM. J. Mongrédien (Paris-Sorbonne), directeur de thèse, H. Lacombe (université de Metz).

Elle a acquis le titre de docteur de Paris-Sorbonne, mention Très Honorable avec félicitations du jury.

CARNET DU MONDE
TARIFS ANNÉE 2001-2002 - TARIF à la ligne

DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 22 € - 144,31 F TTC
TARIF ABONNÉS 18,50 € - 121,35 F TTC

NAISSANCES, ANNIV. DE NAISS., MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
FORFAIT 10 LIGNES
120 € - 787,15 F TTC
La ligne suppl. : 12 € - 78,71 F TTC
TARIF ABONNÉS 100 € - 655,96 F TTC
La ligne suppl. : 10 € - 65,60 F TTC

THÈSES - ÉTUDIANTS : 13,35 € - 87,55 F TTC
COLLOQUES - CONFÉRENCES :
Nous consulter

☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96
Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Nord Sud EXPORT — Le Monde

ARABIE SAOUDITE
PERSPECTIVES D'UN PAYS CLÉ
JEUDI 14 MARS 2002 A PARIS
(Petit déjeuner / matinée de travail – 8h30/11h30)

Nord Sud Export et *Le Monde* convient les hommes d'affaire français concernés par l'évolution économique et politique du Royaume saoudien, à une matinée de travail (8 h 30 - 11 h 30) avec un panel réunissant des spécialistes reconnus pour leur indépendance d'esprit et des hommes de terrain particulièrement avertis

- En quoi la succession de Fahd est-elle un faux problème ?
- La dynastie est-elle vraiment sous la double tutelle des Wahhabites et des Américains ?
- Quelle lecture faire de l'accusation de financement du terrorisme ?
- Pourquoi l'avenir pétrolier du monde passera-t-il par Riyad ?
- Comment la situation sociale pourrait-elle dégénérer ?
- Pourquoi l'ouverture accélérée de l'économie n'est-elle pas une incitation suffisante pour les investisseurs étrangers ?
- Les Français peuvent-ils profiter du refroidissement américano-saoudien ?

Cette conférence-débat qui s'adresse aux entreprises est une réunion payante.

Programme, renseignements et inscription auprès de :
Christelle TORRES et Nathalie LEFEVRE
NORD SUD EXPORT
Tel. : 01.44.97.55.35 – Fax : 01.44.97.55.36
E-mail : *nse@lemonde.fr*

Chaque jeudi
LE MONDE DES LIVRES
avec Le Monde
DATÉ VENDREDI

Abonnez-vous au Monde pour 26,35 € (172,84 F) par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour **26,35 €** (172,84 F) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 30/06/2002 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 201MQPAE

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....
Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

Organisme créancier : ***Société Editrice du Monde***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 825 022 021 (0,15 € TTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis,* rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

ENTREPRISES

DROIT

La Cour de cassation a rendu, jeudi 28 février, un arrêt très attendu en matière de santé et de sécurité au travail. La justice a débouté les employeurs et a reconnu leur **« FAUTE INEXCUSABLE »** dans des dossiers liés à l'exposition à **L'AMIANTE**. Cet arrêt va permettre aux victimes de l'amiante et à leurs ayants-droit de toucher plus facilement des indemnités. Plus largement, **CE JUGEMENT** pourrait entraîner un rapprochement des indemnités touchées par les victimes des accidents du travail de celles obtenues par les accidentés de la vie. La CGT avait organisé une **MANIFESTATION** quelques heures avant que l'arrêt de la Cour de cassation ne soit rendu. **LA SNCF** est l'une des premières entreprises à avoir reconnu, dès 2001, sa « faute inexcusable » en matière d'exposition à l'amiante.

Les juges bouleversent les règles de la sécurité au travail

La Cour de cassation a rendu, jeudi 28 février, un arrêt très important reconnaissant la « faute inexcusable de l'employeur » dans les dossiers de l'amiante. Surtout, la justice impose une obligation de résultat en matière de santé et de protection des salariés

« UNE RÉVOLUTION », *« un séisme »*, *« une victoire historique »*. Les avocats et les responsables des associations de défense des victimes de l'amiante ne lésinent pas sur les mots pour expliquer à quel point les arrêts rendus jeudi 28 février par la Cour de cassation bouleversent le système de réparation des accidents et maladies professionnels.

C'était la première fois que la haute juridiction était saisie de la question de l'amiante. En confirmant 29 arrêts de cour d'appel sur 30, selon lesquels des entreprises avaient commis des *« fautes inexcusables »* en exposant leurs salariés à l'amiante, la Cour a estimé que les employeurs ne pouvaient pas ignorer les dangers. Tous les pourvois formés par les cimentiers Eternit et Everite (Saint-Gobain), l'équipementier automobile Ferodo-Valéo et l'entreprise de sidérurgie Ascometal ont été rejetés. Seule exception, la famille d'un salarié décédé qui poursuivait Sollac, filiale du groupe Arcelor-Usinor, a été déboutée, la Cour ayant estimé que l'entreprise ne pouvait pas avoir conscience du risque. Lors de l'audience (*Le Monde* du 19 janvier), le président Pierre Sargos avait invoqué l'*« exigence d'aller au fond des choses »* face au *« drame épouvantable »* de l'amiante.

Désormais, indique la haute juridiction, *« l'employeur est tenu envers le salarié d'une obligation de sécurité de résultat, notamment en ce qui concerne les maladies professionnelles contractées par ce salarié du fait des produits fabriqués ou utilisés par l'entreprise. Le manquement à cette obligation a le caractère d'une faute inexcusable lorsque l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel était exposé le salarié, et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver »*. La notion de *« faute inexcusable »* n'est ainsi plus liée à une *« faute de gravité exceptionnelle ou intentionnelle »*, dont l'employé devait apporter la preuve, mais à un manquement de responsabilité de la part de l'entreprise.

« PRÉJUDICE MORAL »

« C'est une grande victoire pour les victimes de l'amiante et leur famille mais c'est aussi une victoire pour toutes les victimes d'accident du travail puisque la Cour de cassation redéfinit sa jurisprudence en matière de faute inexcusable », se réjouit Marcel Royez, secrétaire général de la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (Fnath). *« La décision de la Cour va servir d'appui aux milliers d'actions en cours ou à venir »*, se sont félicitées plusieurs associations de victimes. De son côté, l'avocat d'Eternit s'est refusé à tout commentaire. La Cour de cassation a par ailleurs admis que les ayants droit d'une personne décédée des suites d'une maladie professionnelle due à la faute inexcusable de l'employeur puissent obtenir réparation de leur propre préjudice moral mais aussi du *« préjudice moral personnel de la victime »* lorsqu'il était malade.

« Ce sont des arrêts de principe extrêmement importants, affirme maître Michel Ledoux, l'un des avocats de l'Association nationale de défense des victimes de l'amiante (Andeva). *La Cour a fait exploser la notion de faute inexcusable, poussant ainsi les pouvoirs publics à modifier le système de réparation. »* Les associations qui militent depuis longtemps en faveur de la *« réparation intégrale »* des préjudices subis par les accidentés du travail voient dans ces arrêts un nouvel argument en leur faveur. Le rapport de Roland Masse, remis en août 2001 à Elisabeth Guigou, la ministre de l'emploi et de la solidarité, tout comme celui de la Cour des comptes rendu public le 20 février avaient pointé *le caractère « obsolète », « discriminatoire », « inéquitable »* et *« non conforme au droit conventionnel européen »* du système juridique de couverture des accidents du travail issu de la loi du 9 avril 1898. Ne bénéficiant que d'une réparation forfaitaire limitée, les victimes du travail se retrouvent moins indemnisées, par exemple, qu'un accidenté de la route. C'est finalement le drame de l'amiante qui a ouvert une brèche. Les victimes se sont organisées pour demander devant les tribunaux des indemnités supplémentaires, et un fonds spécifique, le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) a enfin été créé. L'amiante est ainsi devenu un cas à part.

LA LOI DE 1898 OBSOLÈTE

« Les arrêts de la Cour de cassation ouvrent d'autres perspectives et rejoignent les critiques émises par la Cour des comptes », considère maître Arnaud Lyon-Caen, avocat de victimes de l'amiante. *« Avec la reconnaissance de la faute inexcusable, le préjudice est pris dans sa globalité*, se félicite Yves Bongiorno, responsable des questions d'amélioration des conditions de travail à la fédération de la métallurgie CGT. *Derrière l'amiante, ce sont d'autres produits dangereux qui sont en cause, comme l'éther de glycol, et d'une manière générale toutes les préconisations du protocole de Rio qui s'arrêtaient aux portes de l'entreprise. »* Au ministère de l'emploi et de la solidarité, on reconnaît que cet arrêt confirme que le système d'indemnisation des accidents du travail se rapproche de celui des réparations de droit commun, qui est plus favorable. Il contribue à rendre de plus en plus obsolète le système de la loi de 1898. *« La modification de cette loi en faveur d'une réparation intégrale devient incontournable. Le juge a ouvert la voie au législateur »*, souligne François Desriaux, président de l'Andeva.

La création du FIVA – dont la mise en place, assure le ministère, est *« imminente »* – n'éteindra pas les procédures judiciaires, les indemnités versées par les tribunaux pouvant être plus importantes que celles de l'Etat. *« Nous n'arrêterons pas les procédures aussi pour une raison de justice,* précise M. Desriaux. *Les victimes veulent que la société reconnaissent qu'une faute a été commise, que la catastrophe de l'amiante était évitable. »*

Au-delà de la reconnaissance de la réparation, la décision de la Cour de cassation devrait pousser les entreprises à revoir et à renforcer la prévention des maladies professionnelles. *« C'est la fin du règne du pas-vu, pas-pris. Une obligation de sécurité va désormais peser lourdement sur les entreprises qui devront, notamment, se pencher réellement sur l'organisation du travail*, espère M. Royez, de la Fnath. *Les arrêts de la haute juridiction vont au-delà de ce que l'on pouvait espérer. »* Pour les associations de victimes de l'amiante, la décision de la Cour *« constitue une avancée sociale considérable »*.

Sandrine Blanchard et Michel Delberghe

Un risque financier majeur

Selon l'agence de notation AM Best, l'amiante et l'environnement constituent un risque pour les assureurs, estimé à 121 milliards de dollars (140,6 milliards d'euros). Certains observateurs londoniens citent même le chiffre de 200 milliards de dollars. L'assureur britannique Royal & Sun Alliance a annoncé, jeudi 28 février, que le supplément de réserves destiné à la couverture des plaintes relatives à l'amiante (doublé à 606,5 millions d'euros) avait largement amputé son bénéfice en 2001, tombé à 16 millions de livres (26,3 millions d'euros).

Le coût de l'amiante peut être considérable pour les entreprises industrielles. Les pertes que vient d'annoncer le groupe helvético-suédois ABB pour 2001 (691 millions de dollars) s'expliquent en grande partie par les provisions (940 millions de dollars) constituées pour faire face à des plaintes déposées par des salariés américains.

VERBATIM

« Obligation de sécurité de résultat »

DANS son arrêt rendu le 28 février, la Cour de cassation fournit une appréciation extensive des obligations de sécurité qui désormais s'imposent dans les entreprises :

« Attendu qu'en vertu du contrat de travail le liant à son salarié l'employeur est tenu envers celui-ci d'une obligation de sécurité de résultat, notamment en ce qui concerne les maladies professionnelles contractées par ce salarié du fait des produits fabriqués ou utilisés par l'entreprise ; que le manquement à cette obligation a le caractère d'une faute inexcusable, au sens de l'article L 452-1 du Code de la sécurité sociale, lorsque l'employeur avait ou aurait dû avoir conscience du danger auquel était exposé le salarié et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour l'en préserver.
Et attendu que les énonciations de l'arrêt [rendu par la cour d'appel de Douai à l'encontre d'Eternit] caractérisent le fait, d'une part, que la société avait ou aurait dû avoir conscience du danger lié à l'amiante, d'autre part, qu'elle n'avait pas pris les mesures nécessaires pour en préserver son salarié ; que la cour d'appel (...) a pu en déduire que la société Eternit Industries avait commis une faute inexcusable... »

« Patrons pollueurs, patrons payeurs », le slogan de 2 000 manifestants à Paris

ILS ÉTAIENT 1 200 dans les années 1970. Ils ne sont plus que 160. *« L'amiante ? Elle est restée collée aux poutres »*, remarque René Prez, 55 ans, entré chez Stein Industrie (ex-Alstom) à Lys-lez-Lannoy (Nord) il y a trente-huit ans. De l'amiante pour le calorifugeage, les ouvriers de cette usine de fabrication de chaudières thermiques et nucléaires en ont cotoyé des quantités considérables, sans précaution et sans en connaître les risques. Cinq en seraient morts et quinze cas de maladies ont été décelés. Depuis l'arrivée d'un repreneur, SIE Energie, le conseil régional a été sollicité pour dépolluer le site, moyennant une subvention de 1 million d'euros.

■ REPORTAGE

Des victimes au souffle court, le flacon de ventoline dans la poche

« Patrons pollueurs, patrons payeurs ». Avec René Prez, 2 000 salariés mobilisés par la fédération de la métallurgie CGT ont manifesté avec ce slogan, jeudi 28 février avant la publication de l'arrêt de la Cour de cassation. Ouvriers de Sollac en Lorraine et dans le Nord, d'Ascometal, des Chantiers de l'Atlantique, de Moulinex, de Forgeval... Revêtus d'une combinaison blanche, le visage protégé par un masque, ils étaient venus plaider leur cause avec le soutien de l'Association nationale des victimes de l'amiante (Andeva) jusqu'aux portes du ministère de l'emploi et de la solidarité. Parmi eux, des victimes au souffle court, le flacon de ventoline dans la poche. *« Je suis malade, un point c'est tout »*, se révolte un sidérurgiste aux poumons affaiblis.

EXTENTION DE LA LISTE

« Le mal est consommé, il y a obligation à réparer. Les responsabilités sont partagées : les employeurs qui ont empoisonné et les pouvoirs publics qui ont tardé à légiférer », dénonce Laurent Le Godec, de la fédération de la métallurgie. Pour lui, la principale revendication est d'obtenir l'extension de la liste de toutes les activités industrielles et des entreprises dont les salariés ont été exposés à l'amiante. *« Pendant des années sans aucune protection, on a soufflé la poussière extraite des tambours de freins, des boîtes d'embrayage, des tôles pare-feu »*, souligne Angelino Da Costa, secrétaire du comité d'entreprise de Renault France Auto à Lyon, un réseau de garages. Un de ses collègues y ajoute les risques liés à la peinture au plomb et aux éthers de glycol. *« Pourquoi ne veut-on pas le reconnaître ? »* s'exclame-t-il.

Le comité d'hygiène et de sécurité a demandé un renforcement du suivi médical. Mais comme les salariés de la fonderie, de l'électroménager, des ascenseurs, ceux des garages veulent bénéficier d'un scanner régulier, d'une extension des départs anticipés à 55 ans – 50 ans dans la sidérurgie – *« mais pas avec 65 % du salaire brut »*, précise M. Da Costa qui souhaite que *« les 35 % restants soient pris en charge par les employeurs »*.

Alors que la responsabilité de Sollac n'a pas été retenue par la Cour de cassation, les sidérurgistes s'inquiètent eux aussi des poussières qu'ils ont respirées, partout présentes ou dissimulées dans les ateliers. Gilbert Charette, du CHSCT d'Ascosaf à Hagondange (Moselle), estime que 15 à 20 % des effectifs seraient menacés, alors qu'en Alsace-Lorraine, 5 % ont été reconnus en maladie professionnelle.

Dans le cortège, les membres de l'Association de défense des victimes de l'amiante de Seine-Maritime continuent, avec obstination, à rassembler les dossiers pour les défendre devant les tribunaux de la Sécurité sociale et arracher *« la faute inexcusable »*, préalable à une meilleure indemnisation. Dans la région du Havre, du côté des chantiers de construction et de réparation navales, du port autonome, des installations chimiques, près de 700 dossiers ont été collectés. Et toutes les victimes ne se sont pas manifestées. Il faut vingt-cinq ans d'exposition continue dans une entreprise pour être reconnu comme victime de l'amiante. Or, dans cette région, les gens ont souvent changé d'employeur. Dans un rapport référence publié en 1997 sur les risques liés à l'amiante, le professeur Claude Got prédisait de 10 000 à 15 000 morts par an entre 2 005 et 2 010.

M. De

DANIEL JANIN/AFP

La CGT a organisé, jeudi 28 février, une manifestation à Paris. Les participants ont demandé l'extension de la liste des activités et des entreprises dans lesquelles les salariés ont été exposés à l'amiante. L'objectif est d'obtenir davantage de départs anticipés et de meilleures indemnisations.

La SNCF a reconnu la « faute inexcusable » dès l'été 2001

Cette qualification permet aux victimes de toucher une indemnité forfaitaire. 800 cheminots ont été victimes de l'amiante ces dix dernières années

***« LA SNCF** est, à ma connaissance, la seule entreprise de cette taille qui ait accepté que l'employeur puisse lui-même reconnaître, en structure amiable, la faute inexcusable »*, affirme Jean-Marc Flambeau, directeur délégué auprès du directeur des ressources humaines en charge des affaires sociales et médicales de l'entreprise publique de transport ferroviaire.

A la SNCF, 800 personnes ont été reconnues malades de l'amiante au cours des dix dernières années : des retraités et quelques actifs dont l'exposition à ce minéral fibreux remonte au début de leur carrière. Dix décès dus à l'amiante ont été recensés en 2000 et sept autres en 2001. En 2000, la caisse de prévoyance et de retraite de la SNCF a reconnu 199 cas sur 420 000 ayants droit, retraités et salariés de l'entreprise.

Généralement, les entreprises veulent prendre comme point de départ du calcul de l'indemnisation l'interdiction faite par les pouvoirs publics d'introduire l'amiante en France, qui date de 1997 même si la législation était devenue plus contraignante dès 1977. *« A compter de cette date, nous devions prendre des mesures de prévention qui commençaient déjà à exprimer une conscience du risque de l'amiante »*, précise M. Flambeau. Dès 1996, la SNCF a diligenté des audits pour faire le point sur la réalité du risque. Du point de vue de la direction, le sujet de l'amiante n'est pas un *« sujet conflictuel »*. C'est en juillet 2001 que la direction reconnaît l'amiante comme une *« faute inexcusable »*.

« LE PRIX DE LA DOULEUR »

Les dossiers sont étudiés en fonction de la nature de l'exposition à l'amiante et de la date de cette exposition. A l'issue de ces examens, des propositions sont faites aux victimes au-delà de l'indemnisation forfaitaire. *« Celle-ci ne prévoit pas le* pretium doloris*, le prix de la douleur. Obtenir la qualification en "faute inexcusable" de l'employeur a pour but de compléter cette indemnité qui pourra se traduire dans le cas le plus fréquent par l'attribution d'une somme de 30 490 euros à une veuve et d'une somme de 12 000 à 15 245 euros par enfant s'ils sont toujours à charge »*, précise M. Flambeau. Le coût pour la SNCF de ces indemnisations pour les cas avérés de ces maladies professionnelles au cours de ces dix dernières années est estimé à 24,4 millions d'euros mais l'entreprise, qui dépensé plusieurs dizaines de millions de francs par le passé, n'exclut pas d'avoir à investir quelques dizaines de millions d'euros dans le futur en attendant le résultat d'un nouvel état des lieux engagé cette année. Dans un courrier adressé à la mi-janvier par Louis Gallois, président de la SNCF, à Didier Le Reste, secrétaire général de la Fédération CGT des cheminots, la direction précisait que 5,5 millions d'euros avaient déjà été consacrés au désamiantage des immeubles bâtis, et une première estimation prévoit encore aujourd'hui 77,8 millions d'euros de travaux pour l'élimination de l'amiante dans les guérites.

« LA MOINS MAUVAISE »

Les organisations syndicales, à l'exception de SUD, ne sont pas trop critiques à l'égard de la direction. *« Les mesures de prévention ont été renforcées*, explique José Kwiatkowski, conseiller auprès de la fédération CGT sur la prévention des risques professionnels. *Et même si la réglementation n'est pas la meilleure, c'est la moins mauvaise en matière de prévention. »*

Toutefois, pour M. Kwiatkowski, *« les nouvelles dispositions ne seront d'aucune utilité si les cheminots n'en font pas un outil de leur mobilisation en faveur de la prévention car le risque n'a pas disparu »*. SUD, en revanche, a porté plainte contre la SNCF au pénal avec constitution de partie civile dans deux cas.

François Bostnavaron

Les salariés de Fiat Auto sont préoccupés par la mauvaise passe du groupe

Le conglomérat de la famille Agnelli plonge dans le rouge pour la première fois depuis huit ans, avec une perte de 445 millions d'euros pour l'exercice 2001 et plus de 6 milliards de dettes

MILAN
correspondance

Inquiétude, incertitude : ces mots reviennent comme des leitmotive parmi les syndicalistes de Fiat. Pour la première fois depuis huit ans, le groupe italien a plongé dans le rouge, avec une perte de 791 millions d'euros pour 2001 (445 millions pour la part du groupe) en raison notamment de charges de restructuration de 850 millions. Sa dette nette reste supérieure à 6 milliards d'euros à fin 2001.

Fiat Auto est le talon d'achille du groupe avec une perte d'exploitation de 549 millions d'euros, alors même que le marché automobile italien a connu une forte croissance et que l'alliance avec General Motors (GM) s'est concrétisée. Il est trop tôt pour connaître les effets de la réorganisation annoncée fin 2001, prévoyant l'éclatement de Fiat Auto en cinq entités : Fiat-Lancia, Alfa Romeo, international, services à la clientèle et services après-vente. Giancarlo Boschetti a à peine pris les commandes de la branche automobile et les managers chapeautant les cinq secteurs n'ont été désignés que la semaine dernière. Cette restructuration est vue par les salariés comme le sursaut de la dernière chance.

Les signaux négatifs se sont accumulés ces dernières semaines : le Salon de l'automobile de Turin n'aura pas lieu cette année. La défaite est d'autant plus amère que c'est General Motors qui a donné le coup d'envoi de la défection des constructeurs étrangers. Les tensions ont alimenté les rumeurs : samedi 23 février, les quotidiens du groupe Monti-Riffeser ont affirmé que l'administrateur délégué du groupe, Paolo Cantarella, était sur le point de démissionner. Une information démentie aussi bien par l'intéressé que par le président d'honneur, Giovanni Agnelli, en personne. Cela n'a pas suffi à rassurer les marchés, déjà alarmés par l'endettement financier global de Fiat. Le titre a plongé à la Bourse de Milan de plus de 20 % entre le début de l'année et mardi 26 février, touchant alors 13,671 euros, avant de rebondir ces derniers jours, clôturant jeudi soir à 14,618 euros.

UNE ANNÉE DIFFICILE POUR LE CONSTRUCTEUR AUTOMOBILE

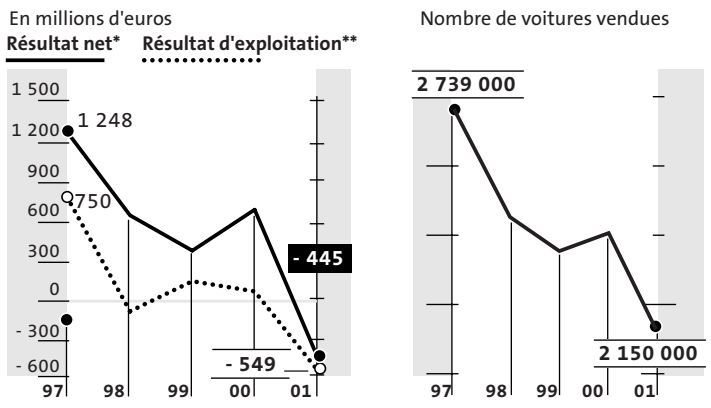

Source : Fiat — * Groupe Fiat, ** Fiat automobile

Les syndicats ne cachent plus leur préoccupation. *« Fiat avait dit que l'accord avec GM aurait d'énormes retombées positives. Or, en 2001, le groupe a perdu des parts de marché en Italie alors que jamais autant de voitures ne s'y sont vendues »*, accuse Lello Raffo, responsable pour l'automobile de la branche mécanique du premier syndicat italien, la FIOM-CGIL. La restructuration annoncée en décembre 2001 n'est pas mal vue a priori par les syndicats. *« Si cette organisation en unités autonomes a marché pour les véhicules industriels Iveco, on peut espérer qu'elle marchera pour Fiat Auto »*, commente Gianfranco Verdini, secrétaire pour le Piémont de la branche mécanique de la UIL (troisième syndicat italien). *« La réorganisation pourrait être la réponse aux problèmes de Fiat, en mettant au centre le service au client, l'attention au marché »*, renchérit Cosmano Spagnolo, secrétaire national de la FIM-CISL (deuxième syndicat du pays). *« Mais cela ne règle pas le problème essentiel : Fiat reste trop spécialisé sur les petites cylindrées »*, poursuit-il.

CHÔMAGE TECHNIQUE

Le climat n'est pas rose à Mirafiori, la grande usine de Turin inaugurée en 1939. L'unité de mécanique, qui produit des moteurs et changements de vitesse, fait désormais partie de la joint-venture Power Train, détenue à parité par Fiat et GM : *« Il y a eu des signaux de changement ces derniers mois, des investissements ont été faits dans les machines »*, explique Giorgio Lisi, responsable de la FIM-CISL chez Power Train. *« Mais la production de moteurs est en train de s'épuiser : nous ne produisons plus qu'un seul modèle, pour la Stilo. L'usine utilise la "cassa integrazione" (chômage technique) tous les mois, alors qu'il y a déjà eu des suppressions d'emplois massives »*, ajoute-t-il. Cataldo Ballistreri, son homologue de la FIOM-CGIL, raconte : *« Nous avons obtenu l'assurance que la production continuerait au moins jusqu'à fin 2002, mais nous ne savons pas ce qui nous attend ensuite. »*

A part à Power Train ou dans les services concernés directement par les joint-ventures, les syndicalistes n'ont pas rencontré de représentants de General Motors et n'arrivent pas à évaluer la réelle influence de l'associé américain sur les choix de Fiat. Sur les chaînes de montage, la crainte que General Motors finisse par racheter l'intégralité de Fiat Auto est réelle : que deviendraient alors les usines italiennes, en particulier celle de Turin ? Risque-t-on un démembrement au profit d'Opel ? Fiat et GM ont récemment annoncé qu'un centre pilote pour l'équipement des petites cylindrées ouvrira à Turin, mais cela ne saurait rassurer les ouvriers sur le futur de la production de masse.

Les investissements de Fiat dans les services et dans l'énergie ont souvent été mal ressentis : les salariés commencent à craindre que la famille Agnelli ne se désintéresse de l'automobile et ne lui préfère des secteurs plus rentables. La présence de Gianni Agnelli est considérée comme une garantie, mais l'absence d'héritiers prêts à prendre les commandes effraye les salariés. D'autant que les rachats d'entreprises italiennes par des multinationales ont toujours été fort douloureux pour l'emploi.

Marie-Noëlle Terrisse

Mitsubishi supprime 1 000 emplois en Ille-et-Vilaine

ILLE-ET-VILAINE
de notre correspondant

Dans la commune d'Etrelles (2 228 habitants), l'annonce, jeudi 28 février, par le japonais Mitsubishi de la cessation d'ici à la fin de l'année de sa production de terminaux mobiles en France, a fait l'effet d'une douche glaciale. Le site de production d'Etrelles avait été inauguré en 1991. Cette information a suscité un sentiment de désespoir chez les salariés, majoritairement des femmes, dont la moyenne d'âge est de 28 ans. *« Depuis décembre 2001, on savait qu'une décision allait être prise avant la fin février »*, explique le maire, Bernard Rubin, néanmoins surpris par l'annonce.

■ REPORTAGE

Pour les élus bretons, « le groupe a une responsabilité économique, sociale et morale »

La commune, dont la population avait augmenté de 16 % entre les deux derniers recensements et qui délivre une trentaine de permis de construire par an, a investi en 2001 1,4 million d'euros pour l'aménagement du centre. Après avoir abandonné en 1996 la fabrication de têtes thermiques pour télécopieurs, Mitsubishi Electric France ne produisait que des terminaux de téléphonie mobile. En 2000, il y avait 1 900 salariés. Au prix de lourds investissements, dont 80 millions d'euros en 2000 pour la construction d'une seconde usine qui n'a été utilisée que comme entrepôt, la capacité annuelle de production de téléphones portables était de 17 millions, mais les ventes sur l'Europe ont stagné à 5 millions d'appareils en 2001. Les pertes cumulées sur les trois dernières années atteignent 700 millions d'euros et depuis son implantation, l'unité de production n'a connu qu'une seule année de strict équilibre de ses comptes. Chaque portable produit entraînait une perte de 45 euros face à des concurrents dont les productions ont été délocalisées en Hongrie, en Estonie ou en Chine, où l'activité du site d'Etrelles va être transférée. *« Il y avait parfois des problèmes d'approvisionnement. On nous renvoyait chez nous et on nous rappelait quatre heures plus tard »*, explique un salarié.

Sur les 1 140 emplois (600 CDI, 160 CDD et 380 intérimaires), seuls seront maintenus entre 100 et 150 personnes pour la préparation de téléphones importés et le service après vente. Le Centre européen de recherche et développement (220 emplois) devrait être maintenu à Cesson-Sévigné, près de Rennes, tout comme les 70 commerciaux rattachés au siège de Nanterre.

PREMIER SINISTRE INDUSTRIEL

Josselin de Rohan, président (RPR) du conseil régional de Bretagne, Marie-Joseph Bissonnier, président (div. droite) du conseil général d'Ille-et-Vilaine et Pierre Méhaignerie, député UDF du département, maire de Vitré et président de la communauté de communes qui devait en 2003, pour la première fois, récupérer 1,5 million d'euros de taxe professionnelle, ont souligné dans une déclaration que *« le groupe qui a obtenu d'importantes aides publiques* [1,68 million d'euros] *pour s'implanter en Ille-et-Vilaine a une responsabilité économique, sociale et morale considérable à l'égard des personnels et des collectivités locales »*. Les élus attendent que *« Mitsubishi respecte ses engagements dans le cadre du plan social »*. Et demandent que l'entreprise prenne en compte le sort de ses sous-traitants.

Après avoir souligné les obligations légales de Mitsubishi, Claude Guéant, préfet de région, a annoncé la mise en place, une fois les intentions de l'entreprise mieux connues, d'une convention associant l'Etat et les collectivités locales pour optimiser les moyens des uns et des autres et dégager les financements nécessaires à la réindustrialisation du site.

Face à ce premier sinistre industriel important dans le pays de Vitré, M. Méhaignerie s'est fixé comme objectif *« de parvenir dans un délai de trois ans à obtenir sur le site 600 à 1 000 emplois industriels ou tertiaires »*. Des négociations sont déjà en cours avec deux centres d'appels téléphoniques et avec un industriel. Pour le maire de Vitré, *« le plus difficile sera de trouver des emplois qui correspondent aux attentes et aux qualifications des salariés, dont la moitié est de niveau bac technique et BTS »*.

Christian Tual

STEINER, A FLEUR DE PEAU
venez découvrir la collection des CANAPÉS STEINER à des prix tout à fait exceptionnels.
Topper Espace Steiner
63, rue de la Convention - Paris 15e
Tél. : 01 45 77 80 40 - M° Boucicault - Parking gratuit

Les milliardaires moins riches en 2002

Selon le magazine « Forbes », ils sont 497 dans le monde contre 538 en 2001

EN RAISON de la chute des marchés boursiers, les milliardaires – en dollars – sont moins riches et moins nombreux. Tel est l'enseignement du célèbre classement du magazine américain *Forbes*, publié vendredi 1er mars, qui estime les plus grandes fortunes mondiales. Ces milliardaires ne sont plus « que » 497 en 2002, contre 538 lors du classement de juin 2001. Le club compte 28 nouveaux entrants, 12 revenants, et a perdu 83 membres. Les plus riches... sont moins riches de 190 milliards de dollars (219 milliards d'euros), et la moyenne des fortunes passe de 3,2 à 3,1 milliards de dollars.

Parmi ceux qui ont perdu beaucoup d'argent : Ted Turner, fondateur de CNN et vice-président d'AOL Time Warner, a vu sa fortune passer de 9 milliards à 5 milliards de dollars. Le plus grand perdant est le magnat de la presse allemande de Leo Kirch, qui voit son pactole fondre de 12 milliards à 1 milliard.

Le fondateur de Microsoft, Bill Gates, reste en tête malgré une perte de 6 milliards de dollars. En dépit des mauvais résultats de sa société d'investissement après les attentats du 11 septembre, Warren Buffett réussit à se maintenir à la deuxième place.

Les cinq premiers

- **Bill Gates,** Microsoft (Etats-Unis) : 52,8 milliards de dollars.
- **Warren Buffett,** Berkshire Hathaway (Etats-Unis) : 35 milliards.
- **Famille Albrecht,** Aldi, (Allemagne) : 26,8 milliards.
- **Paul Allen,** Microsoft, (Etats-Unis) : 25,2 milliards.
- **Larry Ellison,** Oracle, (Etats-Unis) : 23,5 milliards.

Les premiers européens sont la famille allemande Albrecht, propriétaire de la chaîne de distribution Aldi, qui progresse de la cinquième à la troisième position. La famille Walton, qui a fondé le numéro un mondial de la distribution Wal-Mart, parvient comme en 2001 à placer cinq des siens parmi les dix premiers. Jim, John, Robson, Alice et Helen possèdent chacun entre 20,4 milliards et 20,8 milliards de dollars. Liliane Bettencourt (L'Oréal) reste la première milliardaire française. Treizième, avec 14,9 milliards de dollars, elle a gagné deux places par rapport à 2001. Les Etats-Unis comptent 243 membres dans le club ; l'Europe est deuxième avec 121 milliardaires ; l'Asie en compte 70.

Bénédicte Mathieu

Nestlé annonce une très bonne année 2001

EN PLEINE FORME

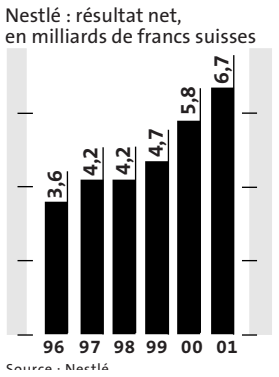

LE PREMIER groupe alimentaire mondial, Nestlé, a annoncé, jeudi 28 février, des résultats 2001 bien supérieurs aux prévisions en dépit de la conjoncture internationale. La multinationale a enregistré une hausse de 15,9 % de son bénéfice net, à 6,68 milliards de francs suisses (4,42 milliards d'euros), et une progression de 4 % de ses ventes, à 84,698 milliards de francs suisses. Des résultats qui aboutissent à une marge nette de 7,9 %, soit le montant le plus élevé jamais atteint par l'entreprise. L'année a été particulièrement favorable pour le secteur eaux minérales de Nestlé (Perrier, Vittel, San Pellegrino ou encore Contrex), qui représente désormais davantage, en termes de chiffre d'affaires, que son secteur traditionnel de café soluble Nescafé. Le groupe maintient ses objectifs de croissance pour 2002 et entend économiser trois milliards de francs suisses sur ses coûts d'ici à 2006, via son programme « Globe », destiné à rationaliser sa production. Jeudi, le groupe a également annoncé l'acquisition du groupe brésilien de chocolats et confiseries Garoto, et s'est déclaré prêt à étudier l'acquisition du secteur de nutrition diététique et fonctionnelle du groupe pharmaceutique Novartis.

Altadis étudie la possibilité de nouvelles acquisitions

LE GROUPE de tabac Altadis, né de la fusion entre le français Seita et l'espagnol Tabacalera, entend poursuivre ses acquisitions dans le secteur, ont indiqué ses responsables, jeudi. La firme entend être *« une base de consolidation »* de l'industrie du tabac dans le monde, et dans ce but *« examine toute possibilité d'acquisition avec attention »*, pourvu que cela crée de la valeur pour les actionnaires, a affirmé l'un de ses coprésidents, Jean-Dominique Comolli. Altadis souhaite grossir *« tant par croissance organique que via des acquisitions »*, a déclaré l'autre coprésident, Pablo Isa, *« mais pas à n'importe quel prix »*. Le groupe suit particulièrement les évolutions au Maroc, où la Régie des tabacs va être privatisée cette année, et en Italie, où l'Office italien des tabacs devrait être mis en vente, a-t-il précisé. En revanche, la direction s'est refusée à réagir aux rumeurs de la presse espagnole selon lesquelles Altadis pourrait faire une offre sur l'allemand Reemtsma, ce qui lui permettrait de devenir le quatrième groupe mondial de tabac.

American Airlines prévoit des pertes importantes en 2002

CHOC DU 11 SEPTEMBRE

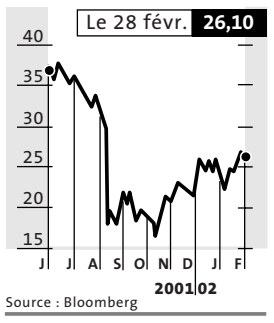

APRÈS une année 2001 catastrophique pour le secteur, AMR, la holding contrôlant la compagnie aérienne American Airlines (AA), prévoit une perte *« importante »* au premier trimestre 2002 et *« probablement »* sur l'ensemble de l'année 2002. C'est ce qu'indique le groupe dans des documents remis à la Commission des opérations de Bourse américaine (SEC), où il tempère toutefois ces sombres prévisions en précisant qu'*« en raison de l'important degré d'incertitude la compagnie n'est pas actuellement en mesure de fournir une estimation pour l'ensemble de l'année »*. Le premier transporteur aérien mondial a été particulièrement touché par les événements du 11 septembre : deux des quatre appareils détournés et détruits par des pirates de l'air ce jour-là lui appartenaient. De leur côté, les analystes estiment que les pertes d'AA pourraient s'élever à 450 millions de dollars (510 millions d'euros) pour le premier trimestre 2002 et plus de 600 millions sur l'année. En 2001, la compagnie avait accusé une perte de 1,76 milliard de dollars, dont 798 millions pour le seul quatrième trimestre.

INDUSTRIE

■ **MOBILCOM : l'opérateur de télécommunications allemand,** en conflit ouvert avec son actionnaire minoritaire France Télécom, pourrait bénéficier du soutien de la banque publique régionale Landesbank du Schleswig-Holstein (LB Kiel) en cas de désengagement du groupe français, selon le quotidien *Handelsblatt* daté du 1er mars.

■ **EADS : le groupe aéronautique européen** veut réduire de 50 % les coûts de l'activité spatiale Ariane, c'est-à-dire économiser entre 300 et 400 millions de dollars, ce qui aura *« un impact social important »*, déclare François Auque, le patron de la division spatiale d'EADS dans un entretien publié vendredi 1er mars par *Le Figaro*.

■ **VIN : avec un chiffre d'affaires de 7,3 milliards d'euros en 2001,** les exportations de vins et spiritueux (qui représentent 20 % de l'industrie agroalimentaire française) ont baissé de 2,1 %, affectées par la morosité économique aux Etats-Unis et au Japon et la concurrence des vins américains.

SERVICES

■ **TEXAS INSTRUMENT/NOKIA : le fabricant finlandais de téléphones portables Nokia**, le groupe américain spécialisé dans les puces Texas Instruments, et quinze autres partenaires ont annoncé, jeudi, la naissance de Commit, une coentreprise qui développera des logiciels, des semi-conducteurs et des accessoires mobiles à haut débit. Nokia, Texas Instruments et le producteur coréen d'électroménager LG Electronics détiendront chacun 13,5 % de ce consortium.

■ **DEUTSCHE POST : la poste allemande partiellement privatisée,** a prévenu, jeudi, que son bénéfice net annoncé pour 2001, soit 1,6 milliard d'euros (+ 4,6% comparé à 2000), serait difficile à atteindre cette année pour des raisons fiscales. Le groupe a en revanche ajouté qu'il tablait sur une forte hausse de son chiffre d'affaires à plus de 41 milliards d'euros en 2002, contre 33,4 milliards l'année précédente.

RÉSULTATS

■ **LAFARGE : le numéro un mondial des matériaux de construction** a annoncé jeudi un profit net en progression de 3 % en 2001, à 750 millions d'euros, pour un chiffre d'affaires de 13,7 milliards, en croissance de 12 %. Priorité du PDG Bertrand Collomb pour 2002 : réduire l'endettement, qui atteint 110 % des fonds propres.

■ **SEB : le numéro un européen du petit électroménager** a annoncé un chiffre d'affaires de 1,85 milliard d'euros en 2001, mais seulement de 1,817 milliard (– 0,4 %) si l'on ne considère pas l'intégration de Krups-Moulinex. Cette acquisition, en revanche, n'a eu aucun impact sur le bénéfice net de Seb, en hausse de 45 %, à 74 millions d'euros.

La bataille musclée du Syndicat du livre contre « Metro »

Chaque jour, 400 personnes tentent d'entraver, à Paris, la distribution, par des colporteurs, du journal gratuit d'information. Son concurrent, « 20 Minutes », espère sortir fin mars

UNE DOUZAINE d'exemplaires pliés sur l'avant-bras gauche, deux colporteurs tendent la dernière édition de *Metro* aux passants. Le nouveau quotidien gratuit d'information part plutôt vite, ce jeudi 28 février au matin, sur le boulevard Diderot, à Paris. Les deux hommes jettent toutefois un regard soucieux vers la chaussée. *« Des gars du syndicat CGT passent régulièrement et nous demandent les journaux. On a pour consigne de ne pas se battre. Si on résiste, ils nous agressent »*, affirme l'un des deux colporteurs. Il n'aura pas le temps d'en dire plus. Deux véhicules s'arrêtent en double file. En descendent sept hommes qui s'approchent, l'air peu commode. Le duo disparaît, sans demander son reste. Scène désormais habituelle dans les rues de la capitale depuis le lancement, par le groupe suédois Metro, de son édition parisienne, le 18 février.

■ REPORTAGE

Les colporteurs évoquent des menaces, et parfois des violences

Le syndicat du livre CGT s'oppose à la distribution de ce nouveau type de presse tant que les sociétés éditrices ne respecteront pas *« les règles conventionnelles »* en vigueur en France. Tous les matins depuis le 18 février, à l'exception du week-end, environ 400 membres du syndicat, selon ce dernier, se mobilisent pour entraver la diffusion de *Metro*. *« C'est le jeu du chat et de la souris »*, commente, amer, le directeur de la société de transport qui achemine les gratuits depuis le Luxembourg, lieu temporaire de leur impression, et les répartit dans Paris. Un *« jeu »* qui peut se dérouler tout aussi bien *« dans une ambiance bon enfant »*, pour reprendre l'expression d'un syndicaliste, que dans un climat tendu, voire violent.

Jeudi vers midi, devant le siège de *Metro*, installé dans le 2e arrondissement, des colporteurs – étudiants, chômeurs et intérimaires payés au SMIC – viennent se réapprovisionner en journaux. C'est l'occasion d'échanger les nouvelles de la matinée. Tel jeune raconte qu'il a été menacé du côté de la station Saint-Paul. Pauline, elle, affirme avoir reçu un coup de poing sur la pommette droite, le 22 février, près du château de Vincennes. Son compagnon de distribution, Amadou, a eu une entorse au doigt pour avoir résisté à des gens qui voulaient lui prendre ses journaux. Il a eu plus de chance qu'Abdoullah, qui *« s'est fait tabasser à coups de pied par terre »*. Tous trois ont porté plainte auprès de la police.

CERTIFICATS MÉDICAUX

Victor Antico, le directeur de la logistique d'International Press France, qui emploie les colporteurs de *Metro*, ne peut pas fournir un bilan des incidents et des plaintes déposées. Mais les certificats médicaux sont conservés par l'entreprise. Plusieurs Italiens, venus à Paris pour mettre sur les rails la distribution du journal, indiquent qu'ils ont dû changer plusieurs fois d'hôtel pour échapper à la surveillance d'hommes les prenant verbalement à partie.

Du côté des transporteurs non plus, la distribution de *Metro* – tiré à 200 000 exemplaires – n'est pas de tout repos, à en croire le directeur de l'entreprise qui les embauche. Préférant conserver l'anonymat *« pour des raisons de sécurité »*, il affirme qu'*« au moins cinq »* de ses salariés ont porté plainte. Des pneus auraient été crevés, des pare-brise et des rétroviseurs cassés. Un chauffeur, assure-t-il, s'est retrouvé *« avec un couteau sous la gorge »*. Un autre, un Luxembourgeois, *« s'est fait piquer son téléphone portable »*, mardi à l'aube, alors que *« trois palettes de son chargement étaient jetées dans la Seine »*. Jeudi, des manifestants du Livre CGT ont, selon l'AFP, dispersé des dizaines de milliers exemplaires de *Metro* devant la mairie du 18e arrondissement, qu'ils ont investie sans que les forces de l'ordre interviennent.

Le secrétaire de presse du Comité intersyndical du Livre parisien (CILP), Jean-François Ropert, dément que des membres du syndicat aient pu commettre des actes violents, ajoutant que *« si c'était vrai, on les condamnerait »*. *« On a donné l'ordre de ne pas employer la force »*, insiste-t-il. Et d'accuser, au contraire, le camp adverse d'avoir *« foncé en camionnette sur des gens de chez nous »*, en début de semaine. Selon lui, ces incidents ne doivent pas masquer *« le fond du problème »* posé par les nouveaux gratuits, à savoir *« la marchandisation à outrance de l'information »*.

Personne, de part ou d'autre, n'a l'intention de céder. Le groupe Metro a pris des mesures pour tenter d'échapper aux rondes des membres du Livre. En face, des militants du syndicat ont distribué aux passants, jeudi, une parodie de *Metro* pour dénoncer ce *« roi de la fast-info »*. Le Livre propose aux éditeurs de quotidiens nationaux payants de lancer, ensemble, un gratuit qui reprendrait le *« must »* de chaque titre pour servir de *« produit d'appel »* auprès du public et étouffer les gratuits.

Ayant déjà participé au lancement du gratuit dans plusieurs villes, M. Antico observe que, nulle part ailleurs, l'accueil n'a été aussi *« négatif »* qu'en France. A Paris comme à Marseille, où les forces de l'ordre ont dû intervenir, le groupe suédois a porté plainte pour *« délit d'entrave à l'exercice de la liberté et pour vol »*. Pour Robert Ménard, le secrétaire général de Reporters sans frontières, *« le fait d'empêcher la distribution d'un journal est scandaleux »*.

Antoine Jacob

L'AFP n'accorde pas de rabais aux gratuits

L'Agence France-Presse (AFP) a signé un contrat avec les éditeurs des quotidiens gratuits d'information *Metro* et *Marseilleplus*, avant leur sortie le 18 février. L'accord avec le norvégien Schibsted, qui doit lancer prochainement *20 Minutes*, est encore en négociation. Selon un porte-parole de l'agence, les tarifs appliqués à la presse gratuite sont exactement les mêmes que ceux appliqués à la presse payante. Aucun rabais spécifique n'est accordé à ce type de journaux. La grille tarifaire est définie en fonction d'un tirage garanti par l'éditeur. Cet accord commercial, très critiqué par le Syndicat national des journalistes CGT, leur permet d'utiliser les dépêches du « fil général » de l'agence. La rédaction française de *Metro* ne s'en prive pas : la très grande majorité des articles est siglée (*AFP*).

Des titres au statut hybride

● **Carte de presse :** Christophe Gérard, un membre élu de la commission délivrant la carte de presse professionnelle, estime que le travail effectué dans les rédactions des quotidiens gratuits d'information *« est strictement journalistique, et non publicitaire »*. Les demandes de cartes formulées par les personnes qui y travaillent ont toutes les chances, selon lui, d'être traitées favorablement.

● **Commission paritaire :** ces gratuits n'ont pas droit au numéro de la Commission paritaire des publications et des agences de presse, indique cette instance qui regroupe des représentants de l'Etat et des éditeurs. Ce numéro permet aux bénéficiaires de jouir de tarifs postaux préférentiels, de taux de TVA réduits sur les recettes de ventes et sur les frais de fabrication et d'impression.

« 20 Minutes » attend son heure avec impatience

TANDIS QUE *Metro* essuie les plâtres, un autre quotidien gratuit d'information s'apprête à voir le jour à Paris. *20 Minutes* était prêt bien avant son rival d'origine suédoise. Metro s'est lancé *« dans l'urgence »* le 18 février, reconnaît le responsable de sa rédaction, Vincent Courcol. L'équipe, volontairement restreinte, a été épaulée par des cadres de Metro International, venus de plusieurs pays européens. Aujourd'hui encore, on entend parler anglais, espagnol ou italien au siège parisien du gratuit. Chez *20 Minutes*, installé dans les anciens magasins et entrepôts de la Ville de Paris, l'ambiance est plus calme. Entre d'énormes piliers de bois clair, on fignole un produit dont le premier numéro zéro a vu le jour début septembre.

A l'automne, le gros de l'équipe de ce journal était recruté, autour de Francis Jaluzot, le PDG de la filiale française. Des divergences entre actionnaires de 20 Minutes Holding, contrôlé à 41 % par le groupe de presse norvégien Schibsted, et les conséquences des attentats antiaméricains du 11 septembre sur le marché publicitaire, ont contribué à retarder la naissance de ce titre à Paris. Ce qui a laissé le temps à ses initiateurs de conclure deux accords : l'un marquant l'entrée du groupe Ouest-France, via deux filiales, dans le capital de la filiale française de 20 Minutes, à hauteur de 50 % ; l'autre, accordant à ce gratuit une distribution exclusive dans les gares SNCF de la région parisienne, ainsi que de deux lignes de RER. Quant à l'impression du journal tout en couleur, elle devrait avoir lieu chez Quebecor, une imprimerie dite de labeur (hors du système économique de la presse parisienne). Cela n'empêche pas ce titre d'avoir à négocier avec le Syndicat du livre pour pouvoir sortir, espère-t-il, *« avant fin mars, dans un climat dépassionné »*.

D.R.

La « une » du dernier numéro expérimental de « 20 minutes ». Le titre doit être lancé fin mars.

Ils sont actuellement 25 journalistes à avoir une carte de presse chez *20 Minutes*, contre sept chez *Metro*, selon les chiffres communiqués par les deux rédactions. Une différence qui traduit une volonté, chez le premier, de se démarquer du second. *« Si Metro, qui est un produit nettement plus pauvre que le nôtre, ne se trouvait pas dans le paysage, le concept des gratuits d'information n'aurait pas été attaqué de cette façon »*, estime Frédéric Filloux, directeur de la rédaction et ancien de *Libération*.

Une certaine frustration est palpable chez les journalistes de *20 Minutes*. *« On n'a qu'une hâte, c'est de sortir et de démontrer que beaucoup de choses qui ont été dites sur les gratuits d'information sont fausses »*, confie Mickael Bosredon, 28 ans, un ancien du *Parisien*. Estimant qu'avec ses moyens, *20 Minutes* n'a pas pour but de concurrencer les quotidiens traditionnels, Virginie Cuisinier, 25 ans, ajoute que ce gratuit s'adresse à *« ceux qui ne lisent pas le journal dans le métro »*, en leur proposant une information concise. Un discours également développé par *Metro*.

A. J.

VERBATIM

« Pas de collaboration non journalistique »

LES JOURNALISTES du quotidien *20 Minutes* s'engagent à respecter la charte des journalistes français de 1918 ainsi qu'une charte déontologique très stricte spécifique à leur entreprise, annexée à leur contrat de travail.

« Les contributions extérieures des journalistes de *20 Minutes* doivent faire l'objet d'une autorisation de la rédaction en chef (...). Elles seront systématiquement rejetées dans les cas suivants : collaboration non journalistique (animation de débat pour une entreprise, collaboration à des dossiers de presse, rédaction de rapports annuels, plaquettes, etc.), piges pour des journaux de type *consumer magazine* et/ou journaux d'entreprise, collaboration à des organes entrant en concurrence avec une des activités de 20 Minutes France quel qu'en soit le support.

Par principe, les journalistes de *20 Minutes* ne participeront pas à des voyages de presse, *[même si des dérogations sont prévues pour avoir]* accès à un site ordinairement fermé aux journalistes *[ou à un]* déplacement avec une personnalité, etc.

Le journaliste n'acceptera, dans le cadre de son travail, d'invitations à déjeuner ou à dîner que dans la mesure où celles-ci sont bien liées à une recherche d'information et ne peuvent être assimilées à une gratification luxueuse. (...) *[Les cadeaux à]* caractère disproportionnés (...) seront systématiquement retournés à l'expéditeur. *[Pour les livres, cassettes vidéo, CD, logiciel...],* le journaliste doit s'assurer qu'il s'agit d'un service de presse courant, *[sans quoi il]* fera facturer l'article par *20 Minutes* ou effectuera une demande de prêt.

En aucun cas, le journaliste ne devra traiter d'entreprises ou d'entités commerciales dans lesquelles il a des intérêts personnels, qu'il s'agisse d'actions cotées en Bourse ou de participations personnelles directes. De la même façon, [il] ne pourra traiter d'associations ou d'organisations dont il est membre. D'une façon générale, le journaliste a l'obligation expresse de signaler à la rédaction en chef toute source de conflit d'intérêt potentiel. »

France Antilles veut acheter deux quotidiens locaux suisses

VIA SA FILIALE France Antilles, le groupe Hersant négocie avec un éditeur de Neuchâtel, Fabien Wolfrath, l'acquisition de la majorité du capital de la Société neuchâteloise de presse (SNP), propriétaire des quotidiens locaux *L'Impartial* et *L'Express*, a révélé, jeudi 28 février, *Le Temps*. Ces deux journaux jurassiens sont respectivement tirés à 20 800 et 28 500 exemplaires. Déjà, le groupe français avait pris, en juillet 2001, le contrôle du quotidien alémanique *La Côte*. La presse de Suisse romande est aujourd'hui dominée par les groupes suisses Ringier et Edipresse.

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : l'Australien Robert Thomson,** responsable de l'édition nord-américaine du *Financial Times*, est nommé directeur de la publication du quotidien britannique *The Times*, devenant le premier étranger à occuper ce poste. – *(AFP)*

■ **AUDIOVISUEL : le groupe américain ESPN** lancera en France, le 4 mars, ESPN Classic Sport, une chaîne *« dédiée aux grands moments de l'histoire du sport »*. Elle sera disponible sur CanalSatellite et TPS. – *(AFP)*

■ **Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication,** a annoncé, mercredi, la création d'un *« groupe de liaison des industries musicales »* pour veiller à la diversité de programmation musicale à la radio et à la télévision. – *(AFP)*

FORTE CROISSANCE DES RÉSULTATS EN 2001

COLAS

7,5 Md€ Chiffre d'affaires : + 13 %
203 M€ Résultat net : + 33 %
Dividende proposé : + 32 %

Le Conseil d'Administration de Colas, réuni le 27 février 2002 sous la présidence d'Alain Dupont, a arrêté les comptes de l'exercice 2001.

Chiffres clés consolidés

en millions d'euros	2001	2000	Variation 2001/2000
Chiffre d'affaires économique	7 514	6 676	+ 13 %
Résultat d'exploitation	299	220	+ 36 %
Résultat net (part du Groupe)	203	153	+ 33 %
Capacité d'autofinancement	420	358	+ 17 %
Trésorerie nette (Placements, disponibilités moins toutes dettes financières)	2	(214)	

Chiffre d'affaires : 7,5 milliards d'euros, en hausse de 13 %

Le chiffre d'affaires économique s'élève à 7,5 milliards d'euros contre 6,7 milliards d'euros pour l'exercice 2000, en hausse de 13 % (7 % à taux de change et périmètre comparables). Il se répartit en 4,2 milliards d'euros en France métropolitaine (+11 %), et 3,3 milliards d'euros à l'international et outre-mer (+15 %), représentant 90.000 chantiers réalisés. L'Europe (France incluse) et l'Amérique du Nord représentent 95 % du chiffre d'affaires total.

Cette progression a été obtenue grâce notamment à un carnet de commandes élevé en début d'année, une régularité des volumes tout au long de l'année, des conditions climatiques favorables, un bon niveau d'investissement du secteur privé et des collectivités locales, une bonne performance de l'ensemble des implantations à travers le monde. Elle se répartit à parts à peu près égales entre croissance interne et externe.

Un résultat net part du Groupe de 203 millions d'euros, en progression de 33 %

Le résultat net de l'exercice 2001 s'élève à 205 millions d'euros. Le résultat net part du Groupe est de 203 millions d'euros, à comparer aux 153 millions d'euros réalisés en 2000, soit une progression de 33 %. Il traduit la bonne performance de l'ensemble des métiers et des 1200 établissements répartis à travers le monde.

Résultat net de Colas S.A.

Le bénéfice net de Colas S.A., société mère, s'est élevé à 97,2 millions d'euros contre 93,6 millions d'euros en 2000.

Dividende 2001

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale qui se tiendra le 18 avril 2002, de distribuer un dividende net par action de 2,80 €, en progression de 32 % par rapport à celui payé au titre de l'exercice 2000. Ce dividende offre pour les actionnaires bénéficiant d'un avoir fiscal à 50 % un rendement de plus de 6 % sur la base du cours de l'action à fin décembre 2001.

Perspectives

A fin janvier 2002, le carnet de commandes atteint 3,3 milliards d'euros, en hausse de 11 % par rapport à fin janvier 2001 (+ 2 % en France métropolitaine).

Malgré le ralentissement de l'économie mondiale, la grande majorité des différentes sociétés du Groupe n'anticipe pas de recul de leur activité en 2002. En France, grâce aux investissements des collectivités locales et malgré un ralentissement possible des commandes du secteur privé, le marché pourrait se situer à un niveau proche de celui de 2001. En Europe et en Amérique du Nord, les plans de soutien aux infrastructures laissent augurer un marché au moins équivalent à un niveau élevé.

L'année 2002 sera encore une année centrée sur l'optimisation des ressources du réseau international d'entreprises ; la croissance externe devrait être encore modérée même si Colas reste en veille sur toute bonne opportunité d'acquisition.

Ainsi, Colas continuera d'élargir peu à peu son domaine d'activité à la réalisation et à l'entretien de toutes les infrastructures de transport de personnes et de marchandises dont les besoins restent considérables à travers le monde, ce qui le rend confiant dans sa capacité de croissance.

www.colas.com

Relations Presse : 01 47 61 76 43
Informations financières : 01 47 61 76 73

LA TENDANCE FINANCIÈRE

Une séance en dents de scie sur le marché américain

LES INVESTISSEURS sur les valeurs américaines ont eu des difficultés à garder le cap, jeudi 28 février, hésitant entre le courant positif issu des indicateurs économiques meilleurs que prévu et les prévisions pessimistes de certaines sociétés. Après avoir ouvert en hausse, les grands indices américains ont terminé la journée en recul. Le Dow Jones, l'indice des trente premières capitalisations de Wall Street, a perdu 0,21 %, à 10 106,13 points. L'indice composite du Nasdaq a cédé 1,16 %, à 1 731,52 points. L'indice Standard and Poor's 500 a fini en perte de 0,28 %, à 1 106,73 points. Les marchés américains n'ont pas réussi à conserver leurs gains acquis en début de séance, juste après la publication de la seconde estimation du produit intérieur brut au quatrième trimestre 2001, en nette hausse (+ 1,4 % contre + 0,2 %), et celle de l'indice d'activité dans le secteur manufacturier de la région de Chicago, qui est passé au-dessus de 50 à 53,1 points en février. Expliquant qu'il voyait là de nouveaux signes que la reprise économique était amorcée, le stratège de Salomon Smith Barney, John Manley, a indiqué qu'il augmentait de 70 % à 75 % la part des actions dans les portefeuilles, réduisant du même coup celle des obligations du Trésor de 25 % à 20 %. Mais la révision à la baisse des prévisions du fabricant de semi-conducteurs Genesis Microchipa (- 42,71 % à 23,49 dollars) et de celles du constructeur d'ordinateurs Gateway (- 9,8 % à 4,60 dollars), qui ne s'attend pas à un retour des bénéfices avant 2003, ont fait pression sur le marché en entraînant les valeurs technologiques à la baisse.

Les Bourses européennes, qui étaient restées sur la bonne impression fournie par les statistiques américaines au moment de leur clôture, ont terminé quasiment toutes en hausse, à l'exception de Londres où le recul des valeurs bancaires a suffi à faire perdre 1,49 % au Footsie, qui a fini à 5 101 points. L'indice CAC 40 de la Bourse de Paris a progressé de 0,87 %, à 4 462,99 points, tandis que le DAX de Francfort a fait un bond de 1,59 %, à 5 039,08 points.

Cécile Prudhomme

INDICE DOW JONES

A New York, en points

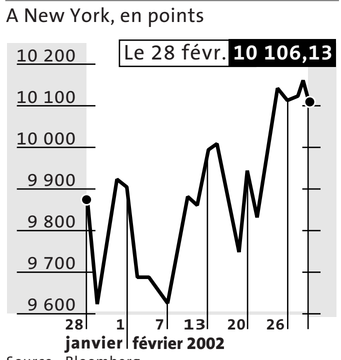

Source : Bloomberg

BNP Paribas résiste mieux que ses concurrentes

CHRONIQUE DES MARCHÉS

LES BANQUES ont certes subi de plein fouet en 2001 le ralentissement économique, la baisse des marchés boursiers, la crise en Argentine, la faillite du courtier américain en énergie Enron, mais certaines d'entre elles tirent bien leur épingle du jeu en affichant des profits conséquents.

BNP PARIBAS EN PÔLE POSITION

Deux ans après la fusion entre BNP et Paribas, la banque française BNP Paribas ne cache pas sa satisfaction et affiche le premier bénéfice des banques de la zone euro. Elle a annoncé vendredi 1er mars un résultat net part du groupe de 4,018 milliards d'euros pour 2001, en baisse de 2,6 % par rapport à l'année précédente, soit une rentabilité des fonds propres de 18,2 %. Elle profite d'un profil de risque moins élevé que celui de la plupart de ses concurrents, de la plus grande diversité de son portefeuille d'activités et surtout de plus-values, certes en baisse, mais toujours conséquentes. Comme en 2000, le bénéfice de BNP Paribas est presque deux fois supérieur, en 2001, à celui de la Société générale (SG) (2,154 milliards d'euros), qui, elle-même affiche un bénéfice plus de deux fois supérieur à celui du Crédit lyonnais (812 millions d'euros). Le Crédit agricole, qui annonce ses résultats le 19 mars, n'arrivera pas à flirter avec les résultats de la BNP. La banque, aujourd'hui cotée, avait réalisé en 2000 un résultat net de 2,76 milliards d'euros.

LES TITRES BANCAIRES EN HAUSSE

Le titre BNP Paribas a affiché un plus haut historique, jeudi 28 février, terminant la séance en hausse de 2 %, à 56,05 euros. L'action a ouvert vendredi 1er mars en repli de 1,16 %, à 55,4 euros. La banque présidée par Michel Pébereau avait pris la tête du classement des capitalisations boursières des banques de la zone euro en février 2002, et ne l'a pas quitté depuis. Elle valait 49,695 milliards d'euros selon les cours de jeudi. Les autres valeurs bancaires étaient bien orientées jeudi. L'action Société générale gagnait 1,56 %, à 68,4 euros, tandis que le titre du Crédit lyonnais progressait 2,41 %, à 38,20 euros, en clôture jeudi. Le Crédit agricole progressant pour sa part de 0,80 %, à 18,95euros.

L'ACTION BNP

En euros, à Paris

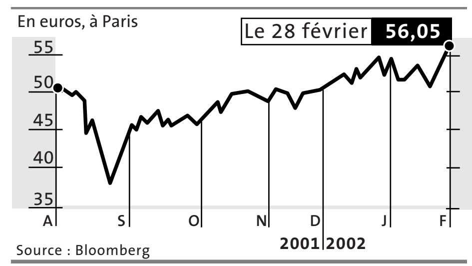

Source : Bloomberg

LE COÛT DU RISQUE

« Nous sommes très satisfaits », commentait-t-on vendredi matin au siège de BNP Paribas. Le produit net bancaire a augmenté de 7,3 %, à 17,45 milliards d'euros, le résultat brut d'exploitation gagnant 11,9 % à 6,517 milliards d'euros. BNP Paribas se félicite de voir son résultat d'exploitation progresser de 11,1 %, à 5,2 milliards d'euros, les plus-values d'une année sur l'autre étant en recul de 600 millions, à 1,1 milliard d'euros. Autre motif de satisfaction, le coût du risque a augmenté de 15 % avec des provisions de 1,3 milliard d'euros. Le risque Enron a coûté à la banque environ 75 millions d'euros, la banque n'étant guère engagée en Argentine. A titre de comparaison, la charge du risque pour SG a bondi de 42 %, à 1,067 milliard d'euros, et les provisions ont bondi de 91,3 %, à 678 millions d'euros, pour le Lyonnais. A l'instar de SG et du Lyonnais, BNP Paribas affiche de solides performances en banque de détail, même si la hausse des provisions atteint 21,2 % en 2001. Enfin, son coefficient d'exploitation (c'est-à-dire le pourcentage de frais qu'elle dépense pour obtenir 1 franc de chiffre d'affaires) se situe, à 62,7 % en 2001, tandis que ses deux concurrentes françaises restent au dessus de 70 %. L'activité de banque de financement et d'investissement a baissé de 13,2 % en 2001.

PROFIL BAS POUR LES PRÉVISIONS 2002

D'autres banques européennes ont également donné leurs résultats. Le groupe de bancassurance néerlandais ING, dont le titre s'est envolé de 5,5 %, à 27,49 euros, a annoncé, jeudi 28 février, un recul de 61,8 %, à 4,58 milliards d'euros, de son bénéfice net. La deuxième banque britannique, Royal Bank of Scotland, qui a racheté NatWest en 2000, a annoncé jeudi un bénéfice avant impôts, de 5,8 milliards de livres (9,56 milliards d'euros). La plupart des établissements se refusent à faire des prévisions pour l'année en cours.

« Nos anticipations sont moins favorables sur la courbe des taux mais également en raison d'un environnement plus instable en matière de risque sur les grandes entreprises comme au niveau domestique », résume une étude de la société de Bourse CIC Securities.

Pascale Santi

LES BOURSES DANS LE MONDE 1/3, 10h05

Pays	Indice	Dernier cours	% var.	Maxi 2002	Mini 2002	PER
UNION EUROPÉENNE						
ALLEMAGNE	DAX Index	**5032,99** 1/3	-0,12	**5352,16** 4/1	**4706,00** 20/2	**24,10**
	Euro Neu Markt Price IX	**995,43** 1/3	0,14	**1212,43** 4/1	**913,75** 20/2	
AUTRICHE	Austria traded	**1208,29** 1/3	-0,30	**1247,67** 22/2	**1109,88** 9/1	**13,60**
BELGIQUE	Bel 20	**2751,60** 1/3	0,11	**2815,18** 28/1	**2609,61** 15/1	**13,00**
DANEMARK	Horsens Bnex	**272,51** 1/3	-0,11	**275,73** 27/2	**254,91** 30/1	
ESPAGNE	Ibex 35	**8125,70** 1/3	-0,12	**8608,50** 4/1	**7628,00** 22/2	**18,40**
FINLANDE	Hex General	**8107,52** 1/3	-0,86	**9224,38** 4/1	**4,30** 19/2	**20,00**
FRANCE	CAC 40	**4450,95** 1/3	-0,27	**4720,04** 4/1	**4210,29** 20/2	**20,70**
	Mid CAC	**2049,88** 28/2	0,15	**2057,36** 1/2	**1929,16** 2/1	**14,50**
	SBF 120	**3084,89** 1/3	-0,25	**3248,59** 4/1	**2924,73** 20/2	**20,70**
	SBF 250	**2920,27** 28/2	0,74	**3035,25** 4/1	**2782,54** 20/2	**20,40**
	Indice second marché	**2392,80** 28/2	0,13	**2392,80** 28/2	**2287,72** 2/1	**13,80**
	Indice nouveau marché	**1041,41** 1/3	-0,25	**1175,41** 7/1	**980,76** 22/2	
GRÈCE	ASE General	**2333,00** 1/3	0,00	**2655,07** 3/1	**2337,29** 25/2	**14,10**
IRLANDE	Irish Overall	**4936,29** 1/3	-0,47	**6085,02** 18/1	**4636,97** 6/2	**12,30**
ITALIE	Milan Mib 30	**31694,00** 1/3	-0,19	**32791,00** 4/1	**29542,00** 20/2	**19,40**
LUXEMBOURG	Lux Index	**1117,37** 26/2	-0,16	**1169,47** 14/1	**1107,45** 3/1	
PAYS BAS	Amster. Exc. Index	**494,33** 1/3	-0,12	**510,04** 28/1	**475,19** 22/2	**17,20**
PORTUGAL	PSI 20	**7457,50** 1/3	0,12	**7998,50** 4/1	**7161,66** 25/2	**17,40**
ROYAUME UNI	FTSE 100 index	**5117,50** 1/3	0,32	**5362,29** 4/1	**5015,50** 20/2	**17,20**
	FTSE techMark 100 index	**1204,77** 1/3	0,60	**1569,61** 4/1	**1208,43** 21/2	**93,60**
SUÈDE	OMX	**784,77** 1/3	0,14	**878,88** 4/1	**741,84** 20/2	**25,20**
EUROPE						
HONGRIE	Bux	**7868,87** 1/3	-0,92	**8162,52** 4/2	**7052,97** 3/1	
ISLANDE	ICEX 15	**1272,21** 26/2	0,12	**1298,29** 15/2	**1142,61** 7/1	
POLOGNE	WSE Wig	**1367,84** 28/2	-0,04	**1486,22** 28/1	**1200,31** 2/1	**16,60**
TCHÉQUIE	Exchange PX 50	**418,20** 1/3	0,50	**425,79** 1/2	**384,60** 2/1	
RUSSIE	RTS	**290,75** 28/2	-0,31	**301,45** 22/1	**267,70** 3/1	
SUISSE	Swiss market	**6349,90** 1/3	-0,05	**6460,10** 7/1	**6059,10** 6/2	**17,60**
TURQUIE	National 100	**11295,54** 1/3	2,17	**15071,83** 8/1	**10715,80** 27/2	**11,20**
AMÉRIQUES						
ARGENTINE	Merval	**398,25** 28/2	4,81	**471,33** 6/2	**323,69** 2/1	
BRÉSIL	Bovespa	**14033,29** 28/2	-1,26	**14412,54** 7/1	**12300,70** 30/1	**10,70**
CANADA	TSE 300	**7637,50** 28/2	-0,12	**7875,64** 7/1	**7402,70** 20/2	**20,00**
CHILI	Ipsa	**96,73** 28/2	0,53	**102,37** 4/1	**94,80** 20/2	
ETATS-UNIS	Dow Jones ind.	**10106,13** 28/2	-0,21	**10300,15** 7/1	**9529,45** 30/1	**22,10**
	Nasdaq composite	**1731,49** 28/2	-1,16	**2098,87** 9/1	**1696,55** 22/2	**45,90**
	Nasdaq 100	**1359,22** 28/2	-1,40	**1710,22** 9/1	**1329,93** 22/2	**43,60**
	Wilshire 5000	**10332,89** 28/2	-0,29	**10973,45** 7/1	**10040,54** 20/2	
	Standards & Poors 500	**1106,73** 28/2	-0,28	**1176,96** 7/1	**1081,66** 30/1	**21,00**
MEXIQUE	IPC	**6734,44** 28/2	-0,90	**7011,02** 1/2	**6365,72** 14/1	**12,00**
ASIE-OCÉANIE						
AUSTRALIE	All ordinaries	**3362,10** 1/3	0,10	**3443,89** 14/2	**3322,30** 18/1	
CHINE	Shangaï B	**141,98** 26/2	-1,26	**171,72** 4/1	**121,08** 23/1	**19,00**
	Shenzen B	**220,16** 26/2	-0,43	**265,91** 4/1	**182,42** 23/1	**15,80**
CORÉE DU SUD	Composite	**801,14** 26/2	1,22	**822,10** 27/2	**690,35** 2/1	
HONG KONG	Hang Seng	**10425,31** 1/3	-0,55	**11919,41** 7/1	**10393,83** 7/2	**15,10**
	All ordinaries	**4582,64** 1/3	-0,53	**5104,37** 7/1	**4548,50** 7/2	
INDE	Bombay SE 30	**384,64** 28/2	-4,38	**410,60** 27/2	**339,26** 1/1	**1,30**
ISRAËL	Tel Aviv 100	**410,02** 28/2	2,40	**468,92** 7/1	**400,52** 20/2	
JAPON	Nikkei 225	**10812,00** 1/3	2,12	**10979,91** 7/1	**9420,84** 6/2	**26,50**
	Topix	**816,60** 1/3	1,91	**855,09** 7/1	**727,90** 6/2	**26,20**
MALAISIE	KL composite	**717,57** 1/3	1,22	**730,21** 19/2	**681,50** 2/1	**16,70**
NOUVELLE-ZÉLANDE	All ordinar.	**2082,27** 1/3	-0,04	**2143,65** 4/2	**2050,84** 3/1	
SINGAPOUR	Straits Time	**1725,78** 1/3	0,59	**1808,14** 1/2	**1606,08** 2/1	**21,00**
TAÏWAN	Weighted	**5680,78** 1/3	-0,27	**6049,12** 28/1	**5375,39** 17/1	**20,80**
THAILANDE	Thaï SE	**380,62** 1/3	2,37	**380,75** 18/2	**302,38** 2/1	
AFRIQUE						
AFRIQUE DU SUD	All share	**10766,80** 1/3	-0,44	**11114,00** 14/2	**10138,29** 30/1	**10,10**
COTE D'IVOIRE	BVRM	**72,32** 26/2		**77,38** 2/1	**72,32** 27/2	

PER - Price Earning Ratio (ou cours/bénéfice) : cours de Bourse divisé par le bénéfice par action estimé pour l'exercice courant. PER : Jacques Chahine Finances ; données : la Cote Bleue.
n/d : valeur non disponible.

EUROPE Vendredi 1 mars 10h05

INDICES

SECTEURS EURO STOXX

	Indice	% var.
AUTOMOBILE	**220,49**	0,00
BANQUES	**271,04**	-0,45
PRODUIT DE BASE	**208,69**	-0,38
CHIMIE	**353,96**	0,29
TÉLÉCOMMUNICATIONS	**418,40**	-0,12
CONSTRUCTION	**228,55**	-0,42
CONSOMMATION CYCLIQUE	**125,57**	-0,23
PHARMACIE	**504,82**	-0,34
ÉNERGIE	**344,91**	-0,46
SERVICES FINANCIERS	**230,44**	0,51
ALIMENTATION ET BOISSON	**236,31**	-0,30
BIENS D'ÉQUIPEMENT	**355,08**	0,09
ASSURANCES	**310,04**	-0,25
MÉDIAS	**277,68**	0,15
BIENS DE CONSOMMATION	**364,41**	-0,03
COMMERCE ET DISTRIBUTION	**279,79**	1,03
HAUTE TECHNOLOGIE	**462,30**	-0,85
SERVICES COLLECTIFS	**290,99**	0,38

LES 50 VALEURS DE L'EURO STOXX

	Code pays	Cours	% var. /préc.
ABN AMRO HOLDING	NL	**20,03**	-0,50
AEGON NV	NL	**25,09**	-0,28
AIR LIQUIDE	FR	**164,30**	0,61
ALCATEL A	FR	**15,89**	-1,00
ALLIANZ N	AL	**258,07**	-0,73
AVENTIS	FR	**85,25**	-0,58
AXA	FR	**21,40**	-0,70
BASF AG	AL	**44,48**	0,14
BAYER	AL	**37,04**	0,52
BAYR.HYP.U.VERBK	AL	**35,27**	-0,23
BBVA	ES	**13,29**	-0,37
BNP PARIBAS	FR	**54,60**	-2,59
BSCH	ES	**9,20**	-0,22
CARREFOUR	FR	**53,15**	1,82
DAIMLERCHRYSLER N	AL	**46,40**	-0,02
DANONE	FR	**133,20**	0,15
DEUTSCHE BANK AG	AL	**68,47**	0,84
DEUTSCHE TELEKOM	AL	**16,46**	0,24
E.ON	AL	**56,95**	0,32
ENDESA	ES	**17,45**	0,63
ENEL	IT	**6,46**	-0,15
ENI SPA	IT	**15,73**	-0,69
FORTIS	BE	**25,90**	0,97
FRANCE TELECOM	FR	**30,14**	-1,02
GENERALI ASS.	IT	**28,77**	0,49
ING GROEP CVA	NL	**27,70**	0,76
KONINKLIJKE AHOLD	NL	**26,79**	0,53
L'OREAL	FR	**80,25**	-0,68
LVMH	FR	**53,75**	-0,46
MUENCHENER RUECKV	AL	**280,15**	-0,66
NOKIA OYJ	FI	**24,23**	-1,38
PINAULT PRINTEMPS	FR	**120,90**	0,00
REPSOL YPF	ES	**14,21**	-0,56
ROY.PHILIPS ELECTR	NL	**30,11**	-0,30
ROYAL DUTCH PETROL	NL	**59,30**	-0,59
RWE	AL	**41,75**	0,53
SAINT GOBAIN	FR	**174,80**	-2,62
SANOFI-SYNTHELABO	FR	**75,25**	-0,86
SANPAOLO IMI	IT	**11,68**	-0,51
SIEMENS	AL	**67,72**	0,03
SOCIETE GENERALE A	FR	**67,35**	-1,54
SUEZ	FR	**32,48**	0,87
TELECOM ITALIA	IT	**9,46**	-0,53
TELEFONICA	ES	**13,50**	0,15
TIM	IT	**5,41**	-0,55
TOTAL FINA ELF	FR	**169,50**	-0,24
UNICREDITO ITALIAN	IT	**4,47**	-0,67
MUENCHENER RUECKV	NL	**68,45**	4,27
VIVENDI UNIVERSAL	FR	**45,15**	0,60
VOLKSWAGEN	AL	**55,45**	0,20

ZONE EURO : FR (France), **AL** (Allemagne), **ES** (Espagne), **IT** (Italie), **PT** (Portugal), **IR** (Irlande), **LU** (Luxembourg), **NL** (Pays-Bas), **AT** (Autriche), **FI** (Finlande), **BE** (Belgique), **GR** (Grèce).
HORS ZONE EURO : CH (Suisse), **NO** (Norvège), **SE** (Suède), **RU** (Royaume-Uni), **DK** (Danemark).

FRANCFORT

28/2 : 134 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture	% var.
Meilleures performances		
NSE SOFTWARE AG	0,89	56,14
AECO	0,34	36,00
DCI	1,35	28,57
MUEHL PRODUCT&SERV	2,88	25,22
GFN	0,55	22,22
VISIONIX	2,20	21,55
AAP IMPLANTATE AG	4,94	19,32
Plus mauvaises performances		
KABEL NEW MEDIA AG	0,03	-25,00
KLING JELKO	1,15	-20,69
BKN INTERNATIONAL	2,45	-20,20
BLUE C CONSULTING	0,18	-18,18
EHLEBRACHT VORZ	1,05	-17,32
MEDICLIN	3,45	-15,85
IFCO SYSTEMS	0,65	-13,33

TOKYO

1/3 : 809 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture	% var.
Meilleures performances		
TOYOTA WOODYOU	310,00	34,78
ENSUIKO SUGAR	255,00	25,00
ASAHI TECHNO GLASS	249,00	24,50
MORIO DENKI	172,00	22,86
SASEBO HEAVY INDUS	122,00	22,00
DAIWA CONSTRUCTION	48,00	20,00
SHOKUBUN	711,00	19,50
Plus mauvaises performances		
AIWA	450,00	-18,18
TENSHO ELECTRIC IN	190,00	-13,64
JIDOSHA BU KO	45,00	-11,76
TOKYO RADIATOR MFG	175,00	-11,62
INTERNET RESEARCH	355,00	-11,25
DAIWA BANK HLDG	102,00	-10,53
MARUKYU	180,00	-10,45

LONDRES

28/2 : 2250 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture	% var.
Meilleures performances		
ICELAND GROUP	1,39	7,54
AUTONOMY CORP	3,26	6,97
CMG PLC	2,42	5,57
BUNZL PLC	5,03	4,36
DIMENSION DATA HLD	0,64	4,07
BRITISH AIRWAYS	2,04	3,83
BRAMBLES INDUSTRIE	3,07	3,80
Plus mauvaises performances		
SHIRE PHARMA GRP	5,20	-31,58
SCOOT.COM	0,01	-19,35
MARCONI	0,17	-7,89
TELEWEST COMM.	0,18	-7,79
SPIRENT	1,28	-6,55
ARM HOLDINGS	2,83	-5,67
FKI PLC	1,58	-5,67

PARIS

28/2 : 158 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture	% var.
Meilleures performances		
COMPLETEL EUROPE	0,88	7,32
CLARINS	72,50	7,25
ELIOR	8,75	3,67
STREETTRACKS MSCI	55,65	3,44
SOPRA GROUP	44,90	3,34
NEXANS	20,60	3,00
SCHNEIDER ELECTRIC	58,00	2,84
Plus mauvaises performances		
ORANGE	6,76	-4,11
LAFARGE	99,50	-3,96
MSCI US TECH MASTE	8,04	-3,71
EURO DISNEY	1,09	-3,54
ALTEN	14,97	-2,79
HSBC HOLDINGS	12,73	-2,53
AVENIR TELECOM	1,30	-2,26

NEW YORK

Séance du 28/2

NYSE

1359 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture	% var.
3M	117,93	-0,90
AM INTL GRP	73,97	0,33
ALCOA	37,57	-0,74
AOL TIME WARNER	24,80	4,42
AMERICAN EXPRESS	36,45	1,90
AT & T	15,54	0,58
BOEING CO	45,96	0,13
BRISTOL MYERS SQUI	47,00	-1,03
CATERPILLAR	55,51	-0,70
CITIGROUP	45,25	2,28
COCA-COLA	47,39	-0,19
COLGATE PALMOLIVE	55,98	-0,74
COMPAQ COMPUTER	10,14	-0,59
DOW CHEMICAL	31,28	2,79
DUPONT DE NEMOURS	46,84	-0,55
EASTMAN KODAK	31,50	-0,51
ENDESA ADR	15,10	1,14
EXXON MOBIL	41,30	0,93
FORD MOTOR	14,88	-2,75
GENERAL ELECTRIC	38,50	-0,65
GENERAL MOTORS	52,98	-1,47
GILLETTE CO	34,19	1,30
HEWLETT PACKARD	20,12	0,45
HOME DEPOT INC	50,00	-1,81
HONEYWELL INTL	38,12	2,61
IBM	98,12	0,30
INTL PAPER	43,75	-0,95
JOHNSON & JOHNSON	60,90	1,11
J.P.MORGAN CHASE	29,25	1,00
LUCENT TECHNOLOGIE	5,59	1,82
MC DONALD'S CORP	26,10	-1,06
MERCK AND CO	61,33	0,74
MOTOROLA	13,00	-3,70
NORTEL NETWORKS	8,05	-2,42
PEPSICO	50,50	-0,24
PFIZER INC	40,96	-0,70
PHILIP MORRIS	52,66	0,73
PROCTER AND GAMBLE	84,79	-0,83
SBC COMM INC SHS	37,84	0,11
TEXAS INSTRUMENTS	29,35	-3,33
UNITED TECHNOLOGIE	72,95	0,00
WAL-MART STORES	62,01	-0,39
WALT DISNEY COMPAN	23,00	-5,15

NASDAQ

1876 millions de titres échangés

Valeur	Cours de clôture	% var.
ALTERA CORP	19,07	-4,60
AMAZON.COM INC	14,10	-1,19
AMGEN INC	57,98	0,19
APPLIED MATERIALS	43,47	-1,81
BED BATH & BEYOND	33,40	-1,85
CISCO SYSTEMS	14,27	0,21
COMCAST A SPECIAL	33,87	2,57
CONCORD EFS	30,03	-0,50
DELL COMPUTER	24,69	-2,30
EBAY	52,05	5,99
FLEXTRONICS INTL	14,34	-5,66
GEMSTAR TV GUIDE	18,29	-3,23
GENZYME	44,38	-1,33
IMMUNEX	28,74	0,70
INTEL CORP	28,55	-4,48
INTUIT	37,89	1,34
JDS UNIPHASE	4,85	-2,22
LINEAR TECHNOLOGY	36,83	-3,61
MAXIM INTEGR PROD	45,76	-4,33
MICROSOFT	58,34	-0,09
ORACLE CORP	16,62	1,53
PAYCHEX	36,95	0,46
PEOPLESOFT INC	29,07	-8,70
QUALCOMM INC	33,25	-0,95
SIEBEL SYSTEMS	27,76	-8,53
SUN MICROSYSTEMS	8,51	-1,73
VERITAS SOFTWARE	35,49	0,11
WORLDCOM	7,52	-1,57
XILINX INC	35,92	-1,54
YAHOO INC	14,46	-0,62

MARCHÉ DES CHANGES 1/3, 10h05

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK ($)		0,74885	**0,86825**	1,41890	0,58825
TOKYO (¥)	133,52500		**115,89500**	189,48620	78,55460
PARIS (€)	1,15175	0,86250		1,63425	0,67750
LONDRES (£)	0,70470	0,52775	**0,61195**		0,41455
ZURICH (FR. S.)	1,69940	1,27275	**1,47560**	2,41155	

COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4262	7,4374
COURONNE NORVÉG.	7,7160	7,7210
COURONNE SUÉDOISE	9,0703	9,0753
COURONNE TCHÈQUE	31,3643	31,8166
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6757	1,6793
DOLLAR CANADIEN	1,3881	1,3905
DOLLAR HONGKONG	6,7692	6,7748
DOLLAR NÉO-ZÉLAND.	2,0510	2,0537
FORINT HONGROIS	245,8697	246,0547
LEU ROUMAIN	28047,0000	28103,0000
ROUBLE	26,9370	26,9610

EURO à 6 mois

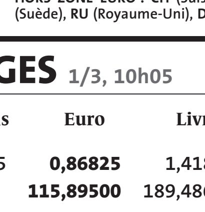

EURO à 5 jours

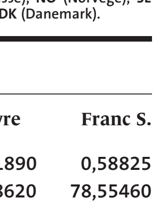

TAUX

TAUX D'INTÉRÊTS LE 1/3

	Taux j.le j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,32	3,37	5,07	5,40
ROYAUME-UNI	5,00	4,06	5,03	4,88
ITALIE	3,32	3,37	5,23	5,65
ALLEMAGNE	3,32	3,37	4,98	5,39
JAPON	0,05	0,10	1,52	2,17
ÉTATS-UNIS	1,83	1,90	4,97	5,63
SUISSE	1,63	1,70	3,55	3,93

MARCHÉS A TERME LE 1/3, 10h05

	Echéance	Premier prix	Dernier prix	Contrats ouverts
PARIS				
CAC 40 TER.	3/2	4440,00	4474,00	421497
EURO NOTIO.	3/2	88,96	88,93	3531
EURO ST. 50	3/2	3626,00	3617,00	9586
FRANCFORT				
BUND 10 ANS	3/2	107,72	107,70	665063
LONDRES				
EURIBOR 3M.	6/2	96,56	96,56	557102
NEW YORK				
DOW JONES	3/2	10145,00	10096,00	38341
S. & POORS	3/2	1113,50	1106,80	413148

TAUX COURANTS

Taux de base bancaire	6,6 %
Taux des oblig. des sociétés privées	5,05 %
Taux d'intérêt légal	4,26 %
Crédit immobilier à taux fixe	
taux effectif moyen	6,29 %
usure	8,39 %
Crédit immobilier à taux variable	
taux effectif moyen	6,25 %
usure	8,33 %
Crédit consommation (- de 10 000 francs)	
taux effectif moyen	15,67 %
usure	20,89 %
Crédit renouvelable, découverts	
taux effectif moyen	12,71 %
usure	16,95 %
Crédit consommation (+ de 10 000 francs)	
taux effectif moyen	8,49 %
usure	11,32 %
Crédit aux entreprises (+ de 2ans)	
moyenne taux variable	5,95 %
usure taux variable	7,93 %
moyenne taux fixe	6,31 %
usure taux fixe	8,41 %

(Taux de l'usure : taux maximum légal)

OR

VENDREDI 1 MARS 10h05

	Cours	% var.
OR FIN KILO BARRE	**10850,00**	0,00
OR FIN LINGOT	**10950,00**	-1,26
ONCE D'OR EN DOLLAR	**297,40**	1,09
PIÈCE 20 FR. FRANCAIS	**63,50**	0,47
PIÈCE 20 FR. SUISSE	**62,50**	-0,48
PIÈCE UNION LAT. 20	**64,50**	3,53
PIÈCE 10 US$	**220,00**	2,33
PIÈCE 20 US$	**400,00**	2,56
PIÈCE 50 PESOS MEXICAINS	**415,00**	2,47

DENRÉES

VENDREDI 1 MARS 10h05

	Cours	% var.
BLE ($ CHICAGO)	**277,00**	-0,89
CACAO ($ NEW YORK)	**1464,00**	1,59
CAFE (£ LONDRES)	**460,00**	-0,22
COLZA (€ PARIS)	**232,75**	0,21
MAÏS ($ CHICAGO)	**207,50**	0,24
ORGE (£ LONDRES)	**62,50**	
JUS D'ORANGE ($ NEW YORK)	**0,93**	1,08
SUCRE BLANC (£ LONDRES)	**211,00**	-2,41
SOJA TOURT. ($ CHICAGO)	**151,00**	-1,69

MÉTAUX

VENDREDI 1 MARS 10h05

	Cours	% var.
LONDRES		
ALUMINIUM COMPTANT ($)	**1359,00**	-0,15
ALUMINIUM À 3 MOIS ($)	**1370,00**	-0,12
CUIVRE COMPTANT ($)	**1525,00**	-0,13
CUIVRE À 3 MOIS ($)	**1547,04**	-0,08
ETAIN COMPTANT ($)	**3645,50**	-0,01
ETAIN À 3 MOIS ($)	**3679,90**	
NICKEL COMPTANT ($)	**6012,00**	1,73
NICKEL À 3 MOIS ($)	**5980,00**	1,82
PLOMB COMPTANT ($)	**473,00**	0,64
PLOMB À 3 MOIS ($)	**484,02**	0,63
ZINC COMPTANT ($)	**772,75**	0,75
ZINC À 3 MOIS ($)	**794,00**	0,84
NEW YORK		
ARGENT À TERME ($)	**444,00**	1,60
PLATINE À TERME ($)	**472,00**	0,53

PÉTROLE

VENDREDI 1 MARS 10h05

	Cours	% var.
BRENT (LONDRES)	**20,02**	1,99
WTI (NEW YORK)	**20,94**	1,65
LIGHT SWEET CRUDE	**21,35**	4,40

MARCHÉS FRANÇAIS

PREMIER MARCHÉ

VALEURS FRANCAISES

Vendredi 1 mars 9h56

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ACCOR ◗	42,67	42,45	0,52	4,50	42,90	38,03	1,00	12040
AFFINE	39,80	39,83	-0,08	7,85	39,83	30,34	1,20	3610
AGF ◗	54,15	54,90	-1,37	0,46	55,50	50,20	2,00	12592
AIR FRANCE GPE NOM ◗	18,74	18,80	-0,32	13,99	19,19	16,06	0,22	3112
AIR LIQUIDE ◗	164,10	163,30	0,49	4,25	165,00	149,80	3,00	12007
ALCATEL A ◗	15,87	16,05	-1,12	-17,34	21,62	14,62	0,48	13000
ALCATEL O	5,92	5,91	0,17	-23,31	9,62	5,00	0,10	13015
ALSTOM ◗	13,84	13,83	0,07	10,80	14,69	12,25	0,55	12019
ALTRAN TECHNO. # ◗	55,05	54,90	0,27	8,47	56,20	48,50	0,14	3463
ARBEL	5,87	5,96	-1,51	89,35	7,50	2,92	0,53	3588
AREVA CIP	n/d	180,00	n/d	12,85	183,50	160,00	22,85	4524
ATOS ORIGIN ◗	83,85	84,30	-0,53	14,00	87,25	71,15	n/d	5173
AVENTIS ◗	85,45	85,75	-0,35	7,14	85,75	74,10	0,50	13046
AXA ◗	21,56	21,55	0,05	-8,13	25,10	19,41	2,20	12062
BACOU DALLOZ	103,60	105,00	-1,33	17,72	109,40	83,30	0,90	6089
BAIL INVESTIS.	134,50	134,90	-0,30	11,06	135,00	122,50	7,16	12018
BAZAR HOT. VILLE	n/d	134,90	n/d	4,73	152,80	124,50	3,00	12547
BEGHIN SAY ◗	43,15	43,35	-0,46	5,75	43,95	39,20	n/d	4455
BIC ◗	38,97	39,00	-0,08	1,59	40,98	35,51	0,29	12096
BNP PARIBAS ◗	55,80	56,05	-0,45	11,04	56,40	49,77	2,25	13110
BOLLORE ◗	242,00	241,00	0,41	0,74	259,00	238,00	4,00	12585
BOLLORE INV.	n/d	52,60	n/d	2,43	55,00	50,50	0,20	3929
BONGRAIN	n/d	45,00	n/d	n/d	45,74	41,70	1,40	12010
BOUYGUES ◗	33,20	33,00	0,61	-9,78	38,80	30,51	0,36	12050
BOUYGUES OFFS. ◗	39,90	40,65	-1,85	-0,37	43,15	38,60	1,10	13070
B T P (LA CIE)	n/d	1,16	n/d	n/d	n/d	n/d	0,46	3360
BULL# ◗	0,93	0,94	-1,06	-24,39	1,27	0,83	n/d	5260
BURELLE (LY)	56,20	56,20	n/d	13,23	60,05	49,63	0,50	6113
BUSINESS OBJECTS ◗	44,85	45,00	-0,33	19,44	47,80	37,01	n/d	12074
CANAL + ◗	3,75	3,74	0,27	4,74	3,79	3,49	0,15	12546
CAP GEMINI ◗	76,65	76,65	n/d	-5,48	90,70	70,40	1,20	12533
CARBONE-LORRAINE ◗	33,00	33,00	n/d	10,00	33,15	28,60	1,06	3962
CARREFOUR ◗	52,85	52,20	1,25	-9,50	58,80	50,30	0,50	12017
CASINO GUICH.ADP	57,15	56,50	1,15	-8,56	63,95	56,05	1,37	12113
CASINO GUICHARD ◗	75,85	75,95	-0,13	-12,46	87,30	75,05	1,33	12558
CASTORAMA DUB.(LI) ◗	57,80	57,00	1,40	-0,08	61,00	54,25	2,85	12420
CEGID (LY)	73,75	72,00	2,43	-5,87	90,50	70,00	2,00	12470
CEREOL ◗	29,00	28,82	0,62	1,93	29,37	28,00	n/d	4456
CERESTAR ◗	32,55	32,54	0,03	5,68	32,70	30,70	n/d	4457
CFF.RECYCLING	43,20	43,70	-1,14	8,00	45,20	38,50	1,30	3905
CGIP ◗	36,21	37,86	-4,36	n/d	38,11	35,11	n/d	12102
CHARGEURS	79,90	75,00	6,53	6,60	79,90	67,00	2,13	13069
CHRISTIAN DIOR ◗	40,88	41,00	-0,29	18,59	41,35	32,50	0,28	13040
CIC -ACTIONS A	121,90	122,00	-0,08	1,16	125,00	118,70	2,29	12005
CIMENTS FRANCAIS ◗	49,00	49,00	n/d	2,08	50,70	46,20	1,40	12098
CLARINS ◗	72,00	72,50	-0,69	13,56	72,50	61,00	1,10	13029
CLUB MEDITERRANEE ◗	48,60	49,20	-1,22	18,53	50,30	41,52	1,00	12156
CNP ASSURANCES ◗	35,82	35,35	1,33	0,33	36,21	33,60	1,08	12022
COFACE ◗	52,20	50,90	2,55	10,12	54,95	46,40	1,75	12099
COFLEXIP	155,00	159,50	-2,82	-2,51	167,80	145,00	n/d	13064
COLAS	70,50	68,30	3,22	11,28	70,50	62,00	2,13	12163
CONTIN.ENTREPR.	45,70	45,75	-0,11	2,23	45,90	41,50	2,00	3664
CRED.FON.FRANCE	14,91	14,95	-0,27	2,54	15,19	13,05	0,58	12081
CREDIT LYONNAIS ◗	38,73	38,20	1,39	3,28	38,87	36,14	0,65	18420
CS COM.ET SYSTEMES	8,55	8,75	-2,29	3,01	9,90	7,60	n/d	7896
CREDIT AGRICOLE ◗	18,90	18,95	-0,26	6,23	19,18	17,58	n/d	4507
DAMART	93,50	94,45	-1,01	16,00	98,00	79,50	3,80	12049
DANONE ◗	132,80	133,00	-0,15	-3,06	139,40	125,20	1,90	12064
DASSAULT-AVIATION	290,00	292,00	-0,68	-8,51	325,00	284,90	6,20	12172
DASSAULT SYSTEMES ◗	52,95	53,15	-0,38	-1,94	58,10	47,60	0,31	13065
DEV.R.N-P.CAL LI #	14,40	14,30	0,70	n/d	15,00	14,25	0,55	12423
DEVEAUX(LY)#	68,50	68,40	0,15	-14,90	75,00	66,90	4,20	6100
DIDOT BOTTIN	n/d	70,00	n/d	14,75	70,00	61,10	2,74	3747
DMC (DOLLFUS MI)	7,70	7,69	0,13	2,80	8,48	6,90	0,61	12133
DYNACTION	n/d	28,20	n/d	4,83	29,80	25,41	0,50	13035
EIFFAGE ◗	76,50	76,90	-0,52	11,84	81,00	68,80	0,78	13045
ELECT.MADAGASCAR	n/d	23,45	n/d	4,22	24,90	22,40	n/d	3571
ELIOR ◗	8,75	8,75	n/d	8,56	9,74	8,05	0,07	12127
ENTENIAL(EX CDE)	29,50	29,50	n/d	16,37	29,90	25,35	0,40	12093
ERAMET	39,80	39,00	2,05	15,02	39,80	30,21	1,30	13175
ESSILOR INTL ◗	39,00	38,93	0,18	14,87	39,00	31,20	3,90	12166
ESSO	87,20	87,00	0,23	8,72	92,10	79,50	2,75	12066
EULER ◗	40,70	40,67	0,07	-4,23	47,40	40,60	1,40	12130
EURAZEO ◗	61,10	60,30	1,33	-4,45	63,85	57,60	0,48	12112
EURO DISNEY ◗	1,08	1,09	-0,92	22,72	1,21	0,89	n/d	12587
EUROTUNNEL ◗	1,01	1,01	n/d	-10,61	1,18	0,90	n/d	12537
FAURECIA ◗	56,60	56,90	-0,53	-4,06	61,40	51,60	0,91	12114
F.F.P. (NY) ◗	102,70	102,00	0,69	5,82	104,80	94,20	1,80	6478
FIMALAC ◗	45,00	44,85	0,33	11,66	45,60	40,01	0,90	3794
FINAXA	n/d	74,00	n/d	-6,50	83,85	68,00	2,20	3313
FONC.LYON.#	29,00	28,99	0,03	8,61	29,25	25,20	0,85	3340
FRANCE TELECOM ◗	30,25	30,45	-0,66	-32,62	48,16	28,15	1,00	13330
FROMAGERIES BEL	104,00	102,00	1,96	4,05	104,00	91,80	2,22	12185
GALERIES LAFAYETTE ◗	138,10	137,90	0,15	-9,67	168,90	125,10	0,60	12124
GAUMONT #	48,00	48,00	n/d	16,50	53,00	39,00	0,57	3489
GECINA ◗	93,25	94,50	-1,32	1,91	95,75	90,00	3,34	13151
GENERALE DE SANTE	16,40	16,00	2,50	14,20	16,40	13,71	n/d	4447
GEOPHYSIQUE ◗	39,80	40,00	-0,50	12,90	41,80	33,16	1,22	12016
GFI INFORMATIQUE ◗	10,52	10,53	-0,09	-12,69	13,34	10,05	0,15	6337
GRANDVISION ◗	19,75	19,49	1,33	29,50	20,10	15,05	0,25	5297
GROUPE GASCOGNE	73,00	73,00	n/d	-1,61	80,40	67,75	3,00	12441
GROUPE PARTOUCHE #	71,90	70,40	2,13	-3,16	75,50	63,00	1,68	5354
GR.ZANNIER (LY) #	72,75	73,00	-0,34	-7,44	83,50	72,00	0,73	12472
GUYENNE GASCOGNE ◗	85,05	85,00	0,06	0,05	87,50	84,00	1,50	12028
HAVAS ADVERTISING ◗	8,70	8,79	-1,02	7,01	9,58	7,82	0,17	12188
IMERYS ◗	121,60	121,60	n/d	12,80	123,80	98,00	3,60	12085
IMMEUBLES DE FCE	n/d	22,30	n/d	1,36	25,00	21,60	0,30	12037
IMMOBANQUE NOM.	n/d	125,00	n/d	n/d	128,20	118,00	n/d	5793
IM.MARSEILLAISE	n/d	3339,00	n/d	-5,81	3520,00	3150,00	22,26	3770
INFOGRAMES ENTER. ◗	11,75	11,75	n/d	-9,26	15,98	9,95	n/d	5257
INGENICO ◗	24,80	24,51	1,18	9,73	26,90	22,50	0,10	12534
ISIS	150,00	145,80	2,88	-5,06	160,00	137,00	n/d	12000
JC DECAUX ◗	11,00	11,06	-0,54	-12,35	13,78	10,20	n/d	7791
KAUFMAN ET BROAD	19,45	19,85	-2,02	17,87	19,90	16,21	0,82	12105
KLEPIERRE ◗	115,60	115,50	0,09	7,73	117,20	108,20	2,75	12196
L'OREAL ◗	80,60	80,80	-0,25	-0,37	81,90	75,15	0,44	12032
LAFARGE ◗	100,40	99,50	0,90	-4,28	107,00	96,85	2,20	12053
LAGARDERE ◗	47,10	47,04	0,13	0,21	49,75	41,92	0,78	13021
LAPEYRE ◗	60,00	60,00	n/d	35,56	62,50	44,10	1,08	13051
LEBON (CIE)	n/d	51,70	n/d	2,98	52,00	48,75	2,30	12129
LEGRAND ORD.	175,00	174,20	0,46	21,52	180,00	143,90	0,94	12061
LEGRIS INDUST. ◗	19,45	19,60	-0,77	-11,59	25,39	18,20	1,20	12590
LIBERTY SURF	3,57	3,59	-0,56	25,26	3,80	2,90	n/d	7508
LOCINDUS	127,00	127,00	n/d	0,79	131,90	126,00	10,18	12135
LOUVRE #	63,30	63,30	n/d	0,79	63,80	60,00	1,24	3311
LUCIA	11,25	11,25	n/d	-13,46	12,00	10,42	1,83	3630
LVMH MOET HEN. ◗	53,80	54,00	-0,37	17,72	54,90	42,15	0,22	12101
MARINE WENDEL ◗	70,00	70,00	n/d	n/d	71,00	66,50	n/d	12120
MARIONNAUD PARFUM ◗	49,89	50,00	-0,22	-8,29	57,60	48,55	n/d	6494
MATUSSIERE FOREST.	9,10	9,04	0,66	2,36	9,85	8,15	0,10	6057
MAUREL ET PROM	18,10	17,88	1,23	16,77	19,50	15,10	0,91	5107
METALEUROP	4,15	4,00	3,75	34,74	4,90	3,15	0,61	12038
MICHELIN ◗	43,98	43,90	0,18	18,70	44,40	36,36	0,80	12126
MONTUPET SA	13,40	12,92	3,72	28,47	15,00	10,50	0,17	3704
NATEXIS BQ POP. ◗	91,00	91,30	-0,33	-6,08	97,50	87,30	2,50	12068
NEOPOST ◗	36,10	36,99	-2,41	10,33	38,44	32,31	n/d	12056
NEXANS ◗	20,50	20,60	-0,49	26,46	20,65	16,25	n/d	4444
NORBERT DENTRES.#	24,54	24,37	0,70	9,79	27,90	21,52	0,40	5287
NORD-EST	26,01	26,00	0,04	-3,98	27,90	25,20	0,94	12055
NRJ GROUP ◗	21,19	21,48	-1,35	1,19	22,95	17,90	0,15	12169
OBERTHUR CARD SYS. ◗	6,88	6,62	3,93	-23,12	9,40	5,62	n/d	12413
ORANGE ◗	6,82	6,76	0,89	-33,00	10,74	6,27	n/d	7919
OXYG.EXT-ORIENT	n/d	390,00	n/d	10,16	390,00	351,00	14,68	3117
PECHINEY ACT ORD A ◗	59,70	59,50	0,34	3,10	63,80	57,05	1,00	13290
PECHINEY B PRIV.	n/d	56,95	n/d	4,68	59,60	52,50	3,31	3640
PENAUILLE POLY.# ◗	40,15	40,80	-1,59	1,64	45,59	36,80	0,28	5338
PERNOD-RICARD ◗	89,30	90,00	-0,78	2,64	90,25	82,75	0,80	12069
PEUGEOT ◗	50,20	50,30	-0,20	5,13	50,30	43,42	5,00	12150
PINAULT-PRINT.RED. ◗	121,00	120,90	0,08	-16,32	154,69	109,50	2,18	12148
PLASTIC OMN.(LY)	71,00	70,75	0,35	20,33	83,10	59,05	2,00	12457
PROVIMI ◗	20,90	20,97	-0,33	-1,96	23,78	20,52	n/d	4458
PSB INDUSTRIES LY	90,95	91,00	-0,05	1,62	91,80	85,00	3,50	6032
PUBLICIS GR. SA # ◗	30,40	30,52	-0,39	2,18	32,85	26,80	0,20	13057
REMY COINTREAU ◗	25,52	25,61	-0,35	2,61	27,98	24,87	0,90	13039
RENAULT ◗	49,97	50,25	-0,56	26,15	50,90	39,30	0,91	13190
REXEL ◗	67,00	67,00	n/d	1,59	68,50	58,60	1,61	12595
RHODIA ◗	10,75	10,62	1,22	19,71	10,81	8,87	0,40	12013
ROCHETTE (LA)	12,32	12,41	-0,73	25,71	12,90	11,81	0,18	12580
ROUGIER #	62,10	62,10	n/d	8,85	62,40	57,00	3,05	3764
ROYAL CANIN ◗	141,30	141,60	-0,21	5,05	143,50	133,20	1,10	3153
RUE IMPERIALE (LY)	n/d	1561,00	n/d	0,70	1650,00	1463,00	21,19	12400
SADE (NY)	n/d	48,10	n/d	4,56	49,70	45,20	2,15	12431
SAGEM S.A. ◗	69,20	69,75	-0,79	0,65	73,50	63,45	0,60	7327
SAINT-GOBAIN ◗	177,80	179,50	-0,95	4,89	180,50	161,00	4,30	12500
SALVEPAR (NY)	52,50	52,20	0,57	4,47	55,95	50,10	3,05	12435
SANOFI SYNTHELABO ◗	75,65	75,90	-0,33	-9,72	84,30	69,15	0,44	12057
SCHNEIDER ELECTRIC ◗	57,50	58,00	-0,86	6,48	58,00	48,28	1,60	12197
SCOR SVN ◗	37,46	37,46	n/d	5,78	46,80	31,50	1,70	13030
S.E.B. ◗	79,95	79,60	0,44	27,61	80,50	61,00	1,90	12170
SEITA	49,99	48,03	4,08	3,71	49,99	45,10	1,40	13230
SELECTIBAIL(EXSEL)	n/d	16,35	n/d	2,70	16,60	15,80	1,56	12599
SIDEL	40,08	39,27	2,06	-19,84	53,00	30,25	n/d	13060
SILIC	151,00	156,00	-3,21	-3,69	164,40	151,00	6,68	5091
SIMCO ◗	78,70	78,55	0,19	1,54	79,00	76,10	2,60	12180
SKIS ROSSIGNOL	13,35	13,49	-1,04	-7,80	15,90	13,30	0,28	12041
SOCIETE GENERALE ◗	67,80	68,40	-0,88	7,87	69,95	60,05	2,10	13080
SODEXHO ALLIANCE ◗	45,86	45,80	0,13	-4,47	48,42	42,65	2,24	12122
SOPHIA ◗	31,35	31,79	-1,38	3,87	32,20	30,00	1,52	12077
SOPRA GROUP CB# ◗	44,27	44,90	-1,40	14,21	48,30	39,05	0,62	5080
SPIR COMMUNIC. # ◗	79,55	79,55	n/d	1,98	79,90	74,05	3,00	13173
SR TELEPERFORMANCE ◗	24,70	24,95	-1,00	5,10	27,40	21,56	0,15	5180
STERIA GROUPE #	31,80	32,00	-0,63	6,71	34,50	28,06	0,48	7291
SUCR.PITHIVIERS.	440,00	441,50	-0,34	14,22	444,00	361,10	12,00	3331
SUEZ ◗	32,40	32,20	0,62	-4,70	34,90	30,80	3,30	12052
TAITTINGER	n/d	133,00	n/d	2,38	140,00	120,00	11,62	3720
TECHNIP-COFLEXIP ◗	145,80	145,40	0,28	-2,80	153,50	131,50	3,30	13170
TF1 ◗	27,20	26,92	1,04	-4,19	31,60	24,94	0,65	5490
THALES ◗	37,45	37,65	-0,53	-3,35	39,50	36,35	0,62	12132
THOMSON MULTIMEDIA ◗	29,87	29,99	-0,40	-13,42	37,15	28,50	n/d	18453
TOTAL FINA ELF ◗	169,60	169,90	-0,18	5,73	170,50	151,60	3,30	12027
TRANSICIEL # ◗	34,00	34,01	-0,03	-1,98	40,56	31,50	0,50	6271
UBI SOFT ENTERTAIN ◗	33,19	33,00	0,58	-11,49	39,97	29,46	n/d	5447
UNIBAIL (PORTEUR) ◗	60,25	60,00	0,42	5,60	61,80	54,00	5,00	12471
UNILOG ◗	73,80	74,00	-0,27	7,97	77,70	68,55	0,39	3466
USINOR ◗	16,05	16,00	0,31	n/d	16,10	12,65	n/d	13260
VALEO ◗	47,51	48,29	-1,62	6,04	49,00	42,80	1,35	13033
VALLOUREC ◗	63,20	62,70	0,80	18,68	63,50	53,50	1,30	12035
VINCI ◗	70,45	70,50	-0,07	7,00	72,45	61,30	1,65	12548
VIVARTE	134,00	140,00	-4,29	4,28	143,00	124,00	1,98	13041
VIVENDI ENVIRON. ◗	36,58	36,50	0,22	-2,34	39,20	35,27	0,55	12414
VIVENDI UNIVERSAL ◗	45,09	44,88	0,47	-26,68	64,40	40,66	1,00	12777
WANADOO ◗	6,15	6,12	0,49	9,23	6,68	5,37	n/d	12415
WORMS (EX.SOMEAL)	19,75	20,00	-1,25	1,28	20,00	18,50	0,50	6336
ZODIAC ◗	23,00	23,00	n/d	12,80	23,50	20,40	5,20	12568

VALEURS INTERNATIONALES ZONE EURO

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ALTADIS ◗	19,00	18,96	0,21	-0,41	19,75	17,55	0,56	12975
AMADEUS PRIV. A ◗	7,71	7,70	0,13	17,35	7,90	6,44	0,07	12823
B.A.S.F. # ◗	n/d	44,30	n/d	4,75	45,84	40,10	1,47	12807
BAYER # ◗	37,34	36,79	1,49	6,35	38,74	32,80	1,03	12806
COMPLETEL EUROPE ◗	0,88	0,88	n/d	-24,13	1,30	0,59	n/d	5728
DEUTSCHE BANK # ◗	68,40	68,20	0,29	-13,79	82,60	62,55	0,96	12804
DEXIA ◗	17,42	17,34	0,46	7,53	17,45	14,99	3,23	12822
EADS(EX-AERO.MAT.) ◗	14,71	14,57	0,96	7,84	14,90	12,52	0,38	5730
EQUANT N.V. ◗	10,10	10,04	0,60	-24,96	14,95	8,97	n/d	12701
EURONEXT N.V ◗	19,80	19,80	n/d	-6,82	21,50	19,02	n/d	5777
GEMPLUS INTL ◗	2,06	2,05	0,49	-27,46	3,08	1,75	n/d	5768
NOKIA A ◗	24,23	24,47	-0,98	-15,57	30,32	22,12	0,28	5838
ROYAL DUTCH # ◗	59,30	59,45	-0,25	4,67	59,60	52,60	0,53	13950
ROYAL PHILIPS 0.20 ◗	30,15	30,10	0,17	-8,85	35,33	27,74	0,27	13955
SIEMENS # ◗	67,65	67,80	-0,22	-8,70	79,75	62,00	0,74	12805
STMICROELECTRONICS ◗	34,18	34,27	-0,26	-5,18	39,70	31,50	0,03	12970
TELEFONICA # ◗	13,60	13,49	0,82	-8,54	15,62	12,29	0,28	12811
UNILEVER NV # ◗	67,00	66,80	0,30	1,66	67,80	61,45	0,38	13953

VALEURS INTERNATIONALES HORS ZONE EURO

Valeur	Dernier cours	Cours préc.	% var. /préc.	% var. 31/12	Plus haut	Plus bas	Divid. net	Code sicovam
ERICSSON # ◗	4,90	4,92	-0,41	-19,14	6,69	4,42	0,04	12905
GENERAL ELECT. # ◗	44,84	45,99	-2,50	-2,81	46,15	40,10	0,17	12943
HSBC HOLDINGS ◗	12,58	12,73	-1,18	-5,55	13,69	12,32	0,21	12976
I.B.M # ◗	113,40	113,80	-0,35	-18,88	141,90	109,50	0,14	12964
KINGFISHER SICO ◗	6,25	6,13	1,96	-0,47	6,83	5,86	0,07	22046
MERCK AND CO # ◗	70,60	70,70	-0,14	4,12	72,00	64,50	0,33	12909
NESTLE SA NOM. # ◗	253,70	254,70	-0,39	6,15	258,60	233,10	23,42	13911
PHILIP MORRIS # ◗	60,60	60,60	n/d	15,42	62,20	50,40	0,55	12928
SCHLUMBERGER # ◗	66,75	68,25	-2,20	4,46	68,45	56,00	0,22	12936
SONY CORP. # ◗	54,45	54,45	n/d	5,52	55,85	46,31	0,13	12903

Cours en euros. VALEURS INTERNATIONALES ZONE EURO et HORS ZONE EURO : une sélection.
◗ : valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé (SRD).
Plus haut et plus bas : cours maximum et minimum depuis le 1/1/2002. n/d : valeur non disponible.

NOUVEAU MARCHÉ

28/2 : 16 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture	% var.
Meilleures performances		
FI SYSTEM BS 00	0,05	66,67
PHARMAGEST INTER.	11,92	10,58
NETVALUE #	1,14	9,62
GUILLEMOT BS 99	4,85	7,78
RIGIFLEX INTL. #	21,90	6,83
TRANSGENE # SVN	8,40	6,33
EURO.CARGO SCES #	13,80	6,15
MONDIAL PECHE #	5,70	5,36
ILOG #	16,00	5,26
COM 6	2,05	5,13
DALET #	1,86	4,49
PERFECT TECHNOL.	5,02	4,37
ALGORIEL #	3,75	4,17
UBIQUS	2,76	4,15
Plus mauvaises performances		
GUILLEMOT #	13,00	-9,09
IPSOS BS00	1,00	-9,09
NETGEM	2,05	-8,48
STELAX	0,55	-8,33
AB SOFT	2,80	-6,98
HUBWOO.COM	1,43	-6,54
TELECOM CITY #	1,01	-6,48
RECIF #	14,99	-6,31
DURAN DUBOI #	14,10	-6,00
INFOSOURCES	0,84	-5,62
LYCOS EUROPE	0,60	-4,76
COHERIS ATIX	9,00	-4,76
GENERIX #	17,00	-4,49
STACI #	1,12	-4,27
Plus forts volumes d'échange		
A NOVO #	16,60	-1,48
AVENIR TELECOM #	1,30	-2,26
CEREP	18,15	-1,57
DEVOTEAM #	20,40	-0,10
EUROFINS SCIENTIF.	16,22	-2,58
GENESYS #	10,45	1,26
GENSET	7,27	0,97
GL TRADE #	48,05	0,52
GUILLEMOT #	13,00	-9,09
HIGH CO.#	123,90	0,57
HIGHWAVE OPTICAL	2,19	2,34
ILOG #	16,00	5,26
INFO VISTA	3,69	-2,38
IPSOS #	63,80	-0,16
MEDIDEP #	27,00	0,00
NICOX #	44,80	1,59
PHARMAGEST INTER.	11,92	10,58
SOI TEC SILICON #	23,39	1,74
VALTECH	1,90	-1,04
WAVECOM #	37,01	-1,04

CAHIERS DU CINEMA
DOSSIER L'ATALANTE
DE
JEAN VIGO
NUMÉRO DE FÉVRIER EN VENTE
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

SECOND MARCHÉ

28/2 : 28 millions d'euros échangés

Valeur	Cours de clôture	% var.
Meilleures performances		
CESAR	0,62	29,17
ROBERTET (CI)	71,00	20,34
ICOM INFORMATIQUE	3,00	20,00
UGIGRIP	5,89	15,49
CGBI ACT.DIV.	3,27	12,76
STEPH.KELIAN #	6,75	12,31
CIDER SANTE SA #	19,15	9,93
SYNERGIE (EX SID.)	29,50	9,79
PISC. DESJOYAUX #	25,50	8,28
TEISSEIRE-FRANCE	24,30	8,00
NETRA SYSTEMS	4,28	7,27
GLM S.A.	19,70	7,07
FEDON	26,20	6,94
LVL MEDICAL GPE	38,60	6,63
Plus mauvaises performances		
SICAL	21,15	-10,00
INFO REALITE #	0,58	-9,38
FAROS NOM.	3,43	-7,55
CLAYEUX (LY)	8,95	-5,89
MEDIA 6 #	8,85	-5,75
GROUPE JAJ	3,40	-5,56
SPORT ELEC SA	17,60	-5,17
LEON BRUXELLES	1,60	-4,76
PCAS #	22,91	-4,14
SEEVIA CONSULTING	10,86	-3,38
LE PUBLIC SYSTEME	4,40	-3,30
APRIL S.A.#(LY)	17,60	-3,30
PARCOURS	7,45	-3,25
ANDRE TRIGANO(LY)#	15,10	-3,21
Plus forts volumes d'échange		
AES LABO. GROUPE #	134,40	-0,44
ALGECO #	108,20	-1,10
ALTEN (SVN) #	14,97	-2,79
ASSYSTEM #	22,63	-1,14
BENETEAU #	47,70	1,60
BONDUELLE	54,30	0,00
EUROPEENNE CASINOS	67,00	0,60
FINATIS(EX.LOCAIN)	120,00	0,00
GROUPE BOURBON	61,00	2,18
HERMES INTL	164,50	0,67
LVL MEDICAL GPE	38,60	6,63
M6-METR.TV ACT.DIV	28,68	0,81
MANITOU #	71,35	1,86
PIERRE VACANCES #	67,20	-0,81
PINGUELY HAULOTTE	10,00	-0,99
RALLYE	46,38	-0,26
RODRIGUEZ GROUP #	65,50	0,23
SABATE-DIOSOS SA #	14,80	0,00
SOLVING #	31,00	0,00
UNION FIN.FRANCE	33,30	-2,52

SICAV ET FCP

SÉLECTION

Dernier cours connu le 1/3 à 9h

Valeur	Cours en euro	date valeur	% var. 31/12
AGIPI – www.agipi.com – 01 40 08 93 00			
AGIPI ACTIONS	26,27	28/2	-1,61
AGIPI AMBITION	25,24	28/2	-0,70
BNP PARIBAS Asset Management – 3615 BNP – 08 36 68 17 17 (0,34 €/min)			
BNP ASSOC.PREMIERE	9833,80	28/2	0,51
BNP EURIBOR ASSOC.	52221,07	28/2	0,52
BNP MONE C.TERME	2520,95	28/2	0,52
BNP MONE EURIBOR	18663,07	28/2	0,54
BNP MONE PLACEM.C	13814,01	28/2	0,48
BNP MONE TRESORE.	78812,33	28/2	0,54
Fonds communs de placements			
BNP MONE ASSOCIAT.	1845,67	28/2	0,47
Banque populaire Asset Management – www.bpam.fr – 01 58 19 40 00			
BP OBLIG EUROPE	52,66	28/2	0,80
BP SECURITE	104226,35	28/2	0,56
FRUCTIFRANCE C	78,97	28/2	-2,32
Fonds communs de placements			
BP CYCLEOEUROPECR.	103,82	27/2	-12,35
BP CYCLEOEUROPECYC	111,41	27/2	1,07
BP CYCLEOEUROPEDEF	100,05	27/2	-1,79
BP MEDITERR.DEVEL.	55,34	27/2	-0,85
BP NVELLE ECONOMIE	83,19	27/2	-11,90
BP OBLI HAUT REND.	110,68	27/2	1,93
EUROACTION MIDCAP	129,38	28/2	2,41
FRUCTI EURO 50	91,02	28/2	-7,52
FRUCTI FRANCE NM	176,75	28/2	-1,16
CAISSE D'EPARGNE – Sicav en ligne – 08 36 68 09 00 (0,34 €/min)			
ECUR.1,2,3...FUTUR	50,34	28/2	-1,04
ECUR.ACT.EUROP.C	17,18	28/2	-2,74
ECUR.ACT.FUT.D/PEA	61,36	28/2	-4,22
ECUR.CAPITAL.C	44,31	28/2	0,04
ECUR.DYNAMIQUE +	41,34	28/2	-3,66
ECUR.ENERGIE	42,52	28/2	-3,06
ECUR.EXPANSION C	14916,92	28/2	0,56
ECUR.EXPANSIONPLUS	42,57	27/2	0,42
ECUR.INVEST.D/PEA	50,96	28/2	-3,17
ECUR.MONETAIRE C	225,53	28/2	0,41
ECUR.MONETAIRE D	187,87	28/2	0,41
ECUR.OBLIG.INTER.	178,98	28/2	1,07
ECUR.TECHNOLOGIESC	36,00	28/2	-8,14
ECUR.TRIMESTR.D	270,94	28/2	-1,05
EPARCOURT-SICAV D	28,56	28/2	0,17
GEOPTIM C	2355,40	28/2	0,53
Fonds communs de placements			
ECUR.EQUILIBRE C	37,34	28/2	-1,01
ECUR.PRUDENCE C	34,66	28/2	0,02
ECUR.VITALITE	39,97	28/2	-2,23
CDC IXIS Asset Management – www.cdcixis-am.fr			
Multi-promoteurs			
LIV.BOURSE INV.D	173,45	26/2	-4,31
NORD SUD DEVELOP.C	522,56	26/2	0,85
NORD SUD DEVELOP.D	403,28	26/2	0,85
CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT – 08 36 68 56 55 (0,34 €/min)			
ATOUT CROISSANCE	349,10	28/2	2,03
ATOUT EUROPE	494,13	28/2	-4,06
ATOUT FCE ASIE	73,66	28/2	-4,63
ATOUT FRANCE C	186,49	28/2	-5,30
ATOUT FRANCE D	165,84	28/2	-5,29
ATOUT FRANCE EUR.D	168,36	28/2	-5,40
ATOUT FRANCEMONDED	42,85	28/2	-4,67
ATOUT MONDE	50,88	28/2	-4,10
ATOUT SELECTION	98,38	28/2	-6,15
CAPITOP EUROBLIG C	101,66	28/2	0,23
CAPITOP EUROBLIG D	83,87	28/2	0,22
CAPITOP MONDOBLIG	45,81	28/2	1,52
CAPITOP REVENUS	171,53	28/2	-1,04
DIEZE C	424,32	28/2	-3,83
INDICIA EUROLAND	106,18	27/2	-6,08
INDICIA FRANCE	353,43	27/2	-5,38
INDOCAM AMERIQUE	40,76	28/2	-1,42
INDOCAM ASIE	17,69	28/2	-0,11
INDOCAM FRANCE C	321,04	28/2	-4,70
INDOCAM FRANCE D	263,89	28/2	-4,70
INDOCAM MULTIOBLIG	192,89	28/2	2,78
Fonds communs de placements			
ATOUT VALEUR	74,85	27/2	-4,25
CAPITOP MONETAIREC	193,60	2/3	0,42
CAPITOP MONETAIRED	183,53	2/3	0,41
INDO.FONCIER	95,74	28/2	2,79
INDO.VAL.RES.	256,73	27/2	-3,68
MASTER ACTIONS	39,65	26/2	-3,73
MASTER DUO	13,94	26/2	-1,76
MASTER OBLIG.	30,65	26/2	-0,64
MASTER PEA	11,94	26/2	-3,94
OPTALIS DYNAMIQUEC	17,97	27/2	-3,43
OPTALIS DYNAMIQUED	16,85	27/2	-3,43
OPTALIS EQUILIBREC	18,42	27/2	-2,07
OPTALIS EQUILIBRED	16,76	27/2	-2,10
OPTALIS EXPANSIONC	14,15	27/2	-4,84
OPTALIS EXPANSIOND	13,81	27/2	-4,82
OPTALIS SERENITE C	17,83	27/2	-0,66
OPTALIS SERENITE D	15,66	27/2	-0,69
PACTE SOLIDAR.LOG.	77,03	26/2	0,07
PACTE VERT TIERS-M	82,05	26/2	0,08
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT – www.clamdirect.com			
EURCO SOLIDARITE	226,39	27/2	0,43
MONELION JOUR C	494,68	27/2	0,44
MONELION JOUR D	416,60	27/2	0,44
SICAV 5000	152,82	27/2	-4,95
SLIVAFRANCE	259,85	27/2	-5,74
SLIVARENTE	39,55	27/2	0,12
SLIVINTER	150,80	27/2	-3,15
TRILION	742,01	27/2	-0,77
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMI.C	176,62	27/2	-2,85
ACTILION DYNAMI.D	166,37	27/2	-2,85
ACTILION EQUIL.C	174,78	27/2	0,34
ACTILION EQUIL.D	163,41	27/2	0,33
ACTILION PEA DYNAM	63,65	27/2	-4,11
ACTILION PEA EQUI.	161,42	27/2	-2,72
ACTILION PRUDENCEC	173,12	27/2	-0,13
ACTILION PRUDENCED	161,33	27/2	-0,12
INTERLION	236,98	27/2	0,77
LION ACTION EURO	86,07	27/2	-4,80
LION PEA EURO	87,54	27/2	-4,31
CIC BANQUES – www.cic-am.com			
CIC AMERIQ.LATINE	113,32	27/2	-1,42
CIC CAPIRENTE MT C	35,88	28/2	-0,05
CIC CAPIRENTE MT D	26,33	28/2	-1,20
CIC CONVERTIBLES	5,40	28/2	-1,45
CIC COURT TERME C	34,43	28/2	0,32
CIC COURT TERME D	26,40	28/2	-2,72
CIC DOLLAR CASH	1429,31	28/2	0,26
CIC ECOCIC	361,98	28/2	-2,49
CIC ELITE EUROPE	125,61	28/2	-4,82
CIC EPARG.DYNAM.C	2076,52	28/2	0,02
CIC EPARG.DYNAM.D	1637,85	28/2	0,02
CIC EUROLEADERS	368,37	28/2	-6,43
CIC FINUNION	177,85	28/2	0,15
CIC FRANCE C	33,67	28/2	-5,34
CIC FRANCE D	33,67	28/2	-5,34
CIC HORIZON C	68,32	28/2	0,19
CIC HORIZON D	65,87	28/2	0,13
CIC MENSUEL	1417,74	28/2	-0,90
CIC MONDE PEA	27,81	28/2	-1,49
CIC OBLI L.T. C	15,51	28/2	0,25
CIC OBLI LONG T.D	15,31	28/2	0,19
CIC OBLI MONDE	139,01	28/2	1,81
CIC OR ET MAT	126,31	28/2	19,14
CIC ORIENT	171,69	28/2	8,51
CIC PIERRE	34,78	27/2	2,32
SUD-GESTION C	24,61	28/2	-0,20
SUD-GESTION D	18,72	28/2	-4,34
UNION AMERIQUE	425,99	28/2	-3,87
Fonds communs de placements			
CIC EURO OPPORT.	30,79	28/2	-0,90
CIC EURO PEA C	9,81	28/2	-7,45
CIC EURO PEA D	9,56	28/2	-7,45
CIC FRANCEVALOR C	35,83	28/2	-4,47
CIC FRANCEVALOR D	35,83	28/2	-4,47
CIC GLOBAL C	238,20	28/2	-3,10
CIC GLOBAL D	238,20	28/2	-3,10
CIC HIGH YIELD	395,18	22/2	-2,55
CIC JAPON	7,55	27/2	-3,57
CIC MARCHES EMERG.	110,79	22/2	1,56
CIC NOUVEAU MARCHE	5,15	28/2	-6,36
CIC PEA SERENITE	171,22	22/2	0,72
CIC PROF.DYNAMIQUE	22,78	27/2	-2,98
CIC PROF.EQUILIB.D	18,19	27/2	-2,67
CIC PROF.TEMPERE C	135,62	27/2	-0,13
CIC TAUX VARIABLE	197,86	22/2	0,15
CIC TECHNO.COM	72,05	28/2	-10,78
CIC USA	18,10	28/2	-3,10
CIC VAL.NOUVELLES	266,43	28/2	-6,03
Crédit Mutuel FINANCE			
CM EUR.TECHNOLOG.	4,05	28/2	-9,90
CM EURO PEA C	20,94	28/2	-5,07
CM FRANCE ACTIONSC	33,22	28/2	-5,12
CM MID-ACT.FRA	31,27	28/2	2,39
CM MONDE ACTIONS C	309,67	28/2	-3,35
CM OBLIG.CT C	165,62	28/2	0,01
CM OBLIG.LONG T.	104,17	28/2	
CM OBLIG.MOYEN T.C	341,79	28/2	-0,12
CM OBLIG.QUATRE	164,11	28/2	-0,11
CM OPT.DYNAMIQUE C	30,27	28/2	-3,08
CM OPTION EQUIL.C	53,22	28/2	-1,54
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODER.	19,32	28/2	-0,56
GROUPE LCF ROTHSCHILD Asset management			
AMERIQUE 2000	124,53	28/2	-3,50
ASIE 2000	86,27	28/2	8,98
NOUVELLE EUROPE	210,17	28/2	-4,85
ST HONORE CAPITALC	3651,55	28/2	0,20
ST HONORE CAPITALD	3262,39	28/2	-1,19
ST HONORE CONV.	338,33	28/2	-0,48
ST HONORE FRANCE	54,72	28/2	-4,36
ST HONORE PACIFI.	77,00	28/2	-3,46
ST HONORE TECHNO	98,21	28/2	-13,37
ST HONORE VI.SANTE	378,99	28/2	-1,06
ST HONORE WORLD LE	92,16	28/2	-4,00
Legal & General – www.lgfrance.com			
STRATEG.IND.EUROPE	191,81	27/2	-6,20
Fonds communs de placements			
STRATEGIE CAC	5687,33	27/2	-4,54
STRATEGIE IND.USA	9334,63	27/2	-1,38
LA POSTE – www.lapostefinance.fr – Sicav Info Poste : 08 92 68 50 10 (0,34 €/min)			
ADDILYS C	108,05	28/2	0,49
ADDILYS D	104,85	28/2	-1,70
AMPLITUDE AMERIQ.C	25,66	28/2	-1,83
AMPLITUDE AMERIQ.D	24,85	28/2	-1,85
AMPLITUDE EUROPE C	31,11	28/2	-3,67
AMPLITUDE EUROPE D	29,80	28/2	-3,71
AMPLITUDE FRANCE C	80,84	28/2	-2,69
AMPLITUDE MONDE C	222,86	28/2	-2,43
AMPLITUDE MONDE D	199,90	28/2	-2,42
AMPLITUDE PACIFI.C	16,21	28/2	3,70
AMPLITUDE PACIFI.D	15,48	28/2	3,73
ELANCIEL EUROD PEA	94,14	28/2	-5,35
ELANCIEL FR.D PEA	38,72	28/2	-4,35
EM.EUROPOSTE D PEA	29,14	28/2	-5,04
ETHICIEL	105,23	28/2	1,59
GEOBILYS C	122,82	28/2	0,53
GEOBILYS D	111,98	28/2	0,53
INTENSYS C	20,82	28/2	0,24
INTENSYS D	17,69	28/2	0,16
KALEIS DYNAM.FCE C	77,85	28/2	-2,93
KALEIS DYNAMISME C	216,66	28/2	-2,17
KALEIS DYNAMISME D	209,35	28/2	-2,17
KALEIS EQUILIBRE C	201,83	28/2	-1,10
KALEIS EQUILIBRE D	194,21	28/2	-1,10
KALEIS SERENITE C	191,93	28/2	-0,38
KALEIS SERENITE D	184,30	28/2	-0,38
KALEIS TONUS C	67,64	28/2	-3,58
LIBERT.ET SOLIDAR.	100,49	28/2	-1,28
OBLITYS C	113,86	28/2	-0,28
OBLITYS D	112,08	28/2	-0,28
PLENITUDE	41,38	28/2	-2,87
POSTE GESTION C	2641,98	28/2	0,50
POSTE GESTION D	2342,07	28/2	0,50
POSTE PREM.	7175,30	28/2	0,48
POSTE PREM.1AN	42761,87	28/2	0,23
POSTE PREM.2-3ANS	9249,00	28/2	0,10
PRIMIEL EURO C	56,69	28/2	4,09
REVENUS TRIMESTR.	780,96	28/2	-1,07
SOLSTICE D	363,18	28/2	0,12
THESORA C	189,67	28/2	-0,10
THESORA D	158,33	28/2	-0,10
TRESORYS	47959,05	28/2	0,57
Fonds communs de placements			
DEDIALYS FINANCE	78,49	28/2	-4,05
DEDIALYS MULTI SEC	62,01	28/2	-2,51
DEDIALYS SANTE	95,27	28/2	2,66
DEDIALYS TECHNO.	31,93	28/2	-9,98
DEDIALYS TELECOM	38,40	28/2	-20,38
OBLITYS INSTIT.C	98,89	28/2	-0,23
POSTE EUROPE C	93,09	28/2	0,05
POSTE EUROPE D	88,78	28/2	0,05
POSTE GISEMENT C	200,02	28/2	0,05
POSTE GISEMENT D	180,32	28/2	0,05
REMUNYS PLUS	103,97	28/2	0,51
Société Générale Asset Management – www.sgam.fr			
CADENCE 1 D	154,77	28/2	-1,21
CADENCE 2 D	153,09	28/2	-0,93
CADENCE 3 D	152,77	28/2	-0,05
CONVERTIS C	223,87	28/2	-1,96
INTEROBLIG C	59,54	27/2	0,32
INTERSELECTION F.D	72,28	28/2	-3,44
SELECT.DEFENSIF C	192,45	28/2	-0,11
SELECT.DYNAMIQUE C	235,69	28/2	-1,25
SELECT.EQUILIBRE 2	167,94	28/2	-0,10
SELECT.PEA 1	200,29	28/2	-2,28
SELECT.PEA DYNAM.	138,57	28/2	-2,27
SG FRANCE OPPORT.C	427,86	28/2	1,06
SG FRANCE OPPORT.D	400,61	28/2	1,05
SOGEFAVOR	97,80	28/2	-4,68
SOGENFRANCE C	445,64	28/2	-4,30
SOGENFRANCE D	399,69	28/2	-4,75
SOGEOBLIG C	113,57	28/2	0,13
SOGEPARGNE D	44,45	28/2	0,11
SOGEPEA EUROPE	213,99	28/2	-4,07
SOGINTER C	50,48	28/2	-4,57
Fonds communs de placements			
DECLIC ACT.EURO	14,85	27/2	-4,25
DECLIC ACT.FSES	51,08	27/2	-2,44
DECLIC ACT.INTLES	32,71	28/2	-4,71
DECLIC BOURSE EQ.	16,38	27/2	-1,26
DECLIC BOURSE PEA	49,71	27/2	-2,60
DECLIC OBLIG.EUROP	16,62	27/2	-4,86
DECLIC PEA EUROPE	22,81	27/2	-4,79
DECLIC SOG.FR.TEMP	56,51	27/2	-4,10
SOGESTION C	47,10	27/2	-1,73
SOGINDEX FRANCE	493,96	27/2	-5,30

AUJOURD'HUI

SPORTS

La rencontre **FRANCE-ANGLETERRE,** comptant pour le Tournoi des six nations 2002, devait constituer, samedi 2 mars, le rendez-vous au sommet du rugby européen. L'équipe de France reste sur **CINQ VICTOIRES** de rang même si, de l'avis du manageur Jo Maso, *« on a un peu de mal à retrouver les ailes de Pegase »*. Les Français souhaitent **DÉMYTHIFIER** une équipe d'Angleterre qui n'a connu que trois fois l'échec en deux ans. *« Arrêtez de nous parler des Anglais »*, a intimé le capitaine **FABIEN GALTHIÉ**, de retour à la tête du XV de France après sa blessure au genou. *« De l'autre côté du Channel,* tout n'est pas **ROSE** », assure ainsi le joueur français expatrié à Londres Abdel Benazzi. L'équipe de France comptera à nouveau, cinq ans après sa première sélection, sur le Biarrot **NICOLAS BRUSQUE,** au poste d'arrière.

Face à l'Angleterre, le XV de France se doit d'« envoyer du jeu »

Rugby • Avant de rencontrer l'Angleterre dans un des matches les plus attendus du Tournoi des six nations 2002, Jo Maso, le manageur de l'équipe de France, assure que la victoire est nécessaire si la sélection ne veut pas « régresser, repartir à zéro »

L'HISTOIRE ne dit pas si le manageur du XV de France, Jo Maso a eu plus de mal à sélectionner les membres de l'équipe qui devait affronter l'Angleterre, samedi 3 mars, au Stade de France, pour LE match du Tournoi des six nations, qu'à dresser la liste restreinte des personnalités et des amis qu'il a invités à la remise de sa Légion d'honneur, vendredi 1er mars. Dans les deux cas, il a dû se fendre de quelques explications. *« Je suis fier de recevoir cette décoration des mains de mon ami Jean Glavany, passionné de rugby, et élevé comme moi à l'école montoise »*, a-t-il simplement déclaré, vendredi, même si, de son propre aveu, cet décoration ne changera pas sa vie.

Celle du XV de France pourrait en revanche basculer devant une Angleterre croquemitaine et suscite de longs commentaires de la part de son manageur. *« Nous avons besoin de battre nos meilleurs ennemis. Cela nous permettrait d'avancer plus libérés, à partir d'un match référence. Sinon, nous allons encore nous poser un tas de questions, régresser, repartir à zéro »*, prévient-il. Repartir à zéro, comme au terme d'un Tournoi des six nations 2001 que Jo Maso qualifie, sans son habituelle précaution oratoire, de simplement *« minable »*.

> « On ne peut pas dire que nous soyons en pleine euphorie physique. On a un peu de mal à retrouver les ailes de Pégase »
>
> **JO MASO, MANAGEUR DES BLEUS**

Entre-temps, l'automne aura vu le rugby français renouer avec la victoire, l'espoir et l'ambition. *« Cet hiver, c'est vrai, nous n'avons retrouvé ni la qualité, ni l'intensité du jeu que nous pratiquions en novembre contre l'Australie et l'Afrique du Sud, mais notre bilan est tout de même positif en matière de résultats* [cinq victoires de suite]. *C'est ce que j'essaye de dire à Bernard Laporte. Si l'on insiste sans cesse sur les points négatifs, nos joueurs vont finir par croire qu'ils sont vraiment mauvais »*, avoue le trois-quarts centre des années « power flower » (25 sélections entre 1966 et 1973), en parfait contrepoids à l'entraîneur du XV de France.

C'est donc sans verser dans le catastrophisme que Jo Maso analyse les contre-performances techniques (pourtant victorieuses) des Français contre l'Italie (33-12) et le pays de Galles (37-33).

« Techniquement, nous avons été bien positionnés en défense. En revanche, nos joueurs n'attaquent pas assez la ligne pour aller chercher l'adversaire chez lui. Contre les Gallois, nous avons réalisé beaucoup plus de blocages que de plaquages, constate-t-il. *Face aux Anglais, il ne faudra pas se séparer du ballon après un ou deux temps de jeu, parce qu'ils ne vous le rendent jamais. Il sera important de nettoyer autour des points de rencontres car notre transformation du jeu a été beaucoup trop faible pour donner de l'espace à nos centres et nos ailiers. »*

Le manageur ose une autre explication. *« Mentalement, ces deux premiers matches ne nous ont peut-être pas fait assez peur »*, s'interroge-t-il, avant de souligner à quel point l'équipe de France a souffert du forfait de son demi de mêlée Fabien Galthié (entorse du genou droit). *« Depuis la Coupe du monde, par sa classe et sa maturité, il a une emprise extraordinaire sur ce groupe. C'est notre guide naturel. Bien sûr, il a fallu parler à Pierre Mignoni. Lui dire que nous l'avions jugé satisfaisant à Cardiff, qu'il s'était replacé pour le Mondial »*, précise-t-il. Steven Hall, deuxième ligne sud-africain de Béziers sorti du groupe au profit de David Auradou, a entendu le même discours. *« Steven se positionne désormais beaucoup plus comme un deuxième-ligne qu'un n° 8. A ce poste, il manquait de repères évidents »*, commente Jo Maso.

Ce congé n'est pas sans rappeler les déboires du Biarrot Legi Mattiu, débarqué au bout de deux matches lors du Tournoi 2000 alors qu'il était supposé fournir un surcroît de puissance au XV de France. *« Nous nous permettons ces fantaisies, entre guillemets, pour l'objectif suprême qu'est la Coupe du Monde*, explique le manageur du XV de France. *Stratégiquement, Rémy Martin est capable de nous colmater les brèches car c'est un remarquable plaqueur. Bernard Laporte a des certitudes, mon rôle n'est pas de le brider. Sauf dans le cas de Raphaël Ibanez. Je lui ai dit qu'il avait tort de ne pas l'aimer. »*

Le talonneur du Castres Olympique, capitaine des deux derniers Grands Chelems (1997 et 1998) tiendra sa place aux côtés d'Olivier Magne et de Fabien Galthié (144 sélections à eux trois). Cela n'était pas arrivé depuis novembre 2001. C'est dans le sillage de ce trio que les Français ont bluffé la planète ovale en demi-finale de Coupe du monde. La victoire sur les All Blacks (43-31) leur offrant la réputation de se transcender pour les grands événements.

« Oui, mais nous nous préparions depuis trois mois. Alors que là, on ne peut pas dire que nous soyons en pleine euphorie physique. On a un peu de mal à retrouver les ailes de Pégase », admet Maso.

Il espère qu'en 2003, le resserrement du Tournoi sur sept semaines (contre dix actuellement), permette enfin à l'encadrement français de disposer des internationaux trois semaines d'affilée. Et pourquoi pas, s'il trouve enfin un compromis avec la Ligue nationale de rugby (LNR), les réunir chaque lundi, à l'image du système mis en place par Clive Woodward, le sélectionneur anglais ? *« Même si, pour l'instant, on a juste la capacité de bien faire vivre nos internationaux et pas celle de verser, comme la Fédération anglaise, 3 millions d'euros à nos clubs »*, concède Jo Maso.

L'exemplarité britannique ne s'étend pas à la discipline, bien au contraire. *« Lorsque l'on doit prendre nos responsabilités, on les prend sans craindre de punir nos joueurs. Aux Anglais d'assumer les leurs »*, lâche Jo Maso sans s'appesantir sur le soutien indéfectible de Clive Woodward à son capitaine Martin Johnson (suspendu pour trois semaines, il ne passera en commission d'appel que le 5 mars et sera donc aligné contre la France).

« Avec ou sans leur capitaine, il ne faudra pas rechercher le défi physique, ou alors nous sommes certains de perdre le match. Notre stratégie est bien en place. Elle consiste à gêner leurs conquêtes, à leur couper les extérieurs et à mieux se répartir défensivement pour ne pas s'épuiser à courir après le ballon », annonce Jo Maso dans un mélange de stress et de jubilation. Ses boucles de cheveux en tressaillent. *« Samedi,* conclut-il en connaisseur, *il faudra envoyer du jeu. »*

François Aubel

PATRICK HERTZOG/AFP

Pour son retour dans le XV de France, Fabien Galthié a retrouvé les galons de capitaine qui avaient été confiés pour les deux premiers matches à Olivier Magne, puis à Raphaël Ibanez. C'est le signe de la confiance qu'accorde l'encadrement tricolore au demi de mêlée du Stade français, tout juste remis d'une blessure au genou droit.

LES ÉQUIPES

FRANCE
Arrière : Nicolas Brusque (Biarritz)
Trois-quarts : Aurélien Rougerie (Montferrand), Tony Marsh (Montferrand), Damien Traille (Pau), David Bory (Montferrand)
Ouverture : Gérald Merceron (Montferrand)
Mêlée : Fabien Galthié (Stade Français)
Troisième ligne : Olivier Magne (Montferrand), Imanol Harinordoquy (Pau), Serge Betsen (Biarritz)
Deuxième ligne : Olivier Brouzet (Northampton), David Auradou (Stade Français)
Première ligne : Peter De Villiers (Stade Français), Raphaël Ibanez (Castres), Jean-Jacques Crenca (Agen)
Remplaçants : Olivier Milloud (Bourgoin-Jallieu), Yannick Bru (Stade toulousain, Fabien Pelous (Stade toulousain), Martin (Stade français), Pierre Mignoni (Béziers), François Gelez (Agen), Jimmy Marlu (Montferrand).

ANGLETERRE
Arrière : Jason Robinson (Sale)
Trois-quarts : Austin Healey (Leicester), Will Greenwood (Harlequins), Mike Tindall (Bath), Benjamin Cohen (Northampton)
Ouverture : Jonny Wilkinson (Newcastle)
Mêlée : Kyran Bracken (Saracens)
Troisième ligne : Neil Back (Leicester), Joe Worsley (Wasps), Richard Hill (Saracens)
Deuxième ligne : Ben Kay (Leicester), Martin Johnson (Leicester)
Première ligne : Phil Vickery (Gloucester), Steve Thompson (Northampton), Graham Rowntree (Leicester).
Remplaçants : Dorian West (Leceister), Jason Leonard (Arlequins), Danny Grewcock (Bath), Martin Corry (Leceister), Nick Duncombe (Arlequins), Henry Paul (Gloucester), Dan Luger (Arlequins).
ARBITRES
M. Watson (Afrique du Sud) assisté de M. Cole (Australie) et M. Rolland (Irlande).
Le match est retransmis sur France 2 (14 h 45).

Les joueurs français veulent démytifier le rugby anglais

LA RUMEUR les précède, pleine de fascination. Au point d'en faire perdre ses nerfs à Fabien Galthié. *« Et si on arrêtait de nous parler des Anglais»*, a intimé le demi de mêlée parisien au cours de l'ultime conférence de presse qui séparait les rugbymen tricolores de ce qu'il est convenu de désigner comme la *« finale »* du Tournoi des six nations.

Faut-il aussi passer sous silence cette statistique ? Depuis l'an 2000, date à laquelle Bernard Laporte a pris la direction du XV de France, les Tricolores ont disputé 22 test-matches. Ils en ont perdu 9. Les Anglais ont, pour leur part, connu trois échecs pour 20 victoires, dont le fameux record de points enregistré aux dépens des Roumains : 134-0. Et même si elle a trébuché pour la troisième fois consécutive dans sa course au Grand chelem (battue 14-20 à Dublin par les Irlandais), l'équipe dirigée depuis 1997 par Clive Woodward a emporté le dernier Tournoi ; le club de Leicester la Heineken Cup et les Harlequins, la Conférence européenne.

Forcément cette pluie de succès chagrine. Elle entretient aussi un certain nombres de fantasmes à propos du rugby d'outre-Manche.

« On croit par exemple que les internationaux anglais sont réunis tous les lundis que compte une saison. Et même les mardis. En réalité, ils ne se retrouvent qu'à l'approche des grandes échéances. En l'occurrence, un mois et demi avant le Tournoi », explique Philippe Saint-André, l'ailier de l'équipe de France qui, il y a une semaine, occupait encore la place de manager général de Gloucester (2e du championnat anglais). En France, il est aussi communément accepté que les joueurs de sa majesté bénéficient de traitement de faveur dans leurs clubs tandis que tous les internationaux de l'A.S. Montferrand, équipe la mieux représentée samedi au Stade de France, sont alignés chaque week-end par souci de rentabilité.

« Les titulaires de l'Angleterre ont presque tous joué la quinzième journée du championnat la semaine dernière. En règle générale, ils disputent autant de matchs que les Français. Ils ne se ménagent pas, surtout dans les clubs de province comme Bath, Northampton ou Gloucester », estime Abdelatif Benazzi, qui a rejoint cette saison Thomas Castaignède aux Saracens.

PRÉFÉRENCE NATIONALE

Si la Fédération anglaise verse 3 millions d'euros à chacune des douze équipes engagées dans la Zurich Premiership (le championnat anglais) elle entend que cet investissement profite à son équipe nationale. Pour n'avoir pas titularisé le treiziste Henry Paul (remplaçant des lignes arrières samedi) en lieu et place de l'Aurillacois Ludovic Mercier, Saint-André a été littéralement dessoudé.

« Les entraîneurs étrangers sont tolérés, mais pas les directeurs de jeu. A ce titre j'assistais aux réunions de Clive Woodward. Au dernier conclave, il sélectionnait ses soixante meilleurs joueurs, et parlait de stratégies à appliquer contre la France. Autant dire que l'on me regardait comme un cheveu sur la soupe », admet l'intéressé qui s'apprête à diriger Bourgoin-Jallieu. On ne badine pas avec les intérêts de l'équipe d'Angleterre.

«Les clubs anglais donnent les moyens à leurs internationaux de se soigner, de récupérer complètement de leurs blessures », admet Olivier Brouzet qui cale depuis deux saisons maintenant la mêlée de Northampton.

Par comparaison, le deuxième ligne se reporte au forfait du Toulousain Yannick Bru qui a joué à La Rochelle, le 23 février, alors qu'il n'était pas complètement remis de sa déchirure à la cuisse. *«Les kinés en clubs ont un pouvoir autrement décisionnaire qu'en France»*, concède-t-il. De l'avis unanime des expatriés français, l'intensité des matchs est plus forte que dans le championnat français. Les chocs y sont plus rugueux.

« En réalité, la pression existe mais elle est plus diluée qu'en France parce que l'on connaît très rapidement le nom de l'équipe qui jouera la descente, et que le système des bonus permet à certaines formations de se maintenir à flot », analyse encore Olivier Azam, qui restera à Gloucester pour la saison 2002-2003. Thomas Castaignède reste persuadé que le réservoir français dépasse de loin en qualité celui d'Albion, qui cherche sans cesse des renforts dans le XIII. Abdelatif Benazzi en est certain : *« C'est typiquement dans la mentalité française de croire que de l'autre côté du Channel, tout est parfaitement rose. »*

F. Au.

Pour son retour à l'arrière, après cinq ans d'oubli, Nicolas Brusque joue les hommes tranquilles

QU'UN ARRIÈRE ne prenne pas les devants n'a rien de réellement surprenant. Mais être discret à ce point-là confine à la performance. Nicolas Brusque est comme ça :

PORTRAIT

> S'il cultive la discrétion, le Biarrot n'a pas pour autant renoncé à l'ambition

sobre, attentif, efficace, rigoureux au point de détester les fioritures et le ramdam qui va avec. Il semble bien que rien ne doive le faire changer, pas même les épreuves. Et s'il a retrouvé le XV de France à la faveur du Tournoi des six nations, pour vaincre le pays de Galles (37-33), le 16 février, et affronter l'Angleterre, samedi 2 mars, au Stade de France, cinq ans après des débuts difficiles contre la Roumanie, il n'en fait pas tout un plat.

On lui rappelle qu'il doit être digne, dans l'esprit du manageur de l'équipe, Jo Maso, et de son entraîneur, Bernard Laporte, de joueurs comme Thomas Castaignède, Xavier Garbajosa ou Clément Poitrenaud, capables de transformer en quelques appuis une séquence défensive en une contre-attaque fulgurant. Le Biarrot explique en substance qu'il n'a jamais perdu espoir, qu'il a musclé son jeu pour renouer avec les émotions des matches historiques et que les blessures de ses concurrents ont aussi joué en sa faveur.

« Nicolas a beaucoup de qualités, notamment un excellent timing, *mais dans un registre classique »*, assure Jacques Brunel, qui fut son entraîneur à Pau et est devenu membre de l'équipe technique de l'équipe de France.

Un registre bien maîtrisé mais qui lui a valu quelques désillusions. A 20 ans, alors qu'il pensait être sur la voie royale, Nicolas Brusque a vu son avenir international faire long feu. *« Au début, je l'ai assez bien vécu*, confie-t-il. *D'autant plus que je jouais en équipe de France A. Je n'avais pas vraiment disparu des tablettes. »* A la veille de la Coupe du monde 1999, un rendez-vous important dans la carrière d'un jeune rugbyman, il est évincé de toutes les sélections nationales. *« J'ai pris un gros coup sur la tête »*, dit-il aujourd'hui, sous les ors retrouvés de Clairefontaine où le XV de France prépare le choc contre l'Angleterre.

« ÉLARGIR MA PALETTE »

« Je n'ai jamais fait une croix dessus, reconnaît-t-il. *Au contraire, j'ai tenté de faire évoluer mon jeu, d'élargir ma palette. »* En gros de devenir plus percutant, un poil plus moderne. C'est pour cela aussi qu'il choisit de quitter la Section paloise pour rejoindre le Biarritz Olympique où le poste d'arrière est mythifié depuis l'ère Blanco. *« Au-delà du projet club, qui était très intéressant, que ce soit en championnat ou en Coupe d'Europe, il est évident que je pensais à l'équipe de France. Le très bon début de saison que l'on a réalisé à Biarritz m'a très certainement aidé »*, raconte-t-il.

Jacques Brunel explique qu'il est *« sorti du cocon qui était le sien et a fait des efforts pour évoluer. Il sait qu'il n'a pas le profil d'autres joueurs à son poste. Il n'est pas capable d'être aussi vif sur les appuis mais il a su s'adapter à sa morphologie »*. Ces progrès n'ont pas échappé au comité de sélection du XV de France, qui, cinq ans plus tard, a songé à lui. Nicolas Brusque ne pensait pas revenir *« si vite »* pour jouer face au pays de Galles. *« C'est un retour globalement positif mais c'est vrai que je n'ai pas forcément pu m'exprimer, notamment offensivement. Les ballons d'attaque ont été trop rares »*, souffle-t-il.

Face à l'Angleterre, samedi, il devra exploiter au mieux la moindre occasion de relance, la plus petite des opportunités de s'intercaler. *« A moi de saisir ma chance*, lance-t-il. *Il y a cinq ans, je manquais très certainement de maturité, je ne me rendais pas compte de ce qui m'arrivait. »* Depuis quelques semaines, il mesure parfaitement l'importance du défi qui l'attend. *« Ce France-Angleterre est une échéance importante mais jusqu'à la Coupe du monde 2003 toutes le seront »*, affirme-t-il. Ce n'est pas parce que Nicolas Brusque à fait le choix de la discrétion qu'il a renoncé à ses ambitions.

Pascal Laversenne

Marie-Reine Le Gougne, juge française de patinage artistique

« Je veux laver mon honneur, me battre jusqu'au bout »

Patinage • Suspendue après le scandale de l'épreuve de Salt Lake City, elle envisage de saisir le tribunal arbitral du sport

Avec le recul, vous comprenez l'importance du scandale ?

Je n'ai absolument pas compris pourquoi je me retrouvais dans le rôle de la cible, traînée dans la boue, alors que j'ai toujours fait mon métier avec compétence. Ai-je tué quelqu'un ? Non, bien sûr. Mais si cette histoire a pris de telles proportions, c'est parce que les JO se déroulaient aux Etats-Unis. Tout était fait pour que les Canadiens gagnent la compétition. J'ai été prise dans un rouleau compresseur. Je ne ferais pas cela à mon pire ennemi. Et j'ai craqué.

Vous avez le sentiment d'être un bouc émissaire ?

Je suis clairement la personne à abattre. Cela fait des années que je peste contre le système. A l'ISU, la Fédération internationale, ils sont d'une inertie totale. Pour une bonne raison, d'ailleurs : changer les choses, cela entraînerait la perte de leur pouvoir...

Quel est réellement le pouvoir des instances de l'IS ?

Ils ont le sentiment d'appartenir à une caste privilégiée, ils s'accrochent à leur pouvoir et aux avantages qu'ils en tirent : chambres d'hôtels luxueux, voyages.... Nous, les juges, on ne voyage qu'en classe économique.

Vous dites vouloir vous battre...

Oui. Ma carrière, ce n'est plus mon souci. Mais je veux laver mon honneur, me battre jusqu'au bout.

Vous êtes suspendue par l'ISU. Vous souhaitez retrouver votre poste ?

J'aimerais être à nouveau juge internationale. Mais à condition que les réformes prévues passent. Et s'il le faut, pour être réintégrée, j'irai jusqu'à saisir le tribunal arbitral du sport. J'ai pris deux avocats américains pour m'aider.

Avez-vous vraiment subi des pressions de la part de la Fédération française et de son président, Didier Gailhaguet ?

Je ne contrôlais plus mes paroles, quand j'ai dit cela. J'ai craqué, j'ai accusé M. Gailhaguet, parlé de pressions venant de la Fédération française. Mais j'étais dans un tel état émotionnel, je ne savais plus ce que je disais. Je vous l'affirme : il n'y a eu aucun « deal » avec les Russes. Et si c'était à refaire, je voterais encore pour le couple russe, ils étaient les meilleurs. Je n'ai aucun regret.

Pourquoi avoir changé de version, et dédouané ensuite la Fédération française de toute pression exercée sur vous ?

Je n'ai pas changé de version ! Je suis un être humain, je suis faillible. Je ne suis pas Superwoman. Il faut savoir que le lobbying anglo-saxon en faveur des Canadiens a débuté des mois auparavant. J'ai eu des pressions de l'ISU. Mais j'ai maintenu mon classement en faveur des Russes. Dès que je suis descendue de l'estrade, j'ai été agressée par des gens de l'ISU, verbalement, puis physiquement. J'ai eu peur.

Pendant la réunion qui a suivi la compétition, vous avez pourtant réitéré vos accusations contre M. Gailhaguet...

Mais on m'a tendu un piège, pour me faire craquer. J'étais atterrée, j'avais l'impression de vivre un cauchemar. J'étais leur cible, alors que nous étions cinq à avoir voté pour les Russes.

Vous parlez de pressions de l'ISU, en quoi consistent-elles ?

Ces gens-là ont un pouvoir colossal sur la carrière des juges. Ils décident de nos promotions. Vous savez, le patinage me coûte très cher. Je n'ai encore jamais trouvé de lingots d'or dans ma chambre d'hôtel. Nous sommes bénévoles.

Certains juges peuvent-ils être corrompus ?

Moi, en tout cas, je n'ai jamais touché de pots-de-vin. Je suis trop intègre. Je n'ai jamais reçu d'argent.

Didier Gailhaguet vous a-t-il demandé de revenir sur votre version ?

Je suis une grande fille, je n'ai pas besoin que M. Gailhaguet me dise ce que j'ai à faire. Le piège a été magnifiquement tendu. Mais, à ma connaissance, il n'y a pas eu de *deal* entre lui et les Russes. Cela dit, le lobbying, cela existe depuis toujours. Et dans un tel système, il n'est pas incohérent que les juges votent pour les couples de leur nationalité.

Pourquoi avoir quitté Salt Lake City, en plein scandale ?

J'ai quitté mon hôtel, car je me sentais en danger physiquement. Je ne me suis pas cachée, car je n'étais coupable de rien. J'ai vécu quatre journées très dures, scotchée devant ma télé. J'ai bien eu envie de tout plaquer, j'ai cru devenir folle. J'avais envie de hurler. Mais trop de gens attendaient que je craque. Je ne suis ni fragile, ni hystérique, ni débile, ni folle. On ne pouvait pas me salir plus que ce qui était fait. Alors j'ai décidé de réagir, seule. Ce n'est pas M. Gailhaguet qui m'a dicté ma réaction.

Il dit que vous avez été « manipulée »...

Non, J'ai subi des pressions. Le couple canadien devait être champion olympique. D'ailleurs, les Canadiens ont reçu une médaille d'or ensuite, cela ouvre la voie à des dérives.

Quel est votre avenir, aujourd'hui ?

J'ai un rôle à jouer dans le patinage mondial. Je continuerai à dire la vérité. Il faut que ce sport entre dans le 3e millénaire. Un grand ménage s'impose à l'ISU.

Propos recueillis par Gérard Davet

GEORGES BUKAILO/AP

Marie-Reine Le Gougne arrive à la tribune des juges dans la patinoire de Salt Lake City, le 9 février, avant le programme court de l'épreuve des couples. En préférant le duo russe à son concurrent canadien, à l'issue du programme libre, la juge française avait déclenché une véritable tempête médiatique, surnommée « Ice Storm » (« Orage sur la glace »).

Le feuilleton de Salt Lake City

● **Lundi 11 février**
Les Russes Elena Berezhnaïa et Anton Sikharulidze s'imposent aux Jeux olympiques de Salt Lake City dans l'épreuve de couples de patinage artistique, devant les Canadiens Jamie Salé et David Pelletier, champions du monde en titre. Les Canadiens réalisent un programme quasi parfait, quand les Russes trébuchent à la réception d'un double axel. Trois des neuf juges, dont la Française Marie-Reine Le Gougne, font pourtant pencher la balance en leur faveur.

● **Mardi 12 février**
La polémique se déclenche. La juge française est accusée d'avoir « échangé » le titre des Russes contre celui, à venir dans l'épreuve de danse, des Français Gwendal Peizerat et Marina Anissina. Marie-Reine Le Gougne se défend et parle de « *pressions* » exercées par la Fédération française et son président (par ailleurs chef de la délégation française aux JO), Didier Gailhaguet.

● **Mercredi 13 février**
Didier Gailhaguet déclare au *Monde* que des « *pressions* » ont bien été « *exercées par des personnes influentes* ». Dont il s'exclut. Une enquête interne est diligentée par l'Union internationale de patinage (ISU).

● **Dimanche 17 février**
Une deuxième médaille d'or est attribuée par le CIO aux Canadiens Jamie Salé et David Pelletier. La juge Marie-Reine Le Gougne est provisoirement suspendue.

● **Lundi 18 février**
Marie-Reine Le Gougne revient sur ses premières déclarations. Les pressions, selon elle, ne viendraient pas de Didier Gailhaguet, mais de « *membres de l'ISU* ».

L'écurie Prost Grand Prix est rachetée par un Britannique

CHARLES NICKERSON, un homme d'affaires britannique, vient de racheter Prost Grand Prix, vendredi 1er mars, pour 2,6 millions d'euros, afin de créer une nouvelle écurie de formule 1. La liquidation judiciaire de l'écurie avait été prononcée le 28 janvier par le tribunal de commerce de Versailles (Yvelines).

Le repreneur a notamment racheté les droits de l'écurie, les deux voitures de la saison 2001 ainsi que les brevets de l'AP05 (actuellement à l'état de plans et de maquette). Il n'est pas tenu de régler les dettes (estimées à 30 millions d'euros) ni de réemployer le personnel, au chômage depuis le 12 février. Tom Walkinshaw Race (TWR), la société du patron de l'écurie Arrows, assurerait la partie technologique de la future entité qui pourrait peut-être courir dès le Grand Prix de Saint-Marin, le 14 avril.

DÉPÊCHE

■ **FOOTBALL : l'Olympique lyonnais**, étrillé (4-1) par le club tchèque Slovan Liberec qui avait obtenu le nul (1-1) à Gerland, et Lille, qui n'a pu battre en Allemagne le Borussia Dortmund (0-0), après un premier match nul à l'aller (1-1), ont été éliminés en huitièmes de finale de la Coupe de l'UEFA. Pour la deuxième année consécutive, les clubs français n'auront pas de représentant en quarts de finale des coupes d'Europe (en Ligue des champions, Nantes est déjà éliminé). Les autres résultats (clubs qualifiés en capitales) des huitièmes de finale de la Coupe de l'UEFA : Parme (Ita)-HAPOEL TEL-AVIV 1-2 (aller : 0-0) ; MILAN AC (Ita)-Roda (Pbs) 0-1 (3-2 t . a. b. ; aller : 1-0) ; AEK ATHÈNES (Gre)-INTER MILAN (Ita) 2-2 (aller 1-3) ; Servette Genève (Sui)-VALENCE (Esp) 2-2 (aller : 0-3) ; Leeds (Ang)-EINDHOVEN (Pbs) 0-1 (aller : 0-0) ; FEYENOORD (Pbs)-Glasgow Rangers (Eco) 3-2 (aller : 1-1).

La nouvelle affaire Vandenbroucke ébranle le cyclisme professionnel

BRUXELLES
de notre correspondant

« *Catastrophique, incroyable, triste, fou.* » Le petit monde du cyclisme belge ne savait plus, vendredi 1er mars, comment qualifier la nouvelle affaire de dopage qui avait éclaté, l'avant-veille, avec l'arrestation et l'inculpation du « *soigneur particulier* » français Bernard Sainz, puis l'interrogatoire du coureur belge Frank Vandenbroucke, inculpé lui aussi pour détention de produits illégaux mais laissé en liberté.

Bernard Sainz, alias « docteur Mabuse », contrôlé mercredi 27 février pour excès de vitesse et défaut d'assurance, transportait dans son coffre « *une grande quantité de fioles et de seringues* », selon le parquet de Termonde. Le soigneur, dont la justice belge affirme qu'il s'est montré « *très évasif* », évoquant seulement « *quelques conseils* » qu'il donnerait à des cyclistes, a soutenu qu'il n'était en possession que de substances homéopathiques.

Il a, en revanche, affirmé qu'il était en Belgique pour approvisionner trois personnes et qu'il avait passé la nuit chez Frank Vandenbroucke, à Lebbeke. D'où la perquisition menée au domicile du champion. Les policiers y ont trouvé de petites quantités de produits dopants interdits : érythropoïétine (EPO), morphine et clenbutérol (un anabolisant), selon le procureur Christian Du Four.

Frank Vandenbroucke n'aurait pas indiqué l'origine de ces produits et aurait refusé de dire s'il les utilisait personnellement ou non. Il aurait toutefois « *mieux collaboré que M. Sainz* », ce qui lui aurait valu une libération sous condition. Le soigneur a, lui, été placé en détention jusqu'à sa comparution devant la chambre du conseil, mardi 5 mars. Jeudi matin, les enquêteurs ont également perquisitionné chez le coureur Nico Mattan. Cet ancien coéquipier de Frank Vandenbroucke au sein de l'équipe Cofidis a été soumis à une prise de sang et un test d'urine qui sont en cours d'examen.

LICENCIEMENT IMMÉDIAT

A peine sorti du palais de justice, Vandenbroucke a appris qu'une sanction professionnelle le frappait. L'équipe Domo-Farm Frites, qui l'avait embauché en novembre dernier, annonçait son licenciement. « *Nous n'avions pas le choix* », a déclaré Patrick Lefévère, le manager de l'équipe, celui que Frank Vandenbroucke présente comme son « *deuxième père* ». « *C'est un coup très dur pour le cyclisme, parce que les sponsors étaient déjà réticents et que ceci ne va rien arranger* », a expliqué Patrick Lefévère.

Présenté comme l'enfant terrible du cyclisme belge et le seul champion du plat pays capable de réaliser un jour des exploits dignes d'Eddy Merckx, Frank Vandenbroucke était parvenu, à 27 ans, à remonter la pente après huit mois d'absence des pelotons. Il avait même couru, dimanche 24 février, la Classic Haribo dans les Bouches-du-Rhône.

Avant d'être victime de plusieurs blessures et d'une dépression nerveuse, il avait déjà croisé la route de Bernard Sainz. En 1999, l'année où il emporta la classique Liège-Bastogne-Liège, le coureur de Mouscron fut soupçonné d'usage de produits dopants, avant d'être blanchi par la juge d'instruction parisienne Michèle Colin. Bernard Sainz et son avocat, Bertrand Lavelot, incarcérés pour infraction à la législation sur les produits dopants, déclaraient qu'ils n'avaient jamais traité le cycliste belge. Entre-temps, ce dernier s'était brouillé avec l'équipe Cofidis. Il effectuait une tentative, elle aussi ratée, chez Lampre-Daikin. Frank Vandenbroucke allait alors entamer une descente aux enfers, dont sa jeune épouse italienne, un psychologue et un physiothérapeute allaient le sauver. « *Frank n'avait jamais appris à gérer ce qui est inévitable dans le sport : la défaite. Sa tête et ses jambes ne fonctionnaient pas au même rythme* », expliquait le « psy » Jef Brouwers.

Il y a quelques semaines, le champion remontait donc sur la scène, affirmant qu'il avait « *beaucoup perdu* » et fait « *des sottises* ». Il annonçait son retour à la compétition, aux côtés de Johan Museeuw, le seul coureur qu'il ait jamais admiré, et de Richard Virenque, qui s'était, lui aussi, vu offrir une nouvelle chance par Domo après l'affaire Festina.

L'ancien vainqueur de Paris-Nice 1998 risque, cette fois, de devoir raccrocher définitivement sa bicyclette. « *Pour moi, VDB n'est plus coureur* », affirme Laurent De Backer, le président de la Ligue belge, imitant d'autres responsables soucieux, à trois jours de l'ouverture de la saison cycliste, de résumer l'affaire à l'erreur d'un seul homme. « *La faute d'un individu place tout le cyclisme sous un mauvais jour* », estime aussi Tom Van Damme, le directeur de la communication de la Ligue.

Un seul individu ? Au-delà du comportement d'un champion (dont l'équipe affirmait encore, jeudi matin, qu'il avait été contrôlé négatif lors des derniers tests), la presse belge se pose beaucoup de questions sur l'état de santé du cyclisme dans son ensemble. Et Willy Voet, l'ancien soigneur de Festina estime, lui, que les dirigeants qui se vantent d'avoir assaini ce sport « *se moquent du monde* ».

Jean-Pierre Stroobants

Le stupéfiant trajet du « Dr Mabuse »

CET HOMME cultive l'opacité. Il dissimule un regard oblique derrière des lunettes, il pince sa bouche entre le pouce et l'index à la commissure des lèvres et s'entoure de précautions quasi maniaques pour une banale rencontre. Depuis près de trente ans Bernard Sainz se nourrit du mythe qu'il a lui-même forgé, celui du « docteur Mabuse ». Après en avoir fait commerce, il en a fait un livre publié en juin 2000, *Les Stupéfiantes révélations du docteur Mabuse* (J.C. Lattès). « Stupéfiantes » à cause d'un passage consacré aux quatre visites que François Mitterrand, alors président de la République, lui aurait rendu en 1990 dans l'espoir que ce faux médecin, réputé vrai sorcier, lui prescrive quelques régimes capables de soigner le cancer qui devait l'emporter.

Vu le nombre et le rang de ses autres patients, notamment des champions cyclistes aussi célèbres que Cyrille Guimard, Raymond Poulidor, Bernard Thévenet ou plus récemment Marc Madiot, Erwann Menthéour et Richard Virenque, il aurait probablement pu bâtir une véritable fortune. Ses multiples potions concoctées dans le plus grand des mystères lui ont tout de même permis de s'offrir un haras en Normandie pour y élever des chevaux, sa deuxième passion.

Bernard Sainz est entré en cyclisme à l'aube des années 1960. Il rêvait d'une grande carrière mais une vilaine chute l'a contraint de raccrocher prématurément. Après de multiples voyages, où il prétend s'être instruit sur la médecine des pays traversés (Afrique et Asie), il finit par rejoindre le peloton professionnel, dans les années 1970, mais en tant que directeur sportif adjoint de Louis Caput dans l'équipe GAN-Mercier, celle de Raymond Poulidor.

ÉTRANGES MIXTURES

Une fois l'aventure GAN-Mercier terminée, Bernard Sainz se recyclera en soigneur interlope. Il est alors une sorte de gourou. Il consultait dans son cabinet de la banlieue parisienne le gratin du sport et distillait ses étranges mixtures dont il ne révélait jamais la recette (à noter toutefois la présence de radis noir). Souvent des mélanges de corticoïdes et de substances médicamenteuses ordinaires, mais illicites au regard de la loi sportive.

En mai 1999, Bernard Sainz a été interpellé et incarcéré une première fois suite à une affaire de trafic de produits dopants mise au jour par la brigade des stupéfiants de Paris. Relâché au bout de trois mois, il avait bénéficié d'une relaxe. En juillet 2000, sa silhouette affinée et son crâne dégarni étaient réapparus au hasard de départs d'étapes du Tour de France. Personna non grata, il avait tout de même réussi à se glisser dans le Village des invités. Dans l'art de tromper son monde, le « docteur Mabuse » a toujours assuré la carrière de Bernard Sainz.

Yves Bordenave

Le Monde DOSSIERS&DOCUMENTS

Documentalistes et professeurs d'histoire

Ne manquez pas le numéro de mars sur :

LA GUERRE D'ALGÉRIE

• Dossier exceptionnel sur une page d'histoire douloureuse

• Articles, reportages et analyses du *Monde* de l'époque

OFFRE SPÉCIALE ENSEIGNANT !
Pour tout renseignement : hamalian@lemonde.fr
Tél. : 01 42 17 33 29

Le Bon Marché Rive Gauche
24, rue de Sèvres Paris 7e
www.recife.fr

PERRONO - BIJOUX
Anciens - Occasions - Argenterie
Pierre précieuses - Brillants
Création et transformation
Achats, Ventes,
Echanges, Réparations
Sélectionné par le guide "PARIS PAS CHER"
OPERA angle bd. des Italiens
4, chaussée d'Antin
ETOILE 37, avenue Victor Hugo
ouverts du mardi au samedi

Les apprentis sorciers de l'ADN inventent une nouvelle Genèse

En violant les lois du code génétique, des biologistes et des chimistes ont modifié la machinerie moléculaire de la synthèse des protéines. Ils commencent ainsi à créer des éléments vivants qui, naturellement, n'auraient jamais dû voir le jour sur Terre. Jusqu'où iront-ils ?

LE MOMENT est historique. Pour la première fois dans l'histoire de la compréhension et de la maîtrise du vivant, des scientifiques ont entrepris de créer de nouveaux organismes, des éléments vivants ne correspondant en rien aux règles du code génétique. Spécialistes de la biologie moléculaire et de la chimie des protéines, ces chercheurs ont modifié la structure de l'ADN et des différentes molécules qui assurent la transcription des messages que porte ce support de l'hérédité. Ils commencent ainsi à explorer un champ totalement inconnu où les lois qui ont régi l'évolution de l'ensemble des organismes vivants ne sont plus respectées.

Un demi-siècle après la découverte, avec le code génétique, des bases de l'hérédité et de la réplication du vivant, et alors que l'on achève le décryptage du génome de l'espèce humaine, une nouvelle discipline est en train de naître. Contrairement aux autres domaines des sciences du vivant, sa démarche n'est plus uniquement fondée sur la compréhension, la maîtrise des lois fondamentales de la génétique. Cette forme de rupture avec le respect de la nature correspond à une idée de départ aussi simple que ses perspectives sont vertigineuses. En témoigne la publication d'un groupe de chercheurs japonais dans le numéro de février du mensuel de *Nature Biotechnology*.

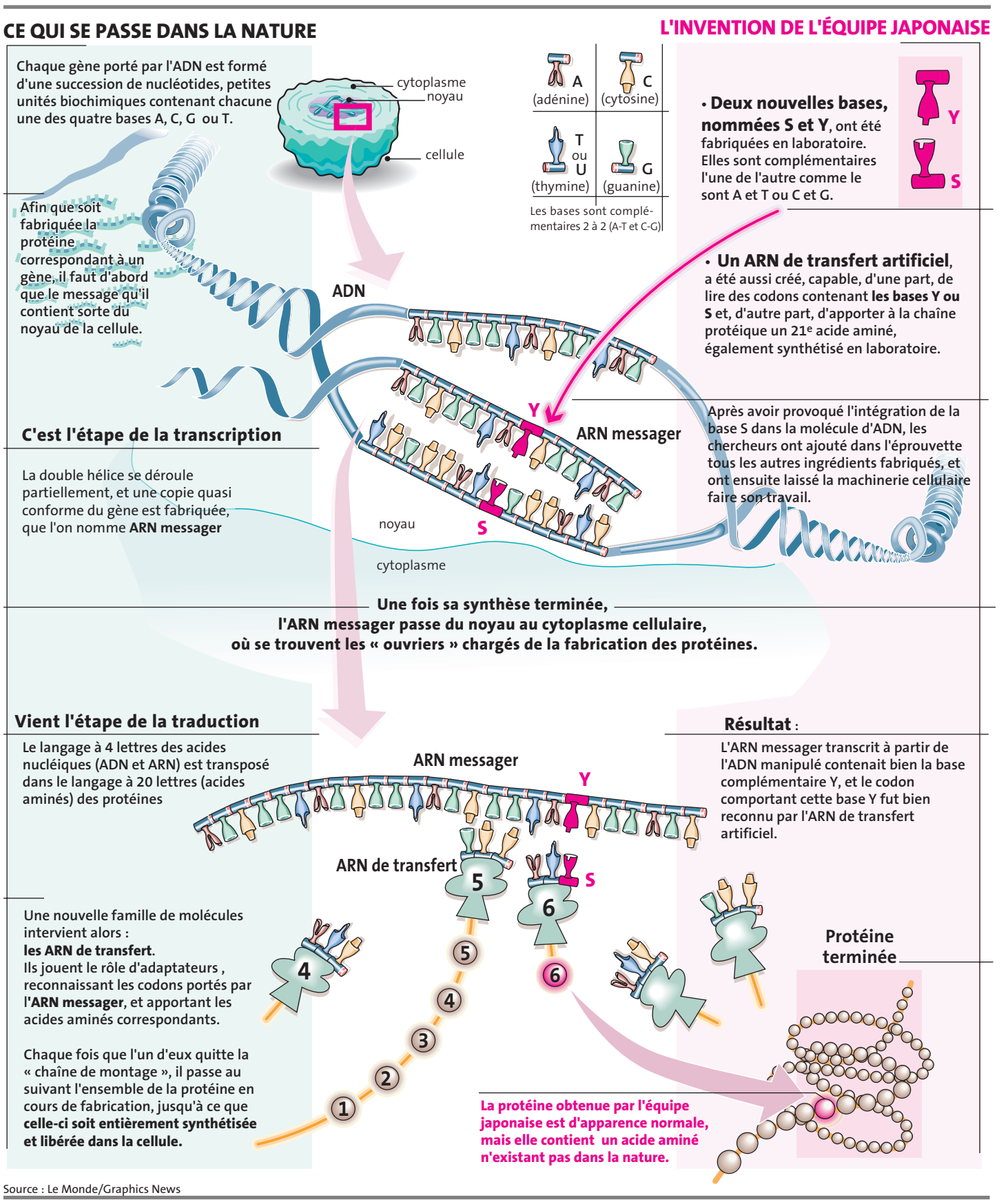

Source : Le Monde/Graphics News

DES PROGRÈS RÉCENTS

L'équipe dirigée par Shigeyuki Yokohama (Université de Tokyo) explique comment elle est parvenue à intégrer une nouvelle paire d'éléments unitaires de l'ADN (ou nucléotides) fabriqués par synthèse au sein d'une molécule d'ADN. Elle a ainsi réussi à élargir et à modifier le code génétique qui, en temps normal, permet de passer d'un alphabet de quatre lettres (les « bases » A, C, G, T de l'ADN) à un alphabet de 20 lettres (les acides aminés constitutifs des protéines). Et cela en impliquant la totalité de la machinerie moléculaire réalisant la synthèse des protéines.

Cette publication fait suite à une série de progrès récents accomplis dans l'incorporation de nucléotides de synthèse dans des chaînes d'ADN naturel. Elle marque une étape importante en fournissant la démonstration que l'on peut greffer deux nucléotides non naturels dans le processus existant.

Le principe d'une modification volontaire du code génétique n'est pas nouveau. Il a notamment été envisagé et étudié au début des années 1960 par Alexander Rich (Massachusetts Institute of Technology). En revanche, la mise au point de nouvelles techniques de biologie moléculaire et de culture des cellules hautement performantes rend aujourd'hui possible les premières réalisations concrètes.

Les deux premières publications marquantes dans ce domaine datent du 20 avril 2001. Le mensuel *Science* révélait alors les travaux de l'équipe américaine dirigée par Peter G. Schultz, du Scripps Research Institute de La Jolla, et de celle, franco-américaine, dirigée par Philippe Marlière, fondateur de la société Evologic. Ces chercheurs étaient parvenus à créer, de deux manières différentes, une bactérie *Escherichia coli* ne correspondant plus aux règles du code génétique naturel, et contenant, en son sein, un acide aminé modifié.

Pour les tenants de cette nouvelle discipline qui prétendent élargir l'alphabet du vivant, le système que nous connaissons actuellement peut être modifié et enrichi. Ainsi, en incorporant, comme les chercheurs japonais sont parvenus à le faire, deux nouveaux nucléotides, S et Y, s'ajoutant à A, T, C et G, on obtient une nouvelle combinatoire qui bouleverse la donne traditionnelle et permet d'envisager la création d'organismes vivants aux propriétés insoupçonnées.

Deux approches sont aujourd'hui privilégiées. La première a pour objectif de modifier les règles du jeu génétique en transmettant à un ADN naturel (de quatre nucléotides) des instructions génétiques qui le conduiront à assurer lui-même la création de précurseurs de nouveaux nucléotides. Cette stratégie d'*« invasion »* pourrait conduire à la création d'un organisme à la fois transformé et autonome doté d'une machinerie qui n'a encore jamais été observée sur la Terre. Une technique voisine, dite d'*« enclave »*, ne s'attaque pas au système de codage génétique naturel lui-même mais introduit, au sein de l'organisme, un système génétique différent agissant sur la synthèse des protéines.

RÉÉCRITURE

La seconde approche consiste à bâtir artificiellement des machineries microscopiques complètes. Ces dernières comprennent tout le nécessaire, de l'ADN contenant des nucléotides de synthèse non naturels jusqu'à la traduction de ce nouveau code sous forme de nouvelles protéines. Ces travaux sont privilégiés par des équipes plus proches de la chimie. En misant sur une reconstruction artificielle, elles s'opposent aux premières qui parient d'emblée sur une forme de plasticité du vivant qui leur assurera de pouvoir diriger une nouvelle évolution.

Dans les deux cas, le principal objectif est l'obtention de protéines chimériques n'existant pas dans la nature et dont les propriétés espérées pourraient avoir de multiples applications industrielles ou médicales. On compte aujourd'hui une dizaine d'équipes spécialisées dans ce nouveau champ de recherche aux Etats-Unis, au Japon, en Allemagne et en France. Leurs progrès sont observés par plusieurs géants de l'industrie pharmaceutique comme Roche ou Merck même si rien ne permet encore de situer avec précision quand pourront émerger les premières applications concrètes.

Conscients de l'importance des travaux qu'ils mènent et qui font d'eux de véritables démiurges, plusieurs responsables de cette nouvelle discipline ne craignent pas, pour définir leur nouveau champ d'activité, d'avoir recours à des métaphores empruntant au vocabulaire religieux. C'est ainsi que l'élargissement du code devient pour certains la réécriture de la Genèse tandis que d'autres estiment qu'ils poursuivent et complètent l'œuvre de la création comme Dieu aurait pu le faire, s'il n'avait préféré se reposer le septième jour...

Reste, pour l'heure, un problème majeur : celui de l'encadrement de travaux dont le caractère potentiellement dangereux ne peut être ni ignoré ni sous-estimé. A l'abri de leur originalité, ils échappent aux systèmes d'autorisation et de contrôle en vigueur. D'où l'urgence de prendre en compte, au-delà de la manipulation génétique du vivant, la possibilité de transgresser des lois que l'on tenait, hier encore, pour immuables.

J.-Y. N.

Philippe Marlière, fondateur et directeur scientifique d'Evologic

« Elargir la gamme des molécules biologiques en s'affranchissant des règles du jeu »

Quel nom peut-on donner à la nouvelle discipline que vous développez au sein d'Evologic, la société que vous avez créée en 2000 ?

Notre approche vise à élargir la gamme des molécules biologiques en s'affranchissant des règles du jeu du vivant, c'est-à-dire celles inscrites dans le code génétique partagé par toutes les espèces. En anglais, on parle d'*evolutionary biotechnology history*, en référence à *natural history*, autant de termes difficilement traduisibles. En français on parle plutôt de « chimie biologique » – une vieille dénomination présente au fronton de l'Institut Pasteur – ou encore d'« évolution dirigée ». Précisons bien que cette évolution est conduite en renouvelant les structures et les fonctions des organismes, au niveau le plus intime de leur construction chimique. Cette création d'organismes exotiques correspond, pour nous, à la poursuite de la synthèse chimique par les moyens de la biologie.

Quels sont, schématiquement, vos méthodes et vos objectifs ?

L'objectif est de reprogrammer les organismes vivants pour les doter d'un alphabet génétique, soit élargi, soit rétréci. Nous comptons relancer les processus de l'évolution dans des directions qui n'ont pas été spontanément explorées par la nature. Il s'agit d'engendrer des descendants des bactéries adaptés au besoin de l'industrie et de l'environnement. Une vingtaine de chercheurs travaillent chez Evologic, en collaboration avec le Génoscope à Evry et le Scripps Research Institute à La Jolla (Californie). L'entreprise lève en ce moment des fonds pour créer une société affiliée en Allemagne, Babel Biopolymers, qui exploitera les nouveaux codes génétiques. D'autres veulent s'attaquer à des cellules animales, une direction de recherche que nous n'aborderons pas.

D. R.

« Le naturalisme est le carcan de la science biologique »

PHILIPPE MARLIÈRE

Quels types de protéines peut-on espérer produire de la sorte et pour quelles applications ?

On peut aborder la construction de nouveaux types de matériaux intéressant diverses industries. Avec le fil de l'araignée ou le collagène des tendons, la nature fournit des protéines aux propriétés mécaniques remarquables. Ces exemples, obtenus par les espèces naturelles, doivent pouvoir s'améliorer par la production de biomatériaux à la composition chimique élargie. S'ils peuvent être rendus compatibles avec le corps humain, ils trouveront des débouchés importants en médecine.

De même que l'on a su créer des avions, dits furtifs, capables de déjouer les radars, on peut envisager de créer des protéines furtives passant inaperçues dans nos organismes. On obtiendra aussi des plastiques « tissés » par des bactéries pour leur conférer une « intelligence » telle que des propriétés de reconnaissance ou de catalyse.

N'avez-vous pas l'impression d'avancer à tâtons ?

Si, bien sûr. De nombreuses inconnues demeurent et personne ne peut prédire quelle modification du code génétique permettra d'atteindre un objectif donné. C'est pourquoi nous devons multiplier les types d'acides aminés que nous pouvons combiner dans les protéines. En plus des biomatériaux, nous pourrons aussi moduler la catalyse enzymatique qui contrôle les milliers de réactions chimiques du vivant. Les chimistes ont déjà des idées précises des réactivités supplémentaires qu'ils veulent ajouter à l'arsenal existant grâce à notre nouvelle approche.

Qu'en est-il, selon vous, des perspectives pour les végétaux, les animaux ou l'homme ?

On peut imaginer, depuis l'intérieur même des cellules humaines, la reprogrammation de certains gènes dans le cadre de la thérapie génique. Chez les plantes, on pourrait moduler la décoration saccharidique des protéines. Les possibilités sont immenses, mais il faut se rappeler que les délais sont très différents. Là où l'unité de temps pour les bactéries est la semaine, les expérimentations sur les végétaux et les animaux demandent des mois, voire des années.

Concrètement, quels sont les organismes « exotiques » déjà créés ?

Ce sont des lignées de cellules bactériennes qui nécessitent des acides aminés supplémentaires à ceux que la nature utilise. Dans ces cellules, il existe des gènes dont la fonction impose l'incorporation d'acides aminés non naturels. Pour notre part, nous avons en outre mis au point des systèmes de culture automatique qui nous permettent, après avoir réussi à piéger des acides aminés supplémentaires, de les reproduire pour qu'ils s'écartent toujours davantage de leurs ancêtres naturels.

N'existe-t-il pas le risque majeur, déjà évoqué il y a un quart de siècle, de créer des organismes dotés de propriétés hors du commun qui les rendraient dangereuses ?

Les risques liés au développement technologique ne doivent jamais être écartés *a priori*. Nous nous employions activement à les contenir. Pour cela, on peut pratiquer une sorte d'évolution régressive de manière à obtenir des micro-organismes si différents qu'ils ne peuvent pas communiquer génétiquement avec les espèces naturelles. Ces techniques, qui existent déjà, permettront une forme de domestication implacable de ces nouveaux organismes.

Pourquoi vouloir compliquer un vivant que l'on est encore bien loin de comprendre ?

Mais, précisément, pour mieux le comprendre. Le naturalisme est le carcan de la science biologique. Ce n'est pas en scrutant, angström après angström, l'existant que nous progresserons mais en fabriquant des biodiversités artificielles et alternatives.

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

L'alphabet à quatre lettres régit la vie sur Terre depuis 3 milliards d'années

Le code génétique n'a pratiquement pas évolué depuis les formes de vie les plus primitives. S'agit-il d'un optimum atteint par la nature ou du résultat d'un accident de parcours ?

EN INTRODUISANT deux nouvelles lettres dans l'alphabet de la vie, c'est bien une loi universelle – et, croyait-on jusqu'alors, intangible – que viennent de violer les chercheurs de l'université de Tokyo. Qu'il s'agisse de l'homme, du crapaud, du platane ou de la plus simple bactérie, tous les êtres vivants écrivent leur histoire dans une même langue biologique, dont l'alphabet possède quatre lettres et quatre seulement. Ce sont celles de l'ADN (acide désoxyribonucléique), le support de l'hérédité, dont l'interminable double hélice résulte de la succession de molécules de sucre (le désoxyribose) sur lesquelles peuvent être fixés quatre éléments distincts, les « bases nucléiques » : A (adénine), C (cytosine), G (guanine) et T (thymine).

Quatre lettres, pas une de plus. Leur enchaînement détermine le message héréditaire et donc, pour un gène donné, la structure du produit dont il gouverne la synthèse. Car l'ADN, cantonné dans le noyau des cellules, ne servirait à rien s'il ne commandait la fabrication de milliers de protéines – enzymes, hormones, neuropeptides – qui, une fois lâchées dans l'organisme, constituent les véritables effecteurs de la vie cellulaire. Mais, pour passer du gène à la protéine correspondante, il faut changer de langue. Les protéines, en effet, sont formées d'un enchaînement de molécules dites « acides aminés », et il en existe dans la nature vingt types différents. Ecrit à l'aide de quatre lettres, comment le message génétique est-il traduit en langage protéique, composé, lui, d'un alphabet de vingt lettres ? C'est là toute l'originalité du code génétique, décrypté, en 1967, par Marshall Nirenberg.

Ce code, comment fonctionne-t-il ? Groupées trois par trois (soit, dans l'ordre, soixante-quatre combinaisons), les bases nucléiques A, C, G, T forment des mots. Et chacun de ces triplets, appelés « codons », commande à son tour la présence d'un acide aminé dans la chaîne protéique. Soixante-quatre codons pour vingt acides aminés, bien sûr, cela fait trop. Plusieurs triplets peuvent donc coder pour le même acide aminé (on dit que le code est « dégénéré »), mais à chaque triplet de bases correspond un acide aminé et un seul. De même que les phrases prennent un sens différent selon le nombre et l'ordre des mots qui les composent, la combinaison le long de la molécule d'ADN de ces soixante-quatre codons, gouverne ainsi la synthèse de milliers de phrases protéiques, toutes différentes les unes des autres.

Mais pourquoi ce code, dont les évolutionnistes considèrent qu'il existe en l'état depuis au moins trois milliards d'années, a-t-il cette forme et pas une autre ? Pourquoi quatre bases, pourquoi vingt acides aminés, pourquoi des codons formés de trois bases ? La réponse est loin d'être évidente.

DES CONTRAINTES BIOCHIMIQUES

« Si le code génétique n'a pratiquement pas évolué depuis les formes de vie les plus primitives, c'est sans doute parce qu'il représentait une sorte d'optimum par rapport aux conditions biologiques qui avaient existé auparavant. Les premiers systèmes vivants ont dû tâtonner et se perfectionner peu à peu, jusqu'à son invention », suggère André Brach, spécialiste des origines de la vie au Centre de biophysique moléculaire du CNRS (Orléans). Pour le vivant, ajoute-t-il, la mise en place de ce code constitua alors un *« moteur »* d'autant plus formidable qu'il garantissait, grâce aux deux alphabets (nucléique et protéique) dont il assurait la liaison, la séparation de deux fonctions essentielles : *« le "plan de montage" biologique de l'organisme, stocké dans l'ADN et l'ARN, et le système de copie permettant de fabriquer à volonté les protéines correspondantes, qui sont les véritables outils chimiques de la cellule »*.

Peut-on pour autant affirmer que le code génétique est le plus efficace qui puisse exister ? Puisqu'à plusieurs codons peut correspondre un même acide aminé, l'optimisation maximale du système suppose une correspondance parfaite entre l'usage des acides aminés dans les protéines et le nombre de codons qui leur sont associés. Or ce n'est pas toujours le cas. Ainsi l'arginine, acide aminé peu utilisé dans la composition des protéines, est-il contrôlé par six codons distincts. Tandis que la lysine, l'asparagine et l'acide glutamique, tous trois très fréquents, ne possèdent chacun que deux codons. On peut donc imaginer l'existence d'un meilleur code génétique. D'où l'hypothèse, défendue par de nombreux chercheurs, d'un « gel » – accidentel ou forcé – de sa composition, qui serait survenu au cours de l'évolution.

« En réussissant à introduire deux bases non naturelles dans un système biologique, l'équipe de Shigeyuki Yokoyama a précisément fait la preuve que le code génétique n'était pas absolument figé, et qu'il pouvait prendre une autre configuration si la situation l'exigeait », souligne Bernard Barnier, exobiologiste au Centre de biophysique moléculaire d'Orléans. Selon ce spécialiste, le code serait devenu ce qu'il est à la suite d'une succession de contraintes biochimiques, dues notamment à la mise en place des voies métaboliques, extrêmement complexes, menant à la fabrication des acides aminés. Un mélange de hasard et de nécessité dont le résultat, pendant plus de trois milliards d'années, est resté inchangé.

Catherine Vincent

A quelques exceptions près

Comme toutes les règles, celles qui régissent le code génétique souffrent d'exceptions. La plus notable concerne les mitochondries des mammifères. Ces petits organites chargés de la respiration cellulaire possèdent en effet leur propre génome, qui code pour une dizaine de protéines. Et, dans ces gènes, les codons UGA, AGA et AGG ont une autre signification que dans le code universel.

D'autres organismes, pour l'essentiel assez primitifs, présentent également des modifications. Chez *Paramecium*, ainsi que chez ses cousins *Tetrahymena* et *Stylonichia lemnae*, les codons UAA et UAG codent par exemple pour la glutamine au lieu d'être des codons stop (qui, dans le code universel, ordonnent la fin de la synthèse protéique). Ces trois protozoaires ciliés représentent sans doute un embranchement évolutif très ancien et constituent peut-être une des rares familles vivantes à utiliser un code ancestral.

Ariane-5 réussit la mise en orbite d'Envisat

Le plus gros satellite scientifique européen scrutera la Terre pendant au moins cinq ans

KOUROU
de notre envoyé spécial

Le jour en pleine nuit. Effaçant du firmament guyanais Jupiter, Sirius et la constellation d'Orion, la fusée Ariane-5 a soulevé ses 750 tonnes avec une lumineuse beauté. Le lanceur lourd européen a, sans encombre, mis en orbite Envisat, le satellite d'observation de la Terre de l'Agence spatiale européenne (ESA). Monstre de technologie, Envisat est à la fois le plus gros – 8,2 tonnes –, le plus complet – dix instruments – et le plus cher – 2,3 milliards d'euros – des satellites jamais construits en Europe (*Le Monde* du 27 février). Pendant au moins cinq ans, il scrutera les moindres changements de notre planète, qu'ils soient naturels ou dus à l'homme.

La majesté du décollage a effacé les difficultés de ce 11e tir d'une Ariane 5. Tout d'abord, pour des raisons orbitales, le lancement devait avoir lieu très exactement à 2 h 07 mn et 59 s (heure de Paris), le 1er mars. Pour se ménager une marge de temps confortable, la direction des opérations avait fait conduire la fusée sur son pas de tir dans la journée du 27 février. Or, quelques heures plus tard, une tempête secoua fortement les câbles d'alimentation électrique et de ventilation reliant la fusée à son mât. Un des « ombilicaux », connecté à l'étage supérieur, finit même par être arraché.

Afin de le rebrancher et d'effectuer les vérifications nécessaires, décision était prise, au cours de la nuit, de rapatrier le lanceur dans son bâtiment d'assemblage final, situé à 2,8 kilomètres du pas de tir. Prévue dans le manuel, cette procédure n'avait été jusqu'alors mise en œuvre qu'une seule fois, en 1989, pour une Ariane-4. Une course contre la montre s'engageait alors afin de remettre la fusée sur sa table de lancement à temps pour le compte à rebours. Heureusement, tous les indicateurs restèrent au vert jusqu'au top départ.

PAS LE DROIT À L'ERREUR

Second motif d'inquiétude : le retour aux affaires d'Ariane-5 après l'échec partiel du vol précédent, le 12 juillet 2001. Un mauvais allumage du moteur de l'étage supérieur avait fait injecter sur une orbite bien trop basse les deux satellites embarqués par la fusée. Le premier a été perdu mais le second, grâce à de petits moteurs ioniques, est en train de regagner sa place dans l'espace. Après ce semi-échec, le lanceur lourd européen n'avait plus vraiment le droit à l'erreur. Avec 48 contrats signés, un nouvel incident grave aurait mis Arianespace dans une position délicate. Ariane-5 aurait été immobilisée au minimum six mois et il aurait été impossible de s'appuyer très longtemps sur la bonne vieille Ariane-4, car il n'en reste plus que sept exemplaires en stock. Juste après le tir, le PDG d'Arianespace, Jean-Marie Luton, ne cachait pas son *« soulagement »*, heureux d'avoir *« refermé une parenthèse »*.

Grâce à la réussite de ce 11e vol, Arianespace va donc pouvoir se concentrer sur la nouvelle configuration d'Ariane-5, qui sera dotée d'un second étage à moteur cryogénique (utilisant comme comburants de l'oxygène et de l'hydrogène liquides, comme c'est le cas pour le moteur du premier étage). Avec un premier lancement prévu d'ici à la fin de l'été, cette version remusclée pourra emporter une charge de 10 tonnes sur une orbite de transfert géostationnaire.

Pierre Barthélémy

LUCA, le plus vieil ancêtre des cellules terrestres

Les trois grandes familles du vivant auraient une origine commune

S'IL Y A une universalité du code génétique dans l'ensemble du monde vivant, c'est parce que toutes les cellules qui vivent sur Terre descendent d'un ancêtre commun hypothétique, dénommé LUCA (Last Universal Common Ancestor) par les scientifiques. De LUCA sont issues les trois grandes familles du vivant que l'on connaît aujourd'hui : les archéobactéries et les eubactéries, qui ont des cellules sans noyau, et les eucaryotes, organismes pluricellulaires dotés d'un noyau dont font partie les plantes et les animaux.

Aussi trouve-t-on partout la même structure fondamentale du code génétique. Les très longues molécules qui servent à conserver le message héréditaire et à le reproduire pour synthétiser les protéines, l'ADN et l'ARN, sont toutes deux constituées d'une suite de petits ensembles – les nucléotides – associant une base azotée, un sucre et des acides phosphoriques. Les bases constituent *« l'alphabet »* de la vie. L'ADN et l'ARN en ont chacune quatre. Trois leur sont communes : l'adénine (A), la cytosine (C) et la guanine (G). La quatrième est différente : c'est la thymine (T) pour l'ADN et l'uracile (U) pour l'ARN. L'enchaînement des combinaisons trois par trois (codons) de ces quelques lettres permet de transcrire l'incroyable complexité du vivant.

LE PRODIGIEUX INGÉNIEUR

« Cet alphabet est universel pour tous les êtres vivants. Il n'y a aucune exception connue », explique André Adoutte, professeur à l'université d'Orsay et directeur du Centre de génétique moléculaire du CNRS à Gif-sur-Yvette. *« C'est quelque chose qui s'est figé très tôt dans l'évolution. Si on change une des lettres de l'ADN, cela modifie tout le système de codage des acides aminés et donc de centaines de protéines. Cela risquerait aussi de perturber tout le processus de réplication de l'ADN. Les choses se sont figées par sélection naturelle pour cette raison »*, ajoute le généticien français. Avec ces lettres, *« on a constitué toute une bibliothèque. Et si on change le langage, il faut aussi changer la bibliothèque. Si on utilise des lettres apparentées, cela marche encore. Mais on ne peut faire de changements radicaux »*.

Le prodigieux ingénieur qu'est la nature a pourtant ménagé quelques petites exceptions à ce dogme. Dans les plantes et les tripanosomes (des parasites de l'homme), il existe une enzyme appelée adénosine-déaminase, capable de modifier l'adénosine (A) de l'ARN en une autre base, l'inosine (I). *« Cette particularité fait partie des phénomènes d'édition de l'information moléculaire »*, précise Henri Grosjean, biologiste moléculaire au laboratoire d'enzymologie et biochimie structurale du CNRS à Gif-sur-Yvette. Il en existe une autre : lors de la synthèse des protéines, la cellule est capable d'insérer un acide aminé modifié (sélénocystéine), appelé aussi parfois 21e acide aminé.

Toute cette machinerie alphabétique est née il y a 3 à 3,5 milliards d'années avec LUCA. *« C'était un organisme complexe qui fabriquait déjà des protéines »*, précise, pour sa part, Patrick Forterre, professeur à l'université d'Orsay, et responsable du laboratoire de biologie moléculaire du gène chez les extrémophiles à l'Institut de génétique et microbiologie. *« Notre ancêtre commun le plus ancien était lui-même le produit d'une longue évolution. Il y a peut-être eu avant lui d'autres codes génétiques, d'autres bases. Mais pour une raison qu'on ne connaît pas, il a éliminé tous les autres »*, précise le chercheur. Cela ne veut pas dire qu'il est le meilleur. *« Dès le début, il y a dû y avoir une compétition entre les cellules, et cette étape darwinienne a dû démarrer très tôt. Il y a peut-être eu un code génétique très performant, mais parce qu'il avait moins d'énergie, il a été éliminé. »*

DES SIMILITUDES TRÈS FORTES

L'hypothèse d'un ancêtre commun à tous les ancêtres vivants repose sur la présence de similitudes très fortes chez les êtres vivants. Ainsi, tous sont formés de composés organiques similaires riches en carbone. Leurs protéines sont construites à partir d'un jeu de vingt acides aminés standards. Et ils portent leur information génétique sur l'ARN et l'ADN.

On a pensé longtemps que l'ADN avait précédé l'ARN dans les premières cellules vivantes. Il semble aujourd'hui que l'ARN ait précédé l'ADN. Et que pendant un certain temps l'ARN ait rempli à lui tout seul les fonctions actuelles de l'ADN et des protéines. Cependant, la plupart des chercheurs pensent aujourd'hui que l'apparition de la vie est antérieure à celle de l'ARN. Et que le *« monde à ARN »* aurait été précédé d'une étape au cours de laquelle des molécules plus simples auraient porté le message génétique des premiers êtres vivants.

Christiane Galus

La vie avant le code

Avant LUCA, qu'y avait-il ? Les chercheurs en sont réduits aux suppositions mais ils privilégient quelques pistes. Ils pensent ainsi que la vie, à ses débuts, utilisait moins d'acides aminés qu'aujourd'hui : une dizaine tout au plus. Mais alors, était-il nécessaire que les codons comportent trois bases ? Dans un alphabet à quatre lettres, des codons à deux bases (produisant dans l'ordre seize combinaisons différentes) auraient suffi pour coder dix acides aminés...

Mais la plupart des chercheurs ne croient pas que les codons à l'origine du système actuel étaient constitués de deux bases car l'arrivée d'une troisième base aurait alors entraîné un bouleversement intégral. D'où l'idée suivante : il y avait au départ deux lettres seulement dans l'alphabet, et non pas quatre – auquel cas il fallait bien, pour obtenir une dizaine de combinaisons, utiliser des triplets. Reste à savoir, en supposant cette hypothèse exacte, quelles étaient les deux bases d'origine : A et T ou C et G ? Là, les avis divergent encore.

MARC TESSIER

FRANCE 2, FRANCE 3, FRANCE 5, JUSQU'OÙ MÈNERA-T-IL FRANCE TÉLÉVISION ?

ANNE SINCLAIR / LES MANAGERS SONT SUR RTL. SAMEDI 2 MARS 9:15

RTL VIVRE ENSEMBLE

AUJOURD'HUI

Plus froid et plus sec au Nord

SAMEDI 2 MARS
Lever du soleil à Paris : 7 h 33
Coucher du soleil à Paris : 18 h 34

L'anticyclone qui se développe sur les îles Britanniques canalise dans un flux de nord-est de l'air plus froid et plus sec sur les régions septentrionales. La dépression sur le sud de la France génère un temps humide sur les deux tiers sud du pays.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Matinée sous la pluie ou sous les nuages. Les pluies cessent l'après-midi et des éclaircies apparaissent peu à peu par le nord. Il fait de 6 à 8 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. Dès l'aube, le soleil se montre sur le Nord. Il gagne en matinée vers la Haute-Normandie et la Picardie, vers l'Ile-de-France et les Ardennes en début d'après-midi. De l'Orléanais au Berry, la matinée est pluvieuse. Le vent de nord-est froid limite les températures entre 6 et 8 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. Attention au risque de neige en matinée près de la frontière allemande. Ailleurs, il pleut. Ces pluies persistent l'après-midi de la Bourgogne à la Franche-Comté, le temps se montrant plus sec plus au nord. Il fait de 4 à 7 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Poitou-Charentes voit la pluie tomber durablement avec un vent de nord-est froid et soutenu. Dans le Sud-Ouest, des averses orageuses vont s'établir en Aquitaine et sur les Pyrénées frontalières. Il fait de 8 à 10 degrés ºC.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Il pleut de façon soutenue en Rhône-Alpes. Dans le Massif Central, il pleut également mais plutôt sous forme d'averse. Il fait de 7 à 10 degrés ºC.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. Le temps humide en matinée s'améliore l'après-midi en Languedoc-Roussillon et ouest Provence alors qu'il pleut encore sur les Alpes du Sud et la Côte d'Azur. Il fait de 12 à 14 degrés, 18 en Corse.

02 MAR. 2002 PRÉVISIONS

*Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.*

FRANCE MÉTROPOLE	
Ajaccio	9/17 P
Biarritz	6/9 P
Bordeaux	4/8 P
Bourges	1/6 P
Brest	4/7 S
Caen	2/7 S
Cherbourg	3/7 S
Clermont-F.	3/8 P
Dijon	2/7 P
Grenoble	8/11 P
Lille	-1/7 S
Limoges	2/6 P
Lyon	6/8 P
Marseille	10/13 P
Nancy	1/6 P
Nantes	2/6 P
Nice	9/13 P
Paris	2/8 S
Pau	2/8 P
Perpignan	7/13 N
Rennes	2/8 S
St-Etienne	4/7 P
Strasbourg	2/5 P
Toulouse	4/9 P
Tours	2/5 P
FRANCE OUTRE-MER	
Cayenne	24/28 P
Fort-de-Fr.	27/28 S
Nouméa	24/30 S
Papeete	25/31 P
Pointe-à-P.	20/29 P
St Denis Réu.	25/30 P
EUROPE	
Amsterdam	0/8 S
Athènes	9/19 S
Barcelone	9/11 N
Belfast	1/8 C
Belgrade	9/22 S
Berlin	-4/4 S
Berne	2/6 C
Bruxelles	-4/7 S
Bucarest	2/21 S
Budapest	7/9 P
Copenhague	-2/4 N
Dublin	-1/8 N
Francfort	-1/5 C
Genève	6/9 P
Helsinki	-8/-2 C
Istanbul	10/16 S
Kiev	0/8 *
Lisbonne	5/14 S
Liverpool	-3/8 S
Londres	-2/8 S
Luxembourg	-5/4 C
Madrid	3/11 S
Milan	9/14 P
Moscou	-4/2 C
Munich	2/6 C
Naples	10/19 S
Oslo	-11/-4 *
Palma de M.	9/18 C
Prague	-2/3 C
Rome	10/18 S
Séville	9/17 S
Sofia	5/18 S
St-Pétersb.	-7/-2 C
Stockholm	-8/2 S
Ténérife	13/19 S
Varsovie	-4/3 N
Venise	7/11 C
Vienne	5/7 C
AMÉRIQUES	
Brasilia	19/28 S
Buenos Aires	14/28 S
Caracas	22/30 S
Chicago	-7/0 *
Lima	20/26 P
Los Angeles	10/17 S
Mexico	7/27 S
Montréal	-12/6 C
New York	1/11 S
San Francisco	10/17 S
Santiago Ch.	11/29 S
Toronto	-5/3 P
Washingt. DC	1/15 P
AFRIQUE	
Alger	7/22 S
Dakar	18/23 S
Kinshasa	23/30 P
Le Caire	12/22 S
Nairobi	16/29 S
Pretoria	20/30 P
Rabat	10/16 S
Tunis	11/27 S
ASIE-OCÉANIE	
Bangkok	27/30 P
Beyrouth	13/20 S
Bombay	22/33 S
Djakarta	24/30 P
Dubaï	18/25 C
Hanoï	22/26 S
Hongkong	18/23 S
Jérusalem	1/18 S
New Delhi	16/23 P
Pékin	1/6 C
Séoul	2/13 S
Singapour	25/30 P
Sydney	19/23 S
Tokyo	10/15 S

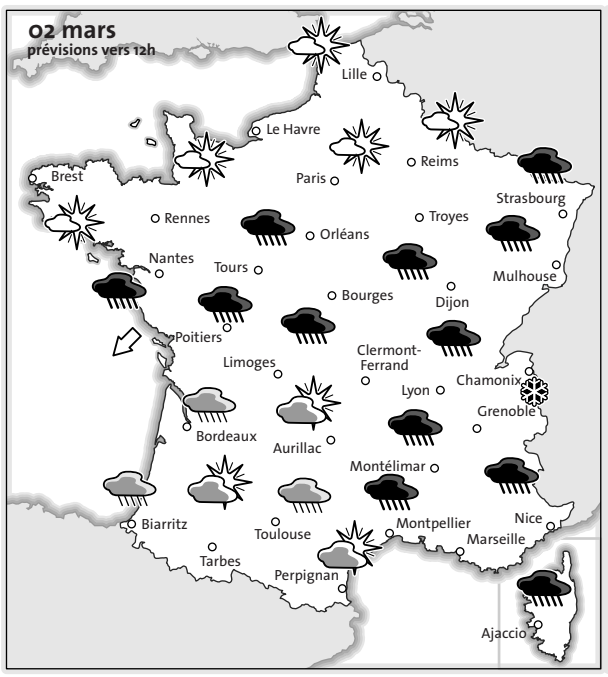

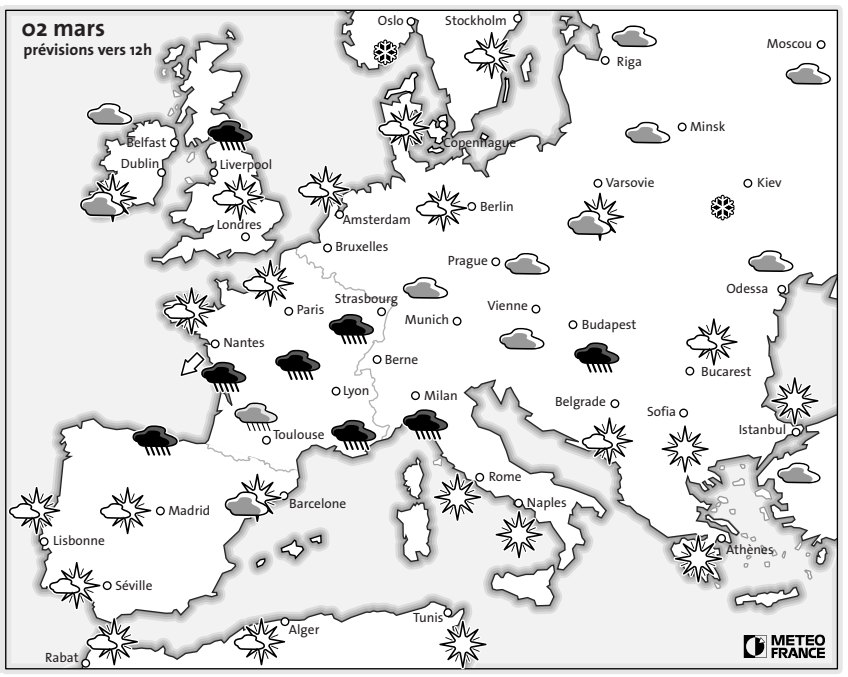

Soleil · Peu nuageux · Couvert · Brèves éclaircies · Averses · Pluie · Orage · Neige · Brouillard · Vent fort

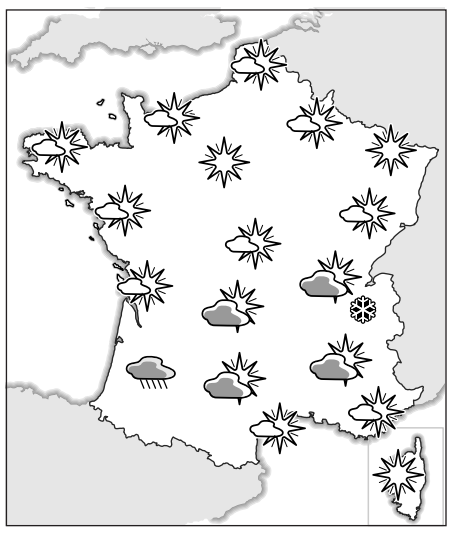

PRÉVISIONS POUR LE 3 MARS

Partez décompresser
sous les hautes pressions.
AIR FRANCE
faire du ciel le plus bel endroit de la terre

Le 03 mars
Beaucoup de soleil sur la moitié nord du pays
mais des températures fraîches (petites gelées matinales). Au sud, encore
des nuages
mais les averses s'estompent.
Le soleil revient
sur les Alpes.

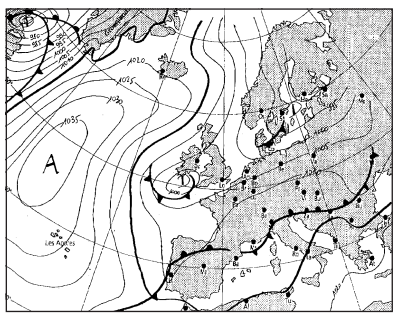

SITUATION LE 1er MARS À 0 HEURE TU

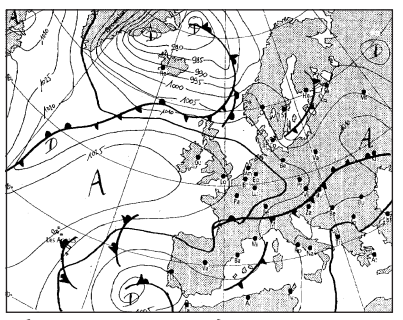

PRÉVISIONS POUR LE 3 MARS À 0 HEURE TU

Weight Watchers veut faire maigrir les hommes

TENDANCES
Tous les vendredis datés samedi, l'air du temps

AU FOND, il n'y a pas de raison qu'ils y échappent. Les hommes vont bientôt pouvoir se retrouver à mesurer leur apport journalier de lipides et de calories sous l'œil vigilant des Weight Watchers. La société américaine, sorte de préparateur technique et psychologique de grande envergure pour candidats à l'amaigrissement (1 200 réunions sont organisées chaque semaine en France pour soutenir, contre finances, le moral des troupes), s'intéresse à l'embonpoint masculin. Jusqu'alors, sa clientèle était presque exclusivement féminine. En 2001, parmi les 2,1 millions de participants aux stages Weight Watchers, on n'a pas dénombré plus de 2 % d'hommes. A partir de début avril, la gent masculine sera invitée à rejoindre la communauté des « Vigiles du poids ». Il existe certes des confréries au sein desquelles on souhaiterait plus volontiers être intronisé, mais, l'obésité ne cessant de gagner du terrain chez les adultes (36 % des Françaises et 39 % des Français), on se dit que la question du régime mérite d'être posée.

Conscients néanmoins que cette interrogation ne va pas forcément de soi, les dirigeants des Weight Watchers ont radicalement changé leur méthode d'approche. Ainsi, les hommes seront dispensés de participer à ces réunions collectives où les femmes témoignent des réussites et des échecs qui émaillent leur combat contre les kilos. *« Des études ont été menées auprès de volontaires et il en est ressorti une franche unanimité contre le principe de la réunion. Contrairement aux femmes, qui y puisent une motivation supplémentaire, les hommes n'ont pas envie de se raconter*, constate Monique Bastien, directrice générale de Weight Watchers France. *Suivre un régime est une affaire qui ne regarde qu'eux. Ils n'ont pas envie de s'appesantir là-dessus. »* Puisque la thérapie collective et la dynamique de groupe ne sont pas leur tasse de thé, la société américaine tient à la disposition des messieurs le kit MP5 (*« M pour mâle, 5 car il comporte cinq étapes pour perdre du poids »*, précisent ses concepteurs) qui sera lancé en France mais aussi en Suisse, Belgique, Pays-Bas, Finlande, Allemagne, Suède, Royaume-Uni et Estonie. Des pays du nord de l'Europe, là où les problèmes de surcharge pondérale sont les plus marqués.

FAIRE SIMPLE POUR CONVAINCRE

Pour y parvenir, le programme MP5, diffusé au prix de 80 € (www.weightwatchers.fr) propose de suivre par correspondance *« un programme nutritionnel »* consistant à attribuer des points pour chaque aliment consommé, selon le calcul des lipides et des calories. Alors que les femmes qui suivent le programme Weight Watchers ont droit à une volumineuse documentation (douze livrets !), le stagiaire masculin n'en reçoit que trois, dont l'un, intitulé « Bouger », propose une série d'exercices de remise en forme. *« Pour convaincre les hommes, il fallait faire simple, mettre en avant des activités sportives et ajouter quelques gadgets »*, estime Muriel Marreau, responsable de la recherche et du développement chez Weight Watchers France. Outre l'incontournable littérature amaigrissante, le coffret MP5 contient un petit CD-ROM contenant une base de données portant sur plus de 9 000 aliments ou boissons et un podomètre que l'on accroche à la ceinture pour vérifier que l'on a suffisamment marché pour atteindre le *« seuil d'exercice minimum conseillé »*. Enfin figure l'indispensable centimètre destiné à mesurer le tour de taille et comportant, au-delà de 1,03 m, une zone rouge.

Ce kit permet de déterminer un objectif à atteindre (perdre entre 500 g et 1 kg par semaine) mais ne s'embarrasse guère de barèmes taille-poids à respecter et s'efforce de ne pas trop bousculer les habitudes de vie du candidat à la sveltesse. Parmi les suggestions les plus compréhensives figure un fort sympathique plateau-repas *« soirée TV-foot »* avec deux canettes de bière, un petit paquet de chips, de la saucisse sèche, un quart de camembert et un esquimau. De quoi tenir 90 minutes et les prolongations... *« Les hommes cherchent simplement à perdre du ventre et envisagent difficilement de chambouler leur régime alimentaire. Il faut donc s'adresser à eux différemment, travailler sur la durée »*, souligne Monique Bastien, qui n'omet pas de rappeler *« la profonde injustice qui veut que les hommes, notamment parce qu'ils disposent d'une masse musculaire plus importante, maigrissent plus facilement que les femmes »*. Alors que ces dernières assument ouvertement la dimension esthétique de leur désir de maigrir, les mâles n'y font pas spontanément référence. *« C'est un thème qu'il est impossible – et déconseillé – d'aborder de front. Pour être écouté, il faut parler des dangers de l'embonpoint sur la santé, mais en réalité les hommes sont de plus en plus attentifs à leur ligne, même s'ils n'osent pas le dire »*, affirme Martine Ghnassia, directrice associée de la société de conseil Intuition, qui observe *« de nettes différences entre les générations »*.

Quel que soit leur sexe, les moins de trente-cinq ans suivent plus fréquemment des régimes (16 % s'y astreignent régulièrement avant les vacances) – quitte à voir leur courbe de poids fluctuer en Yo-Yo, ce qui n'est pas recommandé –, alors que les plus âgés semblent préférer des ajustements moins radicaux. Dans tous les cas, les hommes sont très sensibles au vocabulaire. Conseil Weight Watchers : ne leur dites pas qu'ils vont mincir, mais qu'ils vont retrouver la forme.

Jean-Michel Normand

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 02 - 053

Retrouvez nos grilles sur www. lemonde.fr

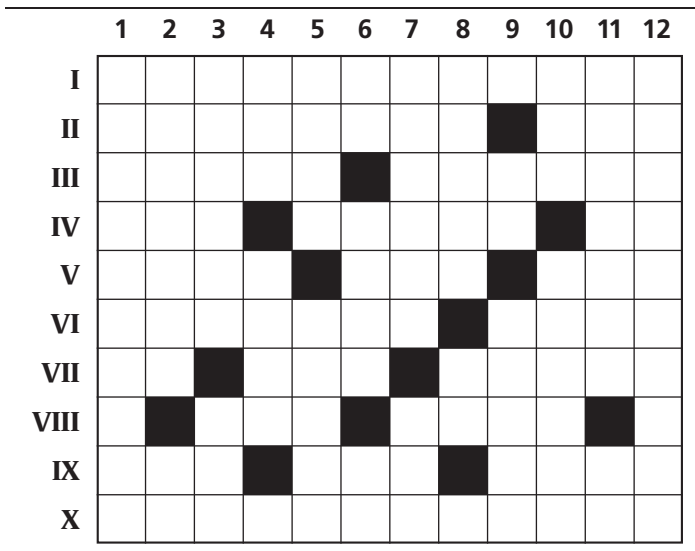

HORIZONTALEMENT

I. Eclatante est sa victoire. - II. Font de l'ombre sur le dessin. A mis un lion dans son moteur. - III. Entraîner au palais. Pour faire de belles miches. - IV. Crie en forêt. Pierre pour ne pas oublier. Conjonction. - V. Bien avancée. Collection de petites phrases. Châtiment chrétien. - VI. Grande réserve pour corbeilles. Histoire familiale. - VII. Personnel. Accompagne le whisky chez Tony. S'est retiré pour peindre dans son jardin. - VIII. Emission. Célèbre coureur grec. - IX. Beau parleur en Amérique latine. Gardien des sons et des images. Compositeur romantique. - X. Donne la valeur des choses.

VERTICALEMENT

1. Met tout de suite dans une bonne ambiance. - 2. Fatigante à la longue. Coups sur la peau. - 3. Vous fait voir jaune. Balayé par les courants de la Loire. - 4. Pour faire l'appel. Grand lac. - 5. N'allez pas dedans, vous courez à l'échec. Fait parti du bilan. - 6. Parti. Passe la nuit avec vous. Négation. - 7. Sœur de Castor et de Pollux. Aux abords de la ville. - 8. Calibra à l'envers. Personnel. - 9. Cale sur l'établi. Suivit l'Empereur, Louis XVIII et Louis-Philippe. - 10. Un peu d'épargne. Remuai en mesure. - 11. Travail sur la pièce. Patron normand. - 12. Met tout en place pour éviter le départ.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 02 - 052

Horizontalement

I. Scaphandrier. - II. Capricieux. - III. Portant. Pi. - IV. Liasse. Titan. - V. Poseuse. Lalo. - VI. Tt. Spet. - VII. Raclette. Ere. - VIII. Li. Pisteur. - IX. Coupe. Mâe (âme). Do. - X. Embouteillés.

Verticalement

1. Sculptrice. - 2. Ça. Iota. OM. - 3. Appas. Club. - 4. Prose. Lipo. - 5. Hirsute. Eu. - 6. Actes. TP. - 7. Nia. Estime. - 8. Dent. Pesai. - 9. Rutile. Tel. - 10. Ix. Tâtée. - 11. Pal. Rude. - 12. Rhinocéros.

PHILATÉLIE

Boule et Bill invités à la Fête

CENT NEUF VILLES de France organiseront, les 16 et 17 mars, la Fête du timbre. Créée à l'origine en 1938, cette manifestation annuelle organisée par la Fédération française des associations philatéliques (FFAP) a pour vocation la promotion de la philatélie. Chaque site accueillera une exposition, des animations et la vente anticipée d'un timbre-poste à 0,46 euro, d'un carnet à 3,95 euros (comprenant cinq timbres à 0,46 euro et trois comportant une surtaxe de 0,09 euro au profit de la Croix-Rouge) et d'un feuillet à 0,55 euro, qui représentent cette année les héros de bande dessinée Boule et Bill, créés par Jean Roba.

Boule et Bill, qui firent leur apparition dans *Spirou* en 1959, succèdent à Astérix (1999), Tintin (2000) et Gaston Lagaffe (2001), tous héros accompagnés de leurs animaux de compagnie (Idéfix, Milou, chat et mouette rieuse). Manquent donc à cette série Mickey et Pluto ainsi que Lucky Luke et Joly Jumper... Roland Francart, auteur d'un ouvrage sur *La BD chrétienne* (les Editions du Cerf, 1994) et rédacteur en chef de *Philabulle,* bulletin trimestriel des Amis de la philatélie et de la BD, signale que la Belgique a émis en 1991 un carnet de quatre timbres sur *Blake et Mortimer* (Edgar P. Jacobs), *Cori le moussaillon* (Bob de Moor), *Les Cités obscures* (François Schuiten) et *Boule et Bill*, accompagnés de quatre cachets « premier jour » à l'effigie du garçonnet et de son cocker. En outre, des timbres à date Boule et Bill ont accompagné la Foire du livre d'Anvers en 1991 et 1997, puis la parution d'un mini-livre édité par le Centre belge de la BD et la Poste belge, *Bill a du cachet,* en 1999. Il existe deux Postogram – des télégrammes de luxe propres à la Belgique –, dont Boule et Bill ornent les formules de correspondance. En France, un timbre à date et une flamme postale commémorent le 12e Festival de la bande dessinée d'Illzach (Haut-Rhin) en 1996.

Le timbre, le feuillet et le carnet, dessinés par Jean Roba, mis en page par Bruno Ghiringhelli et imprimés en héliogravure, seront mis en vente dans tous les bureaux de poste le 18 mars.

Pierre Jullien

★ Pour en savoir plus : FFAP, 47, rue de Maubeuge, 75009 Paris. Tél. : 01-42-85-50-25. Roland Francart, 30, rue du Grand-Hospice, B-1000 Bruxelles, Belgique.

EN FILIGRANE

■ **MARIANNE, DU FRANC À L'EURO**. La Poste célèbre le passage à l'euro, avec l'édition d'un souvenir philatélique composé de trois volets contenant une planche de 100 timbres *Marianne* à 1 franc, une planche de 100 timbres à 1 euro et une gravure d'Eve Luquet – la créatrice du timbre *Marianne* d'usage courant actuel – numérotée et signée. Vendu par correspondance au prix de 116 euros par le Service philatélique de La Poste (18, rue François-Bonvin, 75758 Paris Cedex 15), cet encart est tiré à 3 000 exemplaires.

Dans le cadre de l'Année des arts du cirque, manifestation organisée par le ministère de la culture pour célébrer le fort renouvellement des arts de la piste, « 1, 2, 3... cirque ! » propose, les 1er, 2 et 3 mars, spectacles et animations dans plus de soixante-dix villes en France

Loin de la piste, les rebonds de l'art du jonglage

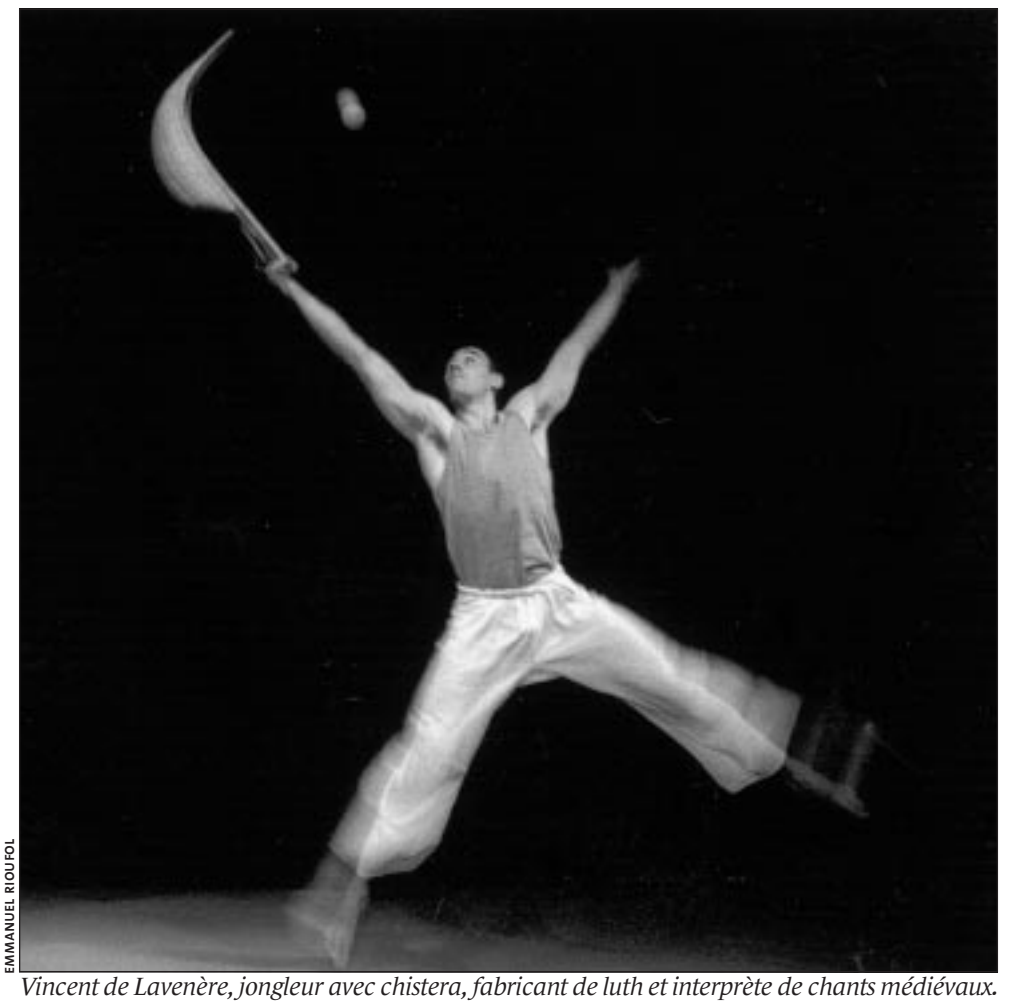

EMMANUEL RIOUFOL

Vincent de Lavenère, jongleur avec chistera, fabricant de luth et interprète de chants médiévaux.

DEPUIS l'été 2001 et jusqu'à l'été prochain, l'Année des arts du cirque, organisée par le ministère de la culture, salue le dynamisme sans précédent des arts de la piste. Evénement national, l'opération « 1, 2, 3... cirque ! » permettra au plus grand nombre de se familiariser avec un art vieux de quatre mille ans, le jonglage, qui connaît actuellement une révolution esthétique. Des spectacles entièrement jonglés voient le jour, imposant la discipline comme un art à part entière.

Rester assis à une table sans rien faire : c'est un exploit pour le jongleur Jérôme Thomas dont le corps semble parcouru d'un fluide électrique, comme en attente d'un objet qui apaiserait son excitation. Ce jour-là, il envoie valser sa bouteille d'eau avant de faire tournoyer le pompon de son bonnet en dodelinant de la tête tel un derviche.

« Quand je jongle, l'objet est un prolongement de mon corps avec lequel il crée de multiples connexions, explique-t-il. *Cela fait vingt-cinq ans que j'étudie ce rapport du corps et de la balle. C'est un travail ingrat, comparable à celui du violon. Malgré tout, l'objet est toujours véritablement étranger. On l'apprivoise, on ne le dompte jamais. Il finit toujours par l'emporter. »* Pilier du renouveau du jonglage en France, Jérôme Thomas a imposé en l'espace de dix ans l'idée d'un art autonome et totalement affranchi de la piste. Pour preuve, les spectacles d'une heure, voire de deux, de plus en plus nombreux aujourd'hui, dont l'écriture s'articule uniquement sur le jonglage.

Cet exploit permet à Jérôme Thomas et à ses amis (la notion de compagnonnage est très forte dans ce milieu qui regroupe environ 150 artistes en France) de poser leur art sur le même pied que le théâtre ou la danse. *« La recherche de Jérôme Thomas sur l'espace, le mouvement et le regard a marqué un virage radical au point que le jonglage français égale aujourd'hui le russe et l'américain,* indique l'historien et expert Karl-Heinz Ziethen. *Non seulement le niveau technique augmente, mais chaque jongleur invente un style personnel. Toute la nouvelle génération européenne a l'œil sur la France. »*

BERNARD DUTHEIL

Jérôme Thomas : « L'objet, on l'apprivoise, on ne le dompte jamais. »

Loin des diktats de la tradition que sont la virtuosité et la prouesse (résumées à un nombre exponentiel d'objets), le nouveau jonglage met le corps en première ligne. *« Quand j'ai commencé chez Fratellini à rompre avec les routines imposées – l'entraînement avec les massues, les parapluies... – pour me spécialiser dans les balles, on me prenait pour un fou,* se souvient Jérôme Thomas. *Du coup, j'ai persévéré et développé le concept de jonglage cubique. Il n'est plus question de plan, mais d'espace où le corps s'investit dans le mouvement, devant, derrière, en haut, en bas. Alors qu'il n'était autrefois qu'un papier cadeau, je l'ai remis au centre de la pratique en redonnant du sens à l'interprète. »*

Dans cette perspective, le jongleur ne se contente plus de raffiner une partition de balles plus ou moins captivante (certains utilisent l'ordinateur pour concevoir des passes inédites), il écrit un dialogue gestuel entre le corps et les objets dont la complexité s'apparente à la composition chorégraphique. Les jongleurs, dont la méthode de travail est basée sur l'improvisation, ont trouvé des collaborateurs passionnés en la personne des chorégraphes Hervé Diasnas ou Dominique Petit. *« Le challenge artistique vient du tiraillement entre le désir d'une forme abstraite et la nécessité d'un geste utile,* souligne Philippe Ménard. *Il s'agit d'étirer le temps pour donner de l'ampleur au corps, sans perdre de vue l'objet en train de défier la gravité. Je veille à mettre toujours plus de distance entre le jongleur et la balle pour qu'on voit mieux l'espace, mais aussi l'homme, ses doutes, son obstination, son désir de séduire. »*

Des balles qui autrefois fixaient le regard du spectateur, l'attention se déplace vers la personne même du jongleur ou... de la jongleuse. *« J'en avais assez d'être derrière mon mur de balles,* se souvient Jeanne Mordoj. *J'ai eu envie d'affirmer ma féminité dans un monde masculin en créant un solo intitulé* 3 P'tits Sous, *composé de portraits de femmes. Je tente d'intégrer la prouesse dans un acte quotidien en mettant le jonglage au service d'un sens théâtral global. »* Torse nu, Jeanne Mordoj jongle avec des seins en résine qu'elle décroche de sa poitrine, ou du jaune d'œuf, qu'elle rattrape avec ses pieds en parfaite cuisinière de la jongle...

LA QUESTION DU RATÉ

Plus lunaire, Bérénice Levy, repérée sur la piste du cirque Romanès, s'est taillé un personnage de fille godiche qui jongle avec cinq balles, mais aussi cinq massues, une technique plutôt réservée aux hommes, tant elle rabote les seins et exige d'avoir de vrais battoirs en guise de mains. *« C'est l'histoire d'une jongleuse classique qui soudain pète les plombs et se met à gambader comme un cabri tout en jouant des massues,* résume-t-elle, espiègle. *La technique étant acquise, je cherche à développer une réflexion sur l'humain à travers une recherche sur mon rythme personnel. »*

Au cœur de cette réflexion sur le métier, la question du raté, de la chute de la balle, attendue, désirée quelquefois par le spectateur, prend une ampleur nouvelle. De nombreux jongleurs veulent se dégager de cette tension de l'échec. *« L'expérience de la chute est la base de ma réflexion sur le jonglage, elle imprime toute ma vie,* explique le clown-jongleur Nikolaus. *Il s'agit de l'accepter, d'essayer d'être en harmonie avec cette chose scandaleuse, sorte de métaphore de la vie. »*

Ce drame quotidien, le Finlandais Jani Nuutinen le désamorce en se présentant sur la piste dans ses habits du jour et toute sa fragilité. *« J'ai envie de rencontrer les spectateurs comme des amis. Pour les emmener loin de leurs repères, j'invente des objets bizarres que je rafistole. Du coup, ils peuvent recevoir une histoire plus intime que celle qu'ils attendent du jonglage. »*

Ainsi, les jongleurs du Moyen Age chantaient et faisaient de la musique dans un rapport de proximité avec le public. Un dialogue ouvert que Vincent de Lavenère, jongleur avec chistera, fabricant de luth et interprète de chants médiévaux, a intuitivement retrouvé dans son spectacle *Le Chant des balles.* Non content de jongler en percutant des cloches à vache, il lance des sphères en osier lestées de grelots à partir desquels il compose des partitions musicales. Combinant artisanat et recherche, invention et tradition, ce jongleur-troubadour fabrique parfois des balles dont il est le seul à percevoir la musique.

Rosita Boisseau

1, 2, 3... cirque !

Spectacles, expositions, ateliers d'initiation, « portes ouvertes » dans les écoles, le cirque est à la fête dans plus de 70 villes en France les 1, 2, 3 mars...

● **Cherbourg** (50) : spectacles au Centre des arts du cirque avec le festival Au singulier, Philippe Ménard, Bonaventure Gacon... Tél. : 02-33-88-43-73.

● **Lannion** (22) : le Carré magique accueille le Cirque Gosh. Tél. : 02-96-37-19-20.

● **Châlons-en-Champagne** (51) : colloques et « portes ouvertes » au CNAC. Tél. : 03-26-21-12-43.

● **Besançon** (25) : Récréation, nouveau spectacle du Cirque Plume. Tél. : 03-81-83-06-54.

● **Limoges-Nexon** (87) : expositions sur le cirque au XXe siècle. Tél. : 05-55-58-34-71.

● **Toulouse** (31) : l'école du Lido ouvre ses portes, films et animations. Tél. : 05-61-80-13-68.

● **Lille** (59) : le Prato fête le cirque avec Jérôme Thomas. Tél. : 03-20-52-71-24.

● **Marseille** (13) : la ville inaugure le J4, nouvel espace chapiteau permanent. Tél. : 04-96-15-76-35.

● **Bourg-Saint-Andéol** (07) : cabaret-spectacle des Nouveaux Nez et des Colporteurs à l'Institut des arts du clown. Tél. : 04-75-54-40-46.

● **Paris** (75) : Terre de cirque 2. Spectacle-parcours au parc de La Villette. Tél. : 01-40-03-75-75.

● **Marne la Vallée** (77) : la Ferme du Buisson présente Jérôme Thomas et Cyrk 13 mis en piste par Philippe Decouflé. Tél. : 01-64-62-77-77.

● Plus de renseignements à l'Année des arts du cirque, Association HorsLesMurs, 68, rue de la Folie-Méricourt, Paris-11e. Tél. : 01-55-28-10-08. Par e-mail : anneeducirque@horslesmurs.asso.fr

L'insolente liberté des circassiens

L'ÉVOLUTION esthétique des arts du cirque n'en finit pas de susciter l'étonnement, tant les formes spectaculaires apparues depuis le début des années 1980 semblent en permanence remises en jeu par les artistes eux-mêmes, désireux de construire des œuvres inédites.

Pendant que le « spectacle total », savante interaction de différentes techniques circassiennes cimentées par une dramaturgie chorégraphique, théâtrale ou musicale, continue de faire des émules, on assiste à une émancipation de certains arts vis-à-vis de la piste. Les pièces univoques – jonglage, clownerie, numéro aérien ou même acrobatie – se multiplient, soutenant le pari d'une écriture d'auteur. *« Cette tendance monomaniaque est effectivement de plus en plus importante,* note Christophe Blandin-Estournet, programmateur des arts de la rue, du cirque et de la marionnette au parc de La Villette. *Parallèlement, on remarque la naissance de formats atypiques, tant du point de vue de la durée, du lieu de représentation, que du rapport au spectateur. Mon seul souci en tant que programmateur est de soutenir cette vitalité, ce dynamisme, au-delà de la griserie momentanée. Il n'est pas toujours facile de donner une visibilité à ce type de spectacles. »*

Parmi ces productions insolites, il faut citer les « Poèmes cirques » qui confrontent quatre artistes de la piste à quatre écrivains contemporains (Centre dramatique régional de Rouen-Cirque-Théâtre d'Elbœuf) ou « Les Baraques », parcours forain égrenant huit lieux originaux (du tipi de Dimitri Jourde à la cabane aux fenêtres de Mathurin Bolze en passant par la caravane de Jeanne Mordoj), conçus par huit jongleurs, acrobates, contorsionnistes, trapézistes (Parc de La Villette - Centre des arts du cirque de Basse-Normandie).

Avec une liberté insolente, les circassiens d'aujourd'hui conçoivent des architectures directement liées à des partis pris esthétiques. Tout en continuant à désirer travailler sous chapiteau, ils investissent aussi les scènes des théâtres avec des pièces plus légères. *« Il y a une augmentation des spectacles bi-frontaux en raison de l'existence du réseau théâtral,* poursuit Christophe Blandin-Estournet. *Au-delà de l'aspect conjoncturel, il s'agit de trouver un équilibre entre la pertinence artistique d'un projet et sa réalité économique. Il faut garder à l'œil l'importance fondamentale de la piste, du cercle, qui impliquent une convivialité très différente de celle d'une salle de spectacles. »*

> *« Nous travaillons avec des gens de théâtre, de la danse, et désirons cultiver notre ambivalence artistique. Paradoxalement, nous revendiquons la technique de cirque que nous possédons et qui est en quelque sorte le noyau dur de notre personnalité »*
> ***Mathieu Prawerman***

Dix-sept ans après la création du CNAC (Centre national des arts du cirque de Châlons-en-Champagne), dont la formation polyvalente a imprimé sa marque sur l'ensemble de la profession, un nouvel artiste est né, plus complet, plus complexe aussi. Certains, comme Mathurin Bolze ou Dimitri Jourde, collaborent avec des chorégraphes tout en menant leurs propres recherches. *« Nous ne voulons pas être enfermés dans une discipline circassienne,* dit Mathieu Prawerman, ancien du CNAC, dont la compagnie AOC commence à faire parler d'elle. *Nous travaillons avec des gens de théâtre et de la danse, et nous désirons cultiver notre ambivalence artistique. Paradoxalement, nous revendiquons la technique de cirque que nous possédons et qui est en quelque sorte le noyau dur de notre personnalité. »*

Ce rapport à l'engagement physique, à la prouesse, signe de façon imparable l'identité du circassien. *« Certains jeunes s'interrogent actuellement avec minutie et détermination sur leur pratique, leur objet,* remarque Jean-Michel Guy, ingénieur de recherche au département des études et de la prospective du ministère de la culture et de la communication. *Avant de dire quoi que ce soit sur le monde, il leur importe de savoir d'où ils partent et d'analyser, sans intellectualisme, leur rapport au trapèze, à la balle ou au fil. Retour à la base : l'instrument. »*

R. Bu

IMAGES D. R.

Les Grands Moulins de Paris vont être restaurés pour accueillir, sur 35 900 m², une bibliothèque centrale de 1 800 places ; des unités de formation et de recherche (lettres, sciences humaines) ; un restaurant universitaire. Budget : 42,81 millions d'euros. Architecte : Rudy Ricciotti. Au fond à droite : la bibliothèque François-Mitterrand.

Réhabilitation des Grands Moulins et de la Halle aux farines, construction de bâtiments universitaires et de logements, le projet de quartier mixte conçu par Christian de Portzamparc dans le 13e arrondissement de Paris est exposé à l'IFA

Quatre équipes d'architectes sont choisies pour le nouveau Quartier latin de Tolbiac

UN NOUVEAU Quartier latin se profile au bord de la Seine depuis la désignation, annoncée mercredi 28 février à l'Institut français d'architecture par le ministre de l'éducation, Jack Lang, des quatre équipes d'architectes chargées d'ancrer l'université Paris-VII dans le XIIIe arrondissement de Paris. La construction, commencée rue du Chevaleret, d'un pôle Langues et civilisations du monde, l'arrivée de l'école d'architecture de Paris - Val-de-Seine dans les locaux de l'ancienne Sudac, l'implantation du futur institut des Amériques et la présence massive de la Bibliothèque François-Mitterrand accentuent ce caractère.

Car il ne s'agit pas de recréer ici des ghettos voués au savoir, mais d'immerger l'enseignement dans une ville protéiforme. La philosophie générale du projet est à rapprocher de celle qui prévalait vers 1880, lorsque la IIIe République construisit la nouvelle Sorbonne et quelques grands établissements éducatifs sur les pentes de la Montagne-Sainte-Geneviève.

Différence notable : ce n'est pas le trop-plein qu'avaient à combattre les urbanistes, mais le vide. Les projets de l'université du IIIe millénaire s'accordent avec le principe défendu par l'architecte Christian de Portzamparc pour l'ensemble de la ZAC Paris Rive gauche : celui de l'îlot ouvert. Chaque bloc d'immeubles, de formes variées, sera multifonctionnel, ouvert sur un système assez dense de rues et de places. D'où une certaine transparence et une relative intimité, associant minéral des constructions au végétal des jardins publics ou privés.

Les nouvelles unités universitaires seront donc dispersées dans un tissu urbain serré où logements, commerces, bureaux, cafés, lieux de spectacles et bâtiments publics se côtoieront. Ici, pas d'emphase, pas de monumentalité, mais de la mixité. Une mixité favorisée par le réemploi d'anciens bâtiments qui assurent au projet une épaisseur historique, une meilleure intégration urbaine. Recette éprouvée de la ville traditionnelle, ce mélange va à l'encontre du dogme moderne de la sectorisation à outrance. Il marque la rupture avec l'idée du campus à la française, isolé de la cité, prôné par l'éducation nationale à partir du milieu des années 1960.

« UN PROJET DE REFONDATION »

Exilés loin des centres, histoire d'éviter les débordements d'une population estudiantine supposée contestataire, ou bouclés sur eux-mêmes, ces ensembles étaient comme des forteresses. Jussieu, avec douves et donjon, en est un exemple. Et ce sont les problèmes de Jussieu, amianté jusqu'à l'os, qui auront été le ferment d'un changement de politique. *« Car il ne s'agit pas ici simplement d'une opération immobilière consistant à reloger les enseignants et les étudiants qui quittent Jussieu, mais d'un projet de refondation de l'Université »*, souligne Jack Lang. Ce dernier entend redonner aux universités parisiennes *« une vraie dimension architecturale et urbaine »*.

Pour y parvenir, Jack Lang et son équipe, notamment Christian Dupavillon et l'architecte Patrick Bouchain, travaillent en symbiose avec le recteur de l'académie de Paris et avec le président de Paris-VII, mais aussi avec la Mairie de Paris devenue socialiste – ce qui facilite le dialogue, déjà entamé avec Jean Tiberi, avant l'élection de Bertrand Delanoë.

De nouveaux accords ont été signés entre la Rue de Grenelle et l'Hôtel de Ville. Les calendriers sont accélérés. Et moins de deux ans après la signature du dernier contrat de plan, Jack Lang peut dévoiler triomphalement le nom des lauréats des *« quatre premiers concours d'architecture qui englobent plus de 50 % des opérations relatives à l'implantation de Paris-VII »*.

Cela concerne d'abord d'anciens bâtiments industriels à deux doigts d'être détruits. Les Grand Moulins de Paris, construits face à la Seine par Georges Wybo entre 1917 et 1921, avaient déjà perdu leurs silos. Rudy Ricciotti, architecte installé à Bandol (Var), conserve sa volumétrie d'origine et ses curieuses toitures à la Mansart qui abriteront les laboratoires. Le reste du bâtiment recevra une vaste bibliothèque centrale. Une partie de la machinerie d'origine restera en place. Les façades côté quai garderont leur physionomie. En revanche, des ouvertures supplémentaires seront percées côté esplanade.

La Halle aux farines, qui lui est parallèle, est une longue et belle construction de béton, élevée en 1950. Elle serait l'œuvre de Denis Honneger, un élève d'Auguste Perret. Finn Geipel et Nicolas Michelin – une équipe franco-allemande – transforme l'entrepôt en une *« machine à enseigner »*, en introduisant dans la structure de béton une douzaine d'amphithéâtres *« comme on glisse des bateaux dans une bouteille »*. L'enveloppe de la halle sera ainsi préservée, et flanquée de deux volumes latéraux pour un restaurant universitaire et des services généraux.

Les deux bâtiments neufs, entre la Halle aux farines et un énorme magma de verre et de béton datant de la fin des années 1980, sont confrontés au principe de l'îlot ouvert défini par Christian de Portzamparc.

Architectes du futur institut Jacques-Monod et de l'UFR de biologie, François Chochon et Laurent Pierre ont prévu des gabarits découpant des volumes abrupts d'un côté, échancrés de l'autre, une succession de cours plantées et un socle massif. Pour son voisin, l'UFR de physique, Philippe Chaix et Jean-Paul Morel, architectes chevronnés, ont préféré prendre Portzamparc à rebrousse-poil : le socle compact occupe la quasi-totalité du terrain, tandis que deux volumes allégés, très découpés, se détachent en équerre au-dessus de cette base.

Reste Jussieu, que Jean Nouvel doit reprendre entièrement (*Le Monde* du 24 octobre 2001). L'opération, évoquée par Jack Lang au cours de sa conférence de presse, n'est pas encore finalisée. Si le ministre arrive à boucler ce dossier avant les échéances électorales, il aura réussi à mettre sur les rails, à Paris, un quartier nouveau.

Emmanuel de Roux

LE NOUVEAU QUARTIER DES UNIVERSITÉS

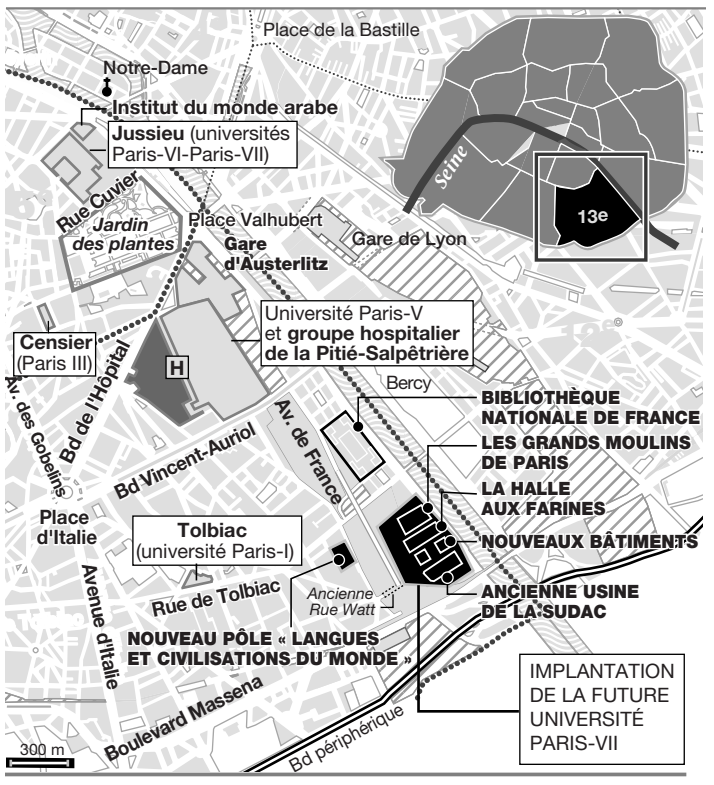

200 000 m² pour 20 000 étudiants

Le pôle universitaire Paris-Rive gauche (200 000 m²) accueillera :

- **Paris-VII - Denis-Diderot,** 150 000 m². Budget : 198,2 millions d'euros. Livraison d'une première tranche entre 2004 et 2005.
- **Langues et civilisations du monde.** Construction d'un bâtiment (32 000 m²) pour l'Institut national des langues et civilisations orientales et d'une vaste bibliothèque. Budget : 68,6 millions d'euros. Livraison d'une première tranche en 2006.
- **Ecole d'architecture** de Paris - Val-de-Seine, implantée dans l'ancienne usine SUDAC, prolongée par un bâtiment neuf.
- **20 000 étudiants,** 4 000 enseignants, techniciens et personnels administratifs y travailleront. Un programme de 600 à 1 000 logements étudiants est lancé par la Ville de Paris.
- **Exposition** des projets lauréats et de l'ensemble du concours à l'Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon, Paris-6e, tél. : 01-46-33-90-36. Du mardi au dimanche, de 12 heures à 19 heures. Jusqu'au 26 mai.

Deux réhabilitations et deux constructions nouvelles

L'Institut Jacques-Monod et l'UFR de biologie (ci-dessus) prendront place dans un nouvel édifice de 13 600 m². Au programme : salles de travaux pratiques, laboratoires de biologie et services techniques. Budget : 37,22 millions d'euros. Architectes : François Chochon et Laurent Pierre, choisis pour leur traduction fidèle du principe de « l'îlot ouvert », sur une parcelle dense située en vis-à-vis d'habitations à venir.

La Halle aux farines (à droite) doit être restaurée. Sur 18 300 m², elle hébergera treize grands amphis et des salles de cours. Mais aussi des services généraux et un restaurant universitaire. Budget : 22,30 millions d'euros. Architectes : Finn Geipel et Nicolas Michelin.

L'UFR de physique (à gauche) prendra place dans un nouvel édifice de 10 700 m². Il comprendra des salles de travaux pratiques, des laboratoires et des services techniques. Budget : 27,73 millions d'euros. Architectes : Philippe Chaix et Jean-Paul Morel.

MUSIQUE • Beethoven, Adès et Brahms dirigés par Christoph von Dohnanyi à l'Orchestre de Paris

La sveltesse du pianiste Alfred Brendel vient alléger un concert empesé

LE DÉFAUT, et, d'une certaine manière, le charme, des orchestres français est qu'ils peuvent sonner de la manière la plus contrastée selon qui les dirige. L'Orchestre de Paris, dont les progrès sont évidents et audibles depuis que Christoph Eschenbach en a pris les commandes, n'échappe pas à la règle. En sortant, ce jeudi soir, de la salle Pleyel, on a la tête lourde. Lourde d'une sonorité agressive, épaisse, d'une pâte qui ne prend ni ne s'allège et laisse entendre ses grumeaux, tant est cruellement audible le manque d'homogénéité des cordes et des équilibres entre pupitres de l'orchestre dirigé ce soir par Christoph von Dohnanyi.

On ne reconnaît rien de cette merveilleuse lévitation à laquelle la formation, dans ses grands soirs, sait parvenir. La musique allemande ne lui irait-elle pas ? Quelle idée ! Aussi idiote que de penser qu'un chef allemand ne saurait pas diriger la musique française... La preuve en a été donnée, cette saison, par cet acte III de *Parsifal* (*Le Monde* du 22 septembre 2001) pendant lequel Eschenbach a su magnétiser et élever ses troupes, hautement inspirées.

Le jeune Thomas Adès a du métier, de l'oreille, un imaginaire qui s'aide de béquilles habiles et savantes

Avec Christoph von Dohnanyi, c'est une fois de plus le retour aux lois de la pesanteur. Où est passée la tendre mélancolie de la *Deuxième Symphonie* de Brahms, la sveltesse ferme de ses lignes ? Dohnanyi dirige de manière telle que la polyphonie et ses nervures sont englouties, que les cordes couvrent presque sans cesse les bois. Tout est outré, gros de trait. Rien ne semble pensé, mis en perspective.

Alfred Brendel joue le *Premier Concerto* de Beethoven avec cette liberté ludique qu'autorise la fréquentation répétée et heureuse des chefs-d'œuvre. Il n'est peut-être pas émouvant, Brendel, il joue un peu dur parfois, mais sa façon de faire de la musique est svelte, jeune, fraîche, en état de découverte. Comment arrive-t-il à se satisfaire de la direction véhémente et pourtant molle de Dohnanyi, qui sonne comme le dernier stade, essoufflé, d'une tradition n'ayant jamais existé, grise, triste et plate ? Dans la salle, devant nous, que peut ressentir, au fond de son âme de musicien, Pierre-Laurent Aimard, qui vient d'enregistrer les trois premiers des concertos de piano de Beethoven avec Nikolaus Harnoncourt ?

Le seul véritable intérêt de ce concert était une nouvelle audition à Paris d'*Asyla* (1997), de Thomas Adès (né en 1971), peu après une exécution au festival Présences de Radio France. Adès a du métier, de l'oreille, un imaginaire qui s'aide de béquilles habiles et savantes, mais qui, in fine, ne parviennent pas à masquer totalement une assez évidente vacuité d'inspiration. Dommage. Mais Christoph von Dohnanyi l'a remarquablement dirigée.

Renaud Machart

ASYLA, de Thomas Adès, CONCERTO POUR PIANO ET ORCHESTRE N° 1, de Ludwig van Beethoven, SYMPHONIE N° 2, de Johannes Brahms. Par Alfred Brendel (piano), Orchestre de Paris, Christoph von Dohnanyi (direction).
SALLE PLEYEL, Paris, le 28 février.

Spectacle Et Dieu créa les clowns...

PARIS Au commencement était une clown. Belle, fragile, gonflée. Une clown muette, les cheveux noirs à pois blancs, couverte d'un mini-chapeau rouge, enveloppée dans un grand imperméable mastic. Puis elle prit la parole d'une voix mal assurée, pour raconter la Genèse. Une immense légende, dans un petit corps maladroit, se balançant en longues enjambées saccadées. Elle dit l'eau, la terre, les poissons et les chiens-chiens. Car Dieu créa aussi les chiens du voisin, les chiens assis, les chiens de traîneau. Nous, les humains, n'étions pas encore créés. Donc nous étions libres. *« On s'en fout, on peut en profiter, on n'est pas encore créés. »*

Dans cette grande geste en liberté, Catherine Germain, clown sans faute, s'épanouit. Comédienne au nez rouge – celui que Jacques Lecoq appelait joliment *« le plus petit masque du monde »* –, elle accompagne depuis plusieurs années les aventures de François Cervantès, auteur et metteur en scène singulier. Elle a joué dans tous les spectacles qu'il a imaginés pour leur compagnie L'Entreprise : *Mauvais esprits*, avec les élèves du Centre national des arts du cirque, *L'Epopée de Gilgamesh*, avec des artistes javanais, et les textes qu'il a écrits comme *Masques* ou *Le Voyage de Pénazar*.

Depuis quinze ans, François Cervantès convoque musiciens ou artistes de cirque pour l'aider à inventer son langage théâtral. Cette fois, il se tourne vers le clown : *« Je crois qu'il y a beaucoup d'affinités entre l'écriture et la représentation du clown. Le clown entre dans son corps, dans cet ensemble de muscles et de nerfs qui lui sont aussi étrangers et dangereux que les mots de la langue pour un auteur. »*

La langue de cette clown venue faire sa conférence sur la Genèse est à l'image du projet, démesurée. Au début, elle parle sagement. *« Au commencement, Dieu créa la terre et le ciel. »* Elle s'est installée à sa table de conférencière – bois pauvre, carafe, verre d'eau –, a ouvert son cartable pour en extraire six dossiers noirs à élastique rouge, un par jour. Dans sa bouche, les éléments naissent, tandis que l'eau monte sur la scène et qu'une pluie de papiers blancs tombe du ciel. Pour autant, son Créateur est un dieu de clown : *« Il ira jusqu'au bout, ce gars-là. Pensez-y ! »*, commente-t-elle. Sa Bible inclut des prospectus d'hypermarchés, des pages jaunies qui s'enflamment, des plumes blanches.

A la veille du sixième jour, son culot vacille. *« On n'est pas là »*, constate-t-elle, tapie sous la table, la mine réjouie d'une enfant faisant l'école buissonnière. Avant qu'*« on »* ne soit créé, elle en profite. Elle descend de scène, frôle les spectateurs, les interpelle : *« Y a pas quelqu'un qui veut m'embrasser sur la bouche ? Vous avez pas une idée sur l'homme ? La Bible, c'est moi qui l'ai écrite. »*

Le clown, pense François Cervantès, parle de l'échec : *« Il est un échec. Il dit que l'homme est un échec, qu'il est sur terre comme une flamme sur l'eau. »* Catherine Germain est cette flamme. Sa fragilité – notre fragilité –, elle la dit avec sa tendresse, avec son grand art de clown. Quelques mots, juste pour rire.

Catherine Bédarida

***Le Sixième Jour*, de François Cervantès et Catherine Germain, par Catherine Germain. Jusqu'au 10 mars. Théâtre Paris-Villette, 211, avenue Jean-Jaurès, Paris-19e. M° Porte-de-Pantin. Tél. : 01-42-02-02-68. 21 € (réduction : 10 € et 15 € ; jusqu'au 2 mars, 3,50 € pour les habitants du 19e). Photo : © D. R.**

Jazz

MALAKOFF

François Tusques Trio

Le programme en trio proposé par le pianiste François Tusques sonne comme un cri du cœur : *« Du jazz aux libertés obstinément blues »*. Une manière pour Tusques de dire précisément où il se trouve (du blues au jazz, des grands classiques aux avant-gardes) et non d'être éternellement ramené à sa relation forte au free jazz. Avec lui, Denis Colin à la clarinette basse et Noël McGhie à la batterie. Beau, rare, touchant.

La Fabrica'Son, 157, boulevard Gabriel-Péri, Malakoff (Hauts-de-Seine). M° Porte-d'Orléans. Tél. : 01-47-35-54-92. Le 3 mars, à 16 h 30. De 4,60 € à 12,20 €.

Classique

PARIS

Andreas Staier

Le « claviériste » allemand Andreas Staier est un musicien complet, à l'imagination et aux doigts véloces : non seulement il joue du clavicorde (il vient de signer un très beau programme pour Teldec consacré à cet instrument), du clavecin, mais aussi toutes sortes de *pianoforte*. Il accompagne des chanteurs, réalise des basses continues. Il peut aussi bien s'intéresser à des concertos inconnus que jouer le grand répertoire où, souvent, il ne craint pas la concurrence des grands.

En fait, Staier est l'un des rares spécialistes des instruments à clavier anciens qui n'aient pas besoin de s'abriter derrière ce souci et ce paravent musicologique pour prouver qu'il est un grand, tout simplement, quel que soit le clavier qu'il touche.

Bouffes du Nord, 37 *bis*, boulevard de la Chapelle, Paris-10e. M° La Chapelle. Le 3 mars, à 12 heures. Tél. : 01-46-07-34-50. 11 € et 18,50 €.

Cinéma

PARIS

Caméra subjective

Cycle de rencontres et de projections ouvert à tous, « Caméra subjective » a lieu chaque mardi de 18 heures à 20 heures, jusqu'au 21 mai. Au programme : *Epileptic Seizure Comparison*, réalisé en 1976 par Paul Sharits, une figure majeure du cinéma « structural » (le 5 mars) ; *Trans-Gender*, une présentation et une projection de courts métrages consacrés aux images culturelles des sexes (le 19 mars) ; une rencontre avec Raymond Depardon (le 26 mars) ; une soirée consacrée à François Truffaut avec la projection de *L'Homme qui aimait les femmes*, 1977 (le 2 avril) ; présentation et projection de *Que Viva Mexico* (Sergueï Eisenstein, 1932).

Amphithéâtre de l'université Paris-I, 27-31, avenue Lombard, Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine). Tél. : 01-41-13-24-06. RER B : Fontenay-aux-Roses. Entrée libre dans la limite des places disponibles.

Art

PARIS

Tableau infini : Orbis Pictus Europa

Avant le lancement (en juin) de Bohemia Magica, saison tchèque à Paris, le Centre tchèque expose, pour quelques jours encore, une œuvre d'art *« sans limite de temps et d'espace »*. Esquissée en juillet 2001 par quatre artistes tchèques (Ellen Jilemnicka, Lubomir Pesek, Petr Cisarovsky, Ivan Bukovsken), cette toile *« infinie »*, accessible aux plasticiens européens (du matériel est mis à leur disposition à chaque étape), a pour ambition de parcourir l'Europe avant d'être présentée à Bruxelles, à la date encore inconnue de l'entrée de la République tchèque dans l'Union européenne. Après Paris, cette exposition-happening s'installera plusieurs semaines à Aix-la-Chapelle (Allemagne).

Centre tchèque, 18, rue Bonaparte, Paris-6e. M° Saint-Germain-des-Prés. Tél. : 01-53-73-00-22. Du mardi au vendredi, de 13 heures à 18 heures ; samedi, de 14 heures à 19 heures ; nocturne jeudi jusqu'à 20 heures. Jusqu'au 8 mars. Entrée libre.

Mime

PARIS

Marcel Marceau

Le créateur de Bip a arpenté de nombreuses scènes depuis ses premières pantomimes en 1946. A la veille de son quatre-vingtième anniversaire, le mime Marceau, silhouette juvénile, s'installe pour la première fois au Palais des Congrès, à Paris. Etape – quelques représentations – qui préfigure son retour en 2003 avec un spectacle neuf. Au programme, en deux parties, ses pantomimes de style, *Jardin public*, *Le Cauchemar du pickpocket*, *L'Artiste-Peintre*, *Le Tribunal*, *Les Mains*, *Adolescence*, *Maturité*, *Vieillesse et mort*, *Le Petit Café*, suivies des pantomimes de Bip : en mer, musicien des rues, vedette d'un cirque ambulant...

Palais des Congrès de Paris, 2, place Porte-Maillot, Paris 17e. M° Porte-Maillot. Tél. : 01-40-68-00-05. Les 2 et 3 mars, à 16 heures. De 30,49 € à 65,55 €.

Sélection disques musique électronique

AIR

Everybody Hertz

Dix plages bercées des atmosphères interlopes du duo électronique français Air, pour seulement trois morceaux de *10000hz Legend*, agrémenté d'un inédit enregistré lors de la conception de leur dernier album, *The Way You Look Tonight*. Trois titres donc, *Don't Be Light*, *People on the City* et *How Does it Make You Feel*, livrés au bon vouloir de manipulateurs de sons – un exercice qui a pour avantage de casser le narcissisme ambiant et le dandysme apprêté des deux *« sexy boys »* (dit la presse anglaise) versaillais. Réduit à son squelette bruitiste par Mr Oizo, transformé en hit hard core par The Hacker (le compagnon de Miss Kittin), arrondi par Malibu (Roger Manning Jr), *Don't Be light* est le héros de cette aventure, au moins aussi intéressante à observer, si ce n'est à danser, que la matière originelle. La structure souple de ce thème n'a pas échappé à la sagacité des Daft Punk, qui lancent l'affaire. Modjo, Adrian Sherwood, Jack Lahana donnent des rondeurs au reste, qui par le dub-reggae, qui par la nonchalance, sans casser les désirs des deux auteurs de la bande-son de *Virgin Suicides*, le film de Sofia Coppola. – V. Mo.

1 CD Source/Virgin.

After the Playboy Mansion

Deuxième volume des exercices de clubbing de Dimitri from Paris, le DJ phare des soirées Respect nées au Queen à Paris, puis émigrées vers les Etats-Unis, *After the Playboy Mansion* résume en vingt-cinq chapitres les nuitées d'un danseur patenté. Concept ouvert et itinérant, Respect est né de l'effervescence de la *French touch* en 1996, mais n'a jamais cédé à la tentation du « tout- emballé » chic et léger de la tendance électronique française. Respect fut sans cesse large, cosmopolite, métissé. Dans les années 1990, Dimitri from Paris, né en Turquie de parents grecs, habille les défilés de mode et les publicités. Mais il n'a pas son pareil pour choisir ses titres, les mélanger, les traiter en maître des pistes et des canapés. *Uptempo, Downtempo*, deux volumes qui partent de Lil Louis pour arriver à Harold Melvin. Des morceaux d'anthologie (*Feel Up* de Grace Jones remixé par Dany Tenaglia) aux raretés (*So Good to Know* de Best Friends Around, 1979), *After the Playboy Mansion* joue avec l'eau et le feu où règne l'esprit de Larry Levan, l'un des premiers DJ new-yorkais, de Jephté Guillaume, Haïtien de New York, autant que celui du Français Ludovic Llorca. – V. Mo.

1 double CD Labels/Virgin.

SHAKEDOWN

You Think You Know

Un buste féminin, bronzé, musclé, luisant. La pochette de *You Think You Know* souligne le propos énergisant et libérateur de la danse vue par Shakedown. Pour que cela soit bien clair, Mandrax et Seb K. ont titré la plupart de leurs thèmes dans la manière du disco-funk : *Shakedown Groove, Get Down, Givin' You Up, Right Thang, Innercity Funk...* L'ensemble marie les citations discrètes et un parti pris ludique dans l'emploi des machines cher aux Britanniques Basement Jaxx. Les invités, comme le bassiste-guitariste Marcello Giuliani, ancien musicien d'Erik Truffaz, Scott Wozniak ou Pierre Audetat aux claviers, se faufilent entre les boucles et les envolées synthétiques. Une petite affaire menée sans prétention à révolutionner ou théoriser le genre. – S. Si.

1 CD Tracks/Naïve.

FATBOY SLIM

Live on Brighton Beach

Près de 40 000 personnes, plage de Brighton, le 6 juillet 2001. Aux platines et machines, Norman Cook, dit Fatboy Slim, l'un des rares DJ capables de faire vivre une prestation a priori ennuyeuse à voir, soit une fille ou un gars le nez sur les platines, la tête ornée d'un casque. Fatboy Slim vit intensément et physiquement le rituel du concert. Etrangement, l'enregistrement de cette soirée peine à rendre la densité sonore (basse à faire trembler les vagues) et surtout la vibration réactive du public, dont les applaudissements sont gommés. Reste un set mené sur une courbe ascendante durant lequel Fatboy Slim mixe les derniers états de la techno festive (Scanty, Basement Jaxx, Santos) et ses propres thèmes (*Right Here - Right Now, Star 69, Sunset...*) avec force variations sur le terme « fuck ! » en fil rouge. S'il est moins rock et rentre-dedans, Fatboy Slim maintient la tension, jouant avec des élans brisés et des intermèdes comme d'évidentes relances. – S. Si.

1 CD Southern Fried Records/Sony Music.

EXPOSITION • La passion de la favorite de Louis XV pour les arts et la littérature rappelée à Versailles

Une histoire du goût narrée par la Pompadour

D. R.

« Mme de Pompadour », huile sur toile de François Boucher (1756). Un portrait exposé au Salon en 1757, et qui présente la jeune femme en protectrice des arts et des lettres.

DEUX PORTRAITS de Mme de Pompadour ouvrent l'exposition, de part et d'autre d'un Louis XV en pied. A droite du royal amant, la marquise est peinte par Boucher. La toile, exécutée en 1756, est l'une des plus belles compositions de l'artiste. Favorite en titre depuis une dizaine d'années, la jeune femme pose vêtue d'une robe verte à ruban rose. Allongée en travers du tableau, elle tient un livre ouvert. Une bibliothèque se reflète dans la glace où elle est adossée. Un tiroir à demi tiré laisse apparaître une plume et un encrier. C'est l'image d'une protectrice des arts et des lettres que l'artiste (ou plutôt son modèle) a voulu donner – une intellectuelle, dirions-nous aujourd'hui.

Son pendant, par François-Hubert Drouais, a été réalisé en 1763, au soir de sa vie – la marquise mourra dans moins d'un an. C'est une dame souriante, quadragénaire au double menton confortable, sagement coiffée d'un fichu, qui est assise derrière un métier à broder, symbole de la vertu domestique. D'autres portraits, par Boucher encore, son peintre favori, par Van Loo, en sultane, par Nattier, en Diane, par Liotard ou par Saint-Aubin ponctuent les quelque vingt années (1745-1764) pendant lesquelles elle règne sur le cœur du roi.

Joua-t-elle un rôle politique de premier plan ? On le conteste aujourd'hui. En revanche, son influence dans le domaine des arts ne fait aucun doute, ne serait-ce que par le biais des artistes qu'elle fit travailler. Ll'exposition de Versailles témoigne de ce goût très sûr qui se manifeste dans tous les domaines. Elle collectionnait les tableaux, on l'a vu, et possédait notamment ce *Garçon cabaretier*, de Chardin, aujourd'hui dans une collection particulière et rarement montré. Elle pratiquait elle-même la gravure : quelques-unes de ces œuvres, honorables, sont présentées.

Grande lectrice, sa bibliothèque était abondante. Liée avec Voltaire et Crébillon (on peut voir un *Tancrède* du premier et un *Catalina* du second, richement reliés), elle avait fréquenté les salons de Mme de Tencin et de Mme Geoffrin où se retrouvaient nombre d'encyclopédistes. Le sculpteur Pigalle la représenta sous les traits de *L'Amitié*. Les effigies du roi, en pied, à cheval ou en buste, sont signées par Bouchardon, Pigalle ou Lemoyne. Les tapisseries, les meubles, les pièces d'orfèvrerie, les porcelaines et les céramiques réunis à Versailles témoignent de son intérêt pour les arts décoratifs.

« LA FOLIE DE BÂTIR »

Mais sa grande affaire fut sans doute l'architecture, dont témoignent des fragments de lambris et quelques gravures puisque ses résidences ont presque toutes disparu. La marquise avait *« la folie de bâtir »* et Gabriel fut son architecte de prédilection. Il bâtit pour elle le château de Bellevue – détruit – dont la vue s'étendait des coteaux de Meudon à l'actuelle île Seguin. La Pompadour posséda aussi l'hôtel d'Evreux à Paris, actuel palais de l'Elysée, ou le château de Ménars, près de Blois, qu'elle fit aménager dans le goût antiquisant.

Celle qui est taxée d'avoir promu le style rocaille a su adopter des lignes et des volumes plus simples qui annoncent la naissance du néoclassicisme. Il est vrai que son frère, le marquis de Marigny, surintendant des bâtiments du roi fut l'instigateur de ce retour « à la grecque ».

E. de R.

MADAME DE POMPADOUR ET LES ARTS. Château de Versailles. Tél. : 01-30-83-77-43 et, le dimanche, 01-30-83-76-50. RER C Versailles - Rive gauche. Du mercredi au lundi, de 11 h 30 à 17 h 30. Jusqu'au 19 mai. De 5,3 € à 7,5 €. Catalogue sous la direction de Xavier Salmon, RMN éd., diff. Le Seuil, 540 p., 600 illus., 59 €.

APPARTEMENT DE MADAME DE POMPADOUR, restauré grâce au mécénat et remeublé notamment avec la donation Duchesse de Windsor. Visite-conférence, sur réservation au tél. : 01-30-83-77-88. 6 €.

CHATELET
THÉATRE MUSICAL DE PARIS

[Concert mis en espace]

Oberon
Carl Maria von Weber

Orchestre Révolutionnaire et Romantique
Monteverdi Choir

Sir John Eliot Gardiner, direction

Steve Davislim
Hillevi Martinpelto
Charles Workman
William Dazeley
Marina Comparato
Frances Bourne
Roger Allam

8 et 12 mars à 19 h 30
10 mars à 16 h

01 40 28 28 40
www.chatelet-theatre.com
Aux guichets, tous les jours de 11h à 19h

Choi, tireur d'élite des grands formats

Symbole de l'évolution de la photo d'art, ce laborantin devenu chef d'entreprise donne vie aux œuvres de Newton, Goldin ou Rheims

PATRICK MESSINA / MÉTIS

CHINOIS de Hongkong, né Britannique et naturalisé Français, Choi est un torrent d'énergie et de passion, jusqu'à son nom, qui sonne fort, jusqu'à son verbe, abondant, rehaussé de formules culinaires et sensuelles. Son prénom est Chung Chun, mais chacun dira Choi, exact reflet de cet homme qui ne tient pas en place. Il symbolise le changement de statut de la photo d'art, passée en dix ans du petit objet discret et bon marché au grand format tonitruant et hors de prix. L'homme affectionne les seconds. *« Je suis un tireur grand format. »* Choi reçoit dans les locaux de Cyclope, installés dans un ancien bains-douches du 18e arrondissement de Paris qu'il a transformé en laboratoire. Il a créé son entreprise en 1998, avec son complice Jean Barbier, 37 ans. Depuis, le chiffre d'affaires grimpe de 50 % chaque année, aussi vite que la cote de certains photographes. Le prix du tirage est calculé au mètre carré, c'est tout dire. Les clients ? *« 90 % d'artistes contemporains, 10 % de photos traditionnelles. »* 50 % viennent de l'étranger.

Choi a réalisé les tirages de la rétrospective Nan Goldin, au Centre Pompidou, à l'automne 2001. Il vient d'achever ceux de Jean-Luc Moulène pour la Biennale de Sao Paulo. Parmi ses affidés : Newton, Calle, Burgin, Rheims, Couturier, Tosani, Burkhard, Muniz, Faigenbaum, Orlan, Jouve, Serralongue, Belin, Dine ou Amae. Des artistes de réputation internationale, des musées, et une ribambelle de galeries. Slogan de Choi : *« Ici, pas de pub, pas de presse, pas de cosmétiques. »* Rien que de l'art. Barbier explique : *« Ces artistes ont été considérés comme des hurluberlus dans les labos traditionnels. On nous a pris pour des rigolos, mais nous, on n'a pas loupé le virage de l'art contemporain. »* Pour enfoncer le clou et offrir un « produit fini », Choi et Barbier ont créé l'atelier Deuxième Œil, qui, dans un entrepôt proche de Cyclope, encadre les épreuves avec des matériaux comme l'aluminium ou le Plexiglas dont les artistes et institutions raffolent.

« Ça fait quarante ans que je fais ce boulot », aime répéter Choi. C'est beaucoup quand on en a 52. *« A 11 ans, à Hongkong, j'allais dans les "parties". Je prenais en photo les copains et copines, je faisais les tirages, et je les leur vendais. »* Habillé d'un sweat-shirt, de jeans et de baskets, arborant un brillant à l'oreille, Choi s'exprime mieux en chinois qu'en français, même s'il dit : *« Ma vie est ici. »* Son enfance est un secret. Il aurait été un voyou, en aurait gardé des cicatrices sur le corps. *« J'ai déserté l'école »*, résume-t-il, jusqu'à ce qu'un oncle, photographe de presse et de mariages, le forme.

BIOGRAPHIE

▶ **1949**
Naissance à Hongkong.

▶ **1960**
Réalise ses premiers tirages.

▶ **1965**
Arrivée à Paris.

▶ **1968**
Rencontre avec Raymond Faverie, directeur du laboratoire Publiphoto, avec lequel il collabore jusqu'à sa mort en 1980.

▶ **1998**
Création de Cyclope.

Choi débarque à Paris en 1965, rêvant d'être peintre. Sans diplôme, exhibant quelques toiles, il intègre l'Ecole des beaux-arts mais passe plus de temps à vendre des dessins à l'encre de chine lors de Salons du textile. Il atterrit au laboratoire Publiphoto, dirigé par *« M. Raymond Faverie, une sacrée école, le laboratoire le plus important de Paris à l'époque »*. Là, il se familiarise avec les tirages grand format. Il n'est pas alors question d'art contemporain mais de publicité – pour la SNCF, La Poste, Dior ou Esso, pour qui il tire une image de 5 × 18 mètres. *« Le grand format était considéré comme une punition dans le labo. A cause des difficultés de manipulation, et parce que la clientèle de la pub était mal vue. »*

UN TRAVAIL ARTISANAL

Choi travaille ensuite douze ans pour Publimod, un bon laboratoire. Son départ, pour créer Cyclope, est perçu comme une trahison dans le milieu. Il en est blessé et dit : *« Dans mon métier, il y a des bons et des moins bons. Il faut très bien payer les bons. »* Et de montrer une photo sulfureuse d'Helmut Newton sur laquelle ce dernier a écrit : *« Pour le maître tireur Choi »*. La confiance de Newton a beaucoup fait pour lancer Cyclope : *« C'est mon papa, j'aime ses femmes, je veux les partager. »* Ces mots de Newton rappellent que le labo vit d'abord sur le talent de Choi. *« Je viens de Berlin pour apprendre avec lui »*, confirme un assistant. L'intéressé confirme : *« Le tireur est l'équivalent d'un chef de restaurant. »*

Comment justement définir sa « cuisine » ? Il insiste sur le côté artisanal. Le développement et le tirage noir et blanc sont manuels, même pour les formats immenses. Il en est fier. Il montre comment il déroule lentement dans le bain de révélateur un rouleau insolé de 1,80 mètre de large et de 3,5 mètres de long qu'il tient à bout de bras. *« A partir d'un négatif 24 × 36, j'arrive à ça »*, dit-il, étalant sur le sol un portrait géant de Françoise Sagan par François-Marie Bannier.

Mais l'étape déterminante, pour le noir et blanc comme pour la couleur, a lieu quand il projette le négatif sur la feuille blanche qui « reçoit » l'image. On se croirait chez un radiologue. Le négatif est projeté sur un panneau vertical. L'art du tireur, au moyen de caches en carton troués, est de corriger lumières et couleurs en fonction des zones de l'image. La grande surface rend l'opération délicate. Une seconde ici, cinq là. Il lui est arrivé de « saupoudrer » jusqu'à vingt-deux minutes de lumière sur une feuille. Pour une vue d'un immeuble d'habitations (Stéphane Couturier), il a ajouté *« du jaune sur le deuxième balcon, du rouge sur le cinquième, du bleu sur le huitième. C'est comme trouver la dose de sel dans un plat »*.

« Quand il maquille, c'est une danse », estime Jean-Luc Moulène. Mais il n'y a pas un style Choi. Collant toujours à l'esprit de la photo d'aujourd'hui, ce dernier cherche à comprendre ce que veut chacun. *« Je suis l'esclave des artistes. »* Nan Goldin lui demande de *« rajouter un sentiment de sensualité. »* Valérie Jouve ? *« Elle est Bélier, comme moi. L'image doit cogner dans tous les sens. »* Patrick Faigenbaum ? *« Le plus exigeant ; il est très fort. Il faut trois heures pour obtenir ce qu'il veut. »* Bruno Serralongue ? *« Le contraire du kitsch. »*

Pour Jean-Luc Moulène, *« Choi comprend de l'intérieur un travail. Lorsque je lui ai expliqué mon exposition à l'ARC, il m'a coupé : "Tu veux un gris Pasqua." C'était exactement ça : donner une image militarisée de Paris. »* Choi, lui, préfère distinguer deux types d'artistes : *« Certains demandent une image claire, avec de la lumière, et cherchent le paradis ; d'autres attendent une image terne pour rester sur terre. »*

Michel Guerrin

LES GENS DU MONDE

■ Quatre-vingt-treize grands noms de la photographie, comme **Henri Cartier-Bresson, Elliott Erwitt, Robert Frank, Irving Penn** ou **Cindy Sherman,** côtoient ceux d'amateurs depuis le 28 février sur les cimaises du Musée d'art moderne de New York (MoMA) à la faveur d'une exposition intitulée « Life of the City » qui se veut un hommage à une ville blessée par les attentats du 11 novembre 2001. *« Vous ne pouvez écrire l'histoire de la photographie moderne sans les photos qui ont été prises à New York par les nombreux photographes professionnels qui y ont élu résidence »*, a déclaré **Peter Galassi**, chef du département photo du MoMa lors du vernissage de l'exposition. Le cliché le plus ancien date de 1905 – une vue de la Ve Avenue par **Underwood and Underwood** – et le plus récent, signé de **Philip-Lorca DiCorcia**, de 2000.

■ Le chanteur, guitariste, multi-instrumentiste **Prince** a débuté, le 1er mars à Saginaw (Etat du Michigan) une tournée aux Etats-Unis avec son groupe NPG. Intitulée « One Nite Alone With Prince », elle passera essentiellement par des clubs de jazz et des petites salles afin de retrouver l'ambiance et les atmosphères du récent album *The Rainbow Children* (*Le Monde* du 5 janvier). Plusieurs invités devraient se joindre au NPG sans être annoncés. L'Europe devrait être visitée à partir de juillet, sans qu'il soit encore décidé si les salles prévues seront du type Zénith, afin de rentabiliser plus rapidement les frais de déplacement, ou de petits lieux où Prince a l'habitude de jouer après ses concerts.

■ La pianiste et chanteuse américaine **Alicia Keys** et le groupe irlandais **U2** ont été les principaux vainqueurs des 44e Grammy Awards, récompenses de l'industrie du disque attribuées le 27 février à Los Angeles. Alicia Keys, 21 ans, a été consacrée *« meilleure nouvelle artiste »* et a reçu quatre prix pour son album *Songs in A Minor.* U2 a reçu la récompense suprême décernée par la Recording Academy, celle d'*« enregistrement de l'année »* pour la chanson *Walk On* (extrait de l'album *All That You Can't Leave Behind)* produite par **Brian Eno** et **Daniel Lanois** et dont les ingénieurs du son sont **Steve Lillywhite** et **Richard Rainey**. U2 a reçu au total quatre distinctions. Le Grammy du *« meilleur album de l'année »* est allé à la bande originale du film *O'Brother, Where Art Thou ?*, d'**Ethan** et **Joel Coen,** produite par le guitariste **T-Bone Burnett**. Le compositeur et chef d'orchestre français **Pierre Boulez** et le **Chicago Symphonic Orchestra** ont reçu conjointement le Grammy de la *« meilleure interprétation orchestrale classique »* pour l'album *Boulez Conducts Varèse.*

THOMAS FERENCZI

Zones d'ombre

IL Y A les « vandales » et il y a les « artistes ». Les uns, si l'on a bien compris, pratiquent le tag, les autres le graff. Les tagueurs se contentent d'apposer leur « signature », pour le plaisir de la provocation. Les graffeurs peignent des fresques qui prétendent au statut d'œuvres d'art. Les services de nettoyage ne font pas vraiment la différence entre les uns et les autres, même si, parfois, de leur propre aveu, ils n'ont pas envie d'effacer les graffitis. Quant aux policiers, ils appliquent la loi, qui interdit de telles pratiques, quelles que soient les motivations de leurs auteurs.

Ces peintres sauvages s'expriment de préférence sur tout ce qui roule : bus, trains, métros. Mais ils ne dédaignent pas non plus les murs des villes. C'est leur passion, disent-ils. Bien sûr, ils savent que leur comportement est illégal et qu'ils risquent de grosses amendes, à défaut de peines de prison. Ne pourrait-on leur offrir des espaces de libre création ? Cela se fait à Bagnolet, où la voie publique est devenue galerie à ciel ouvert. Alors, vandales aujourd'hui, artistes demain ? C'est la question que posent les auteurs du reportage diffusé sur France 2 dans le magazine « Envoyé spécial ». Et s'ils étaient à la fois, l'un et l'autre, bons citoyens le jour, rebelles la nuit ?

Le même soir, France 3 s'intéressait à d'autres délinquants, plus sérieux et sans doute plus dangereux. Une enquête du magazine « Pièces à conviction » donnait en effet la parole à un « repenti » du service d'ordre du Front national qui racontait comment il avait pour mission, il y a quelques années, de provoquer des troubles dans les cités afin de favoriser l'extrême droite.

Ces opérations de déstabilisation étaient, selon lui, soigneusement organisées par des agitateurs stipendiés, également mêlés à des trafics d'armes et de faux papiers. Démenti formel de Bruno Gollnisch, délégué général du FN, qui nie toute implication de son parti et s'indigne qu'en pleine campagne présidentielle on cherche ainsi à le compromettre. Une commission parlementaire, rappellent les auteurs de l'enquête, a comparé le service d'ordre du FN à un *« mouvement paramilitaire »*. La politique a ses recoins obscurs.

Quand la télévision explore les zones d'ombre de la société, aux marges de la loi, elle fait du bon travail.

TÉLÉVISION

Les risques du métier

La Mafia a toujours été un magnifique terrain de jeu pour les grandes pointures du cinéma et de la télévision. Dans le domaine de la série, deux titres figurent au chapitre de l'excellence pour leur originalité, leur puissance scénaristique et la qualité de leur interprétation : « The Sopranos », de David Chase, et « Wiseguy » (« Un flic dans la Mafia »), série majeure des années 1980 créée par Stephen J. Cannell et Frank Lupo. Lors des Screenings 2001, les téléspectateurs de Série Club ont plébiscité la troisième perle du genre, « Falcone », proposée en neuf épisodes dans le « Club Premium ».

Cette série créée en 2000 par Mark Johnson est une adaptation de l'ouvrage de Joseph D. Pistone et Richard Woodley, *Donnie Brasco. My Undercover Life in the Mafia*, porté à l'écran par Mike Newell en 1997, avec Johnny Depp et Al Pacino. Très réaliste et extrêmement soignée, « Falcone » s'inspire de la véritable histoire de l'agent du FBI Joe Pistone, parvenu à infiltrer le milieu sous l'identité de Joe Falcone en devenant l'ami de Sonny Boy, futur lieutenant du clan Volonte ; il est confronté au code d'honneur des mafiosi et à ses propres problèmes familiaux. Une interprétation remarquable – dans le rôle de Pistone-Falcone, Jason Gedrick (« EZ Streets », « Murder One »), et Titus Welliver (« Brooklyn South », « NYPD Blue »), dans celui de Sonny Boy. – Val. C.

« Falcone », samedi 2 mars, 1 h 35, Série Club. Deuxième épisode, dimanche 3, 20 h 50.

SAMEDI 2 MARS

▶ **Saga-Cités**
9 h 45, France 3
Trois mois après l'explosion de l'usine AZF, les journalistes de Saga-Cités se sont rendus à Toulouse pour y faire *« un éclat des lieux »* à travers de nombreux témoignages et reportages.

▶ **Rugby : France-Angleterre**
14 h 35, France 2
Match au sommet dans ce Tournoi des six nations entre la France, très inégale depuis le début de la compétition, et l'Angleterre, tenante du titre et une nouvelle fois favorite de cette édition 2002. Le match diffusé en direct du Stade de France est commenté par Pierre Salviac et Thierry Lacroix. A 17 heures, France 2 diffusera le match Irlande-Ecosse en direct de Lansdowne Road.

▶ **L'Echo des coulisses**
20 h 00, Paris Première
Du Casino de Paris au Bataclan en passant par le Zénith et L'Européen, François Pécheux et son équipe ont suivi en coulisses la tournée de Julien Clerc. Un regard inédit et qui déménage.

▶ **La Nuit des Césars**
20 h 45, Canal+
Présidée par l'actrice Nathalie Baye et présenté par Edouard Baer en direct du Théâtre du Châtelet, cette 27e Nuit des Césars diffusée en clair devrait une nouvelle fois consacrer *Le Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*, le film de Jean-Pierre Jeunet nominé treize fois. Trois Césars d'honneur seront remis à Anouk Aimée, Claude Rich et Jeremy Irons.

▶ **Ma mère tzigane**
0 h 05, Arte
Petite, Thérèse L. Rani avait peur de sa mère. De ce visage sombre où se mêlaient fierté, angoisse et obstination. Elle ne savait rien de sa mère, rescapée des camps nazis, emmurée depuis dans son silence et sa paranoïa, mais sa peur s'est infiltrée comme un poison dans ses veines, l'empêchant de vivre à son tour. Thérèse L. Rani utilise la caméra comme une thérapie. En filmant le va-et-vient fébrile de sa mère entre les quatre murs de la cuisine, elle tente de nouer un dialogue et reconstitue l'histoire d'une femme qui est aussi celle des Tsiganes, victimes du racisme et de la discrimination. Un film d'une poignante mélancolie.

RADIO

SAMEDI 2 MARS

▶ **Répliques**
9 h 05, France-Culture
« Sommes-nous entrés dans le meilleur des mondes ? » Pour répondre à cette question, Alain Finkielkraut reçoit Jean-Pierre Le Goff, philosophe et sociologue, auteur de *La Démocratie totalitaire* (La Découverte), et Laurent Joffrin, directeur de la rédaction du *Nouvel Observateur.*

▶ **Les Managers**
9 h 15, RTL
Anne Sinclair reçoit Marc Tessier, PDG de France Télévisions.

▶ **Absolument fabuleux**
17 h 00, France Inter
Jean-Baptiste Tuzet consacre son émission à CharlElie Couture, avec Popa Chubby, Ahmed Mouici, Bruno Salomone et l'orchestre Pépitas.

▶ **Grand jury RTL-*Le Monde*-LCI**
18 h 30, RTL
Invité : Philippe Douste-Blazy, député-maire de Toulouse et président du groupe UDF à l'Assemblée nationale.

▶ **Le monde, en soi**
22 h 10, France-Culture
A l'occasion du 40e anniversaire d'Amnesty International, Anthony Carcon est allé à la rencontre des salariés et bénévoles de la section française de l'organisation : Denis Robillard, Francis Perrin, Martine Hertz, Anne Chevassu.

RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 1er MARS

TF1

16.30 Alerte à Malibu Maigrir ou mourir. Série **17.25** Melrose Place Jusqu'à ce que la mort nous sépare. Série **18.15** ET 1.10 Exclusif Magazine **18.55** Le Bigdil **19.55** Météo, Journal, Météo **20.45** Trafic infos Magazine.

20.50 LE COACH, UN EXPERT À VOTRE SERVICE Divertissement présenté par Julien Courbet et Ness. Invité : Jean-Pascal. 96245710

23.10 C'EST QUOI L'AMOUR ? Serions-nous des parents ratés ? Magazine présenté par Carole Rousseau ◇ 1707159

0.35 Les Coups d'humour Divertissement.

1.45 Reportages Patrouille de France **2.05** Très chasse Documentaire **3.00** Ernest Léardée ou le roman de la biguine Documentaire **4.00** Histoires naturelles Documentaire **4.30** Musique **4.50** Vivre en France (60 min).

FRANCE 2

15.55 Commissaire Lea Sommer Rêve de bonheur. Série **16.55** Des chiffres et des lettres **17.25** Qui est qui ? **18.05** JAG Un enfant en danger. Série **18.55** On a tout essayé **19.50** Un gars, une fille Série **20.00** Journal, Météo.

20.55 UNE SOIRÉE, DEUX POLARS
20.55 La Crim' Le cadavre introuvable. Série. Avec Isabel Otéro, Jean-François Garreaud, Dominique Guillo. 6284265
21.50 Groupe flag Voler n'est pas jouer. Série. Avec Sophie de la Rochefoucauld, Franck Jolly. 5830623 **22.50** Bouche à oreille Magazine.

22.55 NEW YORK 911 Suspicion. 9382352. Un mal pour un mal ○. 683739. Série. Avec Skipp Sudduth, Michael Beach, Coby Bell.
0.30 Journal de la nuit **0.45** Météo.

0.55 Histoires courtes *La Vase*. Court métrage. Olivier Lorelle ◇ **1.20** Envoyé spécial **3.20** Paul-Emile Victor, retour vers le futur **3.50** 24 heures d'info **4.05** Comme au cinéma Spéciale Gérard Jugnot. Magazine (55 min).

FRANCE 3

16.35 MNK **17.35** A toi l'actu@ **17.50** C'est pas sorcier **18.20** Questions pour un champion **18.50** Le 19-20 de l'information, Météo **20.10** Tout le sport Magazine **20.25** C'est mon choix... ce soir.

20.55 THALASSA Escale en Nouvelle-Calédonie. Magazine présenté par Georges Pernoud. Au sommaire : Le plus grand lagon du monde ; Armand et les trocas ; Le pays de l'arc-en-ciel ; La coutume et la tortue ; Les dents de l'histoire ; Le nickel et la mer ; A la recherche de molécules marines ; Les dames de Maré. 4374159
22.30 Météo **22.35** Soir 3.

23.00 ON NE PEUT PAS PLAIRE À TOUT LE MONDE Magazine présenté par Marc-Olivier Fogiel. Invités : Zazie ; José Bové ; Juliette. 7676246
1.05 Ombre et lumière Invité : Louis Chédid.

1.30 Toute la musique qu'ils aiment Invité : Jérôme Savary **2.25** C'est mon choix... ce soir Magazine **2.50** Soir 3 **3.10** Culture et dépendances Où sont passés les grands écrivains ? Magazine **4.50** Un jour en France (35 min).

CANAL+

17.50 Star Hunter Série ► *En clair jusqu'à 21.00* **18.35** « Ali », le making of **19.05** Le Journal **19.25** + de cinéma, + de sport **19.50** Le Zapping **19.55** Les Guignols de l'info **20.05** Burger Quiz **20.45** Encore + de cinéma.

21.00 VERCINGÉTORIX Film. Jacques Dorfmann. Avec Christophe Lambert, Klaus Maria Brandauer, Max von Sydow. *Histoire* (France, 2000) ○. 18994
L'ambitieux projet de réaliser une fresque à grand spectacle sur Vercingétorix. C'est parfois involontairement drôle.

23.00 SCARY MOVIE Film. Keenen Ivory Wayans. Avec Shawn Wayans, Marlon Wayans, Cheri Oteri. *Horreur* (Etats-Unis, 2000) ◇. 209371

0.25 Fanny & Elvis Film. Kay Mellor. *Comédie* (GB - Fr., 1999) ◇ **2.15** Les Cinq Sens Film. Jeremy Podeswa. *Drame* (Can., 1999) ◇ **3.55** Stick *Moulins à paroles* ◇ **4.25** Partir avec National Geographic Le serpent arc-en-ciel (55 min) ◇.

FRANCE 5 / ARTE

16.05 S.O.S. puces **17.05** Les Refrains de la mémoire Le chant des partisans... 1944 **17.35** 100 % question **18.05** C dans l'air **19.00** Tracks **19.45** Arte info, Météo **20.15** Reportage La Folie tattoo. Documentaire.

20.40 DEVENIR BELLE-MÈRE Téléfilm. Dagmar Hirtz. Avec Christiane Hörbiger, Martin Glade, Camilla Renschke (Allemagne, 1999). 154333
Une mère possessive, professeur de littérature, doit cohabiter avec la petite amie de son fils, une punk. Après quelque temps, une dispute éclate entre les deux femmes...

22.10 LA VIE EN FACE - MUTILATIONS RITUELLES. Des Africaines contre l'excision. Documentaire. Dagmar Brendecke et Anke Müller-Belecke (All., 1999). 5395536

23.10 Profils Les Silences de Spilliaert. Documentaire **0.05** La Peau douce ■■■ Film. François Truffaut. Avec Jean Desailly. Drame (France, 1964, N.) ◇ **2.00** El Negro, le Noir empaillé Documentaire (All., 2002, 45 min).

M6

16.05 Loïs et Clark Série **17.00** Le Pire du Morning **17.30** Gundam Wing Série **17.55** Powder Park Série **18.55** The Sentinel Série **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Notre belle famille Série **20.40** Caméra Café.

20.50 C'EST LEUR DESTIN Magazine présenté par Benjamin Castaldi. Au sommaire : A quoi rêve Miss France 2002 ; Miss Europe ; Le plus chic des Strip-teases ; Ma fiancée est une duchesse. 62938536

23.10 SPÉCIAL O.P.S. FORCE L'agent double ◇. 577739. La prisonnière ◇. 325178. Série. Avec Brad Johnson, Mindy Clarke, Tim Abell, David Eigenberg.

0.50 Unité 9 Les meilleurs. Série ○. 4852005 **1.34** Météo **1.35** ET 3.25 M6 Music **2.35** Fréquenstar Magazine. Etienne Daho (50 min)◇.

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

15.50 Sept morts sur ordonnance ■■ Jacques Rouffio (France, 1975, 110 min) ◆ **CineCinemas 3**
16.55 Un été 42 ■■ Robert Mulligan (Etats-Unis, 1971, v.m., 105 min). **TCM**
21.00 Colonel Blimp ■■ Michael Powell et Emeric Pressburger (GB, 1943, v.o., 160 min) ◇ **Cinétoile**
21.00 L'Opéra de quat'sous ■■ Georg Wilhelm Pabst (Fr., 1931, N., 100 min) ◇ **CineClassics**
21.00 Le Parfum d'Yvonne ■■ Patrice Leconte (France, 1994, 90 min) ○ **CineCinemas 3**
22.30 Dracula ■■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1992, v.m., 125 min) ◆ **CineCinemas 3**
22.40 L'Opéra de quat'sous ■■■ Georg Wilhelm Pabst (Allemagne, 1931, N., v.o., 110 min) ◇ **CineClassics**
23.40 La Valse dans l'ombre ■■ Mervyn LeRoy (Etats-Unis, 1940, N., v.m., 110 min). **TCM**
0.40 C'était demain ■■ Nicholas Meyer. Avec Malcolm McDowell, Mary Steenburgen, David Warner (Etats-Unis, 1979, v.o., 110 min) ◇ **CineCinemas 1**
0.50 La Captive aux yeux clairs ■■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1952, N., v.o., 120 min) ◇ **CineClassics**
1.30 La Colline des hommes perdus ■■ Sidney Lumet (Etats-Unis, 1964, N., v.m., 125 min) ○ **TCM**
1.35 Ascenseur pour l'échafaud ■■ Louis Malle (France, 1958, N., 90 min) ◇ **Cinétoile**

DÉBATS

18.30 Bibliothèque Médicis. Idées de gauche. Invités : Henri Weber, Samy Naïr, Christophe Nick, Nicolas Tenzer, Monique Canto-Sperber. **Public Sénat**
20.30 Forum. Autour de la sortie du film « Amen ». Invités : Mgr Claude Dagens ; Constantin Costa-Gavras ; Philippe Levillain ; Gérard Leclec ; Annie Lacroix-Riz ; Jean-Claude Grumberg. **KTO**

MAGAZINES

16.10 ET 0.10 i comme idées. Patrick Rotman. **i télévision**
17.10 i médias. Frédéric Lopez. **i télévision**
19.00 Explorer. Saisons du saumon. Le bûcheron et ses oursons. Charmeurs de serpents. **National Geographic**
21.55 Des livres et moi. Invités : Umberto Eco ; Antonio Tabucchi. **Paris Première**
22.30 Si j'ose écrire. Invitées : Zoé Valdès ; Pierrette Fleutiaux. **RTBF 1**
23.10 i cinéma. Nada Farès et Benoît Magimel. **i télévision**

DOCUMENTAIRES

19.45 Les Mystères de l'Histoire. Science et science-fiction. **La Chaîne Histoire**
20.00 Tombeaux anciens, ce que les morts nous disent. **National Geographic**
20.45 Histoires de rats. **Planète**
20.55 Israël-Palestine, l'engrenage du pire ? Les Colombes de l'ombre. **Odyssée**
21.00 Espagne. Les îles Medes. **Voyage**
21.00 La Corne de l'Afrique. [1/3]. Le pays interdit. **Histoire**
21.35 Survivre sur l'échelle de Richter. **Planète**
21.50 Quatre femmes de premier plan. [4/4]. **Histoire**
22.00 Les Chutes du Niagara. **National Geographic**
22.25 Biographie. Frank Serpico. **La Chaîne Histoire**
22.45 La Grande Aventure de la presse filmée. [2/4]. Les yeux du monde : 1914-1928. **Histoire**
0.10 Ptiluc. [2/2]. **Planète**

SPORTS EN DIRECT

15.00 Athlétisme. Championnats d'Europe en salle. A Vienne (Autriche). **Eurosport**
17.30 Saut à skis. Coupe du monde : K 116. **Eurosport**
19.00 Handball. Championnat d'Espagne (19e journée) : Granollers - Ademar. **Pathé Sport**

DANSE

21.00 Le Lac des cygnes. Chorégraphie de Matthew Bourne. Musique de Tchaïkovski. Enregistré en 1995. Par la compagnie Adventures in Motion Pictures. Avec Adam Cooper (le cygne), Scott Ambler (le prince Siegfried), Fiona Chadwick (la reine). Par le Next London Orchestra, dir. David Lloyd-Jones. **Mezzo**

MUSIQUE

17.45 ET 20.35, 23.30 Bach. *Fantaisie chromatique et fugue en ré mineur* BWV 903. Avec Andras Schiff (piano). **Mezzo**
18.25 Récital Vanessa Wagner. **Muzzik**
19.30 Classic Archive. Salle Pleyel, à Paris, en 1965 et 1966. Avec Gundula Janowitz (soprano), Elisabeth Grümmer (soprano). **Mezzo**
21.00 Bill Carrothers Trio. **Muzzik**
22.40 Nice Jazz Festival 2000. Avec Daniel Humair, René Urtrege, Pierre Michelot. **Muzzik**
23.00 Chausson. *Poème*, opus 25. Avec Asuka Sezaki (violon), Masao Kitsutaka (piano). **Mezzo**
23.15 Nuits d'été d'Hector Berlioz. Avec Aurélie Legay (soprano), Susan Manoff (piano). **Mezzo**

TÉLÉFILMS

17.50 La Tendresse de l'araignée. Paul Vecchiali. **Festival**
19.00 Le Mystère de la Montagne ensorcelée. Peter Rader. **Disney Channel**
21.15 Les Chaînes brisées. Lamont Johnson. **Festival**

SÉRIES

19.10 Demain à la une. Première édition ◇ **Téva**
20.50 Farscape. Le retour de Durka. **Série Club**
20.55 Cadfael. Trafic de reliques ○ **TMC**
23.15 Les Chemins de l'étrange. One of Us. **13ème RUE**

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Appel d'air. Le Delta du Mekong.
20.30 Black and Blue. Le jardin des Muses.
21.30 Cultures d'islam.
22.00 Journal.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Fragments Benjamin.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert franco-allemand. En direct. A Sarrebruck et émis simultanément sur les Radios de Berlin, Francfort et Leipzig, par l'Orchestre symphonique de la Radio de Sarrebruck, dir. Jac Van Steen : œuvres de Stravinsky, Prokofiev, Sibelius.
22.30 Alla breve. *Mit Innigkeit*, de Wolff.
22.45 Jazz-club.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. Œuvres de Weber, Brahms, Bruch.
20.40 Francis Poulenc. Œuvres de Poulenc, Debussy et Büsser, Honegger, Milhaud.
22.40 Musique traditionnelle hongroise.

SAMEDI 2 MARS

TF1

13.00 Journal **13.30** Reportages Magazine. Pompiers... Les cités de la peur **14.05** Alerte à Hawaï Mort en eaux profondes. Série **14.55** Flipper L'absent. Série **15.50** Juste pour rire **15.55** Dawson Ma mère est une actrice. Série **16.55** Angel L'épreuve. Série **17.50** Sous le soleil La mauvaise réputation. Série **18.55** Le Maillon faible **19.55** Météo, Journal, Tiercé, Météo **20.45** Trafic infos.

20.50 LA SOIRÉE DES SOSIES Divertissement présenté par Jean-Pierre Foucault et Sophie Coste. 96212482

23.10 NEW YORK UNITÉ SPÉCIALE Hommes à louer ◆ 6138550. Un coupable encombrant ○ 90796. Série. Avec Christopher Meloni, Eddie Cahill, Mariska Hargitay. *Dans* Hommes à louer, *un homme, soupçonné de tentative de viol par les détectives en charge de l'enquête, est retrouvé dans une chambre d'hôtel, battu presque à mort...*
1.00 Formule F1 Le Grand Prix d'Australie.

1.35 Les Coups d'humour **2.10** Reportages Quand passe la garde républicaine. 8807574 **2.35** Très chasse Chasses d'aujourd'hui. 2400357 **3.30** Musique **3.40** F1 à la une Grand Prix d'Australie. 3.55 La course (105 min).

FRANCE 2

12.50 Point route **13.00** Journal, Météo **13.30** Consomag Magazine **13.35** Savoir plus santé Magazine **14.30** C'est ma tribu **14.35** Rugby Tournoi des VI Nations (3e journée). France - Angleterre. Au Stade de France. En direct. 16.55 Irlande - Ecosse. A Lansdowne Road, à Dublin **18.55** Union libre Magazine. Invitée : Elodie Gossuin **20.00** Journal, Météo **20.45** Tirage du Loto.

20.55 LE PLUS GRAND CABARET DU MONDE Divertissement présenté par Patrick Sébastien. Invités : Richard Bohringer, Tom Novembre, Jeannie Longo, Francis Lalanne, Bruno Masure, Florence Dauchez, Stéphane Delmas, Nicoletta, Franck Fernandel, Patrick Dupond. 2849444

23.00 CD'aujourd'hui.

23.05 TOUT LE MONDE EN PARLE Présenté par Thierry Ardisson. 70243111

1.40 Journal de la nuit **2.00** Météo.

2.05 Rugby Tournoi des Six nations (3e journée) : Pays de Galles - Italie. Au Millenium Stadium, à Cardiff. En différé **3.35** Union libre Magazine **4.35** Premier rendez-vous Magazine (30 min).

FRANCE 3

13.25 C'est mon choix pour le week-end Magazine **14.55** Côté jardin Magazine **15.20** Keno **15.30** Côté maison Magazine **16.00** La Vie d'ici Magazine **18.15** Un livre, un jour *L'Arche de Noé en cale sèche*, de F. Auberjonois **18.20** Questions pour un champion **18.45** Modes d'emploi Magazine **18.50** Le 19-20 de l'information, Météo **20.15** Euro millionnaire.

20.40 FOOTBALL Coupe de la Ligue (demi-finale) : Paris-SG - Bordeaux. 20.45 Coup d'envoi en direct du Parc des Princes. Commentaires : Charles Biétry et Christophe Josse. 7751192
Première demi-finale de la Coupe de la Ligue, la seconde, disputée demain, opposera Lorient à Rennes. Finale au Stade de France le 23 mai prochain.

22.45 FAUT PAS RÊVER Magazine présenté par Laurent Bignolas. Invité : Charl-Elie Couture. Au sommaire : Bénin : la biblio-pirogue ; France : la « cité radieuse » ; Porto-Rico : l'observatoire d'Arécibo. 913314
Dans son premier sujet, « Faut pas rêver » nous conduit aux bords du lac Ahémé, au Bénin, où pour suppléer au besoin de livres, une pirogue fait office de bibliothèque flottante.

23.50 Météo **23.55** Soir 3 **0.15** 3e mi-temps Magazine **0.45** Tango, le temps d'une danse Documentaire **1.45** Saga-Cités Toulouse : éclats des lieux. Magazine **2.10** Sorties de nuit Invité : Calogero (75 min).

CANAL+

15.00 Stratégiquement vôtre Téléfilm. Tom Kinninmont (GB, 2000) ◇ **16.35** Stick spécial César *Foutaises*. J.-P. Jeunet. *Pas de repos pour Billy Brakko*. J.-P. Jeunet et Marc Caro **16.45** Encore + de cinéma **17.00** Football Championnat de France D1 (20e journée, match en retard). Lens - Metz ► *En clair jusqu'à 23.00* **19.20** Le Journal **19.30** + clair **19.45** Avant les César Spécial 27e Nuit des Césars.

20.45 27e NUIT DES CÉSARS Soirée présidée par Nathalie Baye et présentée, en direct et en clair, par Edouard Baer. 965802
C'est Nathalie Baye, récompensée par Trois Césars (Meilleur second rôle féminin pour Sauve qui peut la vie *en 1979,* Une étrange affaire *en 1982 et meilleure actrice pour* Vénus Beauté (Institut) *en 2000), qui préside la soirée.*

23.00 SAMEDI SPORT Magazine présenté par Nathalie Iannetta. 37685

0.00 Le Journal du hard Magazine ◇ **0.15** French Beauty Film. John B. Root. Avec Mathilda. *Classé X* (France, 2001) ◇.

1.35 La ville est tranquille ■ Film. Robert Guédiguian. Avec Ariane Ascaride. *Drame* (Fr., 2000) ○ **3.45** Libero burro Film. Sergio Castellitto. Avec Sergio Castellitto. *Comédie dramatique* (It., 1999, 95 min) ◇.

FRANCE 5 / ARTE

13.35 On aura tout lu ! **14.35** Sur les chemins du monde Le Pélican, géant du ciel africain ; 15.30 Planète insolite ; 16.35 Les Derniers Pieds bandés de Chine ; 17.30 Aventures de femmes **18.05** Le Magazine de la santé Invité : François Schernberg **19.00** Le Forum des Européens Shoah, le silence des Eglises **19.45** Arte info **20.00** Le Dessous des cartes **20.15** Surréel René Magritte : « Le Libérateur ».

20.45 L'AVENTURE HUMAINE - LA TERRE DES PEAUX-ROUGES Documentaire. Jean-Claude Lubtchansky (France, 2001). 8528802
D'après le livre éponyme de Philippe Jacquin.
21.35 Metropolis Mahmoud Darwich ; Hurlevent, ballet et musique ; David Grossman : « Les rêves et l'Histoire ».

22.35 NÉGRO Téléfilm. Karim Akadiri Soumaïla. Avec Pascal Gomis, Moussa Koma, Max Edouard Balthazard (Fr., 2000). 859163
Dans la banlieue de Bordeaux, deux frères, élevés séparément, se retrouvent et sombrent dans la délinquance.

0.05 La Lucarne Ma mère tzigane. Documentaire.

0.35 Rebecca ■■■ Film. Alfred Hitchcock. Avec Laurence Olivier, Joan Fontaine. *Drame* (EU, 1940, N., v.o.) **2.40** La Chambrée Court métrage. S. Louis. Avec Tomoslav Jancar (France, 2000, 13 min).

M6

13.45 Descente vers l'enfer Téléfilm. Philip Saville. Avec Cheryl Ladd (EU, 1990) ○ **15.30** Los Angeles Heat Série **16.25** Zorro Série **17.00** Chapeau melon et bottes de cuir Le village de la mort. Série **17.55** Motocops Le sosie. Série **18.50** Caméra café **19.10** Turbo Magazine **19.50** Warning Magazine **19.54** Le Six Minutes, Météo **20.05** Plus vite que la musique Spécial 15 ans de M6 **20.40** Cinésix.

20.50 TRILOGIE DU SAMEDI
20.50 Charmed Rage et chagrin ◇ 8541753. Série. Avec Holly Marie Combs, Alyssa Milano, Rose McGowan.
21.40 Le Caméléon La découverte ◇ 2551024. Série. Avec Michael T. Weiss, Elpidia Carrillo.
22.30 Buffy contre les vampires Météorite ○ 74444. Série. Avec Sarah Michelle Gellar, Marc Blucas.

23.20 PROFILER Ces liens qui nous unissent ○ 7085734. Le centaure ○ 1390116. Série. Avec Ally Walker, Caitlin Wachs, Heather McComb, Erica Gimpel.
Dans Ces liens qui nous unissent, *Sam et son équipe sont à la recherche d'un meurtrier apparemment affilié à une secte.*

1.04 Météo.

1.05 Gundam Wing Manipulation ◇ 8133425. Pris pour cibles ◇ 7584086. Les héritiers ◇ 8136512. Reddition. 4541661. La quête du bonheur ◇ 8179574. Série **3.00** M6 Music Emission musicale (315 min).

CÂBLE ET SATELLITE

FILMS

13.15 Rio Grande ■■ John Ford (Etats-Unis, 1950, N., 100 min) ◇ **CineClassics**
13.25 Le Parfum d'Yvonne ■■ Patrice Leconte (France, 1994, 85 min) ○ **CineCinemas 2**
14.10 Le Tendre Piège ■■ Charles Walters (Etats-Unis, 1955, v.m., 110 min). **TCM**
14.55 La Foule en délire ■■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1932, N., v.o., 70 min) ◇ **CineClassics**
15.35 Le Porteur de cercueil ■■ Matt Reeves (Etats-Unis, 1996, 100 min) ◇ **Cinéstar 1**
16.00 Loin de la foule déchaînée ■■■ John Schlesinger (GB, 1967, v.o., 160 min). **TCM**
20.45 Sergent York ■■ Howard Hawks (Etats-Unis, 1941, N., v.m., 135 min). **TCM**
23.00 C'était demain ■■ Nicholas Meyer (Etats-Unis, 1979, v.m., 110 min) ◇ **CineCinemas 3**
23.00 Tucker ■■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1988, v.m., 110 min) ◇ **CineCinemas 1**
23.00 La Fille de Dracula ■■ Lambert Hillyer (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 70 min) ○ **CineClassics**
23.00 La Fièvre au corps ■■ Lawrence Kasdan (Etats-Unis, 1981, v.m., 110 min). **TCM**
0.30 Adorable Voisine ■■ Richard Quine (Etats-Unis, 1958, v.o., 100 min) ◇ **Cinétoile**
0.55 Le Porteur de cercueil ■■ Matt Reeves (Etats-Unis, 1996, v.o., 95 min) ◇ **Cinéstar 2**
1.45 La Paloma ■■ Helmut Käutner (Allemagne, 1944, v.o., 110 min) ◇ **CineClassics**

DÉBATS

12.10 ET 17.10 Le Monde des idées. La marchandise, le capitalisme et la liberté. Invité : Pascal Bruckner. **LCI**

MAGAZINES

13.40 Courts particuliers. Jamel Debbouze. **Paris Première**
14.15 Culture et dépendances. Où sont passés les grands écrivains ? **TV 5**
17.15 Les Lumières du music-hall. Michel Fugain. Céline Dion. **Paris Première**
18.15 Double-Je. Spécial Angleterre. Invités : Lucy Russell ; Neil McGregor ; Sarah Wilson. **TV 5**
19.00 ET 1.00 Explorer. Docteur alligator. Une passion, le python. Lumières ! Caméra ! Ours ! Profession dentiste au zoo. **National Geographic**
22.15 27e Nuit des Césars. **TV 5**

DOCUMENTAIRES

17.00 J'ai du bon Tibet. **Planète**
17.00 Pearl Harbor. [2/2]. **National Geographic**
17.05 Howard Hawks. Le cinéma de l'évidence. **CineClassics**
17.30 Mozart et la musique de chambre. [3/5]. A mon cher ami Haydn. **Mezzo**
18.25 Charles Trenet. Une leçon de bonheur. **Festival**
19.10 La Corne de l'Afrique. [1/3]. Le pays interdit. **Histoire**
19.10 François Bloch-Lainé. Le service public en tête [1/3]. **Histoire**
19.50 Les Lions de Phinda. **Odyssée**
20.00 Equateur, Galapagos : La pureté originelle. **Voyage**
20.05 Quatre femmes de premier plan. [4/4]. **Histoire**
20.30 Des insectes très nourrissants. **National Geographic**
21.00 La Grande Aventure de la presse filmée. [4/4]. Le chant du cygne : de 1940 à la fin. **Histoire**
21.00 Etats-Unis. Le Grand Canyon, les gorges du Colorado. **Voyage**
21.05 Parlez-moi d'amours. [3/3]. Désir. **TV 5**
22.30 Portraits de gangsters. Bonnie and Clyde. **Planète**
22.35 Charles Trenet. **Odyssée**
22.45 Winston Churchill. [4/4]. Une victoire insatisfaisante, 1945-1965. **Histoire**
23.00 Pilot Guides. Les îles grecques. **Voyage**
23.45 Valéry Giscard d'Estaing, le président. [4/4]. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

13.30 Ski de fond. Coupe du monde. 10 km D. **Eurosport**
14.45 Athlétisme. Championnats d'Europe en salle (2e jour). A Vienne (Autr.). **Eurosport**
18.00 Saut à skis. Coupe du monde. K 116 par équipes. **Eurosport**
20.00 Hockey sur glace. Championnat Elite 1. Rouen - Amiens. **Pathé Sport**
20.00 Volley-ball. Pro A : Sète - Montpellier. **Eurosport**

DANSE

18.00 Le Diable amoureux. Chorégraphie de Roland Petit. Musique de Gabriel Yared. Par le Ballet national de Marseille. Avec Alessandra Ferri, Jan Broeckx, Jean-Charles Verchere. **Muzzik**

MUSIQUE

18.30 Classic Archive. Avec Henryk Szeryng (violon), Tasso Janopoulo (piano). **Mezzo**
19.05 Mozart. *Concerto pour violon et orchestre* n°5. Avec Franck Peter Zimmermann (violon). Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Bernard Haitink. **Muzzik**
19.40 Mahler. *Symphonie* n°1. En 1992. Avec Sylvia McNair (soprano), Jard Van Nes (mezzo-soprano). Par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. B. Haitink. **Muzzik**
20.00 Haydn. *Messe en si majeur*. Par la Petite Bande, dir. Sigiswald Kuijken. **Mezzo**
21.00 Luigi Nono. Enregistré en 1977. Avec Maurizio Pollini (piano), Liliana Poli (soprano), Jacques di Donato (clarinette). **Muzzik**
21.00 Le Chevalier à la rose. Opéra de Strauss. Enregistré en 1994. Par l'Orchestre et le Chœur de l'Opéra d'Etat de Vienne, dir. Carlos Kleiber. Avec Felicity Lott. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

17.45 L'Amour en prime. Patrick Volson ○ **TMC**
19.00 A chacun son tour. P. Bogdanovich. **Disney Channel**
19.10 Dessine-moi un jouet. Hervé Baslé ◇ **TPS Star**
22.05 Embrouilles à Poodle Springs. B. Rafelson ○ **Festival**

SÉRIES

17.35 Alias. So It begins (v.o.) ◇ **Téva**
20.40 Vidocq. L'éternel évadé. La bijouterie Jacquelin. **Festival**
0.50 NYPD Blue. Disparitions (v.o.) ○. **Canal Jimmy**

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Désir d'Europe.
20.00 Elektrophonie. La musique électronique en Chine et dans l'Asie du Sud-Est.
20.50 Mauvais genres. Spécial Pirates.
22.10 Le Monde en soi.
0.05 Nocturnes. Invité : Michel Laclotte.

FRANCE-MUSIQUES

18.06 L'Opéra de quat'siècles. Wolfgang se distingue.
19.30 Manon Lescaut. Opéra de Puccini. Par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra de Bavière, dir. Fabio Luisi, Kallen Esperian (Manon Lescaut), Paolo Gavanelli (Lescaut).
23.00 Le Bel aujourd'hui. Par l'Ensemble InterContemporain, dir. Pierre Boulez.
1.00 Les Nuits de France-Musiques.

RADIO CLASSIQUE

19.00 Intermezzo. Œuvres de Dvorák, Grieg.
20.00 Les Rendez-Vous du soir. Marie-Antoinette et ses musiciens.
22.00 Da capo. Yehudi Menuhin. *Concerto pour violon*, de Bloch, par l'Orchestre Philharmonia, dir. P. Kletzki ; *Sonate n°7*, de Beethoven ; *Alfonso et Estrella* (ouverture), de Schubert ; *Sextuor à cordes n°2*, de Brahms.
0.00 Les Nuits de Radio Classique.

Les codes du CSA ◇ Tous publics ○ Accord parental souhaitable ◆ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans ◇ Public adulte. Interdit aux moins de 16 ans ◇ Interdit aux moins de 18 ans.
Les cotes des films ■ On peut voir ■■ A ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique. **Les symboles spéciaux de Canal +** DD Dernière diffusion ♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants.

Le Monde

PIERRE GEORGES

Les gaietés d'Hollywood

BON, D'ACCORD, il faudrait avoir un avis sur tout. Mais ce n'est pas une vie que d'avoir un avis à vie ! Ces quelques mots d'attaque simplement pour le plaisir. Et aussi pour signifier d'entrée que ce matin, clair et lumineux, on serait plutôt du genre à s'ébrouer dans le pré des nouvelles sans importance plutôt que dans le champ politique des serments et passes d'arme.

33 % de baisse des impôts sur le revenu, vous dites 33 ? Merci docteur, combien on vous doit ? La cohabitation fut une horreur et un enfer, et le cohabitant majeur un président pas vraiment fréquentable et passif ? Merci l'auteur. Au temps de répondre, le passif répondra sans doute.

Quant à nous, prenant la clé des prés, cap à l'ouest, qu'apprenons-nous céans. Deux petites choses très drôles, insignifiantes et hollywoodiennes. D'abord, la grande révolte des scénaristes d'âge mûr confrontés aux ravages du jeunisme télévisuel. Figurez-vous que 150 scénaristes âgés de plus de 40 ans, des ancêtres en somme, ont engagé des poursuites contre les principales chaînes de télévision américaines.

C'est qu'ils ont fait, ces vieillards, un constat cruel sur les atteintes de l'âge. Les projets de scénario de téléfilms ou de feuilletons sont désormais confiés presque systématiquement à des auteurs jeunes, du genre pathétique, de 20 à 30 ans au maximum. Et cela au motif que ces jeunes loups et louves seraient mieux inséré(e)s dans leur temps télévisuel et doté(e)s d'une imagination brut de décoffrage.

La mise au rancart, à quarante ans, pour les jeunes vieux chevaux de retour de la production télévisuelle n'est évidemment pas de leur goût. Ils hurlent sous l'affront. Ils dénoncent cette atteinte à la créativité des gens mûrs. Et donc ils plaident contre cette déplorable discrimination par l'âge, devant un tribunal de Los Angeles où 23 procès successifs doivent avoir lieu sur cette douloureuse question de l'âge du capitaine-scénariste.

A Hollywood toujours, mais pas à la barre, dans la rue, une autre grande petite nouvelle : chacun sait, devrait savoir, par une écoute assidue des informations de l'actualité du spectacle que nous approchons de la saison des Césars et Oscars. Césars ici, Oscars là-bas, et nom d'un petit béret montmartrois, Amélie Poulain partout, s'ébrouant en son fabuleux destin.

Mais ne nous égarons pas sur la Butte. A Hollywood, donc, des groupes de femmes activistes, ou lucides, ont décidé de redessiner la fameuse statue des Oscars. Ce cher Oscar, on le sait, a la silhouette avantageuse, le torse bombé, le ventral genre plaque de chocolat. Tout en somme d'Oscar Musclor ou Gladiator.

Or ces femmes, réparties en deux groupes de valeureuses combattantes, The Guerilla Girls et Alice Locas, ne supportent plus ce symbole « *anatomiquement correct* » de la domination masculine et blanche à Hollywood. Elles ont donc décidé de mitonner un Oscar aux petits oignons, sous l'apparence d'un homme blanc, grassouillet, d'âge mur, et même un peu blet. Et elles vont monter des panneaux géants au centre d'Hollywood, pour y divulguer leur chef-d'œuvre statuaire et y célébrer la gloire d'Oscar. Ce que l'histoire ne dit pas, c'est si un antique scénariste sans scénario leur a servi de modèle.

CARNET DE ROUTE

Après les bidonvilles en feu, l'exode pour des milliers de Cambodgiens

ANLONG KNGANN (Cambodge)
de notre envoyé spécial

En pleine saison sèche, le vent balaie une campagne sans arbres, sans ombre. Les nuits demeurent fraîches, mais le soleil est dur sur le coup de midi. La toile de tente du poste d'assistance médicale est déjà brune de poussière trois jours après avoir été dressée. A l'intérieur, le tableau affiche 102 consultations le premier jour et 109 le deuxième. « *Peu de paludisme mais beaucoup de diarrhées* », résume l'assistant médical. D'un puits qui vient d'être creusé plus loin sur la même piste sort une eau boueuse, impropre à la consommation : « *Nous manquons de médicaments, et les gens sont très pauvres* », ajoute-t-il avec un maigre sourire.

ALBERTO GARCIA / SABA REA

Une famille pauvre vivant le long du Mékong.

A Anlong Kngann, lieu-dit situé à une vingtaine de kilomètres au nord de Phnom Penh, soit à quarante minutes à moto, la vie semble reprendre dans l'amertume pour des milliers de victimes d'incendies qui ont détruit, fin novembre, deux bidonvilles de la capitale. Les flammes ont d'abord rasé un taudis hébergeant plus de 2 000 familles dans un quartier en pleine rénovation et destiné à accueillir une promenade le long du Bassac, un bras du Mékong. Le lendemain, le 27 novembre, 1 200 autres familles ont tout perdu sur la presqu'île de Chbar Ampeu, entre les deux bras du grand fleuve.

La municipalité a démenti que les deux incendies étaient d'origine criminelle, même si le second a coïncidé, dans un secteur où les Vietnamiens prédominent, avec une visite officielle du président vietnamien, avec lequel les relations ne sont pas au mieux. La police a affirmé qu'à Chbar Ampeu l'explosion d'un petit réchaud à gaz a provoqué l'incendie, mais les gens ont démenti : les réchauds à gaz ne sont pas à la portée de leurs bourses, ont-ils dit, et la rumeur de torches balancées à partir d'une vedette rapide a circulé. Les autorités ont envoyé des camions sur place pour transférer ces populations à Anlong Kngann, où 154 hectares d'anciennes rizières ont été affectés à quelque 16 000 personnes, dont 6 000 Vietnamiens. La reconstruction des taudis a été interdite.

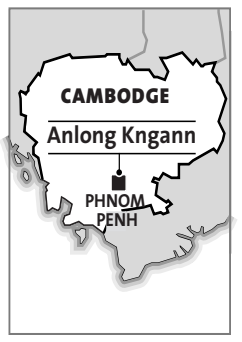

Deux mois plus tard, dans la campagne un peu perdue d'Anlong Kngann, un jeune couple a repris la vente des boissons sucrées sous une toile de plastique qui lui a été donnée. Il a tout perdu dans l'incendie du Bassac et a dû racheter tables, chaises et verres. « *Au Bassac, en ville, je faisais de 30 à 35 dollars par jour, ici je ne gagne que 30 000 riels* », dit la femme. Le dollar vaut 4 000 riels. Ses deux enfants, poursuit-elle, sont gratuitement scolarisés mais dans un bâtiment « *dénudé, sans tables ni bancs* ». L'eau potable s'achète 700 riels le bidon de 10 litres, l'électricité produite par un générateur coûte 1 500 riels le kilowatt et les six bottes de petit bois nécessaires à la cuisine quotidienne coûtent 200 riels l'unité.

Sur le perron de l'école ouverte cette année dans un bâtiment en piètre état, un instituteur affirme que 5 000 élèves sont scolarisés. Un vendeur de crèmes glacées, qui circule à moto, dit que son chiffre d'affaires quotidien est de 3 000 riels, alors qu'au Bassac il travaillait l'or moyennant un salaire journalier de 15 000 riels. « *Ma femme tenait un petit commerce, mais ici elle ne peut rien faire. Le gouvernement ne nous a donné qu'un peu de nourriture et un peu de terrain. A cause de la corruption, les responsables se servent au passage* », dit-il. Le chef de la communauté venue du Bassac s'est déjà construit une maison en brique à côté de laquelle se termine un bâtiment d'un étage qui lui servira de magasin.

Sur la piste où l'antenne médicale a commencé à fonctionner le 4 février, un petit marché – fruits, viande couverte de mouches, légumes – s'est formé. Des cahutes, moitié bambou moitié plastique, abritent des cafés vietnamiens où les chômeurs traînent devant un écran vidéo. Deux tables de billard sont recouvertes de plastique en attendant que le vent s'apaise. « *Une vieille sans famille est morte l'autre jour. Nous avons fait une collecte pour les funérailles* », rapporte une femme dont le petit commerce de boissons jouxte le terrain où les gens font leurs besoins. Il n'y a pas de fosse septique.

Mais il semble hors de question de retourner travailler en ville. Le voyage, sur le siège arrière d'une moto-taxi, coûte 1 dollar pour aller au Bassac et encore davantage pour se rendre à Chbar Ampeu, beaucoup plus loin, après le pont qui enjambe le fleuve. L'aller-retour constitue donc une grosse dépense dans un pays où le revenu moyen quotidien est à peine supérieur à 1 dollar. Les nouveaux habitants d'Anlong Kngann se sentent coincés, et les paysans du lieu ne les ont pas vus arriver d'un bon œil. Dans une campagne assoupie, cette masse de pauvres démunis représente le risque de bagarres et, surtout, de vols.

Jean-Claude Pomonti

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Une aide temporaire pour l'Etat

LA BANQUE DE FRANCE a refusé de relever le plafond de ses avances à l'Etat. Sans doute la somme de 25 milliards dont le Trésor avait besoin immédiatement est-elle minime au regard d'une masse monétaire de plus de 3 000 milliards. Mais le relèvement du plafond aurait eu un fâcheux effet moral, car il aurait été interprété comme un acquiescement de la Banque à la reprise de l'inflation. Or, comme le souligne avec force son gouverneur, M. Baumgartner, elle demande au contraire un redressement de notre politique économique et financière. Elle n'a donc accordé au Trésor qu'un concours temporaire sous la forme d'achats de bons à échéance du 20 mars, dans la limite de 25 milliards. L'Etat paraît avoir la possibilité d'éteindre cette dette. Des rentrées importantes d'impôts sont attendues pour mars. Mais, si ce concours de la Banque doit soulager momentanément le Trésor, il ne résout pas le problème financier. La fonction normale de la trésorerie est d'assurer la régularité des paiements de l'Etat, malgré les décalages qui se produisent inévitablement entre les entrées et les sorties de fonds. Mais, depuis quelques années, l'Etat lui demande par surcroît de combler son déficit budgétaire.

Marcel Tardy
(2-3 mars 1952.)

EN LIGNE SUR lemonde.fr

■ **Les Festins d'aden.** Une place nominative pour le concert US3, Baz, DJ First Rate (le 4 mars, 19 h 30, à l'Elysée-Montmartre, à Paris) sera offerte aux 50 premiers internautes qui enverront leurs coordonnées par courriel à l'adresse qui sera communiquée en « une » du site le 1er mars dès 18 heures.

■ **Gassian, rock'n'roll animal.** Un portfolio de quinze photos commentées par Claude Gassian, photographe de rock.

CONTACTS

▶ **RÉDACTION**
21 *bis*, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél. : 01-42-17-20-00 ; télécopieur : 01-42-17-21-21 ; télex : 202 806 F

▶ **ABONNEMENTS**
Par téléphone : 01-42-17-32-90
Sur Internet : http://abo.lemonde.fr
Par courrier : bulletin p. 18
Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,15 euro TTC/min)

▶ **INTERNET**
Site d'information : www.lemonde.fr
Site finances : http://finances.lemonde.fr
Site nouvelles technologies : http://interactif.lemonde.fr
Guide culturel : http://aden.lemonde.fr
Marché de l'emploi : http://emploi.lemonde.fr
Site éducation : http://educ.lemonde.fr
Marché de l'immobilier : http://immo.lemonde.fr

▶ **TÉLÉMATIQUE**
3615 lemonde

▶ **DOCUMENTATION**
Sur Internet : http://archives.lemonde.fr

▶ **COLLECTION**
***Le Monde* sur CD-ROM :** 01-44-88-46-60
***Le Monde* sur microfilms** 03-88-71-42-30

▶ **LE MONDE 2**
Abonnements : 01-42-17-32-90
En vente : « La France sur le déclin ? ».

■ Tirage du *Monde* daté vendredi 1er mars : 556 116 exemplaires. **1 - 3**
Nos abonnés de la France métropolitaine trouveront avec ce numéro un encart « Dossiers et Documents ».

Chaque week-end, retrouvez « les grands dossiers » du Monde

Demain :

L'énigme saoudienne

8 pages à explorer et à conserver

Le Monde
ARGENT
ÉPARGNE — DIMANCHE 3 - LUNDI 4 MARS 2002 — PLACEMENTS

IMMOBILIER
La loi Solidarité et renouvellement urbains impose aux bailleurs la mise en conformité de leurs logements. Mais il revient aux locataires de démontrer l'indécence des habitations p. IV

PATRIMOINE
Les particuliers sont de plus en plus sensibilisés à la diversification de leur patrimoine. Ils se tournent vers les œuvres d'art. Ce nouvel actif pose des questions auxquelles tente de répondre un ouvrage p. IV

LÉGISLATION
Sauvegarde de justice, curatelle et tutelle constituent les trois grands régimes de protection dont bénéficient aujourd'hui en France près de 550 000 majeurs incapables p. IV

INDICE NIKKEI
A Tokyo, en points

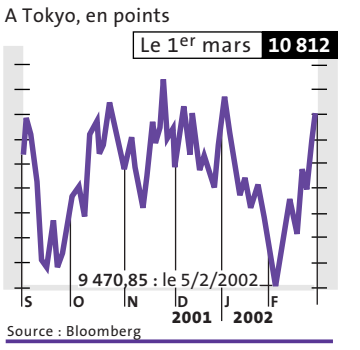

Source : Bloomberg

BOURSE
L'indice Nikkei des grandes valeurs japonaises a bondi de 4,40 % en cinq séances. Il a gagné 2,56 % depuis le début de l'année. Pourtant, cette reprise n'enthousiasme pas les gestionnaires de fonds spécialisés sur la Bourse de Tokyo p. VI et VII

CETTE SEMAINE

▸ **Fraude : le paiement par Internet présente un risque de fraude** ***« potentiellement élevé »***, et les solutions révèlent des faiblesses *« parfois inquiétantes »*, estime la Banque de France dans une étude publiée lundi 25 février qui met en avant deux sources de faille dans le paiement par Internet : la vérification de l'identité des parties impliquées dans la transaction et la protection de l'ordinateur des clients. La fraude sur les paiements par carte sur le Net représentait 1,1 % de ce type de transaction en 2000 (0,026 % pour l'ensemble des paiements par carte).

▸ **SCPI : en 2001, les 179 sociétés civiles de placement immobilier ont collecté 252 millions d'euros** de parts nouvelles, soit 26 % de plus qu'en 2000. Le marché secondaire, où s'achètent les parts d'occasion, est aussi en hausse de 5 % (167 millions d'euros échangés).

LA HAUSSE SE CONFIRME
Montants collectés par les SCPI en millions d'euros

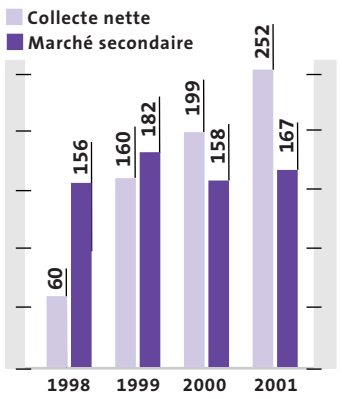

Source : Aspim, IEIF

CDC IXIS
Asset Management
à la une en page 7.

Comment se protéger des coups durs ?

DOSSIER. Le décès, l'invalidité ou la maladie peuvent être lourds de conséquences financières pour un ménage

PAUL GENDROT

C'est lorsque tout va bien qu'il faut penser au pire. Et pourtant, qui est capable d'exposer avec précision la façon dont soi-même ou ses proches seront protégés face au décès, au handicap ou à la maladie ? La multiplicité des contrats d'assurance souscrits au cours des différentes étapes de la vie entretient le flou sur le degré de couverture en cas de gros problèmes. Est-on trop couvert ou pas assez ? Tout est écrit dans les petites lignes des contrats, pour autant que l'on veuille bien s'y plonger.

Décès, maladie, invalidité, ces grands risques constituent un fonds de commerce important et récurrent pour les assureurs et les mutuelles. Ces derniers regroupent ces sinistres sous le vocable de prévoyance. En 2000, le montant des cotisations au titre des opérations de prévoyance a atteint 14,8 milliards d'euros, soit une hausse de 4,1 % par rapport à 1999. D'après la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), *« cette progression, la plus élevée depuis 1991, est la conséquence d'une demande de plus en plus forte pour des couvertures individuelles contre les risques liés au vieillissement »*. La branche prévoyance recouvre deux grandes activités : les assurances en cas de décès représentent deux tiers des cotisations en 2000, et les assurances dommages corporels (maladie et accidents) le solde. Plus sophistiqués les uns que les autres, ces milliers de contrats, quasi impossibles à comparer, interviennent en complément du système de protection sociale.

« Au cours des dernières années, on a constaté un changement progressif de la mentalité des Français. Ils sont de plus en plus demandeurs de garanties et sensibles aux risques les plus graves. Les coups durs ne sont plus vécus comme des fatalités, les personnes veulent obtenir une réparation objective de leur sinistre », explique Valérie Cantone, responsable de la gamme prévoyance de La Poste. Preuve que ce marché se porte bien, avec 5 % à 6 % de croissance annuelle, il est devenu depuis peu un « axe stratégique » de La Poste. Le groupe a inauguré en septembre 2001 une gamme élargie d'assurance prévoyance. Six produits qui vont de la complémentaire santé à l'assurance-décès en passant par la protection contre la perte de salaire composent cette offre commerciale qui va s'enrichir dans les mois à venir d'une Garantie accidents de la vie (GAV) et d'une couverture dépendance. *« Si on ne se lançait pas dans la prévoyance, on estime à 10 % le nombre de nos clients qui pourraient se tourner vers la concurrence »*, précisait Michel Revest, directeur du pôle assurance de La Poste lors du lancement.

C'est dire si la lutte est rude entre assureurs classiques, mutuelles et organismes de prévoyance, qui proposent désormais des produits sensiblement comparables. *« On gère les finances de nos clients, il est normal de penser à les protéger sur le long terme, ils ont besoin que leurs projets soient sécurisés »*, ajoute Mme Cantone. Souscrites à titre individuelle ou collectif au sein d'une entreprise, d'une profession ou d'une convention collective, ces couvertures s'adressent à tous mais en priorité aux jeunes adultes, stade auquel elles sont les plus abordables.

Il est difficile de comparer les produits d'une même famille tant les garanties, les exclusions, les définitions et les conditions d'indemnisation varient d'un assureur à l'autre. *« Le mieux est de rester collé à son besoin et d'opter pour des contrats simples »*, précise Jackie Floc'h, directeur de Parnasse-Maif.

Laurence Boccara

Lire pages II et III

TENDANCE

Euro : la déprime postnatale

LE RETRAIT DÉFINITIF des monnaies nationales européennes, vendredi 1er mars, a mis fin à une période transitoire à double monnaie, où le Vieux Continent s'est transformé en un vaste bureau de change. Les Français se sont prêtés au jeu et ont, dans la bonne humeur, échangé leurs francs contre des euros et appris à reconnaître pièces et billets avec la même aisance qu'un débutant au Monopoly. Dans les commerces, l'euro a donné une occasion de parler entre clients, avec les caissières, les vendeurs, voire de plaisanter dans les files d'attente. Mais une angoisse pointe : le changement de monnaie induit une perte de repères. Les acheteurs hésitent, comptent et recomptent, ce qui explique en partie le fléchissement de 0,4 % de la consommation observé par l'Insee en janvier.

Premières victimes de cette crispation du porte-monnaie, les personnes dont les revenus dépendent des pourboires, comme les garçons de café, les personnels de restaurant et d'hôtel, les taxis ou les coiffeurs… *« J'ai perdu 35 % de mes recettes »*, peste la dame des vestiaires de la brasserie Bofinger à Paris : *« Auparavant, les clients donnaient 10 francs, aujourd'hui, 1 euro ! Le billet de 100 francs s'est transformé en billet de 10 euros »*.

Les autres perdants de l'euro sont ceux qui font la manche : ils ont, dans un premier temps, bénéficié de la manne des pièces en francs dont les Français étaient priés de se débarrasser, mais ne voient plus rien tomber dans leur casquette depuis la mi-janvier : l'« indice générosité » est au plus mal.

Moins à plaindre, les tenanciers de casino n'en sont pas moins inquiets. Le Lyon vert, plus grand casino de France, enregistre une baisse de fréquentation et de chiffre d'affaires de 30 % : les jetons de 2, 5 ou 10 francs sont passés à 0,5, 1 ou 2 euros, refroidissant l'ardeur des parieurs. La Française des jeux enregistre aussi une baisse de 10 % de ses ventes, car la hausse des mises minimales a calmé les joueurs impulsifs adeptes des jeux de grattage.

> L'« indice générosité » est au plus mal. Premières victimes, les personnes dont les revenus dépendent des pourboires

« On sait que les expatriés mettent trois mois à se familiariser avec la monnaie locale, explique Robert Rochefort, du Credoc, *mais deux freins ralentissent cette adaptation : le double affichage, qui rend paresseux, et le fait que nous parlons toujours en francs, entre nous. »* Les nostalgiques du parler franc peuvent se défouler aux puces de Montreuil. Dans la discussion du prix, l'euro n'y a pas – encore – cours.

Isabelle Rey-Lefebvre

Emparez-vous du social
pour agir sur l'économie

Parution : lundi 4 mars

N°6
3,80 €
MENSUEL

Au sommaire de ce numéro

Dossier : Portrait social de la France
Débat : Droit du travail : si le contrat primait la loi...
Rencontres sociales : L'entreprise et son territoire (en partenariat avec EDF)

Se couvrir en cas de disparition

Formule de prévoyance, l'assurance-décès permet au bénéficiaire de débloquer une somme fixe lors de la mort du souscripteur. Produit d'épargne, l'assurance-vie est idéale pour préparer la transmission de son patrimoine

Envisager le pire, c'est d'abord penser à la mort. Outre la disparition d'un être cher, le décès peut être lourd de conséquences financières sur sa famille (conjoint, concubin, enfants, etc.). Un revenu en moins ou des droits de succession à payer ont vite fait de déséquilibrer les finances d'un ménage. Pour aider celui qui reste à faire face aux inéluctables échéances et à maintenir seul le niveau de vie du ménage, il existe des couvertures débloquant des fonds en cas de décès ou d'invalidité de l'assuré.

▸ **Les assurances souscrites à titre individuel**. L'assurance appelée Temporaire décès par les assureurs couvre un risque limité dans le temps. Moyennant le versement d'une prime, l'assureur s'engage, en cas de mort de l'assuré, à verser au bénéficiaire désigné une somme forfaitaire déterminée le jour de la souscription. Le contrat prévoit aussi, généralement, de verser ce même capital à l'assuré lui-même en cas d'invalidité définitive, c'est la Perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA). Pour une invalidité partielle, rien ne sera versé.

L'assurance-décès est une protection versée à fonds perdus dans le sens où, si au terme du contrat (un an) l'assuré est toujours en vie, les primes payées restent définitivement acquises à l'assureur. La couverture est renouvelable chaque année par tacite reconduction. Accessibles à tous, ces contrats sont relativement peu onéreux... pour les personnes jeunes *(voir ci-dessous)* en raison d'un risque de décès moins élevé. *« Un ménage entre 35 et 45 ans en phase de constitution de capital, avec des jeunes enfants et des emprunts immobiliers, aura tout intérêt à se protéger avec une assurance-décès. Chaque conjoint souscrivant une assurance au bénéfice de l'autre »*, conseille Philippe Bernardi, directeur technique vie individuelle chez Axa. Pour les plus de 50 ans, l'utilité de ce contrat est plus discutable. *« Au fur et à mesure que la personne se constitue une épargne solide (assurance-vie, bien immobilier, etc.), il est judicieux de réduire, voire de supprimer l'assurance-décès »*, nuance Jackie Floc'h, directeur de Parnasse-Maif.

PAUL GENDROT

Pour de petites sommes garanties, les assureurs se contentent, à la souscription, d'une simple déclaration de bonne santé. Pour des couvertures plus généreuses, le questionnaire médical est exigé, parfois complété d'un examen plus poussé. Cette sélection à l'entrée ne fait pas courir de délai de carence : autrement dit, la couverture est immédiate.

La cotisation dépend de l'âge du souscripteur et du montant du capital garanti. Certaines compagnies affichent des barèmes spécifiques aux hommes, aux femmes, aux fumeurs et aux non-fumeurs. Il faut prêter attention aux contrats à prix cassés, qui sont souvent trop réducteurs. Ils ne couvrent que le décès accidentel, excluant celui consécutif à une maladie.

▸ **L'assurance-vie.** Il y a bien longtemps que l'assurance-vie n'assure plus grand-chose. Plus produit d'épargne par capitalisation, le placement favori des Français ne doit pas être confondu avec l'assurance-décès, formule de prévoyance qui couvre un risque.

Bénéficiant d'une fiscalité clémente, l'assurance-vie est le produit idéal pour préparer la transmission de son patrimoine, 152 449 euros pouvant être cédés au bénéficiaire de son choix sans le moindre impôt. En cas de décès, ce dernier reçoit le capital investi assorti des intérêts, moins les frais. De plus en plus de contrats multisupports comportent une garantie décès, afin de protéger les bénéficiaires en cas de baisse des marchés. C'est une sécurité supplémentaire, valable uniquement en cas de disparition de l'assuré. Elle ne remplace pas complètement l'assurance-décès.

▸ **Les assurances déjà souscrites.** L'assurance-décès ne se trouve pas que dans les Temporaires décès. Ainsi, les salariés des entreprises et en particulier les cadres (convention collective des cadres du 14 mars 1947) bénéficient d'une protection obligatoire. Financée par l'employeur, à hauteur de 1,5 % minimum des salaires, cette couverture professionnelle assure un capital aux proches du défunt. La somme est souvent proportionnelle au revenu du salarié décédé. Selon les sociétés, cela représente entre deux et cinq ans de salaires. De plus en plus d'entreprises accordent ces mêmes garanties aux non-cadres.

Les cartes de crédit disposent aussi d'un volet assurance-décès. Cette protection ne joue qu'en cas d'accident à bord d'un véhicule de location ou survenu dans un transport public (avion, train, bateau). Il faut aussi avoir effectué tout ou partie de ces dépenses avec la carte. Alors, les capitaux garantis versés vont de 45 734 euros pour la Carte bleue jusqu'à 304 898 euros pour la Gold Card MasterCard, la Platinum ou la Visa Premier.

> Financée par l'employeur, la couverture professionnelle peut assurer un capital aux proches du défunt

Contracter un prêt (immobilier, à la consommation, professionnel) oblige aussi à souscrire une assurance-décès-invalidité et incapacité de travail. Proposée par la banque ou un assureur, cette « assurance emprunteur » (collective ou individuelle) prend en charge, en cas de décès, les remboursements du crédit restant en cours.

Selon les formules, les cotisations annuelles sont comprises entre 0,30 % et 0,40 % du capital restant dû ou du capital emprunté. Depuis peu, les personnes présentant un risque de santé aggravé ont un accès facilité aux assurances et aux crédits.

L. Bo.

UNE RENTE ÉDUCATION POUR SES ENFANTS

L'angoisse fréquente des parents sur le devenir de leurs enfants en cas de disparition prématurée trouve une réponse sécurisante, mais onéreuse, dans la rente éducation. Cette assurance prend en charge les funérailles et distribue à échéances régulières un capital à un enfant orphelin jusqu'à 25 ou 26 ans selon les compagnies. Cette somme lui permet de poursuivre des études à l'abri du besoin. Le bénéficiaire perçoit chaque mois ou trimestre, une rente fixe (indexée sur l'inflation) ou progressive suivant le coût de la scolarité. Le prix de cette assurance varie d'une formule à l'autre *(voir ci-dessous)*. Il faut cependant prêter attention à une ambiguïté fréquente dans les contrats : la rente n'est versée qu'en cas de décès ou d'incapacité totale. Parfois, le décès par maladie (par opposition au décès accidentel) ou l'invalidité partielle sont exclus.

QUATORZE CONTRATS D'ASSURANCE-DÉCÈS

Nom de l'établissement	Nom du produit	Âge limite d'adhésion	Capital max. garanti (en euros)	Prime annuelle (en euros) d'une couverture homme (femme) à hauteur de 152 449 euros — De 35 ans	De 45 ans	De 55 ans	De 60 ans
Abeille Vie	ANOR	69 ans	7 500 000	213,43 (198)	426,86 (381,12)	1 006,16 (914,69)	1 615,96 (1 494)
AGF Vie	AGF Essentiel	74 ans	—	360,39	726,27	1 717,18	2 525,16
AG2R	Capital Prima	85 ans	de 15 224,90 à 114 337,76	300	576	1 284	1 968
Axa Assurances	Primordial	70 ans	—	332,34 (298,80)	722,61 (650,96)	1 765,36 (1 588,52)	2 675,48 (2 408,69)
Assurances Banques Populaires	Fructi Famille	64 ans	10 000	319,20	836,00	1 824,00	2 751,21
Caisse d'épargne Ile-de-France	Garantie famille	60 ans	—	385	787,00	1 629,00	2 763,00
Crédit lyonnais	Prévilion prestige	75 ans	600 000	315,00	654,00	1 506,00	2 197,50
Crédit mutuel Ile-de-France	Assur capital	65 ans	160 000	350,63	731,76	1 524,49	2 744,08
GAN prévoyance	Relais sécurité	60 ans	120 000	351,12	725,52	1 719,12	2 467,92
Groupama	Capital référence	60 ans	300 000	319,00	676,00	1 747,00	2 762,00
MAIF	Rassurcap	65 ans	305 000	243,92	533,57	1 280,57	2 195,27
Cardif (BNP Paribas)	Cardif garantie	64 ans	—	190,05	432,95	1 052,91	1 553,96
Bred (Prepar-Vie)	Protec. patrimoniale	65 ans	1 600 000	329,29	750,05	1 792,80	2 853,85
MAAF assurances	Force et santé	65 ans	—	335,39	833,96	2 041,29	3 016,97

Source : établissements bancaires et compagnies d'assurances

LES ADRESSES UTILES

>Centre national de prévention et de protection (CNPP)
Route de la Chapelle-Réanville,
BP 2265 F, 27 200 Vernon
Tél. : 02-32-53-64-66
Internet : www.cnpp.com

>Comité européen des assurances (CEA)
3 *bis*, rue de la Chaussée-d'Antin,
75 009 Paris
Tél. : 01-44-83-11-83
Internet : www.cea.assur.org/cea

>Commission de contrôle des assurances
54, rue de Châteaudun,
75 436 Paris Cedex 09
Tél. : 01-55-07-41-41
Internet : www.minefi.gouv.fr

>Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et Centre de documentation et d'information sur l'assurance (CDIA)
26, boulevard Haussmann
75 009 Paris
Tél. : 01-42-47-93-11
Internet : www.ffsa.fr

>Fédération nationale des agents généraux d'assurance
104, rue Jouffroy-d'Abbans,
75 847 Paris Cedex 17
Tél. : 01-44-01-18-00
Internet : www.agea.fr

>Groupement des entreprises mutuelles d'assurances (GEMA)
9, rue de Saint-Pétersbourg,
75 008 Paris
Tél. : 01-53-04-16-00
Internet : www.gema.fr

>Médiation assurance
11, rue de La Rochefoucauld,
BP 907, 75 424 Paris Cedex 09

HUIT RENTES ÉDUCATION AU BANC D'ESSAI

Nom de l'établissement	Nom du contrat	Montant de la rente annuelle (pour un assuré de 40 ans)	Montant de la prime annuelle	Plafond d'indemnisation
Axa Assurances	Primordial	12 000 €	461 €	-
MAAF Assurances	Force et Santé	1 800 €(1)	de 76 € à 3 810 €	-
Crédit mutuel IDF	Assur Education	1 500 €(2)	48 €	-
Crédit lyonnais	Prévilion Education	de 153 à 305 € selon l'âge de l'enfant	137 €	-
Abeille Vie	Anor	10 000 €	455 €	30 000 €
GAN prévoyance	GAN Avenir Enfant	260 €(3)	780 €	-
Groupama Vie	Capital Référence Option rente certaine	10 000 €	376 €(4)	-
Caisse d'épargne IDF	Garantie Famille	1 429,15 €(5)	84 €	

(1) : pour un assuré de 40 ans et deux enfants de 13 et 15 ans (2) : ce contrat verse en «sus» un capital décès de 3 000 €
(3) : Plus un capital de 13 308 € pour un enfant âgé de 6 ans (4) : avec un enfant âgé de 10 ans (5) : rente versée pour un enfant âgé de 10 ans
Source : établissements bancaires et compagnies d'assurances

3 QUESTIONS

À DENIS WATIN-AUGOUARD
NOTAIRE

D. R.

1 Quelles dispositions juridiques prendre pour se protéger en cas de disparition de son conjoint ?

Il est judicieux de faire le point tous les cinq ou dix ans sur sa situation patrimoniale familiale et professionnelle. Grâce à la loi du 3 décembre 2001, les droits du conjoint survivant ont été renforcés en cas de décès. Ce dernier recevra désormais une part plus importante de l'héritage, en présence d'enfants ou de parents et même en l'absence de dispositions particulières en sa faveur. Ce régime, qui entre en vigueur pour les successions ouvertes à compter du 1er juillet, améliore la situation du conjoint survivant en lui conférant, en outre, un droit de jouissance gratuite du logement familial et de son mobilier pendant un an.

2 Le nouveau partage successoral inscrit par la récente réforme du code civil est-il standard ou peut-il être modifié ?

Ce texte oblige un partage standard, mais le sur-mesure existe. On est toujours libre de mieux protéger l'avenir de son époux(se) en exprimant des volontés particulières ou en prévoyant plus en détail sa transmission. La nouvelle loi ne protégeant pas complètement le conjoint survivant, il est possible de réaliser une donation entre époux, acte notarié par lequel l'un lègue à l'autre tout ou partie de ses biens s'il venait à décéder le premier. Avec deux donations croisées, les conjoints se protègent mutuellement, permettant de se donner plus que ce que la loi prévoit dans la limite de la quotité disponible.
Une autre solution consiste à réaliser une donation à ses enfants avec réserve d'usufruit, de quasi-usufruit pouvant porter sur un compte bancaire. En effet, l'usufruitier a la possibilité de puiser, sans autorisation des enfants, dans les liquidités du couple (compte courant, livret de Caisse d'épargne, etc.) à l'exception des actions, des OPCVM (sicav, fonds communs de placement) ou des contrats d'assurance-vie. A charge pour l'usufruitier de consentir une garantie sauf dispense des nu-propriétaires.

3 Existe-t-il des mesures d'urgence à prendre en cas de coma ou d'accident grave, afin de ne pas bouleverser les projets de la personne devenue incapable ?

Dans tous les contrats de mariage, il existe des solutions d'urgence en cas d'incapacité physique. Une procédure judiciaire engagée auprès d'un juge des référés (article 217 du code civil) permet de représenter ponctuellement la personne devenue momentanément incapable. Ainsi, une promesse de vente immobilière peut être signée même si l'une des deux parties prenantes est physiquement empêchée.

Propos recueillis par Laurence Boccara

Une garantie pour les accidents de la vie courante

Bricolage, jardinage, agression, catastrophe naturelle… la GAV indemnise des préjudices corporels. Les couvertures peuvent jouer dès 10 % d'invalidité

LE COÛT DE HUIT CONTRATS GARANTIE ACCIDENTS DE LA VIE

Nom de l'établissement	Nom du contrat	Limite d'âge à la souscription	Montant annuel de la prime à 30 % d'IPP(1)*	Montant annuel de la prime à 10 % d'IPP(1)*
AGF	Garantie des accidents de la vie	65 ans	122 €	183 €
Axa	Garantie des accidents de la vie	65 ans	144 €	240 €
CGU	Garantie accident de la vie	60 ans	121,96 €	198,18 €
Crédit lyonnais	Garantie accident de la vie	65 ans	172,8 €	242,40 €(2)
GAN assurances	Dimension vie privée	65 ans	227,81 €	304,11 €
GMF	Accident et famille	-	144,87 €	240,87 €
Groupama	Accidents de la vie	75 ans	182 €	236,3 €
Pacifica	Garantie des accidents de la vie	65 ans	182,8 €	240 €(2)

Source : établissements bancaires et compagnies d'assurances (2) IPP à 5 % (1) Formule famille * IPP : Incapacité permanente partielle

SÉQUELLES PHYSIQUES

Taux d'invalidité moyen, en %

Perte d'un doigt	5 %
Perte d'un genou (pose d'une prothèse)	10 %
Paralysie du visage	15 % à 20 %
Perte de la vision d'un œil	20 % à 25 %
Perte d'une jambe	25 % à 30 %
Perte d'un pied	30 %
Perte de la main droite (pour un droitier)	40 % à 50 %
Perte du bras droit (pour un droitier)	65 %
Tétraplégie	95 %

Source : FFSA

Depuis près de deux ans, il ne se passe pas un mois sans qu'une banque, une compagnie d'assurances ou un établissement de prévoyance ne lance sa garantie accidents de la vie, dénommée GAV. Le Crédit lyonnais a commercialisé la sienne à l'automne 2001, La Poste et la Caisse d'épargne préparent la leur pour bientôt.

Labellisée en juin 2000 par la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), la GAV garantit un risque jusqu'alors non couvert (à l'exception de quelques mutuelles comme la Macif et la MAIF). Elle indemnise un assuré d'un préjudice corporel survenu à la suite d'un accident domestique (jardinage, bricolage, etc.), médical, d'une agression, d'un attentat, d'une catastrophe naturelle ou technologique. Autant de coups durs qui, selon la FFSA, concernent 8,2 millions de Français et dont 100 000 à 170 000 d'entre eux gardent des séquelles physiques graves. Certes, la Sécurité sociale ainsi que les couvertures santé complémentaires prennent en charge pour l'essentiel les frais de soins, d'hospitalisation et une partie des pertes de revenu, les autres assurances indemnisant les dommages matériels (maison, voiture, etc.). Avant la GAV, le préjudice économique, esthétique (cicatrice, claudication, etc.) et même la réparation des souffrances subies à la suite d'un accident n'étaient pas couverts. A fortiori lorsqu'il n'y avait pas de responsable autre que celui qui s'était blessé tout seul. La GAV comble ainsi ce vide.

Il n'en reste pas moins que tous les sinistres ne sont pas couverts comme les accidents de la circulation ou ceux du travail. L'exercice de certains sports à risques (aérien, spéléologie, alpinisme, etc.) est parfois exclu ou donne lieu à des majorations de primes de l'ordre de 50 % par rapport à la cotisation de base.

COUVRIR TOUTE LA FAMILLE

Le plafond d'indemnisation est fixé à 1 million d'euros par personne couverte. En cas de décès, ce sont les ayants droit qui percevront la somme supposée compenser leur préjudice économique et moral. Toutefois, le capital réellement versé n'est pas connu à l'avance. Il est déterminé par un médecin expert en référence aux règles de droit commun. Les indemnités sont versées dès lors que la personne garde des séquelles physiques graves de son accident. Ainsi, une entorse à la cheville ou une simple fracture ne donnent droit à rien. L'assureur met la main à la poche lorsque le degré d'invalidité (appelé incapacité permanente partielle) est supérieur ou égal à 30 % (10 % pour les contrats les plus chers). Cela correspond, par exemple, à la perte d'un pied (30 %), la perte d'un doigt étant fixée à 5 % *(voir ci-dessus).* L'indemnisation est individualisée, ainsi la somme versée pour plusieurs doigts sectionnés ne sera pas la même selon que la victime exerce ou non un métier manuel.

Outre la couverture à 30 %, la plupart des assureurs proposent des couvertures plus larges qui jouent dès 10 % d'invalidité. Pacifica, filiale assurance de personnes du Crédit agricole, et le Lyonnais descendent jusqu'à 5 %. Plus le taux choisi est faible, plus la cotisation d'assurance est élevée *(voir ci-dessus).* A côté des prestations de base minimales, on trouve des contrats assortis de services (soutien psychologique, réinsertion professionnelle, aide ménagère, etc.).

A condition de ne pas avoir dépassé 65 ans (âge limite de souscription), tout le monde peut adhérer à une telle formule et couvrir ainsi toute la famille. Certains contrats affichent des tarifs réduits ou spécifiques pour les personnes seules.

La GAV ne fait pas double emploi avec les garanties accidents souscrites à titre individuel, collectif, ou annexées dans d'autres contrats. Forfaitaires et non indemnitaires, ces dernières permettent aux assurés de faire face aux engagements financiers mais pas aux conséquences financières d'un accident de la vie courante (aménagement du domicile, du véhicule, etc.).

L. Bo.

Envisager un licenciement

Outre les conséquences morales importantes, le choc de la perte d'emploi peut ébranler le budget d'un ménage, a fortiori lorsqu'il y a un prêt immobilier en cours. Il devient alors difficile, avec un seul revenu voire plus du tout, de faire face aux engagements financiers. C'est pour cette raison qu'une garantie perte d'emploi seule ou proposée par l'organisme prêteur lors de la souscription d'un crédit est à prévoir.

Facultative, cette couverture souscrite par seulement 20 % des emprunteurs intervient à la suite d'un licenciement. La formule la plus courante prévoit le paiement de tout ou partie des mêmes échéances. Le prix de cette tranquillité se paie entre 0,40 % et 0,50 % par an du capital emprunté.

ASSURANCE ONÉREUSE

Toutefois, les assureurs mettent des restrictions sur la durée maximale du remboursement. Leader sur le marché de l'assurance-emprunteur, la CNP signale dans une étude sur ce thème qu'*« à la fin des années 1980, on indemnisait pour une durée moyenne de neuf mois et à compter du 90e jour. Compte tenu de l'allongement de la période de chômage, la prise en charge débute au 180e jour et pour une durée de dix-huit mois ».* Le volet « perte d'emploi » de l'assurance-emprunteur (qui intègre aussi le décès, l'invalidité, etc.) n'intervient désormais qu'après un délai de carence ou délai d'attente, qui peut aller de trois à douze mois selon les contrats. Pendant ce temps, l'assuré paie ses cotisations sans être couvert. S'ajoute à cela un délai de franchise, pendant lequel les indemnités ne sont pas encore versées. Il faut, selon les cas, patienter entre trois et neuf mois à compter du « sinistre ».

L'assurance-chômage s'adresse aux personnes en contrat à durée indéterminée (CDI) avec une ancienneté de six à douze mois. Toutefois, la CNP, qui assure un prêt sur deux, a commercialisé au mois de septembre 2000 un contrat perte d'emploi réservé aux intérimaires et aux salariés en contrat à durée déterminée (CDD).

D'une façon générale, il s'agit d'une assurance assez onéreuse pour un remboursement partiel atteignant, selon les établissements, entre 30 % et 85 % de la mensualité.

L. Bo.

L'opacité des contrats de complémentaire santé

En France, 18 millions de ménages sont couverts par une assurance complémentaire santé, dont environ 10 millions par contrat souscrit à titre individuel. Elle prend notamment en charge le remboursement du ticket modérateur et, selon les contrats, les dépassements de tarifs non remboursés par la Sécurité sociale.

Trois acteurs se partagent le marché de la complémentaire santé : les mutuelles (59 %), grandes spécialistes de ce type de garantie ; les sociétés d'assurance (24 %) ; et les institutions de prévoyance (17 %). Tous les contrats couvrent les frais de traitements (frais médicaux, pharmaceutiques, dentaires, optique), le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt d'activité, en incluant, selon les assureurs, les dépenses consécutives à un séjour à l'hôpital et une garantie dépendance. Malgré cette base commune, les degrés de remboursement varient sensiblement d'un contrat à l'autre.

Dans son *Panorama de la santé 2001,* le cabinet de conseil Jalma signale que *« le marché de l'assurance santé individuelle se caractérise par une redoutable opacité tant sur le contenu des produits que sur leurs prix… empêchant toute comparaison objective entre les offres ».* La couverture minimale, la plus économique, offre un remboursement à 100 % du ticket modérateur, c'est-à-dire qu'elle se contente de verser la différence entre le tarif de conventionnement applicable à l'acte médical et le remboursement de la Sécurité sociale. Plus généreuses, donc plus chères, les autres formules couvrent à hauteur de 150 %, 200 %, 300 %, 400 %, voire 500 %. Au sein d'une même gamme, un assureur (ou une mutuelle) peut proposer jusqu'à douze formules différentes.

GARANTIES À LA CARTE

Depuis trois ans, une nouvelle génération de complémentaire santé (Maaf, AGF) propose des garanties à la carte permettant à l'assuré de construire lui-même son contrat. Opter pour un remboursement à 100 % pour les frais courants et choisir une couverture à 300 % en dentaire ou en optique devient possible. Autre nouveauté : de plus en plus de contrats individuels incluent des services en tous genres (garde d'enfants, aide à domicile) de même que le tiers payant pharmaceutique et hospitalier. *« On peut penser que cette pratique sera étendue aux analyses médicales, aux actes de radiologie »,* ajoute Jean-Luc Reichman, responsable formation santé chez Azur.

La cotisation dépend certes de l'âge du souscripteur, mais ce n'est pas tout. Elle est ajustée selon le lieu de résidence et le sexe de l'assuré : une Parisienne de 30 ans paiera plus cher qu'un homme du même âge résidant en Isère. Pour la souscription de l'option ticket modérateur, le questionnaire médical est de moins en moins demandé. En revanche, pour les formules haut de gamme, les renseignements sur l'état de santé du futur assuré sont une pratique courante.

La couverture santé n'est pas la même pour tous. Via les contrats Madelin, les non-salariés (commerçants, artisans, etc.) peuvent cotiser à un régime de prévoyance complémentaire. Depuis le 1er janvier 2000, les personnes les plus démunies (elles sont 4,5 millions) sont couvertes gratuitement par la couverture maladie universelle (CMU). Quant aux salariés des grandes entreprises – seules 29 % des 2,5 millions de très petites entreprises (TPE) protègent leurs salariés en santé, selon une étude de la DAFSA –, ils peuvent souscrire un contrat proposé ou imposé par l'employeur. Négocié pour une population d'individus, cette couverture collective complète les prestations versées par la Sécurité sociale. Prélevées sur le salaire, les cotisations s'avèrent souvent moins chères qu'un contrat souscrit individuellement, d'autant plus que *« l'employeur prend une partie de la prime à sa charge »,* souligne Laurence Casimir, chargée d'études chez Abeille Vie. Mais, le jour où l'on quitte l'entreprise, cette couverture collective cesse.

L. Bo.

EMPRUNT FACILITÉ POUR LES PERSONNES PRÉSENTANT UN RISQUE DE SANTÉ AGGRAVÉ

Signée le 19 septembre 2001, entre l'Etat, des associations de patients, de consommateurs, des assureurs et des banquiers, la convention Bélorgey facilite l'accès à l'emprunt et à l'assurance des personnes présentant un risque de santé aggravé (séropositifs, handicapés, etc.). Le questionnaire de santé est supprimé lors de la souscription d'une assurance-décès liée à un prêt à la consommation. Cette mesure porte sur les crédits n'excédant pas 10 000 euros, remboursables sur quatre ans maximum et souscrits par un emprunteur âgé de 45 ans au plus.

Pour l'assurance des prêts immobiliers et professionnels d'un encours cumulé de 200 000 euros au plus, souscrits au plus tard à 60 ans, et d'une durée de remboursement inférieure à douze ans, la convention prévoit la mise en place de contrats de « deuxième niveau » permettant un réexamen individualisé de toute demande rejetée. En outre, l'emprunteur peut transmettre ses informations au médecin-conseil de l'assureur, sans que l'établissement de crédit soit informé du contenu.

PRATIQUE

■ Quelles sont les règles de souscription d'un contrat d'assurance de personnes ?

Pour des garanties de prévoyance, l'assureur va s'informer sur l'état de santé du candidat, son âge, le montant des capitaux assurés, la durée et la nature du contrat. En plus du questionnaire médical, des analyses biologiques ou une visite médicale plus poussée peuvent être demandés selon l'âge et le niveau de garanties assuré. La collecte et la transmission de ces informations doivent rester totalement confidentielles.

■ Quel est l'importance du questionnaire de santé ?

Il sert d'instrument de sélection pour la compagnie et permet d'apprécier le risque d'un futur assuré. Une anomalie ou une faiblesse physique décelée dans les réponses et l'examen médical devient plus approfondi. Il faut répondre à ces questions avec sincérité, sans faire l'impasse sur les antécédents médicaux. *« Toute réticence ou fausse déclaration »* entraîne la nullité du contrat (article L-113-8 du code des assurances). Toute *« omission ou déclaration inexacte dont la mauvaise foi n'est pas établie »* entraîne une réduction de l'indemnité (article L-113-9).

■ Un assureur peut-il refuser d'assurer un risque ?

En théorie, une demande d'adhésion à une police de décès peut être rejetée, mais en pratique le cas est rare. L'assureur proposera une surprime pour un risque aggravé ou l'insertion de restrictions. Car l'assurance-décès rapporte. Les sinistres ne concernent environ que 3 % du nombre d'assurés. En cas de refus définitif, il faut s'adresser à un autre assureur. Chaque compagnie a ses propres critères. Pour un prêt immobilier, l'emprunteur peut choisir lui-même une compagnie qui pratique des tarifs moins élevés. Les établissements financiers n'apprécient pas cette initiative qui les prive de commission.

■ Les garanties de plusieurs assurances-décès sont-elles cumulables ?

Oui, d'après le code des assurances, toutes les couvertures concernant le décès sont cumulables (Temporaire décès, assurance-décès liée à un prêt, à une carte de crédit, etc.). Cela n'a rien de superflu pour renflouer une situation financière susceptible d'être fragilisée par une disparition. Pour mémoire, la Sécurité sociale verse aux proches du défunt une indemnité correspondant à ses trois derniers salaires mensuels (dans la limite du plafond de la sécurité sociale, soit 2 352 euros au 1er janvier). *« Il y a donc nécessité d'estimer le manque à gagner en cas de décès. Puis de faire le point sur les couvertures existantes et enfin de s'équiper de façon complémentaire »,* résume Michel Villatte, directeur général de Predica, filiale assurance de personne du Crédit agricole.

■ Qu'entend-on par accident corporel dans un contrat Garantie accidents de la vie ?

Les contrats Garantie accidents de la vie (GAV) couvrent les lésions de l'organisme consécutives à l'action d'une cause extérieure, le plus souvent indépendante de la volonté de l'assuré. Ainsi, une lésion de l'organisme d'origine interne type anévrisme ou crise cardiaque ne relève pas de ce type d'assurance mais de l'assurance-maladie. Ces définitions sont toutefois sujettes à des appréciations variables, notamment par les juges des tribunaux.

PAUL GENDROT

■ Que faire lorsqu'un assureur refuse de payer ?

Ce dernier peut refuser de payer dans seulement deux cas de figure : si les renseignements fournis par l'assuré sont inexacts et si un risque ou une maladie sont clairement exclus des garanties. Dans tous les autres cas, il est conseillé de régler le différend à l'amiable. Les assureurs n'appréciant guère les procès tapageurs, le mieux est de négocier avec la compagnie par l'intermédiaire d'un avocat avec une menace d'assignation.

■ L'assurance complémentaire santé couvre-t-elle toutes les conséquences médicales dues à un accident ?

Non. La complémentaire santé complète le remboursement des frais de soins et les pertes temporaires de salaires qui ne sont pas intégralement pris en charge par la Sécurité sociale. Mais elle ne couvre pas les conséquences durables de l'accident sur la vie de l'assuré et de sa famille (invalidité, recours à une tierce personne, prix de la douleur, préjudice esthétique et d'agrément en cas de blessures, préjudice moral et économique en cas de décès). C'est là qu'intervient la Garantie accidents de la vie (GAV).

Les bailleurs sont tenus de louer des logements décents

IMMOBILIER. Un récent décret définit les normes de confort des habitations mises en location, mais aucune autorité publique n'est chargée de veiller à son application

En 1996, le nombre de logements loués sans eau, ni installation sanitaire, ni WC, était estimé par l'Insee à 244 000, soit 5 % du parc locatif privé. La loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000 impose au bailleur de fournir un *« logement décent »*. Un décret, paru au *Journal officiel* du 31 janvier 2002, définit ce qu'il faut entendre par ces termes : le clos et le couvert doivent être assurés, le gros œuvre, les menuiseries, mais aussi les parties communes être en bon état. Le logement doit être alimenté en eau, froide et chaude, et équipé d'un chauffage, d'une salle d'eau et de WC privés. Les réseaux d'électricité, de chauffage et de gaz doivent être en bon état et conformes aux normes de sécurité. Le décret impose, enfin, une superficie minimale de 9 m², sous 2,20 m de plafond, soit un volume habitable d'au moins 20 m³.

SANITAIRES À L'INTÉRIEUR

Cette exigence, cumulée avec celle d'installer les sanitaires à l'intérieur du logement, devrait éliminer du marché locatif la plupart des chambres de bonne, trop exiguës. Le décret s'applique non seulement aux locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les plus courantes, mais aussi aux locaux meublés, aux logements en foyer, aux logements de fonction ou fournis contre un travail, aux locations consenties aux travailleurs saisonniers.

Beaucoup de questions restent ouvertes : à quel moment le logement doit-il être conforme, lors de l'entrée dans les lieux ou à tout moment ? Ces normes s'appliquent-elles d'emblée aux baux en cours ou, au contraire, aux seuls contrats conclus après la parution du décret ? Le texte n'est pas clair, les juges devront trancher. On peut conseiller aux bailleurs de faire préciser dans l'état des lieux d'entrée la conformité du logement, pour désamorcer une partie des conflits.

La faiblesse du dispositif tient à sa mise en œuvre, qui repose entièrement sur l'initiative et la pugnacité des locataires. Le nouvel article 20-1 de la loi du 6 juillet 1989 permet au locataire d'un logement hors normes de saisir le juge d'instance pour exiger la réalisation de travaux. Bien que le procès puisse être engagé sans avocat, cette démarche n'est pas évidente pour des locataires qui peuvent redouter des représailles des marchands de sommeil : coupure d'eau, d'électricité, visites d'intimidation... C'est au locataire de démontrer l'indécence du logement : s'il manque un élément de confort, WC ou chauffage, la preuve en est facilement apportée par un état des lieux ou un constat d'huissier, mais si le locataire invoque l'insécurité, l'atteinte à la santé, le mauvais état du logement ou l'humidité, le juge sera parfois conduit à désigner un expert, aux frais avancés du demandeur, le locataire. Si la mise en conformité n'est pas réalisée ou est impossible, le juge peut réduire le montant du loyer, ce qui suppose une nouvelle saisine du juge par le locataire qui, là encore, devra prouver que les travaux ont été mal faits.

ENTRE JUGE, MAIRIE ET PRÉFECTURE

La loi du 6 juillet 1989 avait organisé un processus similaire pour les logements sortis de la loi de 1948. Le locataire pouvait pendant un an réclamer la mise aux normes du logement, normes définies par le décret du 6 mars 1987, différentes des critères actuels du logement décent ! Très peu de locataires ont osé se lancer dans la bagarre.

Le locataire ne peut pas non plus compter sur les commissions départementales de conciliation, dont la compétence, bien que récemment élargie aux litiges sur les états des lieux et réparations locatives, ne va pas jusqu'à l'examen des critères de décence du logement. Les services préfectoraux (directions de l'action sanitaire et sociale et de l'équipement), sont aptes à prendre des arrêtés de péril et d'insalubrité et à prescrire des travaux d'élimination du plomb, les services d'hygiène municipaux doivent, eux, faire respecter les règlements sanitaires, mais ni les uns ni les autres n'ont la capacité de déclarer des logements indécents. Le locataire risque donc de naviguer entre le juge, le service municipal ou préfectoral... Son sort passe plus que jamais par les associations.

Isabelle Rey-Lefebvre

L'INSALUBRITÉ À PRIX D'OR

Ce sont souvent les familles les plus pauvres qui habitent des logements inconfortables, insalubres, voire dangereux, acquittent des loyers exorbitants et n'ont guère les moyens de faire valoir leurs droits. C'est le cas de Bougouzié et Fatoumata G. qui, avec leurs trois enfants, habitent à Montreuil-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) un appartement de 35 m², dont les murs sont couverts de moisissure, et pour lequel ils honorent scrupuleusement un loyer de 450 euros, soit 13 euros le m² mensuel. Le cas de Bakary D., avant son relogement récent, était encore pire puisqu'il se voyait prélever automatiquement sur son compte, chaque mois, 450 euros pour une quinzaine de mètres carrés très insalubres, soit 30 euros le m², un tarif qui dépasse celui des plus beaux appartements parisiens. Le bailleur, ancien juge d'un tribunal de commerce de province, n'a jamais réalisé les travaux que réclamait son locataire.

Les œuvres d'art, valeurs de placement

PATRIMOINE. La constitution, la gestion ou la transmission d'un bien artistique soulèvent de nombreuses questions

Le foisonnement récent de publications dédiées au marché de l'art témoigne de l'intérêt accru du public pour les enjeux financiers et commerciaux des biens artistiques. L'ouvrage de Fabien Bouglé, *L'Art et la Gestion du patrimoine* (éd. de Verneuil, 2001, 300 p., 22 euros), a le mérite de décrypter avec rigueur les aspects fiscaux et juridiques de l'œuvre d'art. Présenté comme un guide pratique, d'une grande clarté malgré certains chapitres techniques, le livre s'attache à répondre aux préoccupations concrètes d'un large public, notamment de collectionneurs et d'amateurs.

L'acquisition d'une œuvre d'art relève à la fois d'une démarche citoyenne de défense culturelle et d'un sens avisé de la diversification patrimoniale. Bien que la France soit stigmatisée par l'absence d'incitations fiscales directes, telles que la déduction sur l'impôt sur le revenu, Fabien Bouglé expose certains mécanismes indirects qui peuvent se révéler avantageux.

DISPOSITIFS MÉCONNUS

En premier lieu, les objets d'art et d'antiquité ne sont pas compris dans les bases d'imposition de l'impôt sur la fortune (ISF) et ne sont donc pas déclarables. Par ailleurs, l'auteur souligne certains dispositifs méconnus comme les options du régime sur la plus-value en cas de revente et la possibilité de dation en paiement des droits de succession.

En aparté, il suggère toutefois un arsenal de mesures plus volontaristes pour redresser le marché français et ancrer l'art dans la conscience publique : suppression de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'importation qui tempère les achats effectués à l'étranger, création de structures de gestion de collection sur le modèle des trusts anglo-saxons, mise en place de fonds communs de placement en art contemporain, mesure proposée par le sénateur (RPR) de l'Aube Yann Gaillard, rehaussement du seuil d'exonération de la taxe forfaitaire sur la plus-value. Le bréviaire des doléances est étoffé.

Le livre présente la singularité de classer les conseillers en gestion du patrimoine au rang inédit d'acteurs majeurs du marché de l'art. *« La réforme des ventes aux enchères va développer la profession de conseiller. La diversification des services financiers des nouvelles maisons de vente va jouer en leur faveur »*, assure M. Bouglé, ancien responsable du département œuvres d'art de l'Union française de gestion (UFG). Si les banques se sont longtemps cantonnées dans le domaine du placement, notamment par le biais des fonds d'investissements en art, elles ont depuis révisé leurs points de vue.

OPTIQUE DE DIVERSIFICATION

Dans le sillage de la Citibank, l'UFG et le groupe Paribas proposent depuis près de vingt-cinq ans des services de conseil en achat et revente d'œuvres d'art dans une optique de diversification patrimoniale. Ces établissements s'accordent à préciser que l'œuvre d'art ne peut être assimilée à un investissement, car à la différence des valeurs boursières, elle ne génère pas de dividendes. Toute plus-value n'est que potentielle.

Les modes opératoires sont plus ou moins similaires d'un établissement à l'autre. BNP Paribas dispose d'une équipe de trois spécialistes en histoire de l'art, avertis du marché. Afin de guider au mieux sa clientèle, ce service se limite de 15 à 30 transactions annuelles et s'octroie une commission dégressive selon le montant des transactions. L'UFG trace, quant à elle, le profil financier et les goûts esthétiques de ses clients par le biais d'un questionnaire personnalisé. Le ticket d'entrée est d'environ 15 245 euros.

Ainsi, l'amalgame entre le conseiller en gestion patrimoniale et le courtier indépendant semble naturel. *« La différence majeure tient au réseau de distribution. Le courtier dispose d'un portefeuille de clients dans le milieu des amateurs d'art. La clientèle du courtier sait précisément ce qu'elle veut. Les conseillers en gestion patrimoniale doivent, eux, sensibiliser leurs clients. Nous sommes liés davantage à une démarche patrimoniale qu'à une démarche de collection »*, explique M. Bouglé.

La distinction tient aussi à la prudence du conseiller en gestion qui préconise un investissement n'excédant pas 5 % à 10 % du patrimoine. Les conseils portent sur des valeurs classiques, entérinées par le marché et l'histoire de l'art. Modération et sélectivité sont donc à l'ordre du jour.

Roxana Azimi

LÉGISLATION

Les régimes de protection des majeurs incapables

Trois grands régimes de protection constituent le statut des incapables : la sauvegarde de justice, la curatelle et la tutelle. C'est essentiellement le degré d'altération des facultés du majeur qui détermine le choix du régime à mettre en place.

Aujourd'hui, environ 550 000 majeurs sont placés sous protection. Mais du fait du vieillissement de la population française, ce chiffre devrait fortement s'accroître dans les années à venir.

La sauvegarde de justice est le régime de protection le plus léger. Le majeur conserve, en principe, l'exercice de ses droits. Il peut pratiquement tout faire dans les mêmes conditions qu'un majeur non protégé : acheter, louer, donner... Seule exception notable, il ne peut pas divorcer. Tous ses actes sont a priori valables. Toutefois, s'ils lui sont préjudiciables, ils peuvent être annulés ou réduits (c'est-à-dire ramenés à des proportions raisonnables) par les juges. Par exemple, la vente d'une maison à un prix inférieur à celui du marché pourra être annulée, l'achat de plusieurs voitures par le majeur alors qu'il n'en a pas les moyens pourra être réduit à une seule.

La sauvegarde est un régime temporaire. Son intérêt essentiel est de pouvoir être ouverte très rapidement. En effet, la simple déclaration d'un médecin adressée au procureur de la République suffit. Du fait de ses caractéristiques, la sauvegarde s'adresse surtout aux majeurs en cours de placement sous tutelle ou sous curatelle, lorsque l'urgence impose la mise en place immédiate d'une protection.

La curatelle est un régime de protection intermédiaire. Le protégé est partiellement incapable : pour certains actes, il conserve l'exercice de ses droits ; pour d'autres, il ne peut agir qu'avec l'assistance de son curateur. Lorsque le majeur a passé seul un acte pour lequel l'assistance du curateur est requise, celui-ci a le choix : approuver l'acte ou en demander l'annulation. Dans ce dernier cas, les juges apprécient le bien-fondé de la demande : ils peuvent refuser d'annuler l'acte s'ils estiment qu'il n'a pas eu d'effets dommageables pour le majeur. Pour les actes qu'il peut faire seul, le majeur bénéficie d'une protection a posteriori : s'ils lui sont préjudiciables, ils pourront être annulés ou réduits comme les actes passés par un majeur sous sauvegarde.

Une autre des particularités de la curatelle tient aux majeurs auxquels elle s'adresse : il ne s'agit pas seulement de ceux dont les facultés sont altérées. Sont également visés ceux qui compromettent leurs obligations familiales ou risquent de tomber dans le besoin parce qu'ils sont prodigues (situation de surendettement à la suite d'un recours abusif au crédit par exemple), intempérants ou oisifs.

La tutelle est le régime le plus fort. Il se traduit par une incapacité juridique quasi totale du protégé. Il ne peut plus acheter, louer, vendre. Ces actes doivent être passés par son représentant, le plus souvent un tuteur. Tous les actes passés après l'ouverture de la tutelle sont nuls. Les juges n'ont aucun pouvoir d'appréciation : si la nullité est demandée, ils doivent la prononcer. Les actes antérieurs restent valables. Toutefois, ils peuvent être annulés si, à l'époque où ils ont été passés, l'altération des facultés du protégé était déjà notoire, c'est-à-dire connue au-delà du cercle familial restreint.

> La tutelle se traduit par une incapacité juridique quasi totale du protégé. Il ne peut plus acheter, louer, vendre. Ces actes doivent être passés par son représentant

En pratique, la tutelle s'adresse aux majeurs dont les facultés intellectuelles sont gravement et durablement atteintes (handicapés mentaux lourds, personnes devenues séniles). Elle peut aussi être ouverte en raison d'une infirmité physique si le handicap est tel qu'il empêche d'exprimer sa volonté.

Les différents régimes peuvent être assortis de modalités. Par exemple, lors d'une curatelle, le juge peut augmenter ou diminuer le nombre d'actes que le majeur pourra passer seul. Le but : adapter le régime de protection à la personne à protéger (sous réserve, bien entendu, de ne pas se tromper dans le choix à effectuer).

Rédaction des éditions Francis Lefebvre

MOTS D'ARGENT

Dieu ou Mamon

***« SERVIR** Dieu ou Mamon »*, cette expression est reprise de Matthieu (40-6)... On trouve dans l'Evangile du saint (dont le nom, rappelons-le, doit s'écrire avec deux « t ») le texte suivant : *« Nul ne peut servir deux maîtres. Car ou il haïra l'un et aimera l'autre ; ou il s'attachera à l'un et méprisera l'autre. Vous ne pouvez servir Dieu ou Mamon. »*

Mamon est en principe le nom du dieu des Richesses chez les Syriens. Son existence, longtemps avancée, est aujourd'hui considérée comme difficile à démontrer !

Les partisans de la graphie avec un seul « m » se réfèrent à l'araméen mamôna ou mamuna (?), et à son calque hébreu mamôn, employés l'un et l'autre au sens de « richesses », de « biens ». Rien ne semble démontrer que, à l'origine, le mot (le nom commun) ait eu une connotation péjorative du type « acquisition malhonnête de biens », « détention injuste de richesse »... Dans les Evangiles, néanmoins, le terme est utilisé pour « personnifier » l'argent qui asservit et avilit les êtres humains : le dieu Argent (avec une majuscule, dans ce cas).

On peut imaginer que la personnification de ce dieu Argent, qui veut corrompre le monde et devenir le « Maître » des hommes, qui symbolise la puissance malfaisante de la richesse, est, alors, à mettre au compte des propagateurs du christianisme, à commencer par les évangélistes. Des exégètes croyants attribuent cet emploi, et le recours à la personnification de ce « Mamon », au Christ lui-même...

Dans le judaïsme, dans la littérature rabbinique, l'acception de mamôn ne recouvre pas nécessairement un sens défavorable, et l'on note ainsi une distinction notable entre les richesses « légitimes » (mamôn sèl'èmet) et les « richesses d'injustice » (mamôn disqar).

On ne saurait servir à la fois Mamon, l'esprit du Mal (avec une majuscule) – l'« axe du Mal » ?... –, c'est-à-dire se laisser aller à adorer le Veau d'or, l'argent, à n'avoir pour motivation que l'appât du gain, la cupidité et, par ailleurs, prétendre servir l'esprit du Bien, un Dieu qui préconise la charité, la générosité : telle est la signification de notre expression.

Jean-Pierre Colignon

(Publicité)

SICAV - FCP

Ces informations sont données sous la responsabilité de l'émetteur

Une sélection. **Cours relevés au 1er mars à 17 h 46**

Code	Émetteurs →	Date	Valeur de souscription	Valeur de rachat	Devise de cotation	Montant du coupon	Date du coupon
	Internet : www.sgam.fr						**SG ASSET MANAGEMENT**
	SICAV						
029614	**CADENCE 1 D**	01/03/02	**156,29**	**154,75**	**EUR**	1,75	09/04/01
029615	**CADENCE 2 D**	01/03/02	**154,59**	**153,06**	**EUR**	1,75	03/05/01
029616	**CADENCE 3 D**	01/03/02	**154,26**	**152,74**	**EUR**	1,75	08/03/01
028307	**CONVERTIS C**	01/03/02	**228,60**	**224,12**	**EUR**	....	
009577	**INTEROBLIG C**	28/02/02	**60,24**	**59,64**	**EUR**	....	
009543	**INTERSÉLECTION FR. D**	01/03/02	**74,35**	**72,89**	**EUR**	1,27	25/01/01
028315	**SÉLECT DÉFENSIF C**	01/03/02	**195,92**	**192,55**	**EUR**	....	
028316	**SÉLECT DYNAMIQUE C**	01/03/02	**240,46**	**236,32**	**EUR**	....	
028653	**SÉLECT ÉQUILIBRE 2**	01/03/02	**171,22**	**168,28**	**EUR**	....	
094406	**SÉLECT PEA DYNAMIQUE**	01/03/02	**141,75**	**139,31**	**EUR**	2,69	01/02/01
094404	**SÉLECT PEA 1**	28/02/02	**203,80**	**200,29**	**EUR**	4,37	01/02/01
029548	**SG FRANCE OPPORT. C**	01/03/02	**439,73**	**431,11**	**EUR**	....	
029713	**SG FRANCE OPPORT. D**	01/03/02	**411,73**	**403,66**	**EUR**	2,02	27/01/00
029709	**SOGENFRANCE C**	01/03/02	**458,78**	**449,78**	**EUR**	....	
029549	**SOGENFRANCE D**	01/03/02	**411,48**	**403,41**	**EUR**	1,54	28/01/99
029408	**SOGEOBLIG C**	28/02/02	**114,71**	**113,57**	**EUR**	....	
009524	**SOGÉPARGNE D**	01/03/02	**44,88**	**44,44**	**EUR**	1,95	16/10/00
028520	**SOGEPEA EUROPE**	01/03/02	**219,69**	**215,38**	**EUR**	0,23	25/01/01
009545	**SOGÉSECTOR IMMOB. D**	01/03/02	**23,69**	**23,23**	**EUR**	0,38	28/06/00
009526	**SOGINTER C**	28/02/02	**51,49**	**50,48**	**EUR**	8,02	18/04/90
	Fonds communs de placements						
702074	**DÉCLIC ACTIONS EURO**	28/02/02	**15,25**	**14,95**	**EUR**	....	
747971	**DÉCLIC ACTIONS FRANC**	28/02/02	**52,41**	**51,38**	**EUR**	0,26	07/09/00
747985	**DÉCLIC ACTIONS INTER.**	01/03/02	**33,33**	**32,68**	**EUR**	0,10	13/09/96
702304	**DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE**	28/02/02	**16,75**	**16,42**	**EUR**	....	
703114	**DÉCLIC BOURSE PEA**	28/02/02	**50,93**	**49,93**	**EUR**	....	
747973	**DÉCLIC OBLIG. EUROPE**	28/02/02	**16,83**	**16,66**	**EUR**	0,87	05/01/01
702560	**DÉCLIC PEA EUROPE**	28/02/02	**23,45**	**22,99**	**EUR**	0,08	14/11/00
748493	**DÉCLIC SOGENFR. TEMPO**	28/02/02	**57,92**	**56,78**	**EUR**	0,28	21/12/00
702744	**SOGÉSECTOR FINANCE**	01/03/02	**528,32**	**512,78**	**EUR**	....	
043136	**SOGÉSECTOR SANTÉ**	01/03/02	**587,30**	**575,78**	**EUR**	....	
043153	**SOGÉSECTOR TECHNO.**	01/03/02	**508,71**	**498,74**	**EUR**	....	
703304	**SOGESTION C**	28/02/02	**48,27**	**47,32**	**EUR**	....	
042303	**SOGINDEX FRANCE C**	28/02/02	**507,52**	**492,59**	**EUR**	....	
	CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT					**08 36 68 56 55** (2,21 F/mn)	
	SICAV						
028818	**ATOUT CROISSANCE**	28/02/02	**357,83**	**349,10**	**EUR**	3,49	07/01/02
028581	**ATOUT FRANCE C**	28/02/02	**191,15**	**186,49**	**EUR**	....	
028582	**ATOUT FRANCE D**	28/02/02	**169,99**	**165,84**	**EUR**	3,24	24/12/01
093707	**ATOUT FRANCE ASIE**	28/02/02	**75,50**	**73,66**	**EUR**	0,16	24/12/01
028583	**ATOUT FRANCE EUROPE**	28/02/02	**172,57**	**168,36**	**EUR**	5,47	24/03/01
028575	**ATOUT FRANCE MONDE**	28/02/02	**43,92**	**42,85**	**EUR**	0,38	14/04/01
028610	**ATOUT MONDE**	28/02/02	**52,15**	**50,88**	**EUR**	....	
028990	**ATOUT SELECTION**	28/02/02	**100,84**	**98,38**	**EUR**	2,33	24/12/01
028636	**CAPITOP EUROBLIG C**	28/02/02	**102,68**	**101,66**	**EUR**	....	
028637	**CAPITOP EUROBLIG D**	28/02/02	**84,71**	**83,87**	**EUR**	3,52	24/03/01
028612	**CAPITOP REVENUS D**	28/02/02	**173,25**	**171,53**	**EUR**	2	21/01/02
	Fonds communs de placements						
044668	**ATOUT VALEUR**	27/02/02	**74,85**	**74,85**	**EUR**	1,36	13/12/01
097265	**INDOCAM FONCIER**	28/02/02	**98,13**	**95,74**	**EUR**	....	

SICAV ET FCP

GESTION COLLECTIVE

Fonds japonais : un rebond durable ?

EUROFONDS.

L'indice Nikkei a gagné 2,56 % depuis le début de l'année. Mais les gérants restent prudents

Le récent rebond de la Bourse japonaise n'impressionne guère les gestionnaires spécialisés sur ce marché. En cinq séances cette semaine, l'indice Nikkei a bondi de 4,40 % et il gagne 2,56 % depuis le début de l'année. Mais ces performances sont à relativiser. Au cours de ces douze derniers mois, les actions japonaises ont reculé de 14,74 %. Surtout, *« la Bourse de Tokyo nous a habitués à des faux départs »*, rappelle Claude Tiramini, gérant chez BNP Paribas.

Le sursaut des actions nippones s'explique *« pour des raisons techniques »*, souligne Myriam Van Lang, gérante de NRJ Japon, un des meilleurs fonds de droit français spécialisés sur la Bourse japonaise. En décidant de limiter drastiquement les ventes à découvert, le gouvernement japonais a obligé les fonds spéculatifs à acheter des titres nippons. Par ailleurs, *« les investisseurs institutionnels japonais sont très présents sur la Bourse de Tokyo, tandis que la structure destinée à faciliter le dénouement des participations croisées des entreprises japonaises a commencé à intervenir sur le marché »*, constate Mme Van Lang. Dernier élément de soutien technique, c'est à cette période de l'année, avant la clôture des comptes, que se déroulent les *« price keep operations »*, des achats de titres qui permettent aux entreprises d'afficher un bon bilan. Reste à savoir si cette embellie ne sera pas de courte durée.

Le retard pris par le gouvernement pour mettre en place des réformes structurelles, notamment dans le secteur bancaire, et l'accueil mitigé du plan destiné à lutter contre la désinflation dans l'archipel ne sont pas de nature à redonner confiance aux investisseurs. Toutefois, quelques lueurs éclaircissent l'horizon de ces derniers. *« Il existe des indices de reprise cyclique »*, se réjouit Mme Van Lang. Si, jeudi 28 février, on a appris que la production industrielle japonaise avait enregistré une baisse inattendue en janvier, *« il semble cependant qu'il ne s'agisse que d'une correction de la croissance de 1,5 % de décembre. La production de semi-conducteurs a progressé en un mois de 16,3 %, ce qui indique un regain d'activité du secteur de l'électronique dans son ensemble »*, note Hervé Liévore de chez Natexis Banques populaires.

DÉPRÉCIATION DU YEN

D'autres indices rendent optimistes certains gérants de fonds japonais. *« Après l'affaire Enron, les investisseurs étrangers s'intéressent de nouveau à la Bourse nippone après les inquiétudes sur la réalité de bilan des entreprises américaines et européennes. Les sociétés japonaises se désendettent depuis douze ans et elles n'ont pas réalisé des opérations de fusion-acquisition par échanges d'actions. Du coup, leurs bilans apparaissent plus solides que ceux des entreprises européennes et japonaises »*, estime Mme Van Lang, qui reste toutefois à l'écart des banques. Elle fait par ailleurs remarquer que, pour une fois, Américains et Japonais sont sur la même longueur d'onde en matière de politique de changes et se satisfont de la dépréciation du yen. *« La baisse de la monnaie nippone est bonne pour les exportations et renchérit le coût des importations, ce qui devrait favoriser la lutte contre la désinflation »*, note la gérante. Cette dernière ne s'attend cependant pas à une envolée des indices boursiers japonais à court terme. Elle fait preuve d'une extrême sélectivité pour le choix des titres sur lesquels elle investit. Mme Van Lang privilégie des sociétés de taille moyenne, voire très petite, comme des entreprises de croissance introduites à des niveaux attractifs.

Joël Morio

La sicav de la semaine

BNP Actions Pacifique

MÊME SI Aptimum Conseil range cette sicav dans la catégorie des fonds japonais, BNP Actions Pacifique ne consacre qu'une part modeste à la Bourse japonaise. Les actions nippones ne représentent que 17 % de l'actif de la sicav, soit nettement moins que le poids de la Bourse de Tokyo dans la région. *« Cette dernière est pénalisée par l'opacité du système bancaire et nous attendons d'avoir un signe de reprise évident avant d'y investir plus massivement »*, indique Claude Tiramini, le gestionnaire de la sicav. Le grand pari de BNP Actions Pacifique, c'est le marché sud-coréen. Les actions cotées à la Bourse de Séoul représentent 20 % du portefeuille de la sicav. Pour M. Tiramini, il existe de nombreuses raisons pour privilégier ce pays. *« Le consensus des analystes financiers prévoit une croissance des bénéfices de 120 % pour les douze prochains mois. De plus, la valorisation des actions sud-coréennes reste attractive en dépit des récentes hausses »*, juge-t-il. *« Les entreprises du pays ont su, d'autre part, se restructurer : elles ont abaissé leur point mort, elles se sont dotées de conseils d'administration avec des membres externes à la société et elles ont mis en place de nouvelles techniques de management »*, souligne M. Tiramini. Il pense également que le niveau des taux d'intérêt ou l'effet Coupe du monde de football sont de nature à doper les actions coréennes.

Dans le reste de la région, M. Tiramini se montre en revanche assez circonspect sur la Bourse de Hongkong, l'autre grand marché de la région. *« Il est affecté par la désinflation qui sévit dans l'ancienne colonie britannique et pénalise les secteurs immobilier et bancaire, très présents à la Bourse de Hongkong »*, observe-t-il.

J. Mo.

ANALYSE DU RISQUE

Indices MSCI, en %

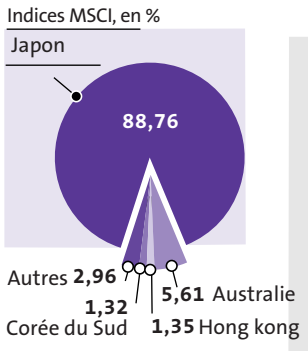

L'analyse du risque selon la méthode APT du fonds met en évidence une forte sensibilité aux actions japonaises.

Source : APT

CLASSEMENT DES FONDS EUROPÉENS SELON LA MÉTHODE APT

►►► APT ►►►

Performance : Très bonne ★★★★★ Bonne ★★★★ Moyenne ★★★ Faible ★★ Très faible ★ Mauvaise ● **Risque :** Très peu ★★★★★ Peu ★★★★ Moyen ★★★ Important ★★ Très important ★ Comportement atypique ! Comportement très atypique !!

Les premières et les dernières de la catégorie

Actions japonaises

Performance arrêtée le : 31/01/02 — **Performance moyenne sur un an : - 29,58 %**

Code	Libellé	Promoteur	Pays	Perf. retraitée en %	Rang retr. 1 an	Perf. sur 1 an	Risque sur 1 an	Perf. brute en %	Rang brut 1 an	Valeur liquid. en euros
DS927634	ABERDEEN JAPAN INCOME	ABERDEEN	UK	+ 0,84	1	★★★★★	★★★★	+ 0,77	1	336,46
UK779322	Schroder Institutional	Schroder Unit Tru	UK	- 5,14	2	★★★★★	★	- 4,10	2	45,28
FR040383	BNP ACTIONS PACIFIQUE	BNP GESTIONS	FR	- 11,79	3	★★★★★	★	- 14,40	3	175,05
DE971043	MST Japan Opp	Mercury Selected	GR	- 15,29	4	★★★★	★★★	- 16,93	6	29,55
UK765064	Schroder Retail Tokyo	Schroder Unit Tru	UK	- 15,31	5	★★★★	★★★★★	- 15,11	4	194,54
UK391362	Govett Investments Jap	Govett Investment	UK	- 15,73	6	★★★★	★★★★	- 16,55	5	180,90
DE973285	Fidelity Pacific Fd Gl	Fidelity Funds Si	PA	- 17,75	7	★★★★	★★★★★	- 18,17	7	9,81
DS926804	GT JAPAN INV.	LGT	UT	- 18,35	8	★★★★	★★★	- 20,18	8	251,18
UK70627	Baillie Gifford Shin N	Baillie Gifford	UK	- 19,36	9	★★★	★★★	- 21,75	14	164,99
FR029675	NRG-JAPON	FINAMA ASSET MGT	FR	- 19,73	10	★★★	★★★	- 21,97	15	2187,79
UK389914	Dresdner RCM Japan Inc	Dresdner RCM Fund	UK	- 21,34	11	★★★	★★★	- 24,19	23	469,64
180447	FTSE WORLD INDEX ASIA/	FTSE	FE	- 22,08	12	★★★	★★★★★	- 22,14	16	159,86
FRPTOKI	FRIENDS PROVIDENT TOKY	FRIENDS PROVIDENT	UK	- 23,24	13	★★★	★★★	- 26,24	38	1,07
UK780681	Friends Provident Toky	Friends Provident	UK	- 23,40	14	★★★	★★★	- 26,24	39	108,53
SMBJPNE	SAMBA LUX JAPAN EQUITY	SAMBA FUND GROUP	LX	- 23,51	15	★★★	★★★	- 20,79	9	61,26
PRLJGSI	ABERDEEN INTL JAPAN GR	ABERDEEN	IR	- 23,57	16	★★★	★★★★★	- 23,28	21	1,72
DS917363	JPMF JAP.GW.FD	SAVE & PROSPER	UK	- 23,59	17	★★★	●	- 30,61	82	310,61
DS866460	BIPIELLE GIAPPONE	BIPIELLE FONDICRI	IT	- 23,69	18	★★★	★★★	- 21,57	13	4,72
DE988506	GAM STAR Fd PLC-GS Tok	GAM STAR Fund PLC	GR	- 23,74	19	★★★	★★★★	- 22,20	17	10,66
DS897460	DEUTSCHE FD.JAPAN GW.	MORGAN GRENFELL	UK	- 23,96	20	★★★	★★★★	- 25,30	29	1,51
UK802284	Schroder Japan Growth	Schroder Investme	UK	- 23,98	21	★★★	★★★★	- 23,11	20	101,78
DS138305	JAPAC	GERIFONDS	CH	- 24,02	22	★★★	★★	- 27,86	56	163,87
SCHRJEI	SCHRODER JAPAN DYNAMC	SCHRODER	UK	- 24,22	23	★★★	★	- 30,04	74	87,22
UK755496	Royal London Japan Gro	Royal London Unit	UK	- 24,89	24	★★	★★★★	- 26,11	35	158,16
UK569749	Martin Currie Japan	Martin Currie Uni	UK	- 25,02	25	★★	★★★★★	- 25,57	32	93,48
DE986087	Nikko Japan Return Rev	NGM Fund Sicav	GR	- 25,18	26	★★	★★	- 20,98	10	4,84
DS902754	FLEMING JAPANESE	FLEMING	UT	- 25,22	27	★★	★	- 31,40	97	279,50
DE989227	Henderson Horizon Japa	Henderson Horizon	GR	- 25,33	28	★★	★★★★★	- 25,05	26	7,55
DE974511	Franken Invest Lux Tur	Franken Invest In	FR	- 25,62	29	★★	★★	- 21,32	11	24,36
DE973299	Aberdeen Global SIC. J	Aberdeen Investme	GR	- 25,74	30	★★	★★★★★	- 25,27	27	2,32
DE972685	JB Multist Japan Stock	Julius Baer Multi	GR	- 25,83	31	★★	★★★★★	- 25,41	31	77,63
UK174206	Newton Japan NAV	Newton Fund Mngrs	UK	- 25,94	32	★★	★★★★★	- 25,60	33	34,61
UK426996	Hill Samuel Japan Grow	Hill Samuel Unit	UK	- 25,95	33	★★	★★★★	- 27,47	48	225,90
DE847803	Frankfurt-Trust Nippon	Frankfurt-Trust I	JP	- 26,02	34	★★	★★★★	- 27,59	51	35,99
DS508213	CAZENOVE JAPANESE FD.A	CAZENOVE UT	UK	- 26,11	35	★★	★★★★★	- 26,55	40	77,11
FR747806	VICTOIRE JAPON	COMMERCIAL UNION	FR	- 26,23	36	★★	★★★★	- 25,34	30	137,18
DS724653	CLEMED.JAPAN GW.TST.	CLERICAL MEDICAL	UK	- 26,24	37	★★	★★★	- 29,49	68	53,32
SHAJAPI	SHARE JAPAN FUND	BEARBULL	FR	- 26,26	38	★★	★★	- 30,96	90	480,91
UK453552	INVESCO Tokyo Tst	INVESCO Asset Man	UK	- 26,47	39	★★	★	- 31,89	108	40,22
DS323891	ORIENTE 2000	MEDIOLANUM GESTIO	IT	- 26,57	40	★★	★★	- 21,43	12	7,29
UK524674	Hill Samuel Japan Exem	Hill Samuel Unit	UK	- 26,67	41	★★	★★★★	- 27,49	49	47,21
FR044166	MMA JAPON	MMA	FR	- 26,71	42	★★	★★★★★	- 27,32	45	43,26
DS776366	HSBC TRKR.JAP.IDX.INC.	HSBC JC	UK	- 26,72	43	★★	★★★★	- 28,41	59	78,54
AAFEF	ABN AMRO FAR EAST FUND	ABN AMRO	NL	- 26,76	44	★★	★★	- 22,78	18	38,80
DE971597	Von Ernst Glo Ptf Japa	Von Ernst Global	GR	- 26,91	45	★★	★★★★★	- 26,22	37	3,43
DS361883	UNION UNIJAPAN	UNION INVESTMENT	GR	- 27,02	46	★★	★★★★★	- 27,68	54	34,71
UK784296	Scottish Equitable Ja	Scottish Equitabl	UK	- 27,20	47	★★	★★★★★	- 27,16	43	297,44
180304	MSCI JAPAN(LC)	MSCI	JP	- 27,20	48	★★	★★★★	- 29,36	66	5,31
180701	JAPAN TOPIX(ASPA)	JAPAN	JP	- 27,30	49	★★	★★★★★	- 27,15	42	3,51
DE847669	DVG Japan	Deutsche Verm"gen	JP	- 27,35	50	★★	★★★★★	- 27,29	44	19,02
DS323844	RAS FAR EAST FD.	RAS ASSET MANAGEM	IT	- 27,57	51	★★	★★	- 23,42	22	5,30
FR009995	NIPPON-GAN	FINAMA ASSET MGT	FR	- 27,61	52	★★	★★★	- 31,13	93	956,17
DE849090	DWS Japan-Fonds	DWS Investment Gm	JP	- 27,68	53	★★	★★★★★	- 27,66	53	78,12
FR041359	YAMA JAPON	ASIAGEST ATLAS	FR	- 27,69	54	★★	★★★★	- 29,22	65	1306,47
TOKYOSE	TOKYO SE (TOPIX) - PRI	TOPIX	JP	- 27,81	55	★★	★★★	- 30,35	78	8,44
UK789097	Scottish Mutual Japane	Scottish Mutual I	UK	- 27,92	56	★★	★★★★	- 29,57	69	73,78
MURJAPA	ABERDEEN JAPAN GR-CL A	MURRAY JOHNSTONE	UT	- 27,94	57	★★	★★★	- 25,30	28	154,30
UK4176	Abbey UTM Japan	Abbey Unit Tst Mn	UK	- 28,14	58	★★	★★★	- 30,63	84	128,13
DS899995	ADIG CB FD.JAPE.EQ.L	ADIG	LX	- 28,15	59	★★	★★★★★	- 28,41	60	29,63
DE988229	Swiss Life Invmt PROTE	Swiss Life Invest	GR	- 28,29	60	★★	★★★	- 25,79	34	0,26
DS955898	PERPETUAL JAPAN	PERPETUAL UNIT TR	UK	- 28,37	61	★★	★★	- 32,67	129	54,18
FR029805	PARTNER JAPON	KBL	FR	- 28,43	62	★★	★	- 34,94	164	57,39
DE973400	M Stanley Dean Witter	Morgan Stanley De	DE	- 28,47	63	★★	★★★★★	- 29,13	64	7,04
UK387781	Fidelity Japan Fd NAV	Fidelity Investme	UK	- 28,53	64	★★	★★	- 33,85	159	290,91
FR028318	ABF JAPON	ABF CAPITAL MGT	FR	- 28,61	65	★★	★★★	- 31,36	95	306,34
UK580308	Merrill Lynch Japan Ac	Merrill Lynch Fun	UK	- 28,62	66	★★	★★★	- 31,56	101	208,66
UK786128	Scottish Widows FM Jap	Scottish Widows'	UK	- 28,62	67	★★	★★★★★	- 28,24	57	308,64
DS999638	DIT PAZIFIKFONDS	DIT	GR	- 28,64	68	★★	★★★★	- 29,94	72	38,89
SLJAPNI	SLC JAPAN-INC	SUN LIFE OF CANAD	UK	- 28,68	69	★★	★★★	- 32,20	114	51,93
UK101925	Lloyds TSB Japan Growt	Lloyds TSB Life	UK	- 28,81	70	★★	★	- 22,95	19	238,21
DE986393	Fidelity PA Japan	Fidelity Funds Si	JP	- 28,85	71	★★	★★	- 34,07	160	1,14
DS898688	ROYAL BANK OF CAN.OFFS	ROYAL BK OF CANAD	IR	- 36,08	154	★	★★★	- 32,19	113	3,43
DE973152	Baring Intl Umbr Fd-Ja	Baring Internatio	GR	- 36,41	155	●	★★★	- 31,45	99	9,99
DE973653	SEB lux Japan	SEB Luxinvest Man	JP	- 36,54	156	●	★★★	- 32,80	131	33,22
DE987147	Fr.Temp.Inv.Fds Japan	Templeton Global	GR	- 36,68	157	●	★★★	- 32,78	130	6,12
RGCGJEA	RG CG JAPAN EQUITY FND	ROBECO	LX	- 36,68	158	●	★★★	- 33,27	147	64,18
DE987088	Dexia Japan C	Dexia Equities L	GR	- 36,69	159	●	★★★	- 33,23	145	122,82
DE926029	JP Morgan Invmt JPM Ja	J.P. Morgan Inves	GR	- 37,13	160	●	★	- 28,56	61	65,09
FR009596	SAINT HONORE PACIFIQUE	CIE FIN ROTHSCHIL	FR	- 37,14	161	●	★★★★★	- 36,26	169	75
UK70467	Baillie Gifford Japan	Baillie Gifford	UK	- 37,64	162	●	★★★★	- 40,35	171	161,71
DE972879	Nestor Japan	Nestor Investment	DE	- 37,72	163	●	★★	- 31,51	100	20,93
DE921574	UBS Equity Fd Japan	UBS Equity Fund M	GR	- 38,31	164	●	★	- 30,70	87	54,09
DE988150	CAIL CG Japan Equity F	RG Capital Growth	GR	- 38,48	165	●	★	- 30,68	86	40,83
DS359042	BBL INVT.JAPAN C	BBL	BL	- 38,52	166	●	★★★★★	- 39,23	170	201,87
DS135756	RB JAPAN EQUITIES	AXA	BL	- 38,95	167	●	★★	- 31,86	107	43,74
DE988289	Scudder GOF- Japan Equ	Scudder Global Op	GR	- 39,19	168	●	★★★	- 33,80	158	20,10
DE988189	AXA Wld Fds S.- Japane	AXA World Funds S	GR	- 40,02	169	●	★	- 30,48	81	5,51
DE989481	ING International Japa	ING International	GR	- 40,05	170	●	★	- 30,07	75	28,35
DE988288	Scudder Jap Eq Fd	Scudder Global Op	DE	- 40,33	171	●	★★	- 33,26	146	20,13
UK846925	Lazard Japan Growth Re	Lazard Fund Manag	UK	- 41,65	172	●	★	- 32,84	134	74,37
DE979927	Oppenheim Nikkei 225-W	Oppenheim Kapital	GR	- 42,18	173	●	★	- 31,69	104	29,39

▶ **Les sicav et les fonds communs de placement** (FCP) qui figurent dans ce classement appartiennent à une famille qui n'est pas automatiquement celle qui apparaît dans leur notice d'information. Les sicav et les FCP qui ont un comportement similaire sont regroupés dans une catégorie particulière. Autre différence par rapport aux classements classiques de sicav et de FCP, le palmarès que nous publions est effectué en fonction d'une performance retraitée. Ce nombre – théorique – traduit non seulement le résultat de la sicav ou du FCP, mais aussi le risque pris par le gérant. Il est calculé selon la méthode APT (Arbitrage Pricing Theory), qui permet d'analyser les fonds selon leur performance et le risque pris par le gestionnaire.

Elaborée par Steve Ross en 1976, cette méthode repose sur un postulat simple : pour mesurer le risque, il faut s'intéresser aux prix. Aptimum, la société qui utilise la méthode APT, recueille les prix de plus de 30 000 actifs sur chaque marché, chaque région du monde. Aptimum mesure l'évolution de ces prix au cours du temps. Des calculs sophistiqués permettent, en fonction de ces prix, de décortiquer la performance des fonds et d'en établir une performance retraitée. Le nombre d'étoiles attribuées à chaque sicav et FCP permet aussi de se faire une idée du risque pris par le gérant. Plus le nombre d'étoiles est élevé, plus le risque est faible.

Le lecteur pourra également trouver sur les deux dernières colonnes du tableau les performances brutes et le classement du fonds selon ce critère.

BRUITS DES MARCHÉS

■ PLANS D'ÉPARGNE EN ACTIONS : **la valeur des titres placés dans des plans d'épargne en actions (PEA) bancaires a reculé de 11,9 %** en 2001, à 89,9 milliards d'euros, indique une étude publiée dans le bulletin de la Banque de France de février. Sur les trois derniers mois, ce montant a cependant progressé de 13,7 %, souligne la Banque de France. *« Après une période marquée, à la fois, par la baisse des cours boursiers et par des cessions nettes, les détenteurs de PEA ont procédé, dans un contexte de reprise des marchés, à des investissements nets significatifs en actions et titres d'OPCVM, pour un montant s'élevant, au total, à 2,5 milliards d'euros »*, explique l'étude. Sur l'ensemble de l'année, les investissements nets se sont cependant inscrits en baisse, ajoute-t-elle. Si, au 31 décembre 2000, 6,4 millions de PEA avaient été recensés, *« le nombre de PEA dépasse aujourd'hui 7 millions de comptes »*, relève l'institution. Enfin, la valeur moyenne des PEA s'élevait à 12 542 euros à fin décembre 2001, en hausse de 9,8 % par rapport au trimestre précédent, mais en baisse de 18,7 % par rapport aux 15 433 euros observés à fin 2000.

■ IMPÔTS : **le conseil régional de Paris - Ile-de-France de l'ordre des experts-comptables et la chambre des notaires de Paris et des Hauts-de-Seine** organisent du 4 au 8 mars une campagne d'aide à la déclaration de revenus à destination des particuliers. Une centaine d'experts-comptables et de notaires donneront des consultations gratuites au centre Notaires infos, 1, boulevard Sébastopol, 75001 Paris (www.oec-paris.fr et www.paris.notaires.fr).

■ EUROPE : **selon un rapport rédigé par des universitaires dans le cadre de la préparation du prochain sommet européen,** les 15 et 16 mars à Barcelone, la mise en place d'un marché unique des services financiers aurait pour conséquence une baisse sensible du coût de ces services qui, pour les seuls fonds communs de placements, se traduirait par une économie estimée à 5 milliards d'euros.

■ CARITATIF : **la voiture de Lino Ventura** sera mise aux enchères lundi 4 mars, au Palais des Congrès de Paris, au profit de l'Association Lino-Ventura - Aidons-les à mieux vivre leur différence.

■ ÉPARGNE SOLIDAIRE : **le mercredi 6 mars marquera le lancement sur Internet de la Bourse aux financements solidaires (BSF).** Destinée à faciliter la rencontre entre les porteurs d'un projet d'entreprise solidaire et les réseaux de financement dédiés à ce type d'initiatives, la BSF marque un nouveau pas dans la promotion de l'investissement et de l'épargne solidaires (site : www.bourse-solidaire.org).

■ ENCHÈRES : **les poupées françaises (Bru, Jumeau, Bayeux-Monthereau, etc.)** sont au programme de la vente aux enchères organisée les 9 et 10 mars, à la galerie de Chartres, à Chartres (tél. : 02-37-88-28-28).

RECTIFICATIF : **le numéro de téléphone de l'Agence nationale d'information sur le logement** (ANIL) est le 01-42-02-05-50 et non le 01-42-05-05-50 comme nous l'avons indiqué par erreur (« Le Monde Argent » daté 10-11 février).

LES VALEURS DE LA SEMAINE

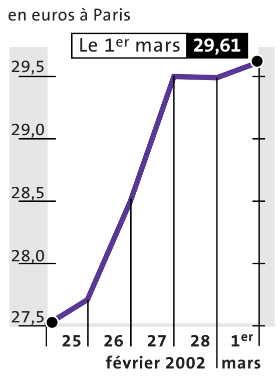

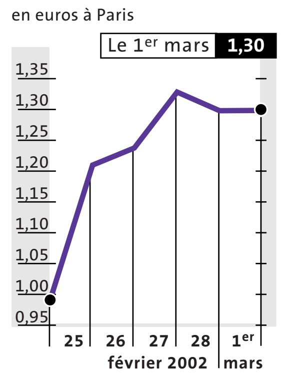

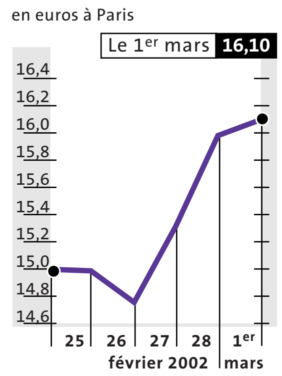

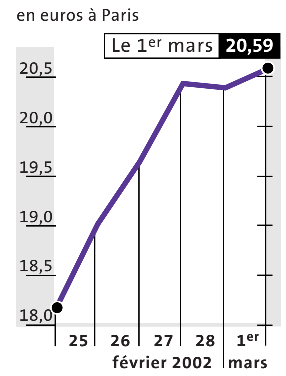

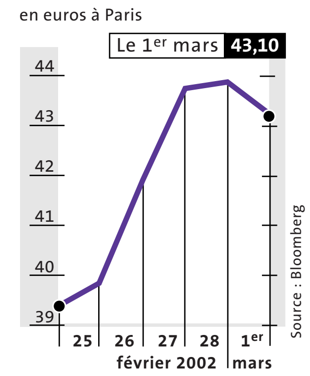

■ ENTENIAL EN HAUSSE

L'établissement spécialisé dans le financement immobilier et patrimonial issu de la fusion du Comptoir des entrepreneurs et de la Banque La Hénin, et détenu à 72,15 % par les AGF (filiale de l'allemand Allianz), a annoncé mardi 26 février une hausse de 36,3 % de son bénéfice net part du groupe, à 38,3 millions d'euros, contre 28,1 millions lors de l'exercice précédent. Sur la semaine, le titre progresse de 7,67 %, à 29,61 euros.

■ AVENIR TÉLÉCOM RÉDUIT SA DETTE

Le distributeur de téléphonie mobile a annoncé, lundi 25 février, avoir réalisé une opération de « titrisation » de 43 millions d'euros afin de réduire son endettement de moitié. *« La société finance ses créances Internet par une ligne moyen terme de 43 millions d'euros, qui s'inscrit dans l'encours global de 81,5 millions d'euros dont dispose le groupe »*, explique-t-il dans un communiqué. Sur la semaine, le titre prend 31,31 %, à 1,30 euro.

■ GÉNÉRALE DE SANTÉ EN PLEINE FORME

UBS Warburg a annoncé, mercredi 27 février, avoir relevé sa recommandation sur le groupe français de cliniques privées, passant d'« achat » à « achat fort », en réitérant son objectif de cours de 20,25 euros. Plus forte hausse du service à règlement différé (SRD) jeudi, l'action du premier groupe d'hospitalisation privée de France et d'Europe (161 cliniques, dont 140 en France) progresse de 7,33 % sur la semaine, à 16,10 euros.

■ DEVOTEAM BÉNÉFICIAIRE

Le groupe de conseil technologique en télécommunications et Internet a réalisé un bénéfice net de 8,5 millions d'euros en 2001, en hausse de 40 % par rapport aux 6,1 millions d'euros enregistrés en 2000, selon un communiqué publié mercredi. Le bénéfice par action s'inscrit en hausse de 38 % à 1,02 euro, contre 0,74 euro au cours de l'exercice précédent. En cinq jours, le titre est en hausse de 13,44 %, à 20,59 euros.

■ MICHELIN PLÉBISCITÉ

Schroder Salomon Smith Barney a relevé mercredi sa recommandation sur le titre du numéro un mondial des pneumatiques de « neutre » à « surperformer » et Aurel Leven d'« alléger » à « accumuler », Fideuram Wargny d'« alléger » à « achat ». Le lendemain, Goldman Sachs relevait son estimation de bénéfice net par action pour 2002 de 44 %, à 2,3 euros. Sur la semaine, l'action prend 9,47 %, à 43,10 euros.

01/03 22 h 01	Code pays	Cours en euros	% Var. hebdo

AUTOMOBILE

AUTOLIV SDR	SE	27,23	+ 8,32
BASF	BE ★	44,75	+ 5,05
BMW	DE ★	43,70	+ 7,90
CONTINENTAL AG	DE ★	17,05	+ 4,41
DAIMLERCHRYSLER	DE ★	47,70	+ 10,16
FIAT	IT ★	14,75	+ 4,83
FIAT PRIV.	IT ★	10,48	+ 7,16
MICHELIN	FR ★	43,10	+ 9,47
PEUGEOT	FR ★	50,60	+ 5,20
PIRELLI SPA	IT ★	1,75	+ 8,02
DR ING PORSCHE	DE ★	515	+ 12,69
RENAULT	FR ★	52,20	+ 10,95
VALEO	FR ★	47,70	+ 5,93
VOLKSWAGEN VZ	DE ★	36,60	+ 11,42

BANQUES

ABBEY NATIONAL	GB	15,71	– 3,62
ABN AMRO HOLDIN	NL ★	20,30	+ 4,53
ALL & LEICS	GB	13,68	– 1,18
ALLIED IRISH BA	GB	20,97	+ 0,79
ALMANIJ	BE ★	37,23	+ 2,82
ALPHA BANK	GR	18,20	+ 3,29
B.P.C.INDUSTRIA	IT ★	9,84	+ 4,35
B.P.EMILIA ROMA	IT ★	33,50	+ 0,30
B.P.LODI	IT ★	8,85	+ 3,03
B.P.NOVARA	IT ★	7,35	+ 3,52
B.P.SONDRIO	IT ★	10,75	+ 2,38
B.P.VERONA E S.	IT ★	12,36	+ 4,75
BANCA ROMA	IT ★	2,80	+ 4,09
BANCO SABADELL	ES ★	16,64	+ 2,09
BANK OF IRELAND	GB	18,35	+ 0,90
BANK OF PIRAEUS	GR	7,48	– 12
BANKINTER R	ES ★	32,30	+ 5,28
BARCLAYS PLC	GB	34,66	+ 2,42
BAYR.HYPO-U.VER	DE ★	35,10	+ 6,36
BBVA R	ES ★	13,47	+ 9,07
BCA AG.MANTOVAN	IT ★	9	+ 1,69
BCA FIDEURAM	IT ★	8,10	+ 13,45
BCA LOMBARDA	IT ★	11,12	+ 9,02
BCA P.BERG.-C.V	IT ★	19,91	+ 3,11
BCA P.MILANO	IT ★	4,42	+ 4
BCO POPULAR ESP	ES ★	41,26	+ 3,02
BCP R	PT ★	4,03	+ 6,90
BIPOP CARIRE	IT ★	1,51	+ 3,42
BNL	IT ★	2,45	+ 7,93
BNP PARIBAS	FR ★	55,10	+ 5,56
COMM.BANK OF GR	GR	30,32	– 8,73
COMMERZBANK	DE ★	19,40	+ 6,30
CREDIT LYONNAIS	FR ★	39,38	+ 8,37
CS GROUP N	CH	39,30	+ 2,65
DANSKE BANK	DK	17,49	+ 5,69
DEXIA	BE ★	17,50	+ 5,74
DNB HOLDING	NO	5,66	– 0,23
DRESDNER BANK N	DE ★	46,55	+ 0,11
EFG EUROBK ERGA	GR	13,68	– 1,30
ERSTE BANK	AT ★	64,10	– 2,44
ESPIRITO SANTO	PT ★	11,46	+ 0,09
FOERENINGSSB A	SE	13,04	+ 0,42
HBOS	GB	12,34	....
HSBC HLDG	GB	12,75	+ 1,43
IKB	DE ★	13,60	+ 0,74
INTESABCI	IT ★	2,73	+ 10,53
JULIUS BAER HLD	CH	334,71	– 2,95
KBC BANCASSURAN	BE ★	35,05	+ 0,20
LLOYDS TSB	GB	11,55	– 4,99
MONTE PASCHI SI	IT ★	2,97	+ 5,69
NAT BANK GREECE	GR	24,64	+ 2,16
NATEXIS BQ POP.	FR ★	91,50	+ 1,67
NORDEA	SE	5,94	+ 5,88
ROLO BANCA 1473	IT ★	17,90	+ 12,16
ROYAL BK SCOTL	GB	29,44	+ 6,65
S-E-BANKEN -A-	SE	10,67	+ 6,59
SAN PAOLO IMI	IT ★	11,84	+ 8,42
STANDARD CHARTE	GB	11,55	– 3,42
STE GENERAL-A-	FR ★	68,70	+ 5,94
SV HANDBK -A-	SE	15,73	+ 1,78
SWEDISH MATCH	SE	7,59	+ 2,22
UBS N	CH	53,66	+ 2,06
UNICREDITO ITAL	IT ★	4,51	+ 9,47

PRODUITS DE BASE

ACERALIA	ES ★	19,30	+ 3,21
ACERINOX R	ES ★	39,85	+ 1,68
ALUMINIUM GREEC	GR	35,50	+ 3,44
ANGLO AMERICAN	GB	19,99	+ 1,67
ASSIDOMAEN AB	SE	....	....
BEKAERT	BE ★	40,82	– 1,88
BHP BILLITON	GB	6,57	+ 3,35
BOEHLER-UDDEHOL	AT ★	46,38	– 2,36
BUNZL PLC	GB	8,54	....
CORUS GROUP	GB	1,39	+ 8,97
ELVAL	GR	3,26	+ 1,24
HOLMEN -B-	SE	28,61	+ 4,21
ISPAT INTERNATI	NL ★	1,75	+ 6,06
JOHNSON MATTHEY	GB	15,98	+ 6,67
M-REAL -B-	FI ★	8,70	+ 5,33
MAYR-MELNHOF KA	AT ★	67	+ 4,61
OUTOKUMPU	FI ★	13,78	+ 2,84
PECHINEY-A-	FR ★	59	– 3,12
RAUTARUUKKI K	FI ★	4,69	+ 3,53
RIO TINTO	GB	23,43	+ 1,56
SIDENOR	GR	3,98	+ 0,51
SILVER & BARYTE	GR	7,10	– 1,39
SMURFIT JEFFERS	GB	2,67	+ 3,82
STORA ENSO -A-	FI ★	15,15	+ 1
STORA ENSO -R-	FI ★	15,15	+ 0,80
SVENSKA CELLULO	SE	37,30	+ 3,51
THYSSENKRUPP	DE ★	17,33	+ 4,40
UMICORE	BE ★	48	....
UPM-KYMMENE COR	FI ★	41,66	+ 0,43
USINOR	FR ★	15,96	+ 3,97
VIOHALCO	GR	8,38	+ 1,95
VOEST-ALPINE AG	AT ★	31,90	– 0,03
WORMS N	FR ★	20	+ 3,09

CHIMIE

AIR LIQUIDE	FR ★	167,10	+ 4,50
BASF	DE ★	44,75	+ 5,05
BAYER	DE ★	37,25	+ 9,24
BOC GROUP PLC	GB	17,20	+ 2,44
CELANESE N	DE ★	22,25	+ 3,25
CIBA SPEZ CHEMI	CH	83,68	+ 5,78
CLARIANT N	CH	23,04	+ 12,77
COLOPLAST -B-	DK	77,38	– 2,71
3 BRD 10EX YOUN	DE ★	....	....
DSM	NL ★	44,02	+ 5,03
EMS-CHEM HOLD A	CH	4336,34	– 0,23
ICI	GB	4,95	– 8,21
KEMIRA	FI ★	7,40	+ 1,79
KON. VOPAK NV	NL ★	21,15	+ 1,20
LONZA GRP N	CH	727,01	+ 1,13
NORSK HYDRO	NO	49,12	+ 0,66
RHODIA	FR ★	11,10	+ 11
SOLVAY	BE ★	76	+ 2,01
SYNGENTA N	CH	64,98	+ 5,10
TESSENDERLO CHE	BE ★	27,10	– 5,48

CONGLOMÉRATS

ARBED	BE ★	170	+ 3,98
D'IETEREN SA	BE ★	173,50	– 2,31
GBL	BE ★	61,10	....
GEVAERT	BE ★	36,39	+ 0,11
INCHCAPE	GB	11,58	+ 3,21
KVAERNER -A-	NO	1,05	– 1,94
MYTILINEOS	GR	3,92	– 5,31
UNAXIS HLDG N	CH	121,28	+ 10,49
ORKLA	NO	19,72	....
SONAE SGPS	PT ★	0,85	+ 6,25

TÉLÉCOMMUNICATIONS

EQUANT NV	NL ★	10,27	+ 12,49
ATLANTIC TELECO	GB	....	....
MMO2	GB	1,08	....
CABLE & WIRELES	GB	3,62	+ 6,76
COLT TELECOM NE	GB	0,74	+ 21,62
DEUTSCHE TELEKO	DE ★	16,60	+ 9,07
E.BISCOM	IT ★	41,80	+ 19,77
ELISA COMMUNICA	FI ★	10,90	+ 8,78
ENERGIS	GB	0,05	....
EUROPOLITAN HLD	SE	5,50	+ 2,67
FRANCE TELECOM	FR ★	30,60	+ 6,99
HELLENIC TELE (	GR	17,68	+ 3,76
KINGSTON COM	GB	1,36	+ 9,21
KONINKLIJKE KPN	NL ★	5,75	+ 9,11
KPNQWEST NV -C-	NL ★	4,03	+ 30,42
VODAFONE LIBERT	NL ★	7,89	+ 0,51
VODAFONE N	DE ★	214,55	+ 0,59
MOBILCOM	DE ★	13,30	+ 8,13
OLD MUTUAL	GB	1,56	+ 5,56
OLIVETTI	IT ★	1,38	+ 9,52
PANAFON HELLENI	GR	5,68	+ 5,19
PT TELECOM SGPS	PT ★	8,24	+ 8,42
SONERA	FI ★	5,40	+ 7,57
SONG NETWORKS	SE	0,35	– 12,40
SWISSCOM N	CH	333,02	....
T.I.M.	IT ★	5,49	+ 7,65
TDC	DK	36,67	+ 4,81
TELE2 -B-	SE	30,75	– 0,89
VODAFONE TELECE	PT ★	8,55	+ 7,41
TELECOM ITALIA	IT ★	9,52	+ 5,90
TELECOM ITALIA	IT ★	5,97	+ 5,11
TELEFONICA	ES ★	13,63	....
TELEF.MOVILES	ES ★	7,68	+ 9,87
TELENOR	NO	4,45	+ 5,54
TELIA	SE	3,97	+ 3,44
TISCALI	IT ★	9,53	+ 14,27
VERSATEL TELECO	NL ★	0,52	– 7,14
VODAFONE GROUP	GB	2,20	+ 3,88

CONSTRUCTION

ALTADIS	ES ★	19,38	– 52,12
ACESA N	ES ★	10,79	+ 2,27
ACS	ES ★	30,99	+ 4,80
AGGREGATE IND	GB	1,46	+ 5,95
AKTOR SA	GR	7,60	+ 2,70
AMEY	GB	6,01	+ 5,46
AUREA R	ES ★	21,82	+ 1,02
BOUYGUES	FR ★	33,85	+ 8,39
BPB	GB	5,52	+ 1,51
BRISA AUTO-ESTR	PT ★	5,04	+ 0,80
BUZZI UNICEM	IT ★	8,65	+ 0,93
CIMPOR R	PT ★	19,92	+ 0,35
COLAS	FR ★	69,05	+ 3,21
CRH PLC	GB	31,82	+ 5,83
FCC	ES ★	24,87	+ 2,56
GRUPO DRAGADOS	ES ★	14,64	+ 8,52
GRUPO FERROVIAL	ES ★	24,98	+ 10,04
HANSON PLC	GB	7,75	+ 4,88
HEIDELBERGER ZE	DE ★	53,10	+ 3,11
HELL.TECHNODO.R	GR	6	+ 1,69
HERACLES GENL R	GR	11,80	+ 2,61
HOCHTIEF	DE ★	17,30	– 4,16
HOLCIM	CH	248,66	+ 3,82
IMERYS	FR ★	125,50	+ 9,51
ITALCEMENTI	IT ★	8,85	– 2,21
LAFARGE	FR ★	101,90	+ 0,89
MICHANIKI REG.	GR	2,48	+ 1,22
NOVAR	GB	2,20	+ 12,61
PILKINGTON PLC	GB	1,74	+ 6
RMC GROUP PLC	GB	9,08	+ 3,94
SAINT GOBAIN	FR ★	176	+ 3,23
SKANSKA -B-	SE	8,42	+ 2,68
TAYLOR WOODROW	GB	3,24	+ 4,76
TECHNIP-COFLEXI	FR ★	145,30	+ 5,44
TITAN CEMENT RE	GR	39,74	+ 0,56
UPONOR -A-	FI ★	20,83	+ 0,82
CIMENTS VICAT /	FR ★	60,25	+ 0,42
VINCI	FR ★	69,55	– 3,07
WIENERBERGER AG	AT ★	18,25	– 1,88

CONSOMMATION CYCLIQUE

ACCOR	FR ★	42,73	+ 7,90
ADIDAS-SALOMON	DE ★	74,30	+ 1,50
AGFA-GEVAERT	BE ★	13,80	....
AIR FRANCE	FR ★	19,28	+ 3,60
MYTRAVEL GROUP	GB	3,62	+ 1,84
ALITALIA	IT ★	0,86	+ 4,88
AUSTRIAN AIRLIN	AT ★	9,94	+ 4,74
AUTOGRILL	IT ★	11,60	– 1,61
BANG & OLUFSEN	DK	29,20	+ 0,46
BENETTON	IT ★	14,09	+ 1,37
BERKELEY GROUP	GB	13,27	+ 4,11
BRITISH AIRWAYS	GB	3,56	+ 14,21
BULGARI	IT ★	9,15	+ 11,31
CHRISTIAN DIOR	FR ★	41,35	+ 12,58
CLUB MED.	FR ★	49	+ 4,88
COMPASS GROUP	GB	7,98	+ 1,25
DT.LUFTHANSA N	DE ★	18,45	+ 7,89
ELECTROLUX -B-	SE	20,35	+ 3,93
EM.TV & MERCHAN	DE ★	1,74	+ 10,83
EMI GROUP	GB	5,16	+ 1,29
EURO DISNEY	FR ★	1,06	+ 7,07
HDP	IT ★	3,68	+ 3,95
HERMES INTL	FR ★	168	+ 6,13
HILTON GROUP	GB	3,67	+ 4,19
HUGO BOSS VZ	DE ★	23,90	– 0,42
HUNTER DOUGLAS	NL ★	34,50	+ 2,95
INDITEX R	ES ★	23	+ 4,55
J D WETHERSPOON	GB	6,28	– 0,52
KLM	NL ★	15,99	+ 5,20
LVMH	FR ★	54,25	+ 11,86
MEDION	DE ★	44,80	+ 4,19
MOULINEX	FR ★	....	....
NH HOTELES	ES ★	11,53	+ 4,82
NXT	GB	1,51	+ 4,55
P & O PRINCESS	GB	6,69	+ 4,08
PREUSSAG	DE ★	32,90	+ 3,79
RANK GROUP	GB	4,10	....
RICHEMONT UNITS	CH	24,36	+ 5,74
RYANAIR HLDGS	IR ★	6,95	+ 2,96
SAIRGROUP N	CH	....	....
SAS	DK	8,34	....
SEB	FR ★	82	+ 3,14
SIX CONTINENTS	GB	11,63	+ 0,57
SODEXHO ALLIANC	FR ★	45,16	+ 3,65
THE SWATCH GRP	CH	97,74	+ 3,59
THE SWATCH GRP	CH	21,07	+ 3,49
TELE PIZZA	ES ★	1,46	+ 3,55
THOMSON MULTIME	PA	29,53	+ 0,82
WILSON BOWDEN	GB	14,65	+ 2,17
WM-DATA -B-	SE	2,87	+ 11,06
WOLFORD AG	AT ★	13,28	+ 4,57
WW/WW UK UNITS	IR ★	0,77	+ 6,94

PHARMACIE

ACTELION N	CH	51,66	+ 13,05
ALTANA	DE ★	58,80	+ 2,26
AMERSHAM	GB	11,68	+ 5,47
ASTRAZENECA	GB	59,40	+ 3,01
AVENTIS	FR ★	84	+ 1,39
BB BIOTECH	CH	69,11	+ 3,55
CELLTECH GROUP	GB	11,01	– 3,45
DISETRONIC HLDG	CH	519,01	+ 5,22
ELAN CORP	IR ★	16	+ 10,34
ESSILOR INTL	FR ★	39,25	+ 2,24
FRESENIUS MED C	DE ★	59,50	+ 2,94
H. LUNDBECK	DK	34,05	– 3,62
GALEN HOLDINGS	GB	11,72	+ 5,93
GAMBRO -A-	SE	6,93	+ 3,28
GLAXOSMITHKLINE	GB	28,84	+ 1,62
H. LUNDBECK	DK	34,05	– 13,06
NOVARTIS N	CH	43,53	+ 2,47
NOVO-NORDISK -B	DK	43,94	+ 2,35
NOVOZYMES -B-	DK	23,35	+ 2,66
ORION B	FI ★	21,68	+ 0,84
OXFORD GLYCOSCI	GB	7,62	– 3,12
PHONAK HLDG N	CH	20,19	+ 8,17
QIAGEN NV	NL ★	16,70	– 12,57
ROCHE HLDG G	CH	83	+ 6,52
SANOFI SYNTHELA	FR ★	74,30	+ 2,48
SCHERING	DE ★	66,90	+ 1,06
SERONO -B-	CH	870,66	+ 0,16
SHIRE PHARMA GR	GB	8,60	– 30
SMITH & NEPHEW	GB	6,98	+ 3,15
SSL INTL	GB	8,80	– 2,89
SULZER N	CH	213,77	+ 7,31
SYNTHES-STRATEC	CH	762,25	+ 1,35
UCB	BE ★	46,65	– 1,58
WILLIAM DEMANT	DK	27,86	+ 8,95
WS ATKINS	GB	10,99	+ 0,90
ZELTIA	ES ★	9,60	– 0,52

ÉNERGIE

BG GROUP	GB	4,87	+ 2,77
BP	GB	9,65	+ 4,62
CEPSA	ES ★	15,01	+ 1,42
COFLEXIP	FR ★	158,90	+ 5,23
DORDTSCHE PETRO	NL ★	....	....
GBL	BE ★	61,10	– 2,24
ENI	IT ★	15,71	+ 2,68
ENTERPRISE OIL	GB	10,13	+ 2,83
GBL	BE ★	61,10	....
HELLENIC PETROL	GR	5,60	– 4,76
LATTICE GROUP	GB	2,77	+ 1,20
OMV AG	AT ★	98,25	– 5,98
PETROLEUM GEO-S	NO	6,19	– 9,14
REPSOL YPF	ES ★	14,88	+ 11,88
ROYAL DUTCH CO	NL ★	59,70	+ 3,92
SAIPEM	IT ★	6,77	+ 9,19
SHELL TRANSP	GB	8,13	+ 3,55
STATOIL	NO	8,43	+ 5,69
TOTAL FINA ELF	FR ★	170,10	+ 4,61
IHC CALAND	NL ★	59,60	+ 1,97

SERVICES FINANCIERS

3I GROUP	GB	11,31	+ 1,32
ALPHA BANK	GR	18,20	....
AMVESCAP	GB	14,50	+ 9,67
BHW HOLDING AG	DE ★	22	+ 1,85
BPI R	PT ★	2,46	– 0,40
BRITISH LAND CO	GB	8,41	– 0,19
CALEDONIA INV.S	GB	12,65	– 2,15
CANARY WHARF GR	GB	7,44	....

(Publicité)

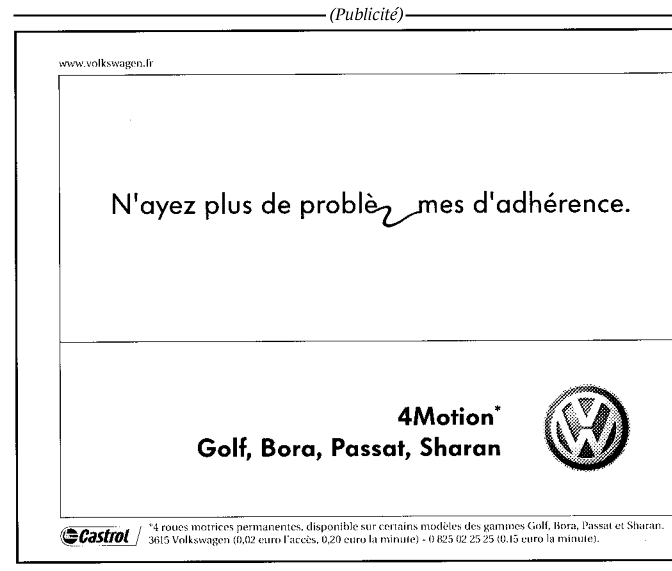

CATTLES ORD.	GB	5,05	+ 0,65
CLOSE BROS GRP	GB	10,93	– 5,39
COBEPA	BE ★	65,45	+ 1,47
CONSORS DISC-BR	DE ★	11,80	+ 5,92
CORIO NV	NL ★	26,75	– 1,83
CORP FIN ALBA	ES ★	23,82	+ 4,47
DEPFA-BANK	DE ★	82,50	+ 16,20
DROTT -B-	SE	12,21	+ 2,30
EURAZEO	FR ★	60,85	+ 3,14
EURONEXT	NL ★	19,70	+ 3,03
FINAXA	FR ★	72,10	+ 0,14
FORTIS	BE ★	26,50	....
FORTIS	NL ★	26,50	+ 8,83
GECINA	FR ★	95	– 0,05
GIMV	BE ★	33,60	– 1,18
GREAT PORTLAND	GB	4,33	– 1,49
HAMMERSON	GB	8,77	+ 2,49
ING GROEP	NL ★	28,05	+ 9,14
LAND SECURITIES	GB	14,48	+ 1,49
LIBERTY INTL	GB	9,27	+ 0,89
LONDON STOCK EX	GB	6,82	+ 2,97
MARSCHOLLEK LAU	DE ★	....	....
MEDIOBANCA	IT ★	12,46	+ 6,31
METROVACESA	ES ★	17,36	+ 3,03
MONTEDISON	IT ★	2,30	+ 0,88
PROVIDENT FIN	GB	10,58	– 0,15
RODAMCO EUROPE	NL ★	43,40	– 3,62
RODAMCO NORTH A	NL ★	52,10	– 0,29
ROLINCO NV	NL ★	24,75	+ 5,05
SCHRODERS	GB	13,32	+ 3,17
SIMCO N	FR ★	78,50	– 0,51
SLOUGH ESTATES	GB	5,87	– 2,72
TECAN GRP N	CH	67,76	– 1,23
UNIBAIL	FR ★	61,10	+ 2,35
VALLEHERMOSO	ES ★	8,08	+ 2,28
WCM BETEILIGUNG	DE ★	10,75	+ 1,70

ALIMENTATION ET BOISSON

ALLIED DOMECQ	GB	6,67	– 1,21
ASSOCIAT BRIT F	GB	8,47	+ 4,44
BBAG OE BRAU-BE	AT ★	53	+ 5,43
BRAU UNION	AT ★	47	+ 3,30
CADBURY SCHWEPP	GB	7,78	+ 1,28
CARLSBERG -B-	DK	46,29	+ 2,08
CARLSBERG AS -A	DK	41,72	+ 3,33
COCA COLA HBC	GR	15,60	– 0,89
DANISCO	DK	40,10	– 0,67
DANONE	FR ★	133,90	+ 1,67
DELTA HOLDINGS	GR	7,48	– 0,80
DIAGEO	GB	14,27	+ 7,40
ELAIS OLEAGINOU	GR	16,78	– 1,29
HEINEKEN HOLDIN	NL ★	34,35	– 1,58
HELLENIC SUGAR	GR	7,12	– 7,77
KAMPS	DE ★	10,60	+ 2,71
KERRY GRP-A-	GB	25,23	– 1,28
KINGFISHER	GB	6,28	+ 4,08
KONINKLIJKE NUM	NL ★	25,82	– 2,12
MONTEDISON	IT ★	2,30	+ 0,88
NESTLE N	CH	249,68	– 2,12
NORTHERN FOODS	GB	2,75	+ 3,70
PARMALAT	IT ★	3,53	– 3,81
PERNOD RICARD	FR ★	89,10	+ 1,83
RAISIO GRP -V-	FI ★	1,47	+ 6,52
SCOTT & NEWCAST	GB	9,06	– 0,72
SOUTH AFRICAN B	GB	7,70	– 3,49
TATE & LYLE	GB	5,57	+ 3,66
TOMKINS	GB	4	+ 9,42
UNILEVER CERT	NL ★	67,55	+ 1,27
WHITBREAD PLC	GB	10,37	– 0,31

BIENS D'ÉQUIPEMENT

ABB N	CH	8,94	+ 17,33
ADECCO N	CH	68,43	+ 5,70
AGGREKO	GB	4,70	– 0,35
ALSTOM	FR ★	14,01	+ 11,19
ALTRAN TECHNO	FR ★	56,20	+ 11,95
ARRIVA	GB	5,49	+ 5,68
ASSA ABLOY-B-	SE	14,74	+ 4,28
ASSOC BR PORTS	GB	7,55	+ 7,46
ATLAS COPCO -A-	SE	27,40	+ 8,50
ATLAS COPCO -B-	SE	26,13	+ 10,72
ATTICA ENTR SA	GR	3,96	....
BAA	GB	10,45	+ 1,75
BBA GROUP PLC	GB	4	+ 2,52
BODYCOTE INTL	GB	3,13	+ 1,06
BRAMBLES INDUST	GB	5,36	+ 14,74
BUDERUS	DE ★	26,74	+ 0,83
CAPITA GRP	GB	7,42	+ 4,14
CDB WEB TECH IN	IT ★	3,17	+ 13,21
CGIP	FR ★	36,80	+ 2,08
CHUBB	GB	2,82	+ 4,24
CIR	IT ★	1,18	+ 6,31
COBHAM	GB	18,53	+ 1,71
COOKSON GROUP P	GB	1,33	+ 5,19
KOEBENHAVN LUFT	DK	77,38	– 0,86
DAMPSKIBS -A-	DK	7805,25	+ 3,57
DAMPSKIBS -B-	DK	8828	+ 3,80
DAMSKIBS SVEND	DK	11734,78	+ 5,06
DE LA RUE	GB	6,90	+ 1,45
E.ON AG	DE ★	57	+ 2,61
ELECTROCOMPONEN	GB	8,13	+ 3,77
ENIRO	SE	9,46	+ 5,52
EPCOS	DE ★	45,30	+ 13,53
EUR AERO DEFENC	FR ★	15,45	+ 15,30
EUROTUNNEL	FR ★	0,99	+ 3,13
EXEL	GB	12,86	+ 4,81
FINMECCANICA	IT ★	0,92	+ 6,98
FINNLINES	FI ★	24,45	– 0,20
FKI	GB	2,67	+ 5,84
FLS IND.B	DK	10,09	....
FLUGHAFEN WIEN	AT ★	33,05	– 0,60
GAMESA	ES ★	17,52	+ 4,78
GKN	GB	4,87	+ 4,58
GROUP 4 FALCK	DK	125,15	+ 1,64
GROUP 4 FALCK	DK	125,15	+ 4,49
GUARDIAN IT	GB	0,75	+ 2,22
HAGEMEYER NV	NL ★	20,70	+ 1,67
HALKOR	GR	4,04	....
HAYS	GB	3,23	+ 11,30
HEIDELBERGER DR	DE ★	50,50	+ 5,21
HUHTAMAKI	FI ★	43	– 2,27
IFIL	IT ★	4,95	+ 7,38
IMI PLC	GB	4,39	+ 2,29
IND.VAERDEN -A-	SE	17,82	+ 6,93
INDRA SISTEMAS	ES ★	9,60	+ 6,08
INVENSYS	GB	1,64	+ 13,64
INVESTOR -A-	SE	12,65	+ 5,50
INVESTOR -B-	SE	12,49	+ 5,58
ISS	DK	55,98	+ 4,26
JOT AUTOMATION	FI ★	0,39	....
KINNEVIK -B-	SE	14,58	– 5,36
KONE B	FI ★	104	+ 8,89
LEGRAND	FR ★	176	– 0,45
LINDE	DE ★	53,60	+ 1,13
MAN	DE ★	27,80	+ 8,17
MEGGITT	GB	2,77	+ 3,68
METSO	FI ★	13,20	+ 1,54
MG TECHNOLOGIES	DE ★	11,41	+ 1,88
MORGAN CRUCIBLE	GB	2,70	+ 1,23
EXEL	GB	12,86	....
PACE MICRO TECH	GB	4,82	– 0,34
PARTEK	FI ★	11,30	+ 3,57
PENINS.ORIENT.S	GB	3,41	+ 0,97
PERLOS	FI ★	9,05	+ 6,47
PREMIER FARNELL	GB	4,85	+ 5,71
RAILTRACK	GB	....	....
RANDSTAD HOLDIN	NL ★	13,20	– 1,35
RENTOKIL INITIA	GB	4,42	+ 6,30
REXAM	GB	7,16	+ 1,63
REXEL	FR ★	67	+ 6,77
RHI AG	AT ★	7,40	+ 8,66
RIETER HLDG N	CH	240,19	+ 2,75
ROLLS ROYCE	GB	2,65	+ 10,20
SANDVIK	SE	27,89	+ 7,19
SAURER N	CH	18,84	+ 11,20
SCHNEIDER ELECT	FR ★	57,65	+ 8,06
SEAT PAGINE GIA	IT ★	0,88	+ 7,32
SEAT PAGINE GIA	IT ★	0,88	....
SECURICOR	GB	2,21	+ 6,30
SECURITAS -B-	SE	22,83	+ 2,47
SERCO GROUP	GB	5,16	– 0,32
SGL CARBON	DE ★	23,10	+ 5,96
SHANKS GROUP	GB	2,82	+ 3,61
SIDEL	FR ★	40,05	+ 6,43
SINGULUS TECHNO	DE ★	30,56	+ 16,20
SKF -B-	SE	26,74	+ 2,75
SMITHS GROUP	GB	11,72	+ 4,69
SOPHUS BEREND	DK	29,20	+ 5,34
SPIRENT	GB	2,28	+ 6,92
STOLT NIELSEN	LU ★	126	....
TELE2 -B-	SE	30,75	– 0,89
THALES	FR ★	37,87	+ 1,26
TOMRA SYSTEMS	NO	9,21	– 4,70
TPI	ES ★	4,50	+ 2,51
TRAFFICMASTER	GB	0,48	– 3,33
UNAXIS HLDG N	CH	121,28	+ 10,49
VA TECHNOLOGIE	AT ★	30	+ 1,90
VEDIOR NV	NL ★	13	+ 1,17
VESTAS WIND SYS	DK	27,18	+ 4,94
VINCI	FR ★	69,55	– 3,07
VIVENDI ENVIRON	FR ★	36,97	+ 0,19
VOLVO -A-	SE	20,63	+ 16,46
VOLVO -B-	SE	21,40	+ 15,77
WARTSILA CORP A	FI ★	22,85	+ 2,93
XANSA	GB	4,92	+ 6,01
ZARDOYA OTIS	ES ★	11,84	+ 3,77

ASSURANCES

AEGIS GROUP	GB	1,70	+ 14,29
AEGON NV	NL ★	25,20	+ 5,53
AGF	FR ★	55,45	+ 7,67
ALLEANZA ASS	IT ★	11,36	+ 9,23
ALLIANZ N	DE ★	259,50	+ 5,92
AXA	FR ★	21,95	+ 9,37
BALOISE HLDG N	CH	83,68	+ 1,44
BRITANNIC	GB	10,62	– 8,47
CATTOLICA ASS	IT ★	24,60	+ 2,29
CGNU	GB	11,88	– 7,88
CNP ASSURANCES	FR ★	35,80	+ 2,40
CODAN	DK	19,51	+ 2,11
CORP MAPFRE R	ES ★	7,70	– 4,94
ERGO VERSICHERU	DE ★	228	– 6,94
ETHNIKI GEN INS	GR	8,06	+ 1,26
EULER	FR ★	41	– 4,76
FONDIARIA ASS	IT ★	5,07	+ 1,40
FORTIS	BE ★	26,50	....
FRIENDS PROVIDE	GB	2,87	– 1,69
GENERALI ASS	IT ★	28,84	+ 6,34
GENERALI HLD VI	AT ★	173,48	– 4,29
INDEPENDENT INS	GB	....	....
IRISH LIFE & PE	GB	12,73	– 1,40
LEGAL & GENERAL	GB	2,49	....
MEDIOLANUM	IT ★	9,17	+ 18,02
MUENCH RUECKVER	DE ★	282,20	+ 6,89
POHJOLA YHTYMAE	FI ★	23,81	– 0,79
PRUDENTIAL	GB	10,90	....
RAS	IT ★	13,80	+ 4,78
ROYAL SUN ALLIA	GB	4,31	– 7,07
SAI	IT ★	19,45	+ 12,10
SAMPO -A-	FI ★	8,84	– 5,25
SCHW NATL VERS	CH	525,10	+ 0,78
SCOR	FR ★	37,05	+ 0,68
SKANDIA FOERSAE	SE	6,22	+ 10,78
ST JAMES'S PLAC	GB	4,13	– 4,91
STOREBRAND	NO	6,62	+ 3,03
RENTENANSTALT N	CH	347,58	+ 6,99
SWISS RE N	CH	103,83	+ 5,33
TOPDANMARK	DK	27,45	+ 1,49
ZURICH FINL SVC	CH	230,37	+ 4,94

MEDIAS

B SKY B GROUP	GB	11,75	+ 10,48
CANAL PLUS	FR ★	3,75	+ 3,59
CAPITAL RADIO	GB	11,88	+ 13,28
CARLTON COMMUNI	GB	3,54	+ 14,29
DLY MAIL & GEN	GB	10,90	+ 7,95
ELSEVIER	NL ★	14,65	+ 5,09
EMAP PLC	GB	11,19	+ 5,08
FOX KIDS EUROPE	NL ★	10,99	+ 1,29
FUTURE NETWORK	GB	0,66	+ 5,26
GRANADA	GB	1,97	+ 16,50
GRUPPO L'ESPRES	IT ★	3,56	+ 13,02
GWR GROUP	GB	3,46	+ 1,44
HAVAS ADVERTISI	FR ★	9,05	+ 13,69
INDP NEWS AND M	IR ★	1,85	+ 8,82
INFORMA GROUP	GB	3,85	– 5,62
LAGARDERE SCA N	FR ★	47,80	+ 8,22
LAMBRAKIS PRESS	GR	3,64	– 5,70
M6 METROPOLE TV	FR ★	29,15	+ 12,03
MEDIASET	IT ★	9,50	+ 7,34
MODERN TIMES GR	SE	26,08	+ 0,85
MONDADORI	IT ★	7,24	+ 0,70
NRJ GROUP	FR ★	21,45	+ 17,21
PEARSON	GB	12,62	+ 11,11
PRISA	ES ★	10,99	+ 6,08
PROSIEBEN SAT.1	DE ★	8,55	+ 5,56
PT MULTIMEDIA R	PT ★	7,56	....
PUBLICIS GROUPE	FR ★	31,01	+ 8,81
PUBLIGROUPE N	CH	230,37	+ 0,29
REED INTERNATIO	GB	10,32	+ 5
REUTERS GROUP	GB	8,82	+ 6,53
RTL GROUP	LU ★	44,82	+ 0,83
SMG	GB	2,16	+ 12,82
SOGECABLE R	ES ★	25,80	+ 0,98
TAYLOR NELSON S	GB	3,52	+ 10,82
TELEWEST COMM.	GB	0,26	– 5,88
TF1	FR ★	28	+ 9,80
TRINITY MIRROR	GB	7,21	+ 13,70
UNITED PAN-EURO	NL ★	0,27	+ 8
UTD BUSINESS ME	GB	....	....
VIVENDI UNIVERS	FR ★	44,75	+ 8,48
VNU	NL ★	34,01	+ 2,75
WOLTERS KLUWER	NL ★	24,51	– 0,04
WPP GROUP	GB	12,11	+ 8,36

BIENS DE CONSOMMATION

AHOLD	NL ★	26,90	– 2
ALTADIS	ES ★	19,38	....
AMADEUS GLOBAL	ES ★	7,65	+ 2,68
ATHENS MEDICAL	GR	3,70	+ 3,93
AUSTRIA TABAK A	AT ★	....	....
AVIS EUROPE	GB	2,87	+ 0,57
BEIERSDORF	DE ★	128	– 0,23
BIC	FR ★	38,70	+ 1,07
BRIT AMER TOBAC	GB	10,73	– 0,61
CASINO GP	FR ★	77,65	+ 1,57
CLARINS	FR ★	69,35	+ 5,56
COLRUYT	BE ★	41,60	– 6,29
DELHAIZE	BE ★	52,60	+ 3,54
FIRSTGROUP	GB	4,19	+ 2,40
GALLAHER GRP	GB	8,16	– 1,39
GIB	BE ★	47	– 0,53
GIVAUDAN N	CH	379,43	+ 2,94
HENKEL VZ	DE ★	66,40	+ 1,07
ICELAND GROUP	GB	2,21	+ 5,47
IMPERIAL TOBACC	GB	15,48	– 0,53
JERONIMO MARTIN	PT ★	8,02	+ 3,48
KESKO -B-	FI ★	10,30	+ 0,49
L'OREAL	FR ★	80,50	+ 5,44
LAURUS NV	NL ★	3,35	– 11,84
MORRISON SUPERM	GB	3,41	+ 0,97
RECKITT BENCKIS	GB	18,47	– 0,35
SAFEWAY	GB	5,24	– 1,23
SAINSBURY J. PL	GB	6,77	+ 0,98
STAGECOACH GROU	GB	1,10	– 4,29
TERRA NETWORKS	ES ★	8,63	+ 6,54
TESCO PLC	GB	4,10	– 1,57
TPG	NL ★	24,08	+ 8,08
WANADOO	FR ★	6,20	+ 15,24
WELLA AG VZ	DE ★	60	+ 4,90

COMMERCE DISTRIBUTION

ALLIANCE UNICHE	GB	9,01	+ 1,10
AVA ALLG HAND.G	DE ★	37,30	– 4,36
BOOTS CO PLC	GB	10,58	+ 2,05
BUHRMANN NV	NL ★	13,59	+ 11,39
CARREFOUR	FR ★	54,35	+ 5,13
CASTO.DUBOIS	FR ★	59	+ 5,55
CC CARREFOUR	ES ★	14,55	+ 0,62
CHARLES VOEGELE	CH	36,82	+ 2,55
D'IETEREN SA	BE ★	173,50	– 2,31
DEBENHAMS	GB	6,08	+ 2,20
DIXONS GROUP	GB	4,06	+ 10,22
GAL LAFAYETTE	FR ★	141	+ 5,30
GEHE	DE ★	47,40	+ 1,39
GUCCI GROUP	NL ★	98,75	– 0,25
GUS	GB	11,04	+ 2,28
HENNES & MAURIT	SE	20,68	+ 6,21
KARSTADT QUELLE	DE ★	41,50	+ 3,49
KINGFISHER	GB	6,28	....
MARKS & SPENCER	GB	6,32	+ 2,93
MATALAN	GB	6,06	– 3,65
METRO	DE ★	38,70	+ 3,20
MFI FURNITURE G	GB	2,39	+ 0,69
NEXT PLC	GB	16,06	+ 5,38
PINAULT PRINT.	FR ★	125,60	+ 7,81
SIGNET GROUP	GB	1,80	+ 5,77
VALORA HLDG N	CH	195,81	+ 2,48
VENDEX KBB NV	NL ★	13	+ 8,33
W.H SMITH	GB	8,16	+ 1,63
WOLSELEY PLC	GB	9,95	+ 9,17

HAUTE TECHNOLOGIE

AIXTRON	DE ★	21,50	+ 5,55
ALCATEL-A-	FR ★	16,06	+ 6,85
ALTEC	GR	2,20	– 10,20
ARC INTERNATION	GB	0,59	+ 9,09
ARM HOLDINGS	GB	4,83	+ 11,74
ASML HOLDING	NL ★	24,80	+ 15,35
BAAN COMPANY	NL ★	2,68	– 0,74
BAE SYSTEMS	GB	5,23	+ 2,24
BALTIMORE TECH	GB	0,16	+ 66,67
BROKAT TECHNOLO	DE ★	0,04	....
BULL	FR ★	0,95	+ 9,20
BUSINESS OBJECT	FR ★	46,40	+ 10,08
CAP GEMINI	FR ★	76,75	+ 8,10
COMPTEL	FI ★	2,89	+ 11,58
DASSAULT SYST.	FR ★	53,40	+ 7,04
ERICSSON -B-	SE	5,05	....
F-SECURE	FI ★	1,19	+ 0,85
FILTRONIC	GB	6,39	+ 6,27
FINMATICA	IT ★	16,80	+ 22,63
GETRONICS	NL ★	3,10	+ 8,77
GN GREAT NORDIC	DK	5,50	+ 4,87
INFINEON TECHNO	DE ★	27,30	+ 14,71
INFOGRAMES ENTE	FR ★	11,68	+ 15,76
INTRACOM N	GR	8,64	+ 0,23
KEWILL SYSTEMS	GB	0,43	....
LEICA GEOSYSTEM	CH	88,08	+ 3,17
LOGICA	GB	6,62	....
LOGITECH INTL N	CH	50,14	+ 8,66
MARCONI	GB	0,29	+ 5,88
NOKIA	FI ★	24,43	+ 9,11
OCE	NL ★	12,40	+ 9,25
ROY.PHILIPS ELE	NL ★	30,70	+ 8,87
PSION	GB	1,28	+ 5,41
SAGE GRP	GB	3,47	+ 7,07
SAGEM	FR ★	71,90	+ 5,74
SAP	DE ★	158,30	+ 5,69
SAP	DE ★	158,30	....
SEZ HLDG N	CH	46,18	+ 8,69
SIEMENS N	DE ★	68,90	+ 10,24
SPIRENT	GB	2,28	+ 6,92
STMICROELECTRON	FR ★	35,40	+ 12,27
THINK TOOLS	CH	18,63	+ 19,05
THUS	GB	0,38	+ 15
TIETOENATOR	FI ★	29,49	+ 2,75

SERVICES COLLECTIFS

ACEA	IT ★	6,73	+ 0,45
AEM	IT ★	1,90	+ 4,40
BRITISH ENERGY	GB	3,36	– 1,44
CENTRICA	GB	3,52	+ 2,38
EDISON	IT ★	7,94	– 0,13
ELECTRABEL	BE ★	227	+ 0,35
ELECTRIC PORTUG	PT ★	2,31	+ 4,05
ENDESA	ES ★	17,71	+ 7,59
ENEL	IT ★	6,52	+ 2,84
EVN	AT ★	45,15	+ 1,46
FORTUM	FI ★	5,95	+ 2,23
GAS NATURAL SDG	ES ★	19,93	+ 2,36
HIDRO CANTABRIC	ES ★	26,60	....
IBERDROLA	ES ★	14,53	+ 1,89
INNOGY HOLDINGS	GB	4,26	+ 4
ITALGAS	IT ★	11,01	+ 2,51
KELDA	GB	5,87	– 0,83
NATIONAL GRID G	GB	7,65	....
INTERNATIONAL P	GB	2,95	+ 1,69
OESTERR ELEKTR	AT ★	87,05	– 4,55
PENNON GROUP	GB	10,26	– 1,11
POWERGEN	GB	12,63	+ 0,52
SCOTTISH POWER	GB	6,83	– 0,71
SEVERN TRENT	GB	11,94	– 0,41
SUEZ	FR ★	32,72	– 0,55
UNION FENOSA	ES ★	17,75	+ 2,48
UNITED UTILITIE	GB	9,90	– 0,82
VIRIDIAN GROUP	GB	8,55	+ 1,95

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne
IT : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande
LU : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche
FI : Finlande - **BE** : Belgique - **GR** : Grèce.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **SE** : Suède
GB : Grande-Bretagne - **DK** : Danemark.

Une semaine de fortes hausses

FRANCFORT DAX 30 IBIS	LONDRES FT 100	NEW YORK DOW JONES	PARIS CAC 40	TOKYO NIKKEI	NASDAQ	EURO STOXX50
+ 7,41 %	+ 2,34 %	+ 4,02 %	+ 5,68 %	+ 4,40 %	+ 4,53 %	+ 6,27 %
5 097,41 points	5 169,00 points	10 368,86 points	4 486,42 points	10 812,00 points	1 802,74 points	3 645,33 points

Les grands indices boursiers sont parvenus à progresser entre le lundi 25 février et le vendredi 1er mars. Cependant, il est loin d'être certain que cette reprise soit l'amorce d'un rebond durable des marchés.

L'évolution des actions américaines témoigne de la fragilité de la hausse. Jeudi 28 février, l'annonce que le produit intérieur brut (PIB) américain avait enregistré une croissance annualisée corrigée des variations saisonnières de 1,4 % au cours du dernier trimestre 2001, alors que le chiffre provisoire la chiffrait à seulement 0,2 %, n'a pas permis à la Bourse américaine de terminer en hausse. Cette bonne nouvelle était pourtant intervenue au lendemain du discours du président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, confirmant la sortie de la récession, tout en prévenant que la reprise serait modérée. Cela montre que les doutes demeurent dans l'esprit des investisseurs. La véracité des états financiers des entreprises les inquiète toujours et la contraction des résultats des valeurs technologiques les déprime. Vendredi, les marchés ont bien réagi à la publication de statistiques meilleures que prévu sur le revenu des ménages et de l'indice ISM sur l'industrie. Pourtant, les indicateurs mesurant la confiance des consommateurs se sont érodés. En cinq séances, l'indice Nasdaq des valeurs de croissance a progressé de 4,53 %, à 1 802,74 points. De son côté, le Dow Jones a pris 4,02 %, à 10 368,86 points.

En Europe, les indices boursiers ont été bien orientés sur la semaine. L'Euro Stoxx 50, qui regroupe les grandes capitalisations de la zone euro, a progressé de 6,27 %, à 3 645,33 points.

La Bourse de Paris est parvenue à enregistrer cinq séances de hausse consécutives. Sur la semaine, le CAC 40 a progressé de 5,68 %, à 4 486,42 points. Plus forte hausse des valeurs figurant dans l'indice vedette de la place de Paris, l'action EADS a bondi de plus de 14 % sur la semaine. Le titre a bénéficié du succès du lancement d'Ariane 5, dans la nuit de jeudi à vendredi, qui rassure le marché sur l'avenir commercial du lanceur européen. Il a aussi profité des déclarations au *Figaro* du chef de la division spatiale d'EADS, qui veut réduire de 50 % les coûts de cette activité, ce qui représente une économie de 300 à 400 millions de dollars.

ALSTOM ET RENAULT PROGRESSENT

Les investisseurs, pariant sur une embellie économique, ont favorisé les valeurs cycliques, comme Alstom qui a enregistré une des plus fortes hausses du CAC 40. L'action Renault figure aussi parmi les progressions les plus rapides de la semaine. Le constructeur automobile a vu, en février, ses immatriculations augmenter en France de 3,3 % et sa part de marché progresser de 1,7 point, à 28,7 %. Renault a par ailleurs augmenté sa participation dans le capital de son partenaire japonais Nissan, de 36,8 % à 44,4 %.

Dans le secteur bancaire, l'action Crédit lyonnais a gagné plus de 8 % sur la semaine. Les résultats de la banque française ont bien résisté à la dégradation de la conjoncture et à la montée des risques. Le titre BNP Paribas a atteint un plus haut historique à 56,05 euros, jeudi à la clôture. Le lendemain, la banque a publié des bénéfices pour 2001 meilleurs que ceux attendus par les analystes.

Les autres marchés européens ont également fini la semaine en hausse. A Londres, l'indice Footsie a gagné 2,34 %, à 5 169,00 points, en cinq séances.

Celui de la Bourse de Francfort, le DAX, s'est apprécié de 7,41 %, à 5 097,41 points.

La Bourse de Tokyo a clôturé vendredi à son plus haut niveau depuis deux mois. Sur la semaine, l'indice Nikkei a gagné 4,40 %, à 10 812 points. Les investisseurs ont racheté des actions après la décision du gouvernement Koizumi de réglementer strictement les ventes à découvert. Le durcissement de cette réglementation, annoncé mercredi, a profité à des valeurs vedettes comme Sony. *« La position du gouvernement a semé la peur dans les esprits des vendeurs potentiels. Nous avons également constaté un afflux de liquidités qui a relevé d'autant les risques pour ceux qui sont encore à découvert »*, commente Hidenori Kawasaki, gestionnaire de Kokusai Securities, interrogé par l'agence Reuters. Le mouvement de hausse a été amplifié par d'autres facteurs. La Banque du Japon (BoJ) a décidé, jeudi, d'assouplir sa politique monétaire, se rangeant du côté du gouvernement, qui fait de son mieux pour doper la Bourse avant la fin de l'exercice fiscal, le 31 mars. Pour les analystes, la Banque centrale a cédé à la pression politique et soutient tout simplement la volonté du gouvernement de redynamiser le marché boursier avant la fin de l'exercice budgétaire. Cette analyse fait craindre que le rebond de la Bourse soit en fait fragile. Il est d'autant plus précaire que la situation économique de l'archipel reste incertaine.

Le taux de chômage au Japon a reculé en janvier pour la première fois en près d'un an. Il s'est établi à 5,3 % de la population active en janvier, contre un chiffre révisé de 5,5 % en décembre 2001, a annoncé vendredi le gouvernement. Mais ce dernier a tenu à relativiser cette bonne nouvelle en précisant que le nombre de personnes ayant un emploi a enregistré sa plus forte baisse sur un an depuis 1974.

Joël Morio

La dynamique américaine repart, modérément

MONNAIES. Alan Greenspan croit à la reprise de la croissance mais souligne l'existence de freins, comme l'endettement des entreprises et des ménages. Le dollar reste fort

Pour les marchés financiers, l'événement le plus attendu de la semaine était le discours du président de la Réserve fédérale américaine (Fed), Alan Greenspan, qui s'exprimait, mercredi 27 février, devant la Chambre des représentants. Il prononce un tel discours deux fois par an. A cette occasion, il a dressé le bilan de la situation économique des Etats-Unis, permettant aux experts d'ajuster leur scénario de prévisions pour les mois à venir.

Comme à son habitude, il a manié les mots avec art, entretenant les espoirs de ceux qui s'attendent à une reprise prochaine tout en calmant les ardeurs de ceux qui la voient forte et imaginent dans la foulée une remontée rapide des taux directeurs. *« En dépit des perturbations provoquées par les attentats terroristes du 11 septembre 2001, la dynamique propre du cycle économique a repris ses droits et pousse au raffermissement de l'activité économique »*, a-t-il déclaré, tout en ajoutant qu'*« un ensemble de facteurs propres à ce cycle d'activité va vraisemblablement tempérer le rythme de la reprise attendue »*. La perspective d'une sortie prochaine de la récession a d'ailleurs été appuyée par la forte révision en hausse du produit intérieur brut (PIB) au quatrième trimestre 2001 et l'amélioration des perspectives de l'activité manufacturière. La seconde estimation évalue la croissance du PIB à + 1,4 % contre + 0,2 % en première indication. L'indice d'activité dans le secteur manufacturier de la région de Chicago est, lui, passé au-dessus de 50 points, à 53,1 points, en février, et l'indice des directeurs d'achat de l'ISM (ex-NAPM) est passé à 54,7 en février, contre 49,9 en janvier. Sur le marché des changes, le dollar a continué à progresser, faisant tomber l'euro jusqu'à 0,8615 dollar mardi. Vendredi, il se négociait à 0,8674 dollar.

Les espérances du président de la Fed s'appuient sur une forte réduction des stocks, qui devrait entraîner un redémarrage de la production des entreprises. Les dernières statistiques sur l'état des stocks, publiées mi-février, avaient montré une baisse de 0,4 % en décembre 2001, soit un recul pour le onzième mois consécutif. L'un des risques pesant sur ce scénario réside dans le comportement du consommateur qui soutiendra ou non l'édifice. Or le baromètre de confiance des ménages établi par le Conference Board, publié mardi, a reculé de façon surprenante de 3,7 points, à 94,1 points, en février par rapport à janvier, de même que celui publié vendredi par l'université du Michigan. Ces indices s'étaient bien tenus les deux mois précédents.

Autre facteur bridant la reprise et militant pour un redémarrage en douceur de l'économie américaine : l'endettement nettement plus élevé qu'à la fin de la récession de 1990-1991. *« Ce constat est notamment vrai pour les ménages qui ont bénéficié du recul, à un niveau historiquement bas, des taux hypothécaires*, constatent les économistes d'Aurel Leven. *Le ratio service de la dette sur revenu disponible connaît actuellement son niveau le plus élevé depuis la mi-1980. Cet élément constitue une contrainte importante au potentiel de croissance de la consommation privée à court terme. Les entreprises américaines ont vraisemblablement été trop loin dans l'endettement sur les dernières années du cycle 1991-2001 et n'ont pas engagé un mouvement de désendettement dans la période d'euphorie financière, au contraire. Le ratio dette sur richesse nette des entreprises est passé de 71 % à la fin de 1997 % à 81 % au troisième trimestre 2001. La forte croissance du ratio service de la dette sur cash flow confirme que l'endettement des entreprises est excessif à ce moment du cycle. Aussi, le rebond de l'investissement sera-t-il très limité dans les prochains mois. »*

FRAGILITÉ

Euro contre dollar

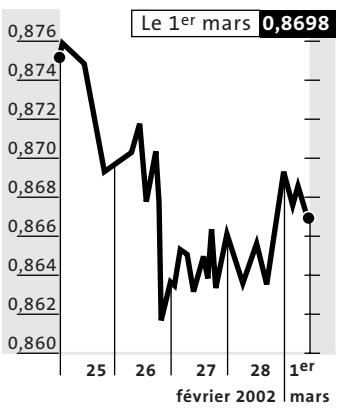

Victime des nombreux signaux de reprise économique aux Etats-Unis, appuyés par les propos du président de la Fed, l'euro a rechuté cette semaine.

Source : Bloomberg

PLAN ANTIDÉFLATION AU JAPON

Alan Greenspan n'a manifesté en revanche aucune inquiétude sur le front de l'inflation. Le niveau actuel des taux longs ne reflète pas d'inquiétudes majeures, a-t-il indiqué en réponse à l'une des questions qui font traditionnellement suite à son exposé. L'un des représentants se demandait jusqu'où les taux, déjà très faibles, pouvaient reculer avant de perdre leur capacité de soutien à l'économie, comme cela s'est produit au Japon. M. Greenspan lui a répondu que l'expérience du Japon ne devait pas servir de guide pour les autres économies.

De nouvelles mesures pour tenter de sortir le Japon de la récession ont d'ailleurs été annoncées à Tokyo. Un plan antidéflation a été dévoilé par le gouvernement Koizumi mercredi et un assouplissement de la politique monétaire a été décidé jeudi par la Banque du Japon. Celle-ci s'est résolue à augmenter ses achats mensuels de bons du Trésor de 800 milliards à 1 000 milliards de yens (de 6,9 milliards à 8,6 milliards d'euros). Mais ces deux nouvelles n'ont que peu enthousiasmé les investisseurs, permettant juste au yen de récupérer ses pertes pour finir la semaine à 133,57 yens pour 1 dollar. L'agence de notation Standard & Poor's a jugé que le plan antidéflation n'apportait rien de nouveau en matière de politique ou de relance de l'économie, et n'avait par conséquent pas d'influence immédiate sur la notation des établissements financiers japonais.

Cécile Prudhomme

LE PRÉSIDENT DE LA BUNDESBANK SE DIT OPTIMISTE SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

Pour le président de la Banque centrale allemande, la Bundesbank, Ernst Welteke, la reprise économique dans la zone euro devrait intervenir dans le courant de 2002. *« Il y a de bonnes raisons de penser que la croissance économique augmentera dans le courant de l'année. Je suis prudemment confiant sur ce point »*, a-t-il déclaré, jeudi 28 février, lors d'une intervention télévisée.

Concernant l'économie allemande, M. Welteke a déclaré qu'il faudrait une forte croissance cette année pour que l'objectif de 0,75 % de hausse du produit intérieur brut (PIB) que s'est fixé le gouvernement soit atteint. Le PIB allemand s'est contracté de 0,3 % au quatrième trimestre 2001, après une baisse de 0,2 % au trimestre précédent. Bonne surprise, en revanche, pour l'indice du climat des affaires en Allemagne, mesuré par l'institut de conjoncture IFO. Il a rebondi plus fort que prévu en février, à 88,7 points, donnant un signal encourageant sur le redressement prochain de l'économie allemande.

MARCHÉS DES CAPITAUX

Un lent redémarrage

LES VACANCES de février ne sont pas tout à fait terminées sur les marchés primaires obligataires et le nombre d'opérations de taille importante est resté très modeste. Après six semaines de préparation, la compagnie d'assurances La Mondiale a émis, sous la direction d'HSBC, le 1er mars, 100 millions d'euros d'obligations subordonnées 2022. Le marché des émissions devrait toutefois redémarrer dans les prochains jours.

Du côté des émetteurs souverains, le Portugal doit émettre à cinq ans 2,5 milliards d'obligations à échéance 2012. Cette opération, qui fait suite à une émission, il y a une quinzaine de jours, d'un emprunt à dix ans, est conduite par ABN Amro, BNP Paribas, Caixa generale de depositos et la Société générale. L'Espagne doit, quant à elle, émettre 5 milliards d'euros à quinze ans. Cette opération importante, dirigée par BBVA, BSCH, Crédit agricole, Deutsche Bank et JP Morgan, est très attendue par les marchés. Mais c'est KfW qui devrait ouvrir le bal des grandes émissions. La Banque du développement de l'Allemagne doit lancer un emprunt de 5 milliards d'euros pour dix ans. Cette opération, conduite par BNP Paribas, Dresdner Kleinwort Wasserstein et Schroder Salomon Smith Barney, s'annonce comme un grand succès. Il faut dire que les obligations KfW bénéficient de la garantie de l'Etat allemand et comptent pour zéro dans le calcul du ratio Cooke, l'indicateur de la solvabilité des établissements financiers.

Les entreprises devraient, elles aussi, faire de nouveau appel au marché obligataire dans les prochains jours, après avoir été très discrètes depuis plusieurs semaines. Le sidérurgiste Thyssen-Krupp, qui a annoncé mardi 26 février au titre du premier trimestre de l'exercice 2001/2002 une baisse de son résultat moins forte que prévu, doit enfin lancer son emprunt de 500 millions d'euros pour sept ans. L'opération, dirigée par Dresdner Bank et Crédit suisse et annoncée depuis plus de quatre semaines, devrait se faire dans des conditions moins avantageuses que prévu pour l'entreprise. C'est le prix à payer pour attirer des investisseurs toujours très frileux.

> Les entreprises devraient faire de nouveau appel au marché obligataire dans les prochains jours, après avoir été très discrètes depuis plusieurs semaines

Le groupe de restauration collective Sodexho doit, pour sa part, émettre très bientôt 500 millions d'euros d'obligations d'une maturité de dix ans. L'opération est conduite par HSBC, Deutsche Bank et Société générale. Même les opérateurs de télécommunications pourraient faire leur réapparition sur le marché primaire obligataire. Le géant japonais NTT Docomo envisage de vendre en Europe des obligations libellées en dollars.

J. Mo.

MARCHÉ DES CHANGES 1/3, 23h00

	Dollar	100 Yens	Euro	Livre	Franc S.
NEW YORK ($)		0,74930	**0,86520**	1,41810	0,58570
TOKYO (¥)	133,40000		**115,43000**	189,14000	78,10000
PARIS (€)	1,15510	0,86550		1,63840	0,67650
LONDRES (£)	0,70460	0,52800	**0,60990**		0,41260
ZURICH (FR. S.)	1,70640	1,27910	**1,47620**	2,41960	

LE COURS DE L'EURO

	Achat	Vente
COURONNE DANOISE	7,4305	7,4310
COURONNE NORVÉG.	7,6930	7,6980
COURONNE SUÉDOISE	9,0819	9,0914
COURONNE TCHÈQUE	31,4790	31,5090
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6635	1,6659
DOLLAR CANADIEN	1,3780	1,3793
DOLLAR HONGKONG	6,7465	6,7492
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,0396	2,0442
FORINT HONGROIS	245,1300	245,6300
LEU ROUMAIN	28181,0000	28259,0000
ROUBLE	26,8300	26,8600

OR

VENDREDI 1 MARS 23h00

	Cours	% var.
OR FIN KILO BARRE	**10800,00**	-0,46
OR FIN LINGOT	**10880,00**	-0,18
ONCE D'OR EN DOLLAR	**295,40**	-0,49
PIÈCE 20 FR. FRANÇAIS	**61,50**	-3,15
PIÈCE 20 FR. SUISSE	**62,50**	0,00
PIÈCE UNION LAT. 20	**61,50**	-4,65
PIÈCE 10 US$	**200,00**	-9,09
PIÈCE 20 US$	**380,00**	-5,00
PIÈCE 50 PESOS MEXICAINS	**399,00**	-3,86

TAUX

TAUX D'INTÉRÊT LE 1/3

	Taux j. le j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,28	3,32	5,09	5,41
ROYAUME-UNI	4,12	3,96	5,05	4,77
ITALIE	3,28	3,32	5,27	5,66
ALLEMAGNE	3,28	3,32	5,01	5,35
JAPON	0,00	0,02	1,52	2,60
ÉTATS-UNIS	1,78	1,83	4,98	5,51
SUISSE	1,45	1,67	3,59	4,02

MARCHÉS À TERME LE 1/3, 23h00

	Echéance	Premier prix	Dernier prix	Contrats ouverts
PARIS				
CAC 40 À TER.	3/02	4440,00	4517,00	428964
EURO NOTIO.	3/02	88,96	88,56	3882
EURO ST. 50	3/02	3610,00	3667,00	878311
FRANCFORT				
BUND 10 ANS	3/02	107,72	107,23	623797
LONDRES				
EURIBOR 3 M.	4/02	96,64	96,63	3742
NEW YORK				
DOW JONES	3/02	10100,00	10398,00	37166
S. & POOR'S	3/02	1106,40	1132,80	397540

SOCIÉTÉ DES LECTEURS DU « MONDE »

Conforter l'indépendance du *Monde*

Vous êtes attaché à l'indépendance du *Monde*. Vous pouvez y concourir en rejoignant la Société des lecteurs (SDL). Elle contrôle 10,46 % du capital du journal. Les titres de la SDL sont inscrits sur le marché libre, code SICOVAM 3477. Ceux qui possèdent un portefeuille peuvent passer un ordre d'achat à leur banque. Les autres peuvent acheter une ou plusieurs actions en s'adressant au secrétariat de la SDL. Les actions ainsi acquises seront inscrites en « compte nominatif pur », formule qui n'entraîne pas de droit de garde pour l'actionnaire.

Cours de l'action le 1er mars 2002 : 13,90 €

Société des lecteurs du « Monde », 21 *bis*, rue Claude-Bernard, 75242 Paris Cedex 05. Tél. : 01-42-17-25-01. Courriel : sdl@lemonde.fr

TBWA\CORPORATE

Ni une, ni deux, accédez au marché américain en combinant trois styles de gestion.

CDC INTERNATIONAL FUND

Concilier les gestions "core", "growth" et "value" et les appliquer à différents supports d'investissement, c'est l'offre de CDC International Fund. Les sept nouveaux compartiments de cette Sicav permettent désormais l'accès à toute la diversité du marché américain et des styles de gestion. *www.cdcixis-am.com*

CDC IXIS Asset Management